This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 467369 DUPL

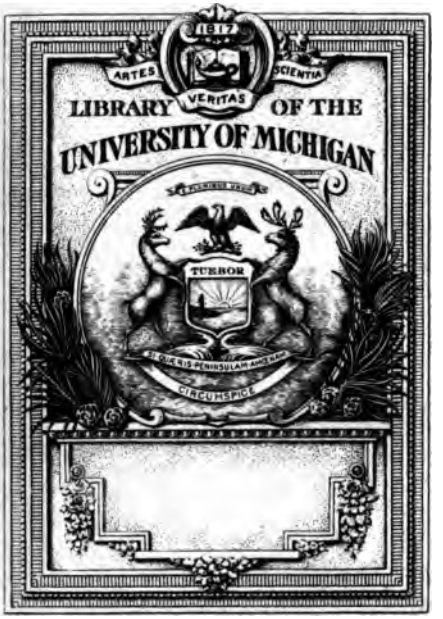

THE GIFT OF

Wilbert G. Schiver

878
C7
D377

Cicero, Marcus Tullius

ŒUVRES
DE CICÉRON,
TRADUCTION NOUVELLE.

OUVRAGES
DE RHÉTORIQUE.

TOME PREMIER,

Contenant *la Rhétorique à Herennius, les Livres de l'Invention, les Partitions Oratoires, les Topiques & le Dialogue des Orateurs illuſtres.*

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comteſſe D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Wilbert G. Schwers
gt.
5-23-1923
8 mos.

PRÉFACE.

ON a fait mille Volumes ſur le mérite & les défauts de Cicéron ; & ſi tant d'Auteurs en ont parlé ſans l'avoir lu en entier, ou ſans l'avoir entendu, celui qui a pris la peine de le traduire, ſeroit peut-être excuſable de dire ce qu'il en penſe ; mais les longues Préfaces ſont ennuyeuſes, & il vaut mieux ſe taire que traiter un ſujet rebattu depuis deux ſiecles. Je me garderai donc bien de le comparer à Démoſthenes, ou aux Orateurs plus récens ; je me permettrai quelques remarques dans l'Introduction de chacun de ſes Ouvrages ; mais je

425510

tâcherai de les rendre inſtructives, & j'aurai ſoin d'être court.

Je voudrois qu'on jetât les yeux ſur les Traductions de Duryer, de Villefort, & de tous les Auteurs François qui nous ont donné des morceaux ſéparés de l'Orateur Romain; on auroit peut-être de l'indulgence pour la mienne, & on la jugeroit utile.

La Langue Françoiſe ne comporte pas les inverſions & les formes variées de la période latine : celle-ci ſupprime les *que*; elle ſe débarraſſe des articles & des pronoms; elle rejette les verbes à la fin de la phraſe; chaque temps de ces verbes a une terminaiſon particuliere; les mots qu'elle emploie offrent une mul-

titude infinie de ſons ; elle les tranſpoſe, elle les entrelace à ſon gré, & rien ne l'empêche de former les accords les plus harmonieux. Je ne cherche point à m'excuſer ; mais je défie le meilleur de nos Ecrivains d'approcher des combinaiſons de ſtyle & de la grace qu'on trouve dans les Diſcours de Cicéron (*a*) : en eſſayant de le traduire, on eſt ſûr de reſter bien au deſſous de l'Original.

On voit une foule de négligences dans nos Poëtes les plus célebres, dans nos Proſateurs les plus habiles, & on eſt tenté de

(*a*) Voyez l'Introduction du *Traité de l'Orateur.*

croire qu'il y a des défauts de ſtyle inſéparables de notre Langue : on ne peut échapper aux conſonnances vicieuſes ; on eſt réduit à employer des mots durs, ou des conſtructions embarraſſées ; & l'homme qui connoît le mieux les loix de l'harmonie oratoire & de la période, y laiſſe des taches, après avoir eſſayé vainement de les faire diſparoître.

Je ne devois aſpirer qu'au mérite de l'exactitude, & j'ai traduit le plus littéralement qu'il m'a été poſſible : cette Verſion, faite par un meilleur Ecrivain, ſeroit plus élégante & plus harmonieuſe ; mais elle ne ſeroit pas plus fidelle.

Les Editeurs croient avoir

épuré le Texte, & expliqué les endroits difficiles : ils n'ont pas rempli ces deux objets : j'ai corrigé un assez grand nombre de fautes, & il me semble que j'ai éclairci beaucoup d'autres passages qu'on n'avoit pas entendus. Il a fallu des notes ; je n'ai pas oublié qu'elles devoient être plus précises & plus claires que celles des Commentateurs.

Les paragraphes & les chapitres sont divisés, dans toutes les éditions, d'une maniere qui n'est pas judicieuse ; je me suis permis des changemens ; mais alors j'ai placé le numéro des chapitres en addition, afin qu'on pût retrouver aisément les passages cités.

Cicéron est rempli de superla-

tifs & d'épithetes oiſeuſes, du moins pour nous; je me ſuis conformé au génie de la Langue Françoiſe.

Il donne des éloges un peu fatigans à tous les Romains qu'il nomme dans ſes Diſcours; il parle de leur naiſſance, de leur fortune, de leurs lumieres, de leur crédit & de leurs vertus : il paroît que les Orateurs y étoient obligés ; j'ai abrégé quelquefois ces digreſſions.

Il multiplie les apoſtrophes dans ſes Plaidoyers & ſes Harangues; il s'adreſſe tour à tour, & d'une maniere aſſez bruſque, à ſon Adverſaire, à l'Orateur qui le défend, aux Juges, aux Dieux & au Peuple Romain : l'inflexion

de la voix les rendoit moins ſenſibles; j'en ai ſupprimé quelques-unes.

Les Savans ne ſont pas d'accord ſur l'évaluation des ſeſterces & de la monnoie Romaine. Quand on a tout lu & tout comparé, on ne découvre rien de précis : j'ai ſuivi la regle la plus commune, & j'ai évalué le ſeſterce à environ deux ſous & demi tournois. J'obſerverai que le marc d'argent vaut aujourd'hui le double, & qu'ainſi cent mille ſeſterces du temps de Cicéron, en vaudroient à préſent deux cent mille; j'ajouterai que l'argent étoit rare alors; qu'une petite ſomme ſuffiſoit pour payer beaucoup de choſes, & qu'avec un revenu de deux cent

mille ſeſterces, on étoit plus riche à Rome, qu'on ne l'eſt à Paris avec un revenu triple.

DE

DE LA RHÉTORIQUE, *A HERENNIUS.*

INTRODUCTION.

LES Critiques conviennent depuis long-temps, que cet Ouvrage n'eſt pas de Cicéron : on l'attribue à L. Cornificius, à qui l'Orateur Romain adreſſe pluſieurs Lettres qu'on voit dans le douzieme Livre de ſes Epîtres, ou au fils de ce même Cornificius, qui, ayant ſuivi le parti d'Octave après le meurtre de Céſar, cita M. Brutus en Juſtice, & obtint le Conſulat, l'an de Rome 719, par la protection du Triumvir Octave.

On trouve les Livres à Heren-

Introduction. nius dans toutes les éditions de Cicéron, & ils ſont à la tête de celle de Barbou, que nous ſuivons ici. Comme c'eſt de tous les Ouvrages anciens celui qui développe le mieux la théorie de la Rhétorique, telle qu'on l'enſeignoit chez les Grecs & les Romains, nous avons cru devoir le traduire. Malgré la ſtérilité de ces méthodes ſur l'Eloquence, on regarde avec plaiſir ces vieux monumens de nos Maîtres, & ils ſont utiles à l'Hiſtoire de l'eſprit humain.

Nos Ecoles retentiſſent d'ailleurs de tous ces préceptes depuis vingt ſiecles, & il eſt bon de montrer la ſource où puiſent les Rhéteurs modernes. Ces regles ſe ſont tranſmiſes dans leur pureté depuis les derniers temps de la République, & c'eſt une ſingularité remarquable. L'inondation des Barbares & les ſiecles gothiques éteignirent le flambeau des

cõnoiſſances utiles ; mais on n'a jamais ceſſé d'enſeigner l'Art de la Rhétorique, telle qu'on le trouve ici. Ces méthodes ſcholaſtiques, qui ont du moins l'avantage d'avertir le goût, étoient bien déplacées chez des peuples qui n'avoient aucune idée des convenances littéraires. *Introduction.*

Toutes ces regles ne furent pas imaginées par les Romains ; elles vinrent de la Grece, & Ariſtote & les Rhéteurs Grecs en ſont les inventeurs. Les Romains avoient l'eſprit trop ſolide & trop grave, pour créer tant de ſubtilités. Lorſque, du temps de Cicéron, l'Eloquence patriotique fit place à l'Eloquence oratoire, chacun voulut étudier les préceptes de l'Art, & perſonne n'en avoit donné que les Grecs.

Il paroît que les Livres à Herennius contiennent les leçons qu'on donnoit aux jeunes gens de Rome. Tous ceux qui ſe deſtinoient au

Introduction. Barreau, raſſembloient e
mes les différentes parties c
méthode, qu'ils dévelopc
qu'ils ornoient plus ou moi
cun ſuivant ſes talens. E
les Livres *de Inventione*
ricâ, que Cicéron comp
plutôt recueillit à l'âge d
ans, ſont abſolument la
choſe que le commencement
Rhétorique à Herennius : le
Livres qui nous en reſtent c
nent plus de détails, ſans
une ſeule idée de plus, c
nous le dirons ailleurs. Si le
avoit conſervé les ſix Liv
Inventione, il ſeroit inutile,
traduiſant, d'y joindre la
torique à Herennius ; mais
vrage de Cornificius traite de l
nonciation, de la mémoir
l'élocution, & les deux Liv
Inventione n'en parlent pas.

Les préceptes qu'on lit da

Ouvrage, ſur le menſonge, la diſſi- *Introduc*
mulation, la ruſe, la ſubtilité, la mauvaiſe foi, donneroient une mauvaiſe opinion de la Rhétorique, ſi l'on ne ſavoit que les Orateurs du Barreau doivent ſoutenir également le menſonge & la vérité; mais on eſt étonné de la franchiſe avec laquelle on dévoile ces mépriſables ſecrets. La ſéchereſſe & la puérilité de quelques regles, les diviſions & les analyſes trop multipliées, tout annonce l'enfance de l'Art. Cicéron lui-même, qui croyoit ces méthodes aſſez importantes pour en compoſer pluſieurs Ecrits (*a*), s'en moque cependant dans les Dialogues de l'Orateur: il faut avouer que les talens diſtingués & les bons eſprits ne s'en occupent guere. Les Modernes, qui ont étudié la marche du génie,

(*a*) Les Livres *de Inventione Rhetoricâ*, les *Partitions Oratoires*, les *Topiques*, &c.

Introduction. & les moyens de perſuade
mouvoir les paſſions des l
ont fait des découvertes
plus intéreſſantes, en ſui
autre marche.

Quoique cette multitu
lyſes & de définitions
Lecteur, le plan eſt net
& les milliers de volume
faits depuis ſur ce canev
pas le même avantage. C
l'Auteur touchant les fi
Rhétorique, manque de
& d'ordre, & nous avon
embarraſſés ſur le nom
ſieurs de ces figures. Le
Livre renferme des cho
neuves ſur la déclamati
flexion de la voix. Il eſt
cependant que ces Livres
nius ſe trouvent à la tête
vrages de l'Orateur Ro
donnent une mauvaiſe o
la ſuite : mais la gloire de

eſt aſſurée, & ſon génie eſt connu. *Introduc.*

Les Livres à Herennius furent traduits en François vers le milieu du ſiecle dernier, par Jacob; & Duryer imprima enſuite cette Verſion, ſans y changer un ſeul mot. Je ne crois pas qu'on ait jamais pillé de pareilles ſottiſes; & depuis qu'il y a des Traducteurs ignorans, & de plats Ecrivailleurs, je ſuis ſûr qu'on n'a jamais publié un Ouvrage comme celui-là. Ce n'eſt pas aſſez de dire qu'il fourmille de contreſens & de bêtiſes, il n'y a pas une ligne qui ne ſoit abſurde & barbare. Enfin, je défie l'imagination la plus fertile, de ſe former une idée des défauts, ou, pour trancher le terme, de l'imbécillité de cette Traduction. On dit pourtant dans le Privilége du Roi : *Ces Verſions ſont ſi belles & ſi recherchées du Public, & notamment de toute l'Univerſité, que l'Auteur eſt ſollicité jour-*

Introduction. *nellement de les faire réi*

La traduction des autre
ges de cette collection
moins le mérite de l'exactit
avons fait quelques chan
celui-ci, & en bien des en
légers retranchemens.

DE

LA RHÉTORIQUE,

A HERENNIUS.

LIVRE I.

I. JE donne à la Philoſophie le peu d'inſtans que je puis dérober aux affaires de la République ; mais vous le voulez, Herennius, je vais vous parler de la Rhétorique, afin que vous ne m'accuſiez pas de manquer de bonne volonté, ou de fuir le travail, lorſqu'il s'agit de vous ſatisfaire : j'obéis avec d'autant plus de plaiſir, qu'il eſt important de connoître l'Art de l'Eloquence ; car il n'eſt rien de ſi utile que le talent de la parole, ſur-tout quand il eſt gouverné par la ſageſſe.

Pour étaler plus de ſavoir, & faire imaginer que la Rhétorique eſt difficile, les Grecs rempliſſent leurs Ecrits de choſes ſuperflues ; je paſſerai ſous ſilence ce verbiage inutile, & j'aurai ſoin d'écarter de mon ſujet tout ce qui ne lui appartient pas. Je ne ſuis point animé, comme les autres, par l'intérêt ou par la gloire ; je n'ai d'autre objet que de vous prouver mon dévouement. Je n'allongerai point ce préambule ; mais, avant d'entrer en matiere, je vous avertis que la connoiſſance de l'Art ſert à peu de choſe, ſi l'on n'y joint le travail, & ſi l'on ne met en pratique les préceptes & les regles.

Fonctions de l'Orateur.

Trois genres de cauſes.

II. L'Orateur doit parler avec ſuccès de tout ce qui regarde les intérêts de l'homme & de la ſociété. On diſtingue trois genres de cauſes ; le démonſtratif, le délibératif, & le judiciaire. On emploie le premier, lorſqu'il eſt queſtion de louer ou de blâmer ; le ſecond, dans les affaires où il eſt à propos de perſuader une choſe, ou d'en diſſuader ; & le troiſieme comprend les accuſations & les défenſes. Nous dirons d'abord les qualités néceſſaires à l'Orateur, & nous expliquerons enſuite les

moyens de traiter les différentes cauſes.

Qualités qu'ils da l'Orateur

Il faut que l'Orateur poſſede le talent de l'invention, de la diſpoſition, & de l'élocution, qu'il ait une mémoire heureuſe & un débit agréable. L'invention conſiſte à trouver des preuves vraies ou vraiſemblables en faveur de ſa cauſe. La diſpoſition conſiſte à diſtribuer heureuſement ſa matiere. L'élocution eſt l'emploi des idées & des expreſſions les plus convenables au ſujet. La mémoire eſt priſe ici pour l'aſſurance de l'eſprit, qui n'héſite pas en prononçant un diſcours. J'entends par un débit agréable, les modulations de la voix, le jeu de la phyſionomie, & les graces du geſte. Ces qualités s'acquierent par l'étude, l'émulation, & l'exercice.

Après avoir dit un mot des différens genres de cauſes, & des qualités néceſſaires à l'Orateur, examinons par quels moyens il peut remplir ſes devoirs. L'oraiſon comprend ſix parties ; l'exorde, la narration, la diviſion, les preuves, la réfutation, & la concluſion.

Six parties d'oraiſon

L'exorde eſt le commencement du diſcours, qui prépare l'eſprit de l'Auditeur ou du Juge.

La narration énonce les faits.

La diviſion les claſſe avec ordre.

La preuve expoſe les raiſons & les fait valoir.

Dans la réfutation, on combat les raiſons qui ſemblent nous être défavorables.

La concluſion eſt la fin du diſcours, préſentée avec art. Pour traiter cette matiere d'une façon plus nette, je réunirai les parties de l'oraiſon à celle des fonctions de l'Orateur qu'on appelle *invention.*

uſes de entes eſ-

III. Avant de commencer ſon diſcours, il faut examiner de quelle nature eſt la cauſe : les cauſes ſont honnêtes, honteuſes, douteuſes, ou baſſes. La cauſe eſt honnête, ſi l'on défend une choſe qui ſemble devoir être défendue par tout le monde, ou ſi l'on s'éleve contre une choſe qui ſemble devoir être univerſellement combattue ; lorſque, par exemple, on plaide en faveur d'un honnête homme contre un parricide : elle eſt déshonnête, ſi l'Orateur combat une choſe honnête, ou défend une choſe infame : elle eſt douteuſe, ſi elle offre tout à la fois de l'honnêteté & de la turpitude : elle eſt baſſe, s'il eſt

queſtion d'une choſe mépriſée & abjecte.

IV. Chacune de ces cauſes demande un exorde différent. On diſtingue deux ſortes d'exordes ; l'un que les Grecs appellent *Proëme*, & un autre qui ſe fait par la voie de l'inſinuation, & qu'ils nomment ἔφοδος. Le premier cherche tout de ſuite, & ſans détour, à rendre l'Auditeur attentif, & à le diſpoſer favorablement. On l'emploie, ſi la cauſe eſt douteuſe, afin que le côté qui offre de la turpitude, ne nous devienne pas nuiſible. Si la cauſe eſt baſſe, on l'emploie également, pour prévenir le dégoût de ceux qui nous écoutent. Si la cauſe eſt honteuſe, on a recours à l'exorde par voie d'inſinuation, à moins qu'un aveu particulier de l'adverſaire ne fourniſſe des moyens d'entrer bruſquement en matiere. Si la cauſe n'a rien que d'honnête, on peut ſe ſervir ou ne pas ſe ſervir de cette premiere eſpece d'exorde. Quand on s'en ſert, il faut expoſer briévement pourquoi la cauſe eſt honnête ; & lorſqu'on ne s'en ſert pas, on peut, ſans préambule, commencer ſon diſcours par la citation de la Loi, ou d'un écrit

Deux ſo d'exorde.

qui nous eſt favorable, ou par un fait bien avéré.

Nous dirons tout-à-l'heure dans quelles circonſtances il faut employer l'exorde par voie d'inſinuation.

: la docile, & de attention.

Puiſqu'il eſt néceſſaire d'obtenir la docilité, la bienveillance & l'attention des Auditeurs, voyons comment on peut y parvenir.

On rend l'Auditeur docile, en intéreſſant ſa curioſité par un expoſé ſuccinct de l'affaire; on le rend attentif, en promettant de dire des choſes grandes, nouvelles, extraordinaires, ou de parler d'une matiere qui importe à l'Etat & à la Religion. L'Orateur captive la bienveillance de quatre manieres, en parlant avec art de ſoi, de l'adverſaire, des Auditeurs, & de la cauſe en elle-même.

oyens de tiver la veillan-

V. Si le ſujet le comporte, l'Orateur parlera modeſtement de la nobleſſe de ſes fonctions, de ſon attachement pour l'Etat, pour ſes parens, pour ſes amis, & pour ceux qui l'écoutent. Il eſt bon quelquefois de rappeler les pertes qu'on a faites, la pauvreté & la miſere où l'on ſe trouve, de réclamer la protection de l'aſſemblée, & d'avertir

qu'on n'a pas voulu placer ailleurs ſa confiance.

On excite la haine, l'envie, & le mépris contre les adverſaires, on les rend odieux, en leur attribuant des actions qui annoncent de l'orgueil, de la perfidie, de la cruauté, de la préſomption, de la méchanceté, & de la noirceur. On les rend l'objet de l'envie, ſi on prouve qu'ils comptent moins ſur la vérité, que ſur la violence, le pouvoir, la faction, la richeſſe, la nobleſſe & la multitude de leurs cliens, de leurs hôtes, de leurs parens, & de leurs amis; on les couvre de mépris, en les accuſant d'ignorance, de pareſſe, de lâcheté, & de débauche.

Pour mériter la bienveillance des Juges, on leur dit qu'ils vont ſe couvrir de gloire par une déciſion ſage & courageuſe, & combler de joie le Public, en répondant à ſon attente & à ſon eſtime.

Enfin l'Orateur cherche à obtenir la bienveillance de ceux qui l'écoutent, en donnant des éloges à la cauſe qu'il défend, & parlant avec mépris de celle des adverſaires.

VI. Il y a trois circonſtances où il *Exorde inſinuatif*

faut ſe ſervir de l'exorde par inſinuation ; lorſque la cauſe eſt honteuſe & qu'elle inſpire une prévention défavorable ; lorſque l'Auditeur ſemble convaincu par ceux qui ont parlé ; & enfin lorſque ceux qui viennent de haranguer ont fatigué ſon attention.

Si la cauſe offre de la turpitude, on commence par dire qu'il faut avoir égard à la choſe & non à l'homme, ou bien à la perſonne & non à la choſe ; on convient que les actions citées par l'adverſaire, ſont indignes ou abominables. L'Orateur montre enſuite qu'on n'a rien fait de pareil ; il rapporte un Jugement rendu dans la même circonſtance, ou dans une autre occaſion qui a du rapport à celle-ci. Il entre inſenſiblement en matiere, & il établit des comparaiſons. Il proteſte qu'il ne parlera point de la perſonne des adverſaires, ni de ce qui les regarde ; mais il dira tout ce qu'il feint de paſſer ſous ſilence.

Si le diſcours de l'adverſaire fait impreſſion (ce qu'il eſt facile de connoître), il faut promettre de détruire avant tout la preuve ſur laquelle l'adverſaire a le plus inſiſté ; reprendre ſes aſſertions

l'une après l'autre, & ſur-tout les dernières, paroître embarraſſé ſur le choix des réfutations qui s'offrent de toute part.

Si l'Auditeur eſt fatigué, commencez par quelque choſe de récréatif, par un apologue ou une fable qui ait de la vraiſemblance, une hiſtoire ou des vers, par des comparaiſons ou des traits piquans : employez l'ironie ou le badinage ; mettez en uſage toutes les ruſes capables de ranimer des eſprits épuiſés ; promettez de ne point plaider comme l'Orateur qu'on vient d'entendre, & même de prononcer un diſcours qui n'a point été préparé dans le cabinet.

Différence entre les eſpeces d'exorde.

VII. Il y a cette différence entre l'exorde par voie d'inſinuation, & le *Proëme*, que celui-ci cherche ouvertement, & dès le premier abord, à captiver la bienveillance & l'attention de l'Auditeur ; au lieu que l'autre n'arrive au même but qu'inſenſiblement, & par adreſſe. On doit, pendant tout le diſcours, exciter l'attention, la docilité & la bienveillance de l'Auditeur ; mais c'eſt ſur-tout dans l'exorde qu'il faut s'en occuper.

Des exor-de vicieux. Voyons maintenant les défauts qu'il eſt néceſſaire d'éviter dans l'exorde. Le début doit être tranquille, & la diction aſſez ſimple, pour que le diſcours n'annonce point d'apprêt. L'exorde eſt vicieux, lorſqu'il peut ſervir à pluſieurs cauſes; il ne l'eſt pas moins, ſi l'adverſaire peut l'employer mot à mot, ou avec quelques changemens. Il eſt défectueux encore, s'il renferme des expreſſions trop recherchées, s'il eſt trop long, s'il ne ſemble point naître de la cauſe, ſi on l'a tiré d'une autre cauſe pour l'appliquer à celle-ci; enfin, s'il ne diſpoſe point l'Auditeur à l'attention & à la bienveillance. J'en ai dit aſſez ſur l'exorde; paſſons à la narration.

Trois ſortes de narration. VIII. Il y a trois ſortes de narration; la premiere, qui expoſe les faits, & explique à notre avantage ce qui appartient à la cauſe.

La ſeconde s'éloigne quelquefois du ſujet, pour faire plus d'impreſſion, pour orner le diſcours, & placer un morceau d'éloge ou de critique.

La derniere n'a point de rapport aux cauſes civiles; il eſt cependant à propos de s'y exercer, afin de traiter plus aiſément les deux autres.

La narration regarde les choſes ou les perſonnes. Celle qui regarde les choſes fait uſage de la fable, de l'hiſtoire, & des hypotheſes. On donne le nom de fable au récit des faits qui ne ſont ni vrais ni vraiſemblables (*a*), tels que ceux qu'on voit dans les Tragédies. On entend par hiſtoire, des faits vrais, mais éloignés de l'époque où nous vivons. On appelle hypotheſe, des choſes ſuppoſées, mais qui ont pu arriver, tels que les événemens des Comédies (*b*).

Qualité de la narrati

On doit trouver dans la narration qui regarde les perſonnes, un ſtyle plein de graces & d'aménité; la connoiſſance des hommes, la peinture des paſſions & des mouvemens du cœur, des révolutions, des changemens de fortune, & des malheurs inattendus. Comme on s'inſtruit de tous ces détails par

(*a*) Ce n'eſt pas la peine de remarquer ici que les ſujets des Tragédies doivent être vraiſemblables, & que l'Auteur ſe trompe.

(*b*) Tous ces détails, ainſi que les autres de ce premier Livre, ſont bien vagues, & apprennent peu de choſe : il faut avoir pris la peine de les traduire, pour en ſentir la difficulté : l'original eſt d'une préciſion ſeche qu'il eſt impoſſible de rendre d'une maniere élégante.

l'habitude, nous nous arrêterons ſeulement ſur ce qui regarde la vérité des faits.

De la briéveté. IX. La narration doit être brieve, claire, & vraiſemblable. L'Orateur raconte briévement, s'il commence le récit par l'endroit eſſentiel, & s'il ne remonte pas trop haut ; s'il offre des réſultats & non des détails ; s'il s'arrête à l'inſtant qu'il va dire des choſes inutiles ; s'il évite les digreſſions, & s'il ne court point d'un objet à l'autre ; s'il rapporte l'iſſue d'une affaire de maniere qu'on devine ce qui s'eſt paſſé auparavant. Par exemple, en diſant que je ſuis revenu de la Province, on comprend que j'y étois allé. Il eſt bon d'omettre ce qui eſt défavorable, & même ce qui n'eſt ni avantageux ni nuiſible. Il ne faut pas non plus dire deux fois la même choſe, ni répéter ce qu'on a déjà dit, comme dans cet exemple :

» Simon arriva le ſoir d'Athenes à » Mégare ; dès qu'il fut arrivé à Mé- » gare, il tendit des piéges à une jeune » fille ; après qu'il lui eut tendu des » piéges, il lui fit violence «.

La clarté. La narration a de la clarté, ſi on expoſe d'abord les événemens qui ſe ſont

paſſés les premiers, & ſi on obſerve l'ordre des temps & des faits. On ne doit être ni entortillé, ni confus, ni équivoque, & il ne faut rien oublier de ce qui eſt néceſſaire. Enfin je renvoie aux préceptes ſur la briéveté, car plus la narration eſt brieve, plus elle eſt claire, & plus elle ſe grave dans la mémoire.

De la vraiſemblance.

La narration a de la vraiſemblance, ſi elle ne s'écarte point de la coutume, de l'opinion, & de la nature; s'il y a du rapport entre le temps, le lieu & les perſonnes; ſi on prouve qu'on n'a pas manqué de temps ou de motifs, que le lieu étoit propre, & qu'on a pu faire ce dont il s'agit. Lors même que le fait eſt bien conſtaté, il faut encore remplir ces préceptes, car la vérité paroît ſouvent incroyable. On eſt obligé de diſcuter avec prudence les matieres où l'on allegue des écrits, ou le témoignage d'une perſonne de poids. Je crois que tout ce qu'on vient de lire s'accorde avec les regles des autres Maîtres de l'Art, à moins que je n'aye fait des remarques nouvelles touchant l'exorde par inſinuation; je ſuis peut-être le ſeul qui aye développé les trois circonſtances où il eſt à propos de l'employer.

X. Nous tâcherons de traiter avec ſoin ce qui nous reſte à dire de l'invention ; mais auparavant, nous parlerons en peu de mots de la diviſion.

De la diviſion. La diviſion des cauſes embraſſe deux articles. Après la narration, nous devons d'abord expoſer en quoi nous ſommes d'accord avec l'adverſaire, & ſur quoi roule la diſpute. Par exemple : » Je conviens qu'Oreſte a tué ſa mere ; » il faut examiner s'il l'a fait juſtement, » & ſi ce meurtre peut s'excuſer «. Ou bien : » Mon adverſaire avoue que » Clytemneſtre a tué Agamemnon ; » mais il nie qu'Oreſte eut le droit de » venger ſon pere par le meurtre de » ſa mere «. On paſſe enſuite à la diſtribution de ſon ſujet, qui comprend *Enumération.* l'énumération & l'expoſition : la premiere annonce les différens objets qu'elle doit traiter ; il ne faut pas qu'elle ait plus de trois parties, car il eſt à craindre qu'on n'en diſe trop ; l'Auditeur ſoupçonne alors de l'artifice & du deſſein de le tromper, & il refuſe ſa confiance.

Expoſition. L'expoſition rend compte en peu de mots, mais complétement, de ce qui va faire la matiere du diſcours.

La confirmation, ou les preuves. Paſſons maintenant aux preuves. Ce

ſont ſur-tout les preuves & la réfutation qui perſuadent l'Auditeur & operent le triomphe de la cauſe. En effet, l'Orateur a rempli ſon devoir, quand il a donné ſes raiſons & réfuté celles de l'adverſaire.

De l'état de la queſtion.

XI. Il eſt néceſſaire pour cela de bien connoître la nature de l'affaire, ou l'état de la queſtion. Pluſieurs Anciens diſent qu'ily a quatre eſpeces de queſtions (*a*). Hermete n'en établit que trois, & il prouve qu'on ſépare en deux articles ce qui n'en fait qu'un ſeul. Les défenſes de l'accuſé, & les griefs de l'accuſateur, déterminent l'état de la queſtion, & la rendent une queſtion de *fait*, une queſtion de *droit*, ou une queſtion *juridiciaire*. C'eſt une queſtion de fait, s'il s'agit d'un fait qui n'eſt pas prouvé. Par exemple : » Ajax, ayant

(*a*) L'original dit *conſtitutio conjecturalis*, *conſtitutio legitima*, & *conſtitutio juridicialis*. J'ai été embarraſſé pour traduire ce dernier mot. Queſtion douteuſe ne le rendroit pas. J'ai conſervé le nom de *juridiciaire* : je ſais que cette maniere de parler a quelque choſe de barbare; mais aucun des termes imaginés par nos Rhéteurs modernes ne rend ce que veut dire l'Auteur.

» reconnu ce qu'il vient de faire dans ſa » folie, ſe perce le ſein avec ſon épée » au milieu d'une forêt ; Ulyſſe , ſon » ennemi , y arrive , le voit mourant , » & retire l'épée ſanglante ; Teucer , » qui ſurvient enſuite , accuſe Ulyſſe de » ce meurtre , parce qu'il l'a trouvé un » glaive à la main «.

Queſtion de droit. C'eſt une queſtion de droit , lorſqu'il s'éleve un différend à l'occaſion d'un écrit ou du littéral de la loi. Celle-ci offre ſix cas ; car il s'agit du littéral de la loi , de loix contraires , de termes ambigus , de mots mal définis , de récuſation , ou d'analogie. La queſtion eſt de la premiere eſpece , lorſque l'intention du Légiſlateur paroît contraire au ſens littéral de ſa loi. En voici un exemple : » Une loi dépouille » ceux qui ont abandonné leur vaiſ- » ſeau pendant la tempête , & ac- » corde le bâtiment & la cargaiſon à » ceux qui le conſervent. L'équipage , » de peur de périr par un gros temps , » s'eſt jeté dans un eſquif , excepté un » malade , qui n'a pu ſe ſauver. Le » haſard conduit le navire ſain & ſauf » dans un port ; le malade s'en trouve » alors le maître : celui à qui appar- » tenoit

Six eſpeces.

» tenoit le bâtiment, le réclame «.

Voulez-vous un exemple du ſecond chef? » La Loi défend de haranguer en » public, à ceux qu'on a déclarés » coupables de concuſſion. Une autre » Loi ordonne à l'Augure de faire » une harangue publique, & de nom- » mer à la place du Magiſtrat con- » damné : un certain Augure condam- » né pour crime de concuſſion, a » nommé à la ſuite d'une harangue » publique, celui qui devoit être ſubſ- » titué à une place de Magiſtrature ; » on veut qu'il ſoit puni «.

XII. Si un Ecrit ou une Loi a deux ou pluſieurs ſignifications, c'eſt une queſtion de droit de la troiſieme eſpece. Par exemple : » Un pere de » famille, qui a fait héritier ſon fils, » legue ſa vaiſſelle d'argent à ſon épou- » ſe, en diſant : Je veux que Tullius, » mon héritier, donne à ma femme » Terentia trente livres de vaiſſelle » d'argent, à ſon choix. Terentia de- » mande la vaiſſelle la plus précieuſe, » & les pieces les mieux travaillées ; » Tullius ſoutient qu'il ne doit lui don- » ner que celles qu'il lui plaira «.

Citons un exemple de mots mal dé-

finis. » Saturnius voulant faire exécu-
» ter une Loi qui ordonnoit une diſ-
» tribution de grains en faveur du
» peuple, Cepion, le Tréſorier de
» la ville, avertit le Sénat que le
» tréſor public ne pouvoit pas fournir
» à une ſi grande largeſſe. Le Sénat
» décida que Saturnius ſeroit accuſé
» de prévarication contre le bien pu-
» blic, s'il portoit la Loi dans l'aſſem-
» blée du peuple. Comme Saturnius
» portoit à la tribune aux harangues
» la caſſette qui renfermoit cette Loi,
» Cepion, d'après le décret du Sénat
» dont on vient de parler, ſe met à
» la tête de quelques patriotes, arrête
» Saturnius, briſe les ponts, jette par
» terre la caſſette, & empêche que la
» Loi ne ſoit lue au peuple. On accuſe
» Cepion de leſe-Majeſté «. Avant de prononcer, il eſt néceſſaire de définir en quoi conſiſte le crime de leſe-Majeſté.

Récuſation. Quand l'accuſé demande du délai, ou qu'il récuſe ſon accuſateur ou ſes Juges, c'eſt le chef de récuſation. On en trouve des exemples frappans chez les Grecs; mais il y en a moins chez les Romains. » Un homme accuſé

» de péculat, pour avoir enlevé d'un » lieu particulier des vaſes d'argent » qui appartenoient au Public, peut, » après avoir défini le vol & le pécu- » lat, dire qu'il eſt queſtion du pre- » mier, & non pas du ſecond, & que » par conſéquent il faut le renvoyer » à un autre Tribunal & par-devant » d'autres Juges «. J'ai obſervé que cet état de queſtion ſe préſente rare- ment, parce que, ſelon nos Loix, dans une affaire particuliere, on perd ſa cauſe quand on ne ſuit pas les formes preſcrites (*a*), & dans celles qui inté- reſſent le Public, les Loix ordonnent en faveur de l'accuſé, qu'on commen- ce par juger ſi l'accuſateur a droit d'intenter ſon action. Il eſt très-utile alors de bien connoître la Juriſpru- dence.

XIII. Enfin le dernier chef a lieu lorſque, le Légiſlateur n'ayant point prévu le cas, on eſt obligé de recourir aux Loix qui offrent de l'analogie. Par exemple : » La Loi met un furieux &

(*a*) Cette partie de notre Juriſprudence vient, comme on voit, des Romains, & n'en eſt pas plus raiſonnable.

» tous ſes biens ſous la tutelle de ſes
» parens, du côté paternel & du côté
» maternel. Une autre Loi ordonne de
» lier dans un ſac & de jeter au fond de
» la riviere les parricides. Une troiſieme
» Loi permet au pere de famille de
» teſter, ou de donner à qui il voudra
» ſes biens & ſes eſclaves. Une
» quatrieme dit, que ſi un pere de
» famille meurt ſans teſter, ſes eſclaves
» & ſes biens appartiendront aux parens
» de ſon pere & à ſes collatéraux.
» Malleolus ayant été convaincu
» de parricide, on lui couvre le viſage
» d'une peau de loup, on le garrotte
» & on le traîne en priſon. Ceux qui
» venoient de le défendre lui apportent
» des tablettes, ou écrivent ſon
» teſtament par-devant des témoins;
» & quelque temps après on le mene
» au ſupplice. Ceux qu'il inſtitue héritiers
» s'emparent de la ſucceſſion;
» ſon frere cadet, qui l'avoit accuſé,
» réclame l'hoirie à titre de parenté.
» On ne cite aucune Loi expreſſe en
» ſa faveur ou contre lui; mais il y
» en a pluſieurs d'où l'on peut conclure
» que Malleolus avoit ou n'avoit pas le
» droit de faire un teſtament «.

Parlons à préſent de la queſtion juridiciaire. *Queſtion juridiciaire.*

XIV. La queſtion eſt juridiciaire, lorſqu'on examine ſi un fait dont on convient eſt puniſſable ou non. Elle eſt alors abſolue ou acceſſoire (*a*). Abſolue, lorſque la défenſe ſe tire du fond du ſujet & non des acceſſoires. Par exemple : » Un Comédien appela le Poëte Accius par ſon nom en plein théatre; » Accius demanda réparation ; le Comédien dit, pour ſa défenſe, qu'il eſt » permis de nommer celui dont on » joue les Pieces «. Elle eſt acceſſoire, ſi la défenſe, foible en elle-même, acquiert du poids par des circonſtances étrangeres à la cauſe. Elle offre trois ou quatre chefs; l'aveu du crime, le recours, la récrimination, & la néceſſité d'alternative.

L'aveu du crime a lieu lorſque l'accuſé ſupplie qu'on lui pardonne. Il emploie le défaut d'intention, ou la dé- *Aveu du crime.*

(*a*) L'Original dit *abſoluta* & *aſſumptiva*. La maniere dont on a traduit ces deux mots n'eſt point élégante; mais la Langue n'offre pas d'autres adjectifs, & l'on n'eſt point obligé d'être plus intelligible que ſon Auteur.

précation. Par le défaut d'intention, il dit qu'il n'a point failli à deſſein, qu'il faut s'en prendre à la fortune. C'eſt ainſi que Cepion rejeta ſur la fortune, devant les Tribuns du peuple, la perte de ſon armée; il ſoutint qu'il étoit impoſſible d'agir autrement; » que » les torrens l'ayant arrêté ſur les che- » mins, il ne put arriver au jour aſſi- » gné; qu'il étoit tout au plus coupable » d'imprudence «. Un homme qui voyant ſon frere tué par ſon eſclave, a fait punir du ſupplice des eſclaves le meurtrier, avant d'ouvrir le teſtament qui le déclaroit libre, peut employer la même défenſe.

Déprécation. Par la déprécation, l'accuſé confeſſe qu'il a failli ſciemment; mais il demande qu'on ait pitié de lui. On n'emploie guere ce moyen de défenſe devant les Tribunaux; l'accuſé doit être un grand perſonnage, & avoir fait de belles actions; l'Orateur, amplifiant alors ce lieu commun, dit qu'en ſuppoſant l'accuſé coupable, il faudroit lui pardonner en faveur de ſes bienfaits paſſés, mais qu'il ne demande point qu'on lui pardonne. C'eſt ſur-tout au Sénat, devant le Prince, & dans l'aſ-

ſemblée du Peuple, qu'on fait uſage de cette reſſource.

XV. Par la récrimination, on avoue qu'on a failli, mais que le fait doit être imputé à d'autres. Par exemple : » Oreſte » rejetoit ſon crime ſur ſa mere «. *Récri nation.*

Par le recours, on ſe diſculpe, non pas du fait, mais du crime, & on rejette la faute ſur une perſonne en particulier, ou ſur la choſe en elle-même. Par exemple : » Le meurtrier » de P. Sulpicius dit qu'il l'a tué par » ordre des Conſuls ; qu'ils lui ont » commandé cet homicide, & même » qu'ils lui ont expliqué pourquoi il » étoit légitime «. Un accuſé ſe juſtifie, » parce qu'une Ordonnance du Peuple » lui défendoit de faire ce que lui preſ- » crivoit le teſtament « *Recou*

Quand l'accuſé réclame la néceſſité de l'alternative, il dit qu'obligé de choiſir, il croit avoir pris le parti le meilleur. Ainſi, Caius Popilius, enfermé par les Gaulois, & ne pouvant s'échapper, entra en négociation avec l'ennemi, qui lui permit de ſe retirer avec ſon armée, à condition qu'il laiſſeroit ſes chariots & ſes bagages. Il fut accuſé de leſe-Majeſté, & il *Néceſſi l'alterna*

dit pour ſa juſtification, » qu'il falloit » ſacrifier juſqu'au dernier de ſes braves » ſoldats, ou ſe ſoumettre à ce qu'on » lui impoſoit «.

XVI. Je crois m'être aſſez étendu ſur les différens états de queſtion; je vais dire de quelle maniere on doit traiter une cauſe; mais j'expliquerai auparavant ſur quelles raiſons on doit le plus inſiſter.

Du point eſſentiel. Dès qu'on a examiné la nature de l'affaire, il faut chercher des raiſons. Oreſte, avouant qu'il a tué ſa mere, ne peut ſe défendre; & il n'y aura pas de cauſe, s'il ne donne des raiſons. Il dit donc : » Elle a tué mon pere «. Après qu'on a découvert la preuve fondamentale, on doit lui trouver un appui, & répondre aux objections. Quand Oreſte dit : » J'ai tué Clytemneſtre juſtement, parce qu'elle avoit » tué mon pere «, l'accuſateur ne manque pas de lui répliquer : » Mais, ſi » elle méritoit la mort, vous ne deviez pas être ſon aſſaſſin, & il étoit » injuſte de la punir avant qu'elle *Maniere de découvrir.* » fût condamnée «. Le point eſſentiel réſulte de la défenſe, & de la réplique de l'accuſateur. Par exemple, Oreſte dit qu'il a tué Clytemneſtre pour

venger ſon pere. » Mais un fils peut-il » tuer ſa mere ſans un jugement an- » térieur «? C'eſt de cette maniere qu'on fixe le véritable point de la queſtion; dirigez enſuite ſur ce point toutes les forces du diſcours.

XVII. Ce qu'on vient de lire ne regarde cependant pas la queſtion de fait; car alors on nie le fait, & on ne cherche pas à en donner la raiſon. Par exemple : On accuſe un homme d'avoir tué Ajax; il répond : » Je ne l'ai pas tué «. Il s'agit de ſavoir s'il l'a tué ou non. Si l'affaire a pluſieurs branches, elle offre pluſieurs points à juger, qu'on trouve tous par la même voie.

Je tâcherai de mettre de la préciſion, & de la clarté dans ce qui me reſte à dire; mais comme ce Livre eſt aſſez étendu, j'en ferai pluſieurs, de peur que votre eſprit ne ſe laſſe de tant de préceptes. Si l'Ouvrage s'acheve moins vîte que vous ne le déſirez, vous devez en accuſer la grandeur de l'entrepriſe & la multitude de mes occupations. Je ne négligerai rien pour ſuppléer au temps que me prennent les devoirs de mon état : la reconnoiſſance & l'amitié exciteront mon zele.

DE LA RHÉTORIQUE, *A HERENNIUS.*

LIVRE II.

Objet du Livre précédent.

I. LE Livre précédent, mon cher Herennius, traite de la nature des différentes cauſes, des qualités & des fonctions de l'Orateur : j'ai voulu commencer par les matieres les plus difficiles, afin de rendre plus aiſées celles qui nous reſtent à traiter. Je continue à ſuivre le même plan, & je vais vous parler, avant tout, d'un des objets les plus épineux.

Celui-ci ne traite que du genre judiciaire.

Vous vous ſouvenez qu'il y a trois genres de cauſes, le démonſtratif, le délibératif, & le judiciaire. Ce dernier étant le plus difficile, je vous apprendrai d'abord de quelle maniere il faut

le traiter. Quoique j'en aye déjà dit quelque choſe en parlant des fonctions de l'Orateur, ce ſujet remplira tout le ſecond Livre, & même une partie du troiſieme. Vous vous rappelez que j'ai traité des cinq parties de l'oraiſon ; de l'exorde, de la narration, de la diviſion, enſuite des preuves, & de la réfutation ; & ſous ce dernier article, des différens états de la queſtion ; des points eſſentiels auxquels il faut ramener la queſtion, & enfin des cauſes ſuſceptibles de pluſieurs queſtions.

II. Il ne reſte donc plus qu'à montrer l'art d'appliquer à chaque cauſe les raiſons qui lui ſont propres ; quels moyens de défenſe il faut adopter, & enfin de quelle maniere on doit terminer le diſcours, c'eſt-à-dire, remplir la ſixieme partie d'oraiſon, ou la concluſion. Quant à la maniere de traiter chaque affaire, je m'arrêterai d'abord à la queſtion de fait, qui eſt la premiere & la plus difficile de toutes.

Maniere de traiter les cauſes de conjecture.

Dans cette cauſe, l'accuſateur doit entremêler ſa narration de ſoupçons appuyés ſur des conjectures, & faire croire que les paroles, les actions, les démarches & les voyages de l'accuſé ont tou-

jours eu des motifs ſecrets. Celui qui ſe défend raconte les faits ſimplement & avec clarté, & il ne manque pas de détruire les ſoupçons qu'on répand contre lui. On emploie alors ſix eſpeces de moyens ; la probabilité, les rapports, les indices, les preuves, les ſignes, & la confirmation. Voici la définition de tous ces termes. On fait valoir le moyen de probabilité, lorſqu'on prouve qu'il a été utile à l'accuſé de faillir, & que ſa conduite annonce le délit qu'on lui reproche. On expoſe les motifs qu'il pouvoit avoir, & on examine ſa vie paſſée. On développe les avantages qu'il eſpéroit ; s'il a voulu aſſouvir ſes paſſions, ou ſe procurer des honneurs, de l'argent, de l'autorité, échapper à la haine, à l'infamie, à la douleur ou au ſupplice.

Probabilité.

III. En développant les vûes d'utilité de ſon adverſaire, on exagere les inconvéniens qu'il ſe propoſoit d'éviter. L'accuſé nie qu'il ait eu de pareils motifs ; & s'il eſt obligé d'en convenir, il diminue du moins l'importance qu'on leur donne. Il ajoute qu'il eſt injuſte de ſoupçonner d'un délit tous ceux qui avoient intérêt de le commettre.

En repaſſant la vie de l'accuſé, recherchez d'abord s'il n'a point commis autrefois une ſemblable action, ſi on n'a jamais formé ſur lui de ſoupçons pareils. Si l'on prétend que c'eſt l'argent qui l'a déterminé, il faut le peindre comme ayant toujours été avare; ſi on lui prête des vûes de gloire, montrez qu'il fut toujours ambitieux. On rapproche ainſi le délit, des défauts du caractere. Si l'on ne trouve pas cet accord, cherchez-en un autre. Si on ne peut convaincre l'accuſé d'avarice, parlez de ſa corruption, ou de ſa perfidie, ou reprochez-lui quelque autre vice; obſervez qu'ayant fait des actions ſi noires, on ne doit pas s'étonner qu'il ait commis ce délit. Si ſon intégrité & ſa ſageſſe obtiennent l'eſtime publique, dites qu'il faut avoir égard aux actions, plutôt qu'à la renommée; qu'il a caché ſoigneuſement ſes défauts, & que ſa conduite n'eſt pas tout à fait nette, comme vous le démontrerez. L'accuſé, de ſon côté, s'étendra d'abord ſur la régularité de ſa vie; s'il a des taches à effacer, il les attribuera à l'imprudence, à la folie, à la jeuneſſe, à la violence, & à la per-

ſuaſion qu'on a employée pour le ſéduire; il aſſurera de plus, qu'elles n'ont point de rapport au crime dont on l'accuſe. S'il eſt couvert de honte & d'infamie, il ſoutiendra d'abord qu'on a ſemé de faux bruits, & qu'il ne faut point croire aux rumeurs populaires. Si aucun de ces expédiens ne lui réuſſit, il obſervera, pour dernier moyen, qu'il n'a point à défendre ſes mœurs devant les cenſeurs, mais à ſe diſculper d'un crime particulier au Tribunal de la Juſtice.

Raiſons tirées des rapports. IV. Prouvez que le délit attribué à l'accuſé n'a été utile qu'à lui ſeul, & que lui ſeul a pu le commettre. L'accuſé doit ſoutenir que le délit étoit utile à d'autres, & qu'ils ont pu le commettre.

Des indices. Le terme ſeul d'indices en annonce la ſignification: on les tire du lieu, du temps, de l'eſpace, de l'occaſion, de l'eſpérance qu'on avoit de réuſſir ou de cacher ſa faute. On examine ſi le lieu du délit eſt fréquenté ou non; s'il l'eſt toujours, ou s'il l'a été ſeulement au moment de l'action; s'il eſt ſacré ou profane, public ou privé; quel eſt ſon voiſinage; ſi l'on pouvoit être vu ou

entendu. Je vous enſeignerois les moyens qui conviennent à l'accuſé & à l'accuſateur, s'ils ne ſe préſentoient pas d'eux-mêmes dans toutes les affaires. Il ſuffit ici de poſer les principes : avec de l'exercice, on les met facilement en pratique.

Quant au temps, on examine en quelle ſaiſon de l'année, à quelle heure l'action a été commiſe ; ſi c'eſt la nuit ou le jour, à quelle heure de la nuit ou du jour, & pourquoi on a choiſi ce moment.

On conſidere ſi l'eſpace de temps a été aſſez long pour commettre cette action, ſi on a pu eſpérer qu'il ſuffiroit ; car ce n'eſt rien de prouver que le temps n'a point manqué, ſi l'accuſé n'a pu le prévoir.

Relativement à l'occaſion, on demande ſi elle a été convenable, & s'il s'en eſt jamais préſenté de meilleure.

Afin de démontrer que l'accuſé eſpéroit de réuſſir, on dit que les indices dont nous venons de parler annonçoient le ſuccès ; que l'une des Parties avoit de l'argent, de l'adreſſe, des lumieres & des moyens ; que l'autre étoit foible, pauvre, inexpérimentée,

& qu'elle manquoit de reſſources.

Pour découvrir ſi on a eſpéré de cacher le délit, on paſſe en revue ceux qui l'ont ſu, ou qui ont aidé à le commettre, les hommes libres ou les eſclaves.

Preuves. V. J'entends ici par preuves, des raiſons plus convaincantes que celles dont je viens de parler, & qui affermiſſent davantage le ſoupçon. Elles embraſſent le temps qui a précédé, qui a accompagné & ſuivi l'action. Relativement au premier, on recherche où étoit l'accuſé avant l'action, où on l'a vu, & avec quelles perſonnes; s'il a fait des préparatifs; s'il eſt allé trouver quelqu'un; s'il a dit quelque choſe; s'il a eu des complices, des fauteurs & des ſecours; s'il s'eſt rendu à cet endroit contre ſa coutume, ou à une heure différente de celle où il y alloit.

On examine, touchant le temps qui accompagnoit l'action, ſi on a ſurpris l'accuſé; ſi on a entendu du bruit ou des cris; ſi l'on a découvert quelque choſe par l'un des cinq ſens; car chacun d'eux peut faire naître le ſoupçon.

Par rapport au temps qui a ſuivi

dites ſi quelque choſe indique le délit & le coupable. Par exemple, ſi le corps d'un homme trouvé mort, eſt enflé ou livide, c'eſt un indice qu'il a été empoiſonné; ſi quelqu'un a laiſſé des armes, des habits, & autres choſes ſemblables; ſi on a découvert des veſtiges; ſi on a ſurpris du ſang ſur les habits de l'accuſé; ſi on l'a vu à l'endroit où le délit a été commis.

Quant aux ſignes qui décelent l'innocent ou le coupable, obſervez, ſuivant l'occaſion, que l'accuſé a rougi, a pâli, chancelé, s'eſt contredit, qu'il eſt tombé par terre, & que c'eſt la preuve d'une conſcience criminelle. Si on ne peut rien avancer de pareil, dites qu'il a ſi bien étudié tout ce qui cache ſon crime, qu'il répond à tout ſans balancer & ſans paroître ſurpris; que c'eſt une marque d'effronterie, & non pas d'innocence. Si l'accuſé a donné des ſignes de frayeur, il ſoutiendra que c'eſt un effet du danger où il ſe trouve, & non du remords; ſi on ne lui reproche aucune marque d'appréhenſion, il aſſurera que ſon innocence l'empêche de s'émouvoir. *Des ſignes.*

VI. On donne le nom de *preuves con-* *De la confirmation.*

firmatives à tout ce qui confirme le ſoupçon. Elles ont des lieux propres & des lieux communs. Les premiers ne conviennent qu'à l'accuſateur ou à l'accuſé. Par exemple : dans une queſtion de fait, l'accuſateur dit qu'il ne faut point avoir compaſſion des méchans, & exagere l'atrocité du crime. Au contraire, l'accuſé réclame la bienveillance publique, & ſe récrie ſur la calomnie de l'accuſateur. Les ſeconds conviennent à l'un & à l'autre, ſuivant la nature de la cauſe. Avec ceux-ci, on parle pour ou contre les témoins, la torture, les argumens qu'on emploie, & les bruits publics. On cite en faveur des témoins leur vie paſſée, & la conſtance de leur dépoſition : on objecte au contraire que leur vie eſt honteuſe, & qu'ils ont varié dans leur témoignage ; qu'ils dépoſent ſur un fait qui n'a pu arriver, ou qui n'eſt pas arrivé ; qu'ils n'ont pu le ſavoir, ou qu'on les a corrompus.

Des témoins.

De la torture.

VII. On obſerve, en faveur de la torture, que nos ancêtres l'employoient dans la recherche de la vérité ; que l'excès de la douleur arrache la vérité de la bouche des hommes. Cette partie du diſcours ſera plus ou moins convaincante,

ſuivant que les raiſons proprement dites ſeront plus ou moins fortes, & elle doit être rapprochée de tout ce qui précede. Alléguez contre la torture, que nos peres ne l'ont admiſe que dans certains cas, & avec beaucoup de reſtrictions (*a*) ; qu'il ne faut pas croire aux dépoſitions arrachées par la douleur ; que parmi les hommes, les uns ſont plus ſenſibles que d'autres à la ſouffrance ; qu'il y en a de très-ingénieux à imaginer des menſonges ; que ſouvent on fait ou l'on ſoupçonne ce que l'examinateur veut apprendre, & qu'on le dit tout de ſuite, pour ne plus ſouffrir. Réfutez par des raiſons probables les dépoſitions faites à la torture, & appuyez votre cauſe de tous les autres argumens que nous avons indiqués.

(*a*) Ce paſſage eſt fort obſcur, & les Commentateurs ne l'expliquent pas. Si le Rhéteur qui donne ici des préceptes, ſe piquoit de conſeiller toujours la vérité, nous lui dirions que les Romains ont fait l'abus le plus étrange de la torture. Pour n'en citer qu'un exemple : Lorſque ſur le même fait, on pouvoit produire comme témoins des hommes libres ou des eſclaves, les Juges préféroient la torture des eſclaves, comme une preuve plus certaine & plus infaillible.

Argumens particuliers.

Voici la maniere de faire uſage des preuves, des indices, & de tout ce qui peut augmenter le ſoupçon. Quand pluſieurs indices ſont d'accord avec pluſieurs preuves, on dit que le fait eſt manifeſte, & non douteux; que ce rapport mérite plus de créance que les témoins; que l'argent, la faveur, la crainte ou la haine les ont corrompus. On répond d'une maniere générale à toute eſpece d'argumens, de ſignes & d'indices: qu'on peut tout ſoupçonner; on atténue enſuite chaque ſoupçon, & on tâche de montrer qu'ils attaquent autant les autres que nous-mêmes; que c'eſt une indignité de ſoutenir ſans témoins de pareilles allégations.

Bruits publics.

VIII. En faveur des bruits publics, dites qu'ils ne ſont jamais ſans fondement; que perſonne n'a eu intérêt de les imaginer; que s'ils ont coutume d'être faux, ceux-ci ſont véritables: combattez-les en affirmant & démontrant, par des exemples, que la plupart ſont faux; que ces menſonges ont été controuvés par des ennemis, des malveillans & des calomniateurs. On ſuppoſe dans la bouche de tout le monde une fable ſur le compte de ſes adverſaires,

ou une hiſtoire odieuſe, véritablement publique, qu'on affecte de ne pas croire, ſous prétexte que tout le monde peut être l'objet d'une diffamation. Si le bruit public ſemble fondé, on emploie l'adreſſe pour le diſſiper.

La queſtion de fait eſt très-difficile à traiter; mais comme elle eſt ſouvent d'uſage dans les cauſes où il s'agit d'un fait vrai, j'en ai développé ſoigneuſement toutes les parties, afin que rien ne vous arrête lorſque vous ſerez obligé de la mettre en pratique. Paſſons maintenant à la queſtion appelée *de droit.*

Du ſens des Loix.

IX. Quand l'intention du Légiſlateur paroît contraire aux termes de la Loi, ſi on veut profiter de l'expreſſion littérale, on donne d'abord des éloges au Légiſlateur; on rapporte le paſſage, & on demande à l'adverſaire s'il s'attendoit à trouver contre lui la Loi, le teſtament, une promeſſe par écrit, ou un tel contrat, ſuivant la nature de la cauſe. Secondement, on rapproche la Loi & les Ecrits des aveux que fait l'adverſaire; on obſerve au Juge qu'il doit ſe défier des interprétations ſubtiles; on attaque les interprétations & la tour-

nure que l'adverſaire veut donner au ſens littéral, ou bien on demande ce qui empêchoit le teſtateur d'ajouter à l'écrit les idées qu'on lui ſuppoſe. On explique alors le véritable ſens de ſes expreſſions, & les motifs qui ont décidé le teſtateur; la juſteſſe, la clarté & les raiſons de l'interprétation; les jugemens qu'on a rendus d'après cette interprétation plutôt que d'après celle de l'adverſaire. On inſiſte ſur les inconvéniens des interprétations arbitraires. On peut auſſi attaquer, par un lieu commun, celui qui cherche à défendre une action qu'il reconnoît pour contraire aux Loix & à la teneur du teſtament.

De l'intention. X. S'il eſt beſoin de recourir à l'intention du Légiſlateur, ou du teſtateur, l'Orateur commence par louer la briéveté de l'écrit où l'on ne trouve que l'eſſentiel, & où il n'étoit pas néceſſaire de mettre ce que tout le monde doit appercevoir : dites enſuite qu'il y a de la mauvaiſe foi de s'attacher à la lettre plutôt qu'à l'intention; qu'il eſt contre l'uſage & la raiſon, que c'eſt manquer à l'équité de ſuivre le ſens littéral; que l'interprétation que vous pro-

poſez eſt utile & ſage ; que celle des adverſaires eſt folle ou inique ; qu'elle n'eſt point d'accord avec ce qui précede ou ce qui ſuit ; qu'elle bleſſe le droit commun, les autres Loix, & tous les jugemens des Tribunaux. Citez des Juges ou des Arbitres qui ont prononcé d'après l'intention du Légiſlateur, plutôt que d'après le ſens littéral, & rapportez les Loix ou écrits qui peuvent autoriſer une telle interprétation ; enfin employez les lieux communs contre ceux qui ſuivent le ſens littéral d'un écrit, ſans s'embarraſſer de l'intention de celui qui l'a fait.

Des Loix contraires.

Si deux Loix ſont contradictoires, on cherche, en premier lieu, ſi l'une d'elles a été abrogée, ou ſi l'on y déroge ; ſi elles ſont tellement contraires, que l'une ordonne & l'autre défende ; que celle-là commande d'une maniere abſolue, & celle-ci permette. C'eſt ſe défendre mal, que d'oppoſer une Loi qui permet, à une autre qui ordonne d'une façon poſitive : car l'ordre abſolu doit l'emporter ſur la permiſſion. C'eſt encore ſe défendre mal, de dire qu'on a fait ce que la Loi abrogée, en tout ou en partie, ordonnoit de faire,

& qu'on a négligé ce que preſcrivoit la derniere Loi. Il faut rapporter enſuite les deux Loix, & les interpréter à ſon avantage. Nous reviendrons ailleurs ſur cette matiere.

De l'ambiguité.

XI. Si la Loi ou un écrit offre deux ou pluſieurs ſens, on recherche d'abord en quoi conſiſte l'ambiguité, & la maniere dont les expreſſions ſeroient conçues, ſi l'interprétation des adverſaires étoit exacte. Dites enſuite que vous entendez le paſſage d'une maniere qui s'accorde avec la Loi, l'uſage, la nature, & les principes de l'équité, tandis que l'interprétation des adverſaires y répugne; qu'il n'y a réellement point d'obſcurité, & que tous les bons eſprits apperçoivent le véritable ſens. Quelques Rhéteurs penſent que la connoiſſance des amphibologies, dont parlent les Dialecticiens, eſt ici fort utile; je la crois au contraire nuiſible, parce que les Philoſophes s'attachent même aux expreſſions équivoques, qui ne ſignifient rien; ils chicanent ſur tout, & ils finiſſent par devenir odieux & obſcurs: les futils objets qui les occupent, les font paſſer pour des enfans; ils ont juſqu'au ridicule de ne haſarder

ſarder aucune expreſſion ſans craindre qu'elle ne ſoit équivoque. Je combattrai, ſi vous le voulez, ces ſottiſes par de bonnes raiſons; mais je penſe, qu'afin de jeter du mépris ſur le babil pédanteſque de ces Docteurs, il ſuffit de vous en dire un mot.

De la définition.

XII. Si vous employez la définition, faites d'abord une brieve deſcription de la choſe. Par exemple: » On offenſe la » majeſté publique, ſi on détruit ce » qui fait la grandeur & la gloire de » la ville; tels que les ſuffrages du » peuple, & les conſeils des Magiſtrats. » Cepion eſt donc coupable de leze-» Majeſté, puiſqu'il a privé le peuple » de ſes ſuffrages, & les Magiſtrats » de l'entrée au Conſeil, en abattant » les ponts «. Cepion répondra ſans doute: » On bleſſe la majeſté publique en » nuiſant à la grandeur de la ville. » Mais loin de lui avoir porté aucune » atteinte, j'ai concouru à la gloire » de ma patrie; car j'ai conſervé le » tréſor public, & je me ſuis oppoſé » aux violences des méchans citoyens «. Chacun détourne ainſi la définition à ſon avantage, en la rapprochant de ce qui forme la nature de l'affaire. Si la

définition de l'adverſaire eſt fauſſe ou inutile, honteuſe ou contenant une injure, on la réfute d'après les regles que nous établirons tout-à-l'heure, touchant la queſtion juridiciaire abſolue.

Récuſation. Dans les récuſations, on examine d'abord ſi ceux qui intentent l'action en ont le droit; ſi l'action devoit être intentée dans un autre temps, dans un autre lieu, d'après une autre Loi, & par une autre perſonne. Les argumens ſe tirent des Loix, de l'uſage, des principes de l'équité; & nous renvoyons encore à la queſtion juridiciaire abſolue.

Analogie. On emploie l'analogie quand on recherche ce que preſcrit la Loi, ou ce qu'on a jugé en des rencontres plus ou moins importantes, ou dans la même occaſion; quel eſt le rapport & la différence de toutes ces cauſes; ſi l'objet en conteſtation n'eſt point énoncé dans la Loi ou l'écrit, parce qu'on n'a pas voulu le prévoir, ou ſi le Légiſlateur a cru l'avoir prévu, en s'expliquant ſur d'autres matieres de la même eſpece. J'en ai dit aſſez ſur la queſtion de droit; revenons à celle qu'on appelle *juridiciaire abſolue.*

XIII. On a vu dans le premier Livre, que cette queſtion a lieu, lorſque convenant du fait, la défenſe ſe tire du fond du ſujet, & non des acceſſoires. On examine d'abord ſi l'action avouée étoit permiſe, & il faut pour cela connoître les regles du droit. Or, le droit dérive de la nature, de la Loi, de la coutume, de l'équité, des jugemens antérieurs, & des contrats qui ont rapport à l'affaire. La piété envers les parens eſt de droit naturel; c'eſt elle qui imprime dans l'ame des peres & des enfans, une affection mutuelle. Il n'eſt pas beſoin de dire ce que c'eſt que la Loi: la coutume établit une ſorte de devoir qui n'eſt preſcrit par aucun Réglement. Par exemple: » Si vous avez remis à un » Orfévre une telle quantité d'argent » pour la travailler, ſon aſſocié eſt » obligé de vous la rendre «. Comme les jugemens dépendent de la volonté des Magiſtrats, des Préteurs, des Conſuls, des Tribuns, il y en a quelquefois de contradictoires ſur le même objet. Ainſi Druſus, Préteur de la ville, déclara par une Sentence, qu'en vertu d'une procuration, on pouvoit agir contre un héritier; & S. Julius déclara le con-

De la quation juriciare a lue.

traire. Le Comédien qui avoit nommé le Poëte Lucilius en plein théatre, fut absous par le Juge C. Cœlius, & condamné par Metius. Il eſt néceſſaire alors de comparer enſemble les Juges, les temps, & le nombre des Sentences.

Tout ce qui eſt appuyé ſur la vérité & l'utilité commune, conſtitue le droit d'équité. Par exemple : » Il eſt juſte » qu'un homme qui eſt âgé de plus de » ſoixante ans, & malade, comparoiſſe » par Procureur «. De là, ſuivant les circonſtances & la dignité de la perſonne, on établit une nouvelle eſpece de droit.

Quant aux contrats qui ont rapport à l'affaire, on recherche ſi les conditions en ſont remplies.

Points de comparaiſon. XIV. Lorſqu'on compare s'il valoit mieux faire ce dont l'accuſé convient, ou ce que dit l'accuſateur, on examine quel parti offroit plus d'avantage, de facilité & de droiture ; ſi l'accuſé pouvoit juger de l'utilité de cette action : l'accuſateur, d'après ce que nous avons dit dans les cauſes de conjecture, laiſſera ſoupçonner que l'adverſaire a agi à mauvaiſe intention plutôt que dans le deſſein de préférer le meilleur au

pire. L'accuſé réfutera, par des raiſons probables, toutes les conjectures alléguées contre lui. L'accuſateur, dans l'occaſion, inculpera, par un lieu commun, celui qui préfere l'inutile à l'utile, ſurtout lorſqu'il n'étoit pas le maître de ſe décider; l'accuſé répliquera par un autre lieu commun, en forme de plainte, contre ceux qui veulent qu'on embraſſe un expédient pernicieux plutôt qu'un autre qui offroit des avantages; & remettant ſous les yeux des accuſateurs & des Juges, le temps, le lieu, la circonſtance, & le parti qu'il a pris, il leur demandera ce qu'ils euſſent fait eux-mêmes en pareille rencontre.

Récrimination.

XV. Rappelez-vous que rejeter ſa faute ſur un autre, c'eſt employer la voie de la récrimination. L'accuſateur examine d'abord ſi on peut ſe diſculper de cette maniere; ſi l'accuſé rejette abſolument ſur autrui tout ce qu'il a fait, ou bien s'il a dû néceſſairement tomber dans un délit dont on lui donnoit l'exemple; s'il devoit attendre un jugement; s'il pouvoit commettre une pareille action ſans ſavoir ſi elle étoit permiſe. Il employe enſuite le lieu commun contre ceux qui ne s'embar-

raſſent point d'une Sentence rendue par des Juges ; ou bien il expoſe combien il ſe commettra de meurtres s'il eſt permis de venger ainſi le crime avant que les coupables ſoient condamnés en Juſtice ; ce que l'accuſé ne manqueroit pas de dire, ſi un autre ſuivoit ſon exemple. L'accuſé avouera que les perſonnes qui lui fourniſſent un moyen d'apologie, ſont très-coupables ; & il démontrera que l'affaire n'a pu être jugée ; ou qu'il n'étoit pas utile de rendre une Sentence.

Aveu du crime. XVI. Vous vous ſouvenez que dans l'aveu du crime on a recours au défaut d'intention, & à la déprécation ; que pour employer le premier moyen on fait valoir la néceſſité, la fortune & *Néceſſité.* l'imprudence. Examinez ſi la néceſſité a été précédée d'une faute ; comment on pouvoit écarter ou affoiblir cette néceſſité ; ſi pour cela on a mis en uſage tous les moyens poſſibles ; quels ſoupçons inſpire cette affaire ; enfin ſi cette néceſſité eſt une juſtification ſuffiſante.

Imprudence. Si l'accuſé convient qu'il a failli par imprudence, voyez s'il a pu être inſtruit des ſuites de ſa faute ; s'il a cherché à

les prévoir ; s'il eſt coupable de les avoir ignorées : car celui qui s'excuſe en diſant qu'il étoit ivre, ou dominé par l'amour ou la colere, aggrave ſon délit plutôt que de le diminuer ; formez enſuite des conjectures pour ſavoir s'il a failli par ignorance ou de propos délibéré, & diſcutez ſi l'imprudence peut juſtifier un crime ſi manifeſte.

Quand on a recours à la fortune pour ſe juſtifier, on emploie les raiſons que nous venons de donner ſur la néceſſité. Ces trois manieres de ſe juſtifier ont d'ailleurs beaucoup de rapport, & chacune de nos regles s'applique également à l'une & à l'autre dans ces ſortes de cauſes. Voici les lieux communs. L'accuſateur dit : l'adverſaire avouant ſon crime, ne retardera pas la Sentence par de vaines paroles ; l'accuſé répond qu'il faut en toutes les occaſions avoir égard à l'intention, & ne pas imputer à crime ce qu'on a fait ſans deſſein : il finit par implorer la clémence des Juges. *Fortune.*

XVII. Vous avez vu dans le premier Livre, que, par la déprécation, l'accuſé confeſſant qu'il a failli de propos délibéré, demande néanmoins qu'on ait pitié de lui. Afin de montrer qu'il eſt *Déprécation.*

digne de pardon, l'Orateur obſerve que le nombre de ſes belles actions ſurpaſſe de beaucoup celui de ſes fautes; qu'il a de la nobleſſe, des vertus éminentes; qu'on en peut eſperer de grands ſervices ſi on l'abſout; qu'il s'eſt montré doux & clément lorſqu'il avoit en main l'autorité; que la haine ni la cruauté ne l'ont point déterminé à cette action, mais le zele & un devoir mal entendu; qu'on a pardonné une pareille faute à un autre; qu'on n'a rien à craindre de lui ſi on ne le punit pas; qu'on peut l'abſoudre ſans encourir ni le blâme des citoyens, ni celui des Nations étrangeres. La commiſération, la fortune, la clémence, la viciſſitude des choſes humaines, fourniſſent alors pluſieurs lieux communs. L'accuſateur réfute toutes ces raiſons, & fait un dénombrement exagéré de tous les crimes de l'adverſaire.

J'ai obſervé plus haut, qu'on n'emploie guere la déprécation dans les Tribunaux, & qu'elle a lieu ſeulement dans le Sénat & l'aſſemblée du peuple.

Recours. Lorſqu'on ſe diſculpe en rejetant la cauſe du délit ſur les choſes ou ſur les perſonnes, j'ai donné le nom de re-

tours à ce moyen de défenſe (*a*). Examinez ſi la perſonne qui inculpe l'accuſé a eu toute l'influence qu'on lui ſuppoſe ; ſi elle pouvoit honnêtement & ſans danger agir d'une autre maniere ; ſi l'on doit en conclure que l'accuſé s'eſt déterminé par une impulſion étrangere : prouvez enſuite, par des conjectures, qu'il a failli de lui-même. S'il s'excuſe ſur les choſes, je vous renvoie aux regles que vous venez de lire ſur la néceſſité.

XVIII. J'en ai dit aſſez ſur les différentes raiſons qu'il faut alléguer dans toutes les cauſes judiciaires ; il eſt à propos de vous enſeigner la maniere d'embellir ces moyens, & de leur donner du poids ; car il n'eſt pas difficile d'imaginer ce qui ſert à la défenſe d'une cauſe, mais il l'eſt beaucoup de répandre des ornemens ſur ſes raiſons, & de les placer à propos. Quand on poſſede cet art, on

(*a*) Je n'ai pas trouvé de meilleur terme pour expliquer ce paſſage. Ce paragraphe ayant beaucoup de rapport au Numéro XV, l'Auteur auroit dû les réunir, ou les metttre à la ſuite l'un de l'autre. Il donne le nom de *remotio criminis* à ce que nous appelons ici *recours*, & de *tranſlatio criminis* à ce que nous avons appelé *récrimination*.

ne s'arrête pas trop ſur les mêmes objets ; on n'y revient point ſans motifs ; on ne quitte point un raiſonnement qu'on a commencé, pour paſſer bruſquement à un autre ; l'Orateur ſoulage ainſi ſa mémoire, & l'Auditeur embraſſe avec plaiſir l'enſemble & les détails de l'affaire.

De l'ordre, & des ornemens du diſcours.

Une défenſe, pour être accomplie, doit offrir d'abord l'expoſition, les raiſons, la confirmation des raiſons, ces mêmes raiſons embellies, & la concluſion. Il eſt à peine beſoin de vous avertir que l'expoſition annonce ſommairement ce qu'on veut prouver ; que les raiſons prouvent la vérité de ce qu'on avance ; que la confirmation y ajoute de nouveaux argumens, afin de les fortifier ; que les ornemens leur donnent plus d'éclat & d'attrait, & qu'enfin, dans la concluſion, on récapitule ce qu'on a dit, pour inſiſter ſur le point eſſentiel.

XIX. Si vous aſpirez au ſuccès, voici donc la maniere que vous devez employer. S'il faut expoſer quels motifs avoit Ulyſſe de tuer Ajax, dites : » Il » vouloit ſe défaire d'un ennemi très- » ardent, qu'il avoit les plus grandes

» raiſons d'appréhender : comme il
» voyoit que pendant la vie d'Ajax il ne
» ſeroit jamais en ſûreté, il a voulu par
» ce meurtre aſſurer ſon repos. Il a cou-
» tume de dreſſer des embûches à ſes
» ennemis, dans les occaſions les moins
» permiſes, & l'odieuſe mort de Pa-
» lamede le témoigne aſſez : la crainte
» du péril excitoit donc Ulyſſe à égor-
» ger celui qui pouvoit le punir, &
» l'habitude du crime ne lui a laiſſé
» aucun ſcrupule.

» Les hommes ont toujours un mo-
» tif de ſe livrer aux moindres fautes,
» & ils ne commettent les plus grands
» crimes que lorſqu'ils y voient un
» avantage aſſuré. Si le déſir des ri-
» cheſſes & l'amour de l'autorité ont
» fait mille coupables ; ſi pluſieurs ont
» commis des délits graves pour un
» léger intérêt : s'étonnera-t-on que
» la frayeur, ce mobile impérieux,
» ait pouſſé Ulyſſe à une mauvaiſe ac-
» tion ? S'étonnera-t-on que l'homme
» le plus vaillant & le plus integre, le
» perſécuteur implacable des malfai-
» teurs, qu'Ajax enfin, irrité de toutes
» les manieres, ait été aſſaſſiné par la
» main d'un lâche, d'un perfide, d'un

» criminel que la crainte du châtiment » tourmentoit ? Puiſque l'inſtinct ſeul » porte les bêtes farouches à ſe nuire les » unes aux autres, on peut croire que » cet homme inhumain a travaillé avec » ardeur à la perte de ſon ennemi. En » effet, aucune raiſon, bonne ou mau- » vaiſe, ne détermine les bêtes, lorſ- » qu'elles aſſouviſſent leur fureur, & » l'on ſait qu'Ulyſſe avoit tous les mo- » tifs capables de faire impreſſion ſur » un cœur tel que le ſien. J'ai promis » de montrer qu'Ulyſſe avoit des mo- » tifs de commettre ce meurtre ; j'ai » prouvé qu'il étoit animé par la haine, » l'inimitié, & la crainte du péril, les » plus puiſſantes de toutes les raiſons ; » il eſt donc inconteſtable que cet aſ- » ſaſin ne manquoit pas de motifs «.

La défenſe ne comporte pas toujours les cinq parties dont nous avons parlé : on omet la récapitulation, ſi l'affaire eſt courte & d'une nature frappante. On n'embellit point la cauſe, lorſqu'elle ne paroît pas ſuſceptible d'ornement ; ſi les raiſons ont été dites en peu de mots, & ſi la choſe eſt de peu d'importance, on ne cherche point à y mettre des ornemens oratoires, & on ne fait pas

de récapitulation. La défenſe la plus étendue n'a que cinq parties ; la plus courte en a trois , & la moyenne quatre.

Des preuves défectueuſes.

XX. Il y a deux eſpeces de preuves défectueuſes ; l'une que l'Orateur peut relever avec avantage ; & l'autre qui ne mérite pas d'être relevée , tant elle eſt mauvaiſe. Pour vous faire éviter ces défauts , & profiter de la mal-adreſſe de l'adverſaire , il ſuffira de vous citer des exemples de preuves défectueuſes qu'il eſt à propos de relever , & de celles qu'on peut dédaigner ſans inconvéniens. Voici les défauts qui ſe préſentent dans les cinq parties qu'embraſſe la défenſe.

Des défauts d'expoſition.

L'expoſition eſt défectueuſe , lorſqu'on établit des propoſitions générales , d'après des exemples particuliers ou des données partielles. Par exemple : » Tous ceux qui ſont pauvres aiment » mieux acquérir injuſtement des ri- » cheſſes , que de reſter honnêtement » dans la pauvreté «. Il eſt aiſé de répondre , qu'il eſt injuſte & malhonnête d'attribuer à tous les pauvres ce qu'on remarque dans des individus vicieux.

L'expoſition eſt défectueuſe auſſi , quand on nie dans tous les cas , ce qui ar-

rive rarement. Par exemple : » Perſonne » ne peut ſe prendre d'amour à la pre- » miere vue « ; car on trouve de ces exemples, quoiqu'ils ſoient rares.

XXI. L'expoſition eſt vicieuſe, ſi, avec la prétention d'embraſſer tous les points, on omet un article important : Par exemple : » Comme il eſt conſtant » qu'on a tué un homme, il faut que » le meurtre ait été commis par ſes » ennemis, ou par des brigands, ou » par vous qu'il nommoit ſon héri- » tier. On n'a jamais vu de brigands » dans cet endroit ; il n'avoit point » d'ennemis; donc vous l'avez tué «. Il eſt facile de répliquer que d'autres peuvent être coupables de cet aſſaſſinat ; qu'il a pu être tué par des eſclaves ou des cohéritiers de l'accuſé. Après avoir relevé ce premier défaut, l'accuſé a un champ plus vaſte pour ſe défendre.

L'expoſition eſt défectueuſe également, lorſque dans l'énumération on oublie des points eſſentiels. Par exemple : » Il y a deux choſes, la volupté » & l'avarice qui excitent tous les hom- » mes à mal faire «. On répondra : quoi donc ! l'amour, l'ambition, la ſuperſtition, la crainte de la mort, le

déſir de commander, & pluſieurs autres paſſions, ne les invitent-elles pas au mal ?

Elle eſt défectueuſe encore, ſi l'énumération embraſſe plus de parties qu'elle ne devroit. Par exemple : » Il y a trois » choſes qui déterminent les actions » des hommes ; la crainte, le déſir, & » les paſſions de l'ame «. Il n'étoit pas néceſſaire d'ajouter les paſſions de l'ame, puiſqu'elles ne different pas du déſir & de la crainte.

XXII. L'expoſition, priſe de trop loin, eſt défectueuſe. Par exemple : » La » ſottiſe eſt la ſource de tous les » maux. Elle fait naître une infinité » de déſirs ; ces déſirs ſont immodérés » & ſans bornes ; ils produiſent l'ava- » rice, & l'avarice porte l'homme à » toutes ſortes de crimes : donc l'ava- » rice a porté nos adverſaires à com- » mettre ce crime «. Le dernier membre de cette phraſe ſuffiſoit : alors c'eſt imiter mal-à-propos Ennius & les autres Poëtes auxquels on permet ces façons de parler. *Suite des vices de l'expoſition.*

Plût à Dieu que la hache eût reſpecté les ſapins de la forêt de Pélion,

*Et qu'elle n'eût pas procuré les matériaux du navire appelé l'*Argos, *qui porta dans la Colchide, ſous le commandement du perfide Pélias, la fleur des Argonautes, pour y conquérir la toiſon d'or !*

Sans ce maudit vaiſſeau, Médée ma maîtreſſe, qui erre maintenant ſur la terre, folle d'amour & de jalouſie, ne ſeroit jamais ſortie de ſon palais !

Si le Poëte eût aſpiré à la briéveté, il pouvoit dire : *Plût à Dieu que Médée ma maîtreſſe ne fût jamais ſortie de ſon palais.*

Des raiſons vicieuſes.

XXIII. Une raiſon eſt défectueuſe, lorſqu'elle ne convient pas à l'expoſition, parce qu'elle eſt foible, ou parce qu'elle eſt fauſſe. Elle eſt foible, quand elle ne prouve pas abſolument ce qu'on a expoſé. Par exemple, on lit dans Plaute :

» C'eſt un grand crime de châtier un » ami pour une faute ; mais ce châtiment » eſt utile & profitable, quand notre » ami eſt d'un âge mûr «. Voici les raiſons qu'allegue le Poëte : car je *châtierai aujourd'hui mon ami pour la faute qu'il a commiſe.* Dans ce cas, on juge de l'utilité d'un châtiment parce qu'on

va l'infliger, & non parce qu'il eſt convenable de l'infliger.

La raiſon eſt fauſſe lorſqu'elle eſt appuyée ſur une fauſſeté. Par exemple : » On ne doit pas fuir l'amour, puiſ- » qu'il eſt l'origine de la véritable ami- » tié ; ou bien : On doit fuir la Phi- » loſophie, parce qu'elle engourdit & » rend pareſſeux «.

Les raiſons ſont encore défectueuſes, lorſqu'elles n'ont pas un rapport abſolu avec l'expoſition. Ainſi Pacuvius a tort de dire :

Les Philoſophes aſſurent que la Fortune eſt aveugle, ſtupide & inſenſée.

Ils la placent ſur une boule roulante au haſard ;

Et ils croient qu'elle tombe où le ſort pouſſe la boule.

Ils l'appellent aveugle, parce qu'elle ſe place ſans y regarder.

Ils lui donnent le nom d'inſenſée, parce qu'elle eſt cruelle, capricieuſe & inconſtante.

Et celui de ſtupide, parce qu'elle ne diſtingue pas les hommes de mérite des méchans.

D'autres Philoſophes ſoutiennent qu'il n'y a point de Fortune, & que

tout ce qui arrive aux hommes eſt la ſuite de leur témérité.

Tout ſemble annoncer que cette opinion eſt la plus vraiſemblable.

Ainſi quand Oreſte devint pauvre & mendiant de Roi qu'il étoit,

Ce malheur fut l'effet de ſon naufrage, & non d'une injuſtice de la Fortune.

C'eſt parler ſans juſteſſe, de dire : » Tout ſemble annoncer que cette opi- » nion eſt la plus vraiſemblable « ; car l'un & l'autre ſyſtême expliquent comment Oreſte eſt tombé dans la miſere.

XXIV. Les raiſons ſont défectueuſes, ou plutôt nulles, lorſqu'elles ne diſent rien de plus que l'expoſition. Par exemple : » L'avarice cauſe de » grands maux à l'homme, parce que » le trop grand amour de l'argent le » jette dans bien des malheurs «. On répete alors, ſans preuves, ce qu'on a dit en d'autres termes.

Les raiſons ſont défectueuſes, quand elles ne donnent pas une explication auſſi complete qu'on peut l'exiger. Lorſqu'on dit, par exemple : » La ſa- » geſſe eſt utile, parce que ceux qui » ſont ſages pratiquent ordinairement la

» piété «. Ou bien : » Il eſt utile d'avoir » de véritables amis, car on peut alors » badiner avec eux «.

Elles ſont encore défectueuſes quand elles peuvent ſervir à d'autres propoſitions. Ainſi c'eſt un défaut dans Pacuvius, qu'on vient de citer, de prouver, par les mêmes raiſons, que la Fortune eſt aveugle, & qu'elle eſt ſtupide.

Des confirmations défectueuſes.

La confirmation des preuves peut avoir pluſieurs défauts : on doit les éviter avec d'autant plus de ſoin, que les preuves confirmatives bien exactes donnent un nouveau poids au diſcours ; le dilemme eſt ici d'un grand effet. Par exemple :

» Mon pere, je ne mérite pas ce » traitement rigoureux ;

» Car ſi vous jugiez que Cresfonte eſt » un méchant homme,

» Pourquoi me le donniez-vous pour » époux ?

» Et s'il eſt honnête, pourquoi me » forcez-vous, contre ſes déſirs & les » miens, à l'abandonner « ? On réplique à ces ſortes d'argumens par une aſſertion contraire, ou par une ſimple réfutation. Par exemple :

» Ma fille, je ne vous traite pas in- » juſtement.

» Si votre mari eſt honnête homme, » j'ai eu raiſon de vous le donner pour » époux.

» S'il n'eſt pas homme de bien, c'eſt » vous rendre ſervice que de vous en » ſéparer «.

Ou bien, il ſuffit de réfuter l'une ou l'autre partie du dilemme. Par exemple :

» Vous demandez pourquoi je vous » ai donné Crésfonte en mariage, ſi je » ne le croyois pas honnête homme ? » Je réponds : Je le croyois homme » de bien, je me ſuis trompé ; je l'ai » connu trop tard, & je vous en ſépare » dès que je le connois «. La premiere maniere de répondre eſt plus ſubtile, & celle-ci plus facile à trouver.

XXV. La confirmation des preuves eſt encore défectueuſe, quand on prend pour ſigne d'une ſeule choſe ce qui peut en ſignifier pluſieurs. Par exemple : » Il a ſans doute été malade, puiſqu'il » eſt pâle ; ou : Cette femme doit avoir » accouché, puiſqu'elle porte un en- » fant entre ſes bras «. Ces indices ne ſont pas aſſez concluans par eux-mêmes ; mais lorſqu'il y en a pluſieurs, ils fortifient la conjecture.

Elle eſt défectueuſe, ſi ce qu'on ob-

jecte à l'adverſaire, peut s'appliquer à ſoi-même, ou à un autre, & ſi on emploie une défenſe trop vulgaire. Par exemple : » Il a failli par colere, par » inexpérience, ou par amour «; car avec de ſemblables excuſes, les plus grands crimes ſeroient impunis.

C'eſt auſſi un défaut de prendre pour certain ce qui n'eſt pas reconnu pour tel.

C'eſt un autre défaut de s'excuſer, parce qu'on a reconnu ſa faute trop tard, & lorſqu'elle étoit faite. Par exemple, quand on dit : » Si j'euſſe » penſé à cela, je n'aurois point agi » de cette maniere; mais cette idée » ne s'eſt point offerte à mon eſprit «.

Le défaut n'eſt pas moins grand, d'excuſer par de petites raiſons un délit manifeſte (*a*).

XXVI. C'eſt un défaut d'avancer des choſes qu'on peut interpréter dans un autre ſens. Par exemple, lorſqu'un factieux qui a du pouvoir, dit dans une

(*a*) Je ſupprime ici l'exemple que donne l'Original, parce qu'il ne paroît pas exact : j'ai déjà fait un ou deux retranchemens pareils, parce qu'ils roulent ſur d'anciens vers trop difficiles à entendre aujourd'hui, & ſur-tout lorſqu'ils ſont détachés.

harangue : » Il vaut mieux avoir des » Monarques que de mauvaiſes Loix «; cette propoſition, qu'on peut ſoutenir ſans mauvais deſſein, laiſſe des ſoupçons quand elle ſort de la bouche d'un ſéditieux qui a des moyens d'exciter une révolte.

Des définitions défectueuſes.

C'eſt un défaut d'employer des définitions fauſſes ou vulgaires. Par exemple, ſi on dit : » L'injure conſiſte à » être frappé, ou inſulté par des pro- » pos «; ou bien : » Le Dénonciateur » des crimes publics (*a*) eſt un Citoyen » qui prévarique ſouvent dans ſes fonc- » tions, & qui alors eſt digne de mort «.

C'eſt un autre défaut d'alléguer pour preuve ce qui eſt encore en conteſtation. Par exemple : Un homme qui accuſe un autre de vol, auroit tort de dire que l'accuſé eſt méchant, avide & voleur, » parce qu'il lui a volé telle » choſe «.

C'eſt encore un défaut d'alléguer en preuve ce qui feroit la matiere d'une

(*a*) Les Dénonciateurs des crimes publics étoient appelés *Quadruplatores*, parce qu'on leur donnoit la quatrieme partie des biens qu'on confiſquoit ſur les accuſés.

controverſe. Par exemple : » Cenſeurs, » il ſoutient qu'il n'a pu ſe préſenter au » temps qu'il avoit promis ; mais vous » ne devez pas pour cela lui faire grace ; » car s'il ne ſe fût pas rendu à l'armée, » apporteroit-il la même excuſe au » Tribun des ſoldats « ? Il n'eſt pas décidé qu'il auroit tort d'employer la même excuſe devant le Tribun des ſoldats.

C'eſt un défaut de parler en peu de mots, & comme d'une choſe décidée, de ce qui fait la matiere d'une grande diſcuſſion. Par exemple : » La ré- » ponſe eſt aſſez claire, ſi tu l'entends : » *Si l'on veut ſe rendre maître de la* » *ville de Troie, l'Oracle ordonne* » *d'adjuger ces armes au Héros qui* » *reſſemble davantage à Achille.* Je » prétends qu'elles m'appartiennent ; » car il eſt juſte que j'hérite des armes de » mon frere, & qu'on me les adjuge, » comme à ſon parent le plus proche, » & à l'émule de ſa valeur «.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que c'eſt un grand défaut de ſe contredire dans ſon diſcours ; & que c'eſt une contradiction de dire, par exemple, avec un Ecrivain connu : » Je ne puis vous ex-

» poſer quels ſont mes motifs en ac-
» cuſant ce perſonnage ; car s'il a de
» la pudeur, pourquoi accuſer un hom-
» me de bien ? S'il eſt inſenſible à la
» honte, il ſe moquera de mon accu-
» ſation «.

XXVII. Ayez ſoin de ne pas dire des choſes qui déplaiſent aux Juges ou à l'aſſemblée, ſoit que vous bleſſiez leurs opinions, ou les perſonnes qu'ils chériſſent.

C'eſt un défaut de ne pas donner toutes les preuves confirmatives qu'on a promiſes. Lorſqu'on diſpute ſur une choſe, prenez garde de parler ſur une autre contraire, de rien dire de trop, ou de rien retrancher, & enfin de dénaturer la choſe, à l'exemple de Pacuvius : Zethus & Amphion, en ſe diſputant ſur la Muſique, dans un Ouvrage de ce Poëte, finiſſent par diſſerter ſur la ſageſſe & l'utilité de la vertu.

Examinez auſſi ſi l'accuſation & la défenſe ont du rapport : lorſqu'un accuſé eſt embarraſſé, il recourt ſouvent à ce ſtratagême ; & n'oubliez pas de le relever : » Un homme étant accuſé d'avoir brigué » la Magiſtrature, allegua que les Gé-
» néraux

» néraux lui avoient ſouvent donné des » récompenſes à l'armée «. L'accuſateur doit démêler ces ſubterfuges.

C'eſt un défaut bien grand de blâmer les Arts & les Sciences, ou un travail quelconque, à cauſe des vices de ceux qui s'y adonnent; ne ſuivez pas l'exemple de ceux qui blâment la Rhétorique, à cauſe de la mauvaiſe conduite des Orateurs.

C'eſt un défaut de vouloir deviner comment une action a été faite. Par exemple : » Il eſt conſtant que le cada- » vre eſt déformé, qu'il eſt enflé, qu'il » eſt livide; donc il a été empoiſonné «.

XXVIII. Dans la comparaiſon des objets, c'eſt un grand défaut de traiter légérement quelque partie, ou de la diſcuter avec négligence. Par exemple : » Dans l'examen de la queſtion, s'il » vaut mieux accorder ou refuſer » la diſtribution des grains, on doit » peſer avec le même ſoin les avanta- » ges & les inconvéniens «.

C'eſt un mauvais principe dans ces ſortes de rapprochemens, de blâmer une choſe, tandis qu'on loue l'autre. Par exemple : » On demande ſi l'on doit » rendre de plus grands honneurs aux

» Albains, qu'aux habitans de Venuſe » qui ont ſervi la République & le » peuple Romain «. Dès qu'on loue les uns, il n'eſt pas néceſſaire de ſe mettre tout de ſuite à blâmer les autres : au contraire, après avoir loué hautement les premiers, il eſt quelquefois à propos de donner une partie des éloges aux ſeconds, afin qu'on ne penſe pas que vous avez de l'ardeur pour combattre la vérité.

C'eſt un défaut extrême de diſputer ſur des mots & ſur leur étymologie, car l'uſage en apprend aſſez la ſignification. Sulpicius s'étant oppoſé au rappel des exilés, eut tort enſuite de propoſer la même Loi, & de ſoutenir qu'il en propoſoit une différente, parce qu'il demandoit le rappel de ceux qu'on avoit chaſſés par force, & non des exilés. C'étoit diſputer ſur des mots, ſi tous ceux à qui on défend le feu & l'eau ſont également appelés *bannis*. Peut-être Sulpicius avoit-il des raiſons d'employer ce ſubterfuge ; & je ne blâme ici que l'infraction aux regles de l'Art.

Des défauts dans les ornemens du diſcours.

XXIX. Vous ornez un diſcours avec des comparaiſons, des exemples, des amplifications, des citations, &c. Mon-

trons les défauts qui peuvent ſe rencontrer dans cette partie.

Comp
ſon défe
ſe.

La comparaiſon eſt défectueuſe, lorſque le rapport n'eſt pas en tout le même ; lorſqu'elle n'eſt point amenée à propos, & qu'elle nuit à celui qui l'a faite.

Exem
défectueu

Les exemples ſont défectueux, s'ils ne ſont pas rigoureuſement vrais, s'ils ne méritent pas d'être imités, ou s'ils prouvent trop ou trop peu.

Jugem
antérieur

On cite mal à propos des Jugemens antérieurs, s'ils ont rapport à des objets différens, ou à des points ſur leſquels on ne diſpute pas ; ou ſi l'adverſaire peut en citer un plus grand nombre, & de plus heureux.

C'eſt un défaut de s'étendre trop long-temps ſur un fait dont convient l'adverſaire, & de commencer par exagérer le délit avant de l'éclaircir. J'accuſe quelqu'un d'avoir tué un homme : ſi, avant de prouver l'homicide, je dis qu'il n'y a rien de plus affreux que l'aſſaſſinat, je manque aux regles ; car il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi le crime eſt atroce, mais s'il a été commis.

Des
cluſions d
tueuſes.

Votre concluſion eſt défectueuſe, ſi elle ne ſuit pas l'ordre que vous avez adopté ; ſi elle eſt trop longue ; ſi elle

n'offre pas un réſultat précis de la nature de la cauſe, des preuves, & de la confirmation.

De l'épilogue.

XXX. Dans les concluſions que les Grecs appellent *épilogues*, on récapitule, on ajoute quelque choſe de nouveau par l'amplification, & on cherche à émouvoir les auditeurs. Les épilogues ſe placent dans l'exorde, après la narration, après les preuves, & à la fin du diſcours. La récapitulation ne doit pas embraſſer l'exorde, ni la narration; car on jugeroit que le diſcours de l'Orateur eſt trop étudié, & qu'il veut étaler ſon eſprit & ſa mémoire : elle doit commencer à la diviſion, & répéter avec ordre, & en peu de mots, ce qu'on a dit dans les preuves confirmatives & dans la réfutation.

Amplification.

Lieux communs.

L'amplification fait uſage des lieux communs, pour mieux exciter les auditeurs en faveur de la cauſe. On diſtingue dix lieux communs.

Le premier expoſe quel cas font d'une telle choſe les Dieux immortels, nos ancêtres, les Rois, les Cités, les Nations, le Sénat & les Sages, & ce qu'en ont ordonné les Loix.

Le ſecond examine ſi cette affaire

intéreſſe tous les hommes ; ſi elle intéreſſe nos ſupérieurs, nos égaux, ou nos inférieurs.

Le troiſieme demande ce qui arrivera, ſi tout le monde imite une pareille conduite ; on développe alors les ſuites dangereuſes de l'impunité du crime.

Le quatrieme aſſure qu'en pardonnant au coupable, ceux qui ſont encore retenus par l'incertitude du Jugement, ſe porteront à mal faire.

Le cinquieme dit que ſi on rend un tel Arrêt, le mal eſt ſans remede, & l'erreur des Juges irréparable. Il eſt bon de prouver ici par des exemples, que le temps & la prudence peuvent corriger certains abus, mais qu'il n'en eſt pas de même de celui-ci.

Le ſixieme obſerve que le coupable a failli de propos délibéré, & que ſi on excuſe quelquefois l'imprudence qui demande grace, on doit toujours punir un crime médité long-temps.

Le ſeptieme expoſe l'horreur, l'abomination & les dangers d'un pareil crime. On l'applique à un enlévement de femmes, ou à des violences ſemblables, pour leſquelles on entreprend des guerres.

Le huitieme démontre que le crime n'eſt pas commun, qu'il eſt exécrable & inoui, & qu'il eſt important d'en tirer une vengeance prompte & ſévere.

Le neuvieme compare les délits ; on dit, par exemple, que c'eſt un plus grand crime de violer une femme libre & non mariée, que de piller un Temple ; que le beſoin peut porter au vol, mais qu'une paſſion effrénée peut ſeule déterminer au viol.

Enfin le dixieme expoſe avec vigueur & avec ſoin tout ce qui s'eſt paſſé ; il en développe tellement les circonſtances & les ſuites, que la choſe ſemble ſe répéter ſous les yeux de l'aſſemblée (*a*).

Moyens d'exciter la compaſſion.

XXXI. L'aſſemblée eſt touchée de compaſſion, ſi vous rapportez des viciſſitudes de fortune ; ſi vous rapprochez l'état brillant où s'eſt trouvé l'accuſé, de la

(*a*) Nous dirons plus bas que le premier Livre de Cicéron, *de Inventione Rhetoricâ*, traite des lieux communs, & ſouvent dans les mêmes termes que les Livres à Herennius. Il y a des morceaux tout entiers qui ſont abſolument les mêmes dans les deux Ouvrages. Cicéron développe encore davantage la théorie des lieux communs, & les porte juſqu'à quinze, au lieu de dix.

miſere où il vit ; ſi vous expoſez ce qui lui arrivera de malheureux, après qu'on l'aura condamné ; ſi vous avez recours à la priere, & ſi vous vous livrez à la merci de ceux dont vous implorez la pitié ; ſi vous dites tous les maux que votre infortune va répandre ſur vos enfans & ſur votre famille ; ſi vous paroiſſez plus affligé de leur malheur que du vôtre ; ſi vous rappelez que jadis vous donnâtes des preuves de clémence & d'humanité ; que vous avez vécu toujours ou long-temps dans le malheur ; ſi vous déplorez votre deſtinée & votre mauvais ſort ; ſi vous annoncez du courage, de la réſignation, & de la fermeté dans l'adverſité. Il ne faut pas ſe trop arrêter ſur les mouvemens de compaſſion qu'on veut produire ; car, dit le Rhéteur Apollonius, *rien ne ſeche plus promptement que les larmes.*

J'ai traité dans ce ſecond Livre, des points les plus difficiles de l'Art ; je réſerve les autres préceptes pour le troiſieme. Si vous les étudiez avec autant d'attention que je les ai écrits, je me réjouirai de vos progrès dans l'Eloquence, & vous me remercierez de mes ſoins.

DE LA RHÉTORIQUE, *A HERENNIUS.*

LIVRE III.

I. IL me ſemble, Herennius, que les deux premiers Livres développent avec aſſez d'étendue les regles de l'invention, dans toutes les cauſes judiciaires. Celui-ci vous apprendra comment on doit les mettre en uſage, lorſqu'il s'agit du genre délibératif, & du genre démonſtratif. Il nous reſtoit quatre autres points à examiner; je traiterai dans ce troiſieme Livre, de la diſtribution du ſujet, de la prononciation & de la mémoire, & je renvoie l'élocution au dernier Livre. Vous aurez alors un traité complet ſur la Rhétorique.

II. Dans le genre délibératif, on recherche le parti qu'on doit prendre, & ce qu'il y a de mieux à faire. Par exemple : » S'il faut détruire Carthage, » ou la laiſſer ſubſiſter ; ou bien, ſi » Annibal, qu'on rappelle d'Italie à » Carthage, doit demeurer en Italie, » ou retourner en Afrique, ou ſe ren- » dre en Egypte pour s'emparer d'A- » lexandrie «. Les délibérations portent quelquefois ſur la nature de la choſe. Par exemple : » Le Sénat examine s'il » rachetera les priſonniers ou non « ; ou bien, elles embraſſent un motif étranger à la choſe en elle-même. Par exemple : » Les Sénateurs déliberent ſi, » dans la guerre d'Italie, ils doivent » exempter Scipion de la Loi, afin » qu'il puiſſe être Conſul avant l'âge «. La plupart des délibérations de la République, offrent des motifs tirés de la nature de la choſe, & d'autres tirés des cauſes étrangeres. Par exemple : » On examine ſi, dans la guerre d'I- » talie, on donnera le droit de Bour- » geoiſie aux Alliés «. Quand les délibérations regardent la nature de la choſe, il eſt clair que l'Orateur ne doit rien ſe permettre d'étranger, & que

Regles du genre délibératif.

dans les autres il doit parler avec soin des objets accessoires, qui font partie de sa cause.

Des motifs d'utilité. Dans ces sortes de discours, il ne faut jamais perdre de vue l'utilité. L'utilité dont il s'agit alors, a rapport à notre sûreté, ou simplement à l'honnêteté de l'action. La premiere contribue, de maniere ou d'autre, à nous garantir d'un péril présent ou à venir, & embrasse dans ses moyens la force ou ce qui regarde la ruse. En traitant de cette premiere espece d'utilité, on a occasion de parler de la force supposée des armées, des flottes, de tout l'attirail de guerre, des levées d'hommes, &c. La ruse emploie l'argent, les promesses, la dissimulation, les mensonges, & des moyens pareils, dont nous parlerons un jour, si jamais nous écrivons sur l'Art militaire & l'Administration de la République.

En traitant de l'utilité qui a rapport à la simple honnêteté de l'action, on examine ce qui est équitable & ce qui est glorieux, ce que conseillent la prudence, la justice, la force & la tempérance. La prudence est une adresse de l'esprit, qui guide dans le choix des biens

ou des maux : on dit auſſi que c'eſt une vertu acquiſe ; qu'elle eſt fondée ſur le ſouvenir de ce qu'on a vu, & ſur l'expérience. La juſtice eſt une vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient, ſuivant ſon mérite. La force fait déſirer les grandes choſes & mépriſer la baſſeſſe ; elle donne de la conſtance dans les travaux utiles. La tempérance (*a*) regle tous les déſirs & toutes les paſſions de l'ame.

De la prudence, comme moyen de perſuader.

III. L'Orateur fait uſage de la prudence, lorſque, comparant les avantages & les inconvéniens, il exhorte à embraſſer les uns & à fuir les autres. Lorſque, pour appuyer ce qu'il dit, il cite l'expérience & ce qu'il a vu ou ce qu'il ſait, il ne lui eſt pas difficile de perſuader ce qu'il veut.

De la juſtice.

Il fait valoir la juſtice, en diſant qu'on doit avoir pitié des innocens ou de ceux qui demandent grace, récompenſer ceux qui le méritent, & punir les coupables ; garder inviolablement la parole qu'on a donnée, ſe conformer

(*a*) Le mot de *tempérance* eſt conſacré par tous les Moraliſtes, & nous l'employons ici dans le ſens qu'ils lui donnent.

aux Loix & aux uſages de Rome, entretenir avec ſoin ſes liaiſons d'amitié ; rendre aux Dieux, à ſa Patrie & à ſes peres les devoirs qu'impoſent la Nature ; reſpecter ſes hôtes, ſes cliens, ſa famille & ſes alliés : ou bien, que les prieres, les récompenſes, la faveur & les dangers ne doivent jamais nous écarter de la droiture, & que l'équité doit préſider à toutes nos actions. Ces moyens, ou d'autres ſemblables, ſervent auſſi à prouver l'injuſtice d'une choſe.

De la force. Si vous voulez conſeiller la vertu de la force, vous direz qu'il eſt beau de former de grandes & nobles entrepriſes ; de mépriſer la baſſeſſe & tout ce qui eſt indigne de l'homme ; que la grandeur du péril, des travaux ou des tourmens, ne doit point nous détourner de ce qui eſt honnête ; que la mort eſt préférable à la honte ; qu'il ne faut pas appréhender l'injuſtice des particuliers, lorſqu'il s'agit de la vérité ; enfin qu'on doit tout entreprendre, & s'expoſer à tout pour la Patrie, pour ſes parens, ſes hôtes, ſes amis, &c.

De la tempérance. On fait valoir la tempérance, en blâmant les déſirs immodérés de l'honneur, de l'argent & d'autres choſes ſem-

blables, en expoſant les bornes que la Nature a fixées à tout, en apprenant à l'homme les limites de ſes beſoins, & enfin en le détournant des excès.

Si la nature de la cauſe le demande, atténuez tous ces moyens, & dites : Tout le monde convient qu'on ne doit pas s'écarter de la vertu ; mais on ſoutient que la vertu conſiſte dans une telle choſe, & non dans celle qu'allegue l'adverſaire ; ce qu'il appelle équité, eſt de la lâcheté & de l'injuſtice ; ce qu'il nomme circonſpection, eſt une vaine & inutile prévoyance : il donne le nom d'inertie & de pareſſe à ce qu'il faut appeler tempérance, & celui de témérité & de frénéſie, à ce qu'il faut honorer du nom de force.

IV. Ce qui eſt juſte eſt glorieux. Nous placerons néanmoins les actions glorieuſes dans un article à part ; car on augmente le déſir de faire une action juſte, quand on montre la gloire qui en revient. C'eſt un moyen de perſuader qui produit toujours de l'effet. Montrez à l'homme que vous voulez exciter, les éloges de tous les ſages, des alliés de Rome, de tous les citoyens, des Nations étrangeres, & de la poſtérité. *Des ac glorieuſe*

Je vais vous apprendre en peu de mots de quelle maniere il faut employer ces moyens dans le genre délibératif. On peut commencer par l'exorde ſimple, ou par l'exorde d'inſinuation, ou par le début qu'on emploie dans les cauſes judiciaires. Les regles de la narration ſont ici les mêmes que celles que nous avons données plus haut. Si l'affaire préſente les deux genres d'utilité dont nous venons de parler, relevez cette circonſtance. Si elle n'en préſente qu'un, promettez de développer celui-ci. Si elle intéreſſe notre ſûreté perſonnelle, ce que nous avons dit de la force & de la ruſe eſt applicable ici. Mais ce que nous avons appelé *ruſe*, pour plus grande clarté, lorſqu'il s'agiſſoit d'établir des préceptes, doit être appelé *ſageſſe* dans le courant du diſcours de l'Orateur. Si les raiſons que vous voulez alléguer ſe tirent des quatre vertus principales dont nous avons donné la définition, la diviſion aura quatre chefs; ſi elle ne les embraſſe pas toutes, adoptez une diviſion qui y réponde.

Pour ce qui regarde la confirmation & la réfutation des preuves, je ren-

voie aux regles des cauſes judiciaires. Vous trouverez au ſecond Livre, l'art de mettre les raiſons dans tout leur jour.

Lieux c muns tir la sûreté ſonnelle.

V. Si, d'un côté, on fait valoir des raiſons tirées de la ſûreté perſonnelle, & que, de l'autre, on ſe contente d'alléguer la ſageſſe d'une telle action, comme firent jadis les Romains, lorſqu'ils ſe virent enfermés par les Carthaginois; celui qui embraſſe le premier parti, dit que la ſûreté perſonnelle l'emporte ſur tout; que ſi l'homme n'eſt point en ſûreté, il ne peut pas déployer ſon énergie & ſes vertus; que les Dieux eux-mêmes refuſent leur ſecours à ceux qui s'expoſent témérairement aux dangers. Celui qui embraſſe le ſecond, dit, ſans s'inquiéter de la ſûreté, qu'on ne doit jamais renoncer à la vertu; que la douleur & la mort ſont un moindre mal que la honte & l'infamie; que l'opinion contraire eſt déshonorante; que ce n'eſt pas le moyen de ſe rendre immortel, ni d'acquérir une réputation impoſante; qu'il n'eſt pas ſûr qu'après avoir évité ce danger, on ne tombera point dans un autre; qu'il eſt beau d'affronter la mort, & que la Fortune favoriſe les grands courages; qu'on

Des m de gloire.

eſt toujours en ſûreté lorſqu'on vit avec gloire, & qu'il n'y a ni ſûreté ni repos pour celui qui eſt couvert de honte.

Les concluſions du genre délibératif ſont les mêmes que celles des cauſes judiciaires ; ſeulement il eſt à propos d'y placer des exemples tirés du paſſé.

egles du démonſ-

VI. Paſſons maintenant au genre démonſtratif. Ce genre embraſſe le blâme ou les éloges ; les moyens d'éloges, employés en ſens contraire, ſerviront à blâmer. Les avantages étrangers, ceux du corps & de l'ame, ſont la matiere des éloges. J'appelle avantages étrangers, tout ce qui arrive par haſard, comme la naiſſance, l'éducation, les richeſſes, l'autorité, les honneurs, la qualité de citoyen, les liaiſons d'amitié, &c. Les avantages du corps ſont ceux que donne la Nature ; par exemple : la légéreté, la force, la beauté, la ſanté. Les biens de l'ame dépendent de nous ; tels ſont la prudence, la juſtice, la force, & la tempérance. On en parle d'un différent ton, ſuivant la nature de la cauſe.

vantages gers.

vantages orps.

xorde du démonſ-

L'Orateur commence ſon exorde, en parlant de lui-même, ou de la per-

ſonne qu'il veut célébrer, ou de l'aſſemblée qui l'écoute, ou de ce qui va faire la matiere de ſes éloges. Dans le premier cas, il dit que ſon devoir, ou des liaiſons d'amitié, l'obligent à porter la parole ; ou bien, que les vertus qu'il va célébrer ſont ſi grandes, qu'elles méritent d'être dans la bouche de tout le monde ; qu'il eſt juſte de joindre ſon ſuffrage aux ſuffrages du Public. Si la cenſure eſt l'objet du diſcours, l'Orateur dit qu'ayant été maltraité, il a droit de pourſuivre ſon ennemi ; que l'amour de la vertu le détermine, parce qu'il importe de flétrir les coupables, & ſur-tout des coupables auſſi méchans ; que l'opinion publique a dirigé ſa colere.

Dans le ſecond, s'il eſt queſtion d'éloges, dites que vous craignez de ne pouvoir pas célébrer dignement un homme d'un ſi grand mérite ; que chacun doit publier ſes vertus, & que ſes belles actions ſont au deſſus des panégyriques. S'il eſt queſtion de cenſurer, employez en ſens contraire ce moyen & ceux qui ſuivent.

Dans le troiſieme cas, dites que l'aſſemblée, connoiſſant le mérite de celui

que vous allez célébrer , vous pouvez entrer tout de ſuite en matiere. Si les Auditeurs ne ſont pas inſtruits , faites-leur connoître votre Héros ; ajoutez qu'ils applaudiront d'autant plus à vos éloges , qu'ils pratiquent les vertus de celui qui en va recevoir publiquement la récompenſe.

Si l'Orateur commence ſon exorde par ce qui va faire la matiere de ſes éloges ou de ſa critique , il dit qu'il ne ſait ce qu'il doit célébrer le plus ; qu'après avoir loué beaucoup de belles actions , il craint d'en omettre un plus grand nombre , &c.

Narration. Il eſt rare que le genre démonſtratif exige , à la ſuite de l'exorde , une narration telle que nous l'avons recommandée plus haut. S'il y a lieu d'en faire une , nous renvoyons aux regles que nous avons données pour les cauſes judiciaires.

Diviſion. Quant à la diviſion , expoſez d'abord ce que vous allez louer ou blâmer ; obſervez l'ordre des temps , & les circonſtances ; développez les qualités ou les vices de l'ame , enſuite les avantages ou les déſavantages corporels , les biens étrangers , & l'uſage qu'on en a fait.

En traitant des biens étrangers, ſuivez cette marche : Si l'homme dont vous parlez eſt d'une naiſſance diſtinguée, dites d'abord qu'il a égalé ou ſurpaſſé ſes aïeux ; s'il eſt d'une naiſſance baſſe ou commune, qu'il s'eſt élevé uniquement par ſon mérite. Quand vous voulez cenſurer ; ſi le coupable deſcend d'une famille vertueuſe, dites qu'il en eſt la honte ; s'il deſcend d'une famille infame, qu'il eſt encore plus vicieux, & qu'il en augmente l'infamie. Rappelez ſon éducation, & obſervez qu'il a été bien ou mal inſtruit dans les Sciences.

Quant aux avantages de la Nature, dites qu'il n'a pas abuſé de ſa beauté ni de ſes graces ; qu'il a acquis des forces & de la légéreté à force d'exercice ; qu'il doit ſa ſanté à ſa tempérance ou à ſes ſoins. Il n'eſt pas néceſſaire de vous avertir de donner un ſens contraire à tous ces moyens, ſi la cenſure eſt votre objet. Examinez enſuite les qualités ou les vices de l'ame, les richeſſes ou la pauvreté, l'autorité ou les honneurs, les liaiſons d'amitié ou les haines, & comment votre héros s'eſt comporté dans toutes ces circonſtances. Si l'homme dont vous parlez n'exiſte plus,

rapportez les circonſtances & les ſuites de ſa mort.

VIII. Toutes les fois qu'il ſera queſtion des qualités ou des vices de l'ame, dites qu'il a donné des preuves de juſtice ou de prudence, de force ou de tempérance, ou d'injuſtice, ou de ſottiſe, ou de lâcheté, ou d'intempérance.

Il n'eſt pas beſoin d'employer tous ces lieux communs d'éloge ou de blâme ; car ſouvent ils ſeroient déplacés, ou bien ils ſeroient ſi foibles, qu'il vaut mieux les paſſer ſous ſilence : on choiſit donc les plus convenables & les plus perſuaſifs.

Des concluſions.

Que vos concluſions ſoient ſuccinctes ; faites une récapitulation ſur la fin du diſcours. En traitant les cauſes du genre délibératif, vous devez y mêler des amplifications courtes & fréquentes. Quoique l'Orateur ait peu d'occaſions de prononcer un panégyrique, ou d'exercer une cenſure publique, il ne faut pas mépriſer ces préceptes ; il eſt à propos de connoître les moyens de s'en tirer avec ſuccès : d'ailleurs, dans les cauſes judiciaires & délibératives, on eſt ſouvent obligé de diſtribuer l'éloge ou

le blâme, & on doit par conſéquent étudier ces préceptes avec ſoin.

J'ai fini ce qui regarde la partie la plus difficile de la Rhétorique, je veux dire l'invention, & les moyens de l'appliquer aux différens genres : il eſt temps de paſſer à d'autres objets.

IX. La diſtribution du ſujet, qui vient à la ſuite de l'invention, conſiſte à établir de l'ordre dans le diſcours ; & voici les regles qu'il faut obſerver. Il y a deux ſortes de diſtributions, l'une naturelle, & l'autre analogue aux circonſtances. La premiere a lieu, ſi on ſe conforme aux préceptes annoncés dans le premier Livre, c'eſt-à-dire, ſi on emploie l'exorde, la narration, la diviſion, la confirmation, la réfutation, & la péroraiſon ; elle a auſſi lieu, ſi on traite chacun des moyens en particulier, comme nous l'avons enſeigné dans le ſecond Livre ; c'eſt-à-dire, par l'expoſition, les preuves, la confirmation des preuves, l'embelliſſement des preuves, & la concluſion. Il y a donc deux ſortes de diſtribution naturelle, l'une qui embraſſe l'enſemble du diſcours, & l'autre qui a rapport aux détails.

Regles de la diſtribution.

La diſtribution analogue aux circonſtances, s'écarte des regles que je viens d'indiquer, quand l'Orateur le juge convenable. Elle a lieu, lorſqu'on commence par la narration, par un raiſonnement très-fort, par la lecture d'une lettre, ou lorſqu'on place la confirmation des preuves avant la narration, ou lorſqu'on fait d'autres déplacemens; mais on ne doit pas changer l'ordre accoutumé, à moins que le ſujet ne l'exige. Si l'Auditeur eſt fatigué, ſi les redites inutiles de l'adverſaire ont épuiſé ſon attention, ſautez l'exorde, & entrez tout de ſuite en matiere par la narration des faits, ou par les preuves les plus convaincantes. Vous pouvez quelquefois revenir à l'exorde par la ſuite, ſi vous y voyez de l'avantage.

X. Si l'adverſaire, en expoſant mal les faits, a tellement prévenu contre la cauſe, qu'on ne ſoit pas diſpoſé à entendre un exorde, rétabliſſez ſur le champ la vérité des faits. Si la narration paroît peu vraiſemblable, commencez par une de vos meilleures preuves. Tous ces changemens d'ordre exigent de l'art, & la nature de l'affaire y oblige ſouvent.

Dans la confirmation & la réfutation des preuves, il faut placer les meilleures raiſons au commencement & à la fin ; les argumens qui ſont foibles en eux-mêmes, mais qui acquierent du poids par leur réunion avec les autres, ſe mettent au milieu, comme entre deux remparts qui les cachent. Immédiatement après la narration, l'eſprit de l'Auditeur attend quelque choſe de convaincant : mais comme les dernieres preuves ſe gravent mieux dans la mémoire, il eſt à propos de finir par les plus récentes & les plus fortes. Il importe à un Orateur, ainſi qu'à un Général d'armée, d'établir un bon ordre : c'eſt par-là qu'il détermine la victoire.

De la prononciation.

XI. Quelques Maîtres de l'Art mettent la prononciation avant toutes les autres qualités de l'Orateur. Je connois tous ſes avantages ; mais j'ai peine à croire qu'elle produiſe ſeule plus d'effet que le diſcours en lui-même. Il eſt vrai que l'invention la plus heureuſe, l'élocution la plus intéreſſante, la diſtribution la plus adroite, & la mémoire la plus ſûre, ſont inutiles ſans le talent de la prononciation ; mais la pronon-

ciation ſeule n'a pas plus de ſuccès. Perſonne n'ayant traité cette matiere avec ſoin, parce qu'on n'a pas cru pouvoir écrire clairement ſur les mouvemens de la voix & du viſage, ni ſur le geſte (*a*), je vais en parler avec quelque étendue. Je le fais d'autant plus volontiers, que c'eſt une partie importante de l'Art.

La prononciation embraſſe l'inflexion de la voix, & le mouvement du corps. La Nature & l'Art concourent à former la beauté de la voix. On diſtingue trois ſortes de voix; la voix étendue, la voix forte, & la voix flexible. C'eſt ſur-tout la Nature qui donne l'étendue de la voix; mais l'Art la conſerve preſque toujours, & l'augmente quelquefois. La force de la voix eſt auſſi un préſent de la Nature;

(*a*) Il paroît que l'étude des Arts n'étoit pas avancée lorſque l'Auteur compoſa cet Ecrit. Outre que tous ces préceptes annoncent l'enfance de la Rhétorique, ce paſſage le prouve d'une maniere évidente. Perſonne n'avoit oſé, juſqu'alors, écrire ſur les mouvemens de la voix, du viſage, ni ſur le geſte, & on en donne une raiſon curieuſe: *parce que*, dit l'Original, *toutes ces choſes regardent nos ſens.* Il ne falloit donc qu'obſerver ſes ſenſations, & cela étoit plus facile que d'obſerver les opérations métaphyſiques de notre eſprit.

qui

qui s'augmente & ſe conſerve par l'exercice. La voix flexible eſt celle qui varie ſes tons ſuivant les circonſtances : elle eſt preſque toujours un effet de l'exercice. Quant aux moyens d'étendre ou de fortifier la voix autrement que par la déclamation, je renvoie à ceux qui s'occupent de cette partie mécanique de l'Art.

Déclamation.

XII. Je me contente de développer comment la déclamation rend la voix flexible, & même lui donne de la force. Pour conſerver une voix forte juſqu'à la fin du diſcours, commencez d'un ton bas ; car on bleſſe les arteres (*a*), ſi on les enfle tout de ſuite d'une maniere violente. Il eſt à propos d'employer de longues reſpirations ; la voix ſe refait en prenant haleine, & ces ſilences repoſent les arteres ; il faut éviter les clameurs pour ſuivre le ton ordinaire du diſcours ; les changemens de tons conſervent

Moyens de conſerver ſa voix.

(*a*) Pour parler exactement, il faudroit dire qu'on bleſſe la trachée artere & le larinx qui n'eſt pas une artere, mais la tête de la trachée. Lorſqu'on compoſa cet Ouvrage, on n'en ſavoit pas plus ſur la Phyſiologie & les fonctions de la voix.

telles que la colere & la pitié, dans l'ame des Auditeurs.

Ton du discours ordinaire. On prononce sur le ton du discours ordinaire, les morceaux de dignité, les morceaux de démonstration, les morceaux de narration, & ceux où il entre du badinage & de la plaisanterie.

Ton de la dispute. On se sert du ton de la dispute dans les endroits qui exigent de la rapidité & de la chaleur, qui méritent de faire impression, ou lorsque la contestation est animée.

Ton des grands mouvemens. On a recours au ton des grands mouvemens, lorsqu'on veut exciter de grandes passions ; c'est celui que prend l'Orateur, quand il se livre à son indignation, ou qu'il forme des plaintes très-vives. Voyons maintenant quelle espece de prononciation il faut adopter dans chaque circonstance.

Des regles de la déclamation. XIV. Les morceaux de dignité doivent se prononcer distinctement, avec des sons qui rempliſſent la bouche, mais qui soient lents & modérés : prenez garde alors de tomber dans la déclamation de la Tragédie.

Lorsque vous développez vos moyens & vos preuves, baissez un peu la voix ; employez des intervalles & des repos

fréquens, afin que les choſes que vous dites ſe placent ſans confuſion dans la tête des Auditeurs.

Dans la narration, variez tellement la voix, que les nuances indiquent de quelle maniere la choſe s'eſt paſſée; mettez une ſorte de rapidité dans ce qui s'eſt fait avec promptitude, & de la lenteur dans ce qui s'eſt fait tranquillement: enfin la prononciation doit ſuivre la qualité des termes que vous employez, & rendre l'aigreur ou la douceur, la gaieté ou la triſteſſe du langage. S'il ſe préſente des choſes mémorables à raconter, des demandes ou des réponſes à faire, ne manquez pas d'exprimer les affections & les ſentimens propres à chaque perſonnage.

Les morceaux où il entre du badinage & de la plaiſanterie, ſe prononcent d'une voix un peu tremblante, & avec le ton du ridicule; mais évitez les éclats & le ton de la bouffonnerie.

On prononce tout d'une haleine les morceaux de diſpute qui exigent de la rapidité & de la chaleur; on enfle un peu la voix; on jette les ſons & les paroles avec vîteſſe, & on y mêle des cris.

Quant aux morceaux de diſpute où l'on veut mettre des intervalles, pour qu'ils faſſent plus d'impreſſion, on tire du fond de la bouche des exclamations très-nettes, & on laiſſe entre chaque intervalle autant d'eſpace qu'entre chacune des exclamations.

Si l'Orateur eſt tranſporté d'indignation, il prononce d'une voix affoiblie, avec des cris étouffés, des ſons égaux, des changemens de tons bruſques, & une grande vîteſſe. Les mouvemens de plainte exigent une voix abattue, des ſons languiſſans & entrecoupés, de longs intervalles, & des changemens de tons ſouvent réitérés. J'en ai dit aſſez ſur l'inflexion de la voix; paſſons au mouvement du corps.

Des mouvemens du corps.

XV. J'appelle ici *mouvemens du corps*, le geſte & l'action du viſage; ils forment ce qu'on nomme *la bienſéance*, & ils donnent de la vraiſemblance à ce que dit l'Orateur. La phyſionomie doit avoir un caractere de modeſtie, & de la gravité; le geſte ne doit être ni trop apprêté, ni trop groſſier, de peur de reſſembler aux Comédiens & aux gens du peuple. Les préceptes qu'on peut donner ſur la maniere de varier ſon geſte

Regles ſur le geſte & le jeu de la phyſionomie.

& de changer ſa phyſionomie, ſont preſque auſſi nombreux que ceux qu'on vient de lire ſur la prononciation. Dans les morceaux de dignité, l'Orateur doit ſe tenir debout, le pied avancé, & la main droite en mouvement, & prendre un viſage gai ou triſte, ſuivant la nature du ſujet.

Dans le développement des preuves, on avance un peu la tête ; car nous approchons naturellement la main & le viſage, des Auditeurs, quand nous voulons les inſtruire ou les émouvoir.

L'attitude qui convient aux morceaux de dignité, peut convenir à la narration.

S'il eſt queſtion de badinage ou de plaiſanterie, que la phyſionomie prenne de la gaieté, ſans trop multiplier les geſtes.

Dans les morceaux de diſpute où on met de la rapidité & de la chaleur, le bras doit agir avec promptitude, la phyſionomie doit être mobile, & le regard perçant.

Dans les diſcuſſions où vous cherchez à faire un grand effet, avancez le bras, en appuyant fortement ; changez de place ; frappez de temps en temps

du pied droit ; que votre regard ſoit vif & perçant.

Si vous êtes tranſporté d'indignation, obſervez les regles de l'avant-dernier paragraphe ; mais que le geſte ſoit plus lent & plus poſé.

Si vous vous livrez aux mouvemens de la plainte, ou aux cris lamentables des femmes, frappez-vous la tête ; que le geſte ſoit tranquille, mais preſſé ; que votre phyſionomie ſoit triſte & remplie de trouble.

Je ſais que ce n'eſt pas une entrepriſe facile, de vouloir exprimer par des paroles les inflexions de la voix & les nuances du geſte ; je ne me crois pas en état de traiter ce ſujet comme il le mérite : ce que je viens de dire ne ſera cependant pas inutile ; votre eſprit, mis ſur la voie, apprendra le reſte par l'expérience & l'habitude. Je n'ajouterai plus qu'un mot : lorſque l'Orateur prononce bien, on juge qu'il reſſent l'impreſſion qu'il veut communiquer aux autres. Paſſons à ce qui regarde la mémoire.

De la mémoire.

XVI. Nous examinerons ailleurs ſi la mémoire eſt un pur don de la Nature, ou ſi c'eſt un effet de l'Art. Nous

ſuppoſerons ici que l'Art & les regles la perfectionnent ; nous tâcherons de prouver dans un autre endroit, qu'elle doit bien moins à la Nature qu'on ne penſe. On diſtingue la mémoire naturelle, & la mémoire artificielle. La premiere eſt comme adhérente à l'eſprit, & accompagne toujours la penſée ; la ſeconde eſt une combinaiſon que dicte l'expérience. Comme un bon eſprit annonce ſouvent des leçons qu'il n'a point reçues, de même la mémoire naturelle eſt quelquefois ſi parfaite, qu'on la croit aidée des ſecours de l'Art.

La mémoire artificielle affermit la mémoire naturelle, & l'enrichit par le moyen des préceptes. Ainſi la mémoire naturelle a beſoin de l'Art pour devenir excellente, & celle qui s'acquiert par le travail, exige d'heureuſes diſpoſitions de la Nature, comme toutes les autres opérations intellectuelles. L'eſprit naturel releve l'éclat de l'Art, & les regles de l'Art relevent l'éclat de l'eſprit. Les regles ſont donc utiles à ceux même que la Nature a doués d'une heureuſe mémoire.

La mémoire artificielle attache ſes

ſouvenirs à des emplacemens & à des images.

Moyens de perfectionner la mémoire.

XVII. Ceux qui ſavent écrire peuvent tracer ſur le papier ce qu'on leur dicte, & lire ce qu'ils ont écrit; de même on peut, à l'aide de la mémoire, replacer une telle choſe dans l'endroit où on l'a vue, & la reproduire comme ſi elle étoit ſous les yeux. L'emplacement peut alors être comparé à la cire ou au papier, & les images aux lettres, l'ordre & l'arrangement des images à l'écriture, & la prononciation à la lecture. Si donc on veut avoir beaucoup de ſouvenirs, il faut meubler ſa tête d'une multitude d'emplacemens, & les remplir de beaucoup d'images. Il faut les y ranger par ordre, afin que la confuſion ne nous trouble pas, & qu'en les reprenant par le milieu, le commencement ou la fin, on ſoit toujours sûr de ce qu'on veut ſe rappeler.

Maniere de graver des ſouvenirs dans la mémoire.

XVIII. Ainſi qu'on ne ſe trompe jamais à l'aſpect de pluſieurs perſonnes de connoiſſance, rangées debout & par ordre, ſoit qu'on veuille les nommer en commençant par le milieu ou la fin de la ligne; de même, lorſ-

que les emplacemens ſont bien rangés dans la tête, l'eſprit, averti par une image, ſe rappelle des ſouvenirs ſans s'y méprendre. Je crois qu'en méditant ſouvent ſur les richeſſes amaſſées dans ce dépôt, on les conſerve plus long-temps. Ces ſortes de ſouvenirs s'effacent comme les lettres de l'écriture, & il faut de temps en temps les paſſer en revue, comme pour les graver de nouveau. De peur de s'égarer dans la multitude des emplacemens, il eſt à propos de marquer chaque cinquieme par un indice particulier, & de faire la même choſe pour chaque dixieme.

XIX. Pareillement il eſt plus commode de choiſir des emplacemens dans un endroit déſert, que dans un endroit très-fréquenté, parce que le grand nombre d'hommes qui vont & qui viennent, y répandent de la confuſion; au lieu que la ſolitude conſerve ces ſimulacres dans leur entier. Il faut en choiſir qui ſoient différens par leur forme & leur nature, afin qu'ils puiſſent ſe diſtinguer. Si quelqu'un, par exemple, grave pluſieurs entrecolonnemens dans ſa mémoire, la reſſemblance de ces objets le troublera, & lui fera ou-

blier ce qu'il aura mis dans chacun des intervalles. Ces emplacemens doivent être d'une grandeur moyenne : s'ils ſont trop grands, ils rendent les objets vagues ; & s'ils ſont trop petits, ils ne ſemblent pas avoir aſſez d'eſpace pour les contenir.

Il faut encore qu'ils ne ſoient ni trop éclatans, ni trop obſcurs, de peur que leur obſcurité ou leur éclat n'empêchent de reconnoître les images. Je penſe que les intervalles d'un lieu à l'autre doivent être médiocres, & ordinairement d'environ trente pieds (*a*), parce que les diſtances & les proximités exceſſives nuiſent également à la vue & à la penſée. Ceux dont l'imagination s'eſt portée ſur une multitude d'objets, ne ſeront pas embarraſſés de choiſir ce qu'ils doivent graver dans leur mémoire ; les eſprits moins exercés, qui ſeront mécontens

(*a*) Toute cette théorie, fort inexacte d'ailleurs, annonce bien peu de profondeur & d'étendue dans l'eſprit. Cet amas de préceptes eſt inutile, & l'Auteur, en ſe creuſant la tête, n'a pas rencontré d'obſervations intéreſſantes. Que ſignifient toutes ces petites regles qu'il donne ici ? & qu'importe ſa regle des trente pieds à une imagination vaſte ?

de ce qu'ils auront vu, ou de ce qui ſe trouve ſous leurs yeux, imagineront d'autres objets qui leur plairont davantage. La penſée embraſſe tous les pays, & y forme à ſon gré l'aſſiette de quelque emplacement. Paſſons à la maniere de graver les images dans la mémoire.

Maniere de graver des images dans la mémoire.

XX. Les images doivent reſſembler aux choſes, & il ne faut choiſir dans les mots que des reſſemblances qui nous ſoient connues. Il y a deux ſortes de reſſemblances; celle des choſes, & celle des mots. La premiere a lieu, lorſqu'on ſe forme une image ſommaire des objets; & celle des mots, lorſqu'on attache dans la mémoire une image à chaque nom & à chaque terme. Le ſouvenir d'un objet tout entier ſe grave bien ſouvent par un ſeul ſigne & une ſimple image. Par exemple : On dit que l'accuſé a empoiſonné un homme pour avoir ſon bien, & qu'il y a pluſieurs témoins & pluſieurs complices. Si un Orateur veut ſe ſouvenir de ces différens chefs, afin de pouvoir les réfuter plus aiſément, il ſe formera d'abord une image du crime en lui-même; s'il connoiſſoit le mort, il le ſuppoſera malade dans ſon lit; s'il ne le connoiſſoit pas, il imagi-

nera un malade quelconque, mais qui ne ſoit pas d'une condition trop baſſe, afin qu'il lui revienne plus promptement à l'eſprit. A côté de ſon lit il placera l'accuſé, lui offrant un breuvage de la main droite, tenant des tablettes de la gauche, & des teſticules de belier (*a*) avec le quatrieme doigt. On pourra ainſi conſerver le ſouvenir des témoins, de l'héritage, & de l'homme empoiſonné. Rangez de même par ordre les images des autres crimes, chacun dans le lieu où ils ſe ſont paſſés, & il vous ſera aiſé de les rappeler.

XXI. Pour graver dans ſa mémoire des mots, en y attachant des images, il en coute plus de peine, & il faut plus de contention d'eſprit. Par exemple : Si l'on veut ſe ſouvenir de ceci : *Jam domi ultionem* (*b*) *Reges Atridæ*

(*a*) Cet exemple paroîtra bizarre. L'Auteur attache le ſouvenir de *teſtis* (témoin) à *teſticulis* (des teſticules). Il les a ſans doute ſuppoſées de belier, afin que l'image fût moins vague. Le mot de *teſticule* en François étant moins voiſin de *témoin* que *teſticulus* ne l'eſt de *teſtis*, il étoit néceſſaire de faire cette note, pour expliquer la penſée de l'Auteur.

(*b*) L'édition de Barbou dit *domuitionem*;

parant (Les Atrides ſe préparent à la vengeance au ſein de leurs foyers); il faut ſe figurer un homme de ſa connoiſſance, appelé *Domitius* (*a*), qui tend les mains vers le Ciel, tandis que des Rois le battent de verges; cette image vous rappellera *domi ultionem*. Figurez-vous dans un autre grouppe les deux Comédiens Eſope & Cimber, qui répetent le rôle d'Agamemnon & de Ménélas qu'ils vont jouer; vous conſerverez ainſi le ſouvenir (d'*Atridæ parant*), ou d'Agamemnon & Ménélas, qui s'exercent à la maniere dont ils doivent exécuter leur vengeance: de cette façon, la choſe elle-même & ce qui l'exprime ſe gravent dans la mémoire. Il ne faut pas négliger ces moyens, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'un vers, comme dans l'exemple que je viens de citer. L'Art aide ainſi la Nature, comme nous l'avons déjà dit pluſieurs fois.

Parmi les images, les unes ſont frappantes, & propres à exciter des ſouve-

Quelques Commentateurs liſent *domi ultionem*; cette derniere édition nous a paru préférable.

(*a*) A cauſe de la reſſemblance qu'il y a entre *Domitius* & *domi*.

nirs, & les autres foibles, & incapables de réveiller la mémoire : il faut donc choiſir celles qui conviennent le mieux.

Images qu'on doit graver dans la mémoire.

XXII. La Nature elle-même nous guide ſur cette matiere ; car nous perdons le ſouvenir d'un événement commun & ordinaire, & notre eſprit n'eſt frappé que par des objets nouveaux & familiers : s'il ſe paſſe ſous nos yeux, ou ſi l'on nous dit qu'on a vu commettre une action infame ou très-vertueuſe, extraordinaire ou grande, incroyable ou très-ridicule, nous en gardons long-temps la mémoire. Tout ce que nous connoiſſions déjà s'efface de notre eſprit, tandis que nous retenons pour la vie ce qui nous eſt arrivé pendant notre enfance. La nouveauté des objets eſt la ſeule cauſe de cette différence.

Perſonne n'admire le lever, la marche, ni le coucher du ſoleil, parce que ce ſpectacle revient tous les jours ; mais nous n'oublions pas les éclipſes, parce qu'elles ſont rares : celles de la lune étant plus fréquentes, nous font moins d'impreſſion que celles du ſoleil. Mettons à profit ces leçons de l'inſtinct. Que l'Art imite la Nature, & perfec-

tionne ce qu'elle nous apprend; dans ces ſortes d'opérations, la Nature ne produit rien d'accompli, & l'Art ne peut rien imaginer d'abſolument neuf. La Nature forme ici les commencemens de tout, & c'eſt l'étude & la réflexion qui achevent.

Il faut donc choiſir des images qui puiſſent demeurer long-temps dans la mémoire; ce qui arrivera, ſi on s'attache à des reſſemblances très-connues; ſi elles ne ſont ni vagues ni communes; ſi elles repréſentent des choſes très-belles ou très-hideuſes; ſi on les embellit avec des couronnes ou de la pourpre, par exemple, afin qu'on les remarque davantage; ſi on les défigure par des marques ſanglantes, ou de la boue & de la terre rouge; ſi on les entoure de quelque choſe de ridicule. Il n'eſt pas difficile de ſe ſouvenir des choſes chimériques, quand on emploie les mêmes précautions que ſi elles étoient véritables. Pour entretenir ces images, il eſt à propos de reporter ſouvent ſa penſée ſur les principaux emplacemens où on les a diſtribuées.

XXIII. Je ſais que la plupart des Grecs qui ont écrit ſur la mémoire,

ont cité un grand nombre d'images de mots, afin qu'en les apprenant par cœur, on s'évite la peine de les chercher : mais pluſieurs raiſons m'empêchent d'approuver cette méthode. D'abord le vocabulaire d'une Langue eſt ſi immenſe, qu'il eſt ridicule de ſe borner à un certain nombre d'images de mots : l'occaſion peut ſeule apprendre quelle eſt l'image la plus propre à nous rappeler une telle expreſſion. De plus, pourquoi diſpenſer l'homme de faire uſage de ſon induſtrie ? & pourquoi lui offrir ce qu'il peut chercher & découvrir lui-même ? D'ailleurs, une image ne frappe pas également tout le monde ; & pour qu'une reſſemblance nous frappe, il faut que l'objet nous ſoit bien connu : une image très-propre à me rappeler une action, ne fait aucune impreſſion ſur mon ami. Cherchez donc, & gravez dans votre mémoire les images qui vous conviennent. Un Maître de l'Art doit citer un ou deux exemples, afin de rendre ſes préceptes plus clairs ; mais qu'il ne cherche pas à épuiſer la matiere, & à diſpenſer les Lecteurs de réfléchir. Il en eſt des images, comme des exordes ; il ſuffit de montrer l'art

de les trouver, ſans en donner mille exemples.

XXIV. Vous penſiez peut-être que la mémoire des mots eſt trop difficile à acquérir, ou peu néceſſaire, & qu'on doit ſe contenter de celle des choſes, qui eſt plus utile & plus aiſée. Voici les motifs qui vous engagent à cultiver la premiere : Je crois que pour retenir ſans peine les choſes aiſées, on doit s'exercer auparavant à celles qui offrent plus de difficulté ; en vous exerçant ſur des mots, vous retiendrez plus aiſément les choſes, & la mémoire s'affermira par ces efforts. *Utilité de la mémoire des mots.*

Dans tous les Arts, les regles ſont inutiles, ſi on ne les met pas conſtamment en pratique. C'eſt ſur-tout dans celui-ci qu'il faut ſe livrer à l'étude & au travail. Vous devez, Herennius, remplir votre mémoire de ſouvenirs, d'après les regles que je viens de tracer ; vous devez chaque jour l'enrichir de quelques images. Les occupations nous détournent quelquefois des autres études ; mais rien ne détourne de celle-ci, & l'on peut tirer parti même des amuſemens. Lors même qu'on s'applique aux plus grandes affaires, on peut, à

toute heure, graver un ſouvenir dans ſa tête. Vous ne manquez pas de ſentir l'importance de tout ce que je vous dis; & je ne m'arrêterai pas davantage ſur la mémoire, de peur que vous ne me reprochiez de ne point vous rendre juſtice. Avant de paſſer à la cinquieme partie de la Rhétorique, ou à l'élocution, je vous avertis encore une fois de méditer ſur ces trois Livres : il vous importe beaucoup de réduire en pratique les différentes regles que je vous ai données.

DE LA RHÉTORIQUE, *A HERENNIUS.*

LIVRE IV.

I. JE dois, avant tout, mon cher Herennius, vous dire pourquoi, malgré l'uſage des Maîtres Grecs, j'ai compoſé moi-même les exemples que vous trouverez dans ce Livre; vous comprendrez plus aiſément mes motifs, ſi je vous expoſe les principes qui ont déterminé les Rhéteurs de la Grece à ſuivre une marche différente. Lorſqu'ils enſeignent l'Art de l'élocution, ils offrent pour modeles des morceaux d'un Poëte ou d'un Orateur connu : ils diſent d'abord que c'eſt par modeſtie; qu'il y a de la préſomption & de l'orgueil à ſe croire en état de donner tout à la fois le précepte & l'exemple; & qu'on cherche alors à

Faut-il tirer ſes exemples des autres Ecrivains ?

montrer ſes talens, plutôt qu'à inſtruire ſes Lecteurs.

Il ſemble, continuent-ils, qu'on n'eſtime & qu'on n'aime que ſes productions, & qu'on ſe moque de celles des autres, ou qu'on les mépriſe. Quand on peut citer Ennius ou Gracchus, n'y a-t-il pas de la vanité à ſe citer ſoi-même ? D'ailleurs, les exemples tiennent lieu de témoignages; car on ne les emploie que pour confirmer la vérité du précepte. Celui qui, dans un procès, allégueroit ſon propre témoignage & celui de ſes domeſtiques, ne ſeroit-il pas ridicule ? Il faut donc chercher la confirmation de l'exemple chez des Auteurs approuvés; autrement, ce qui doit prouver la regle a beſoin de preuves. Les Ecrivains qui ſe citent pour modeles, ont l'air de ſe préférer à tout, & de ne faire aucun cas des exemples que fourniſſent les Orateurs & les Poëtes les plus eſtimés. S'ils ſe mettent au deſſus de tout le monde, c'eſt un orgueil inſupportable; s'ils préferent les Ecrits des grands Maîtres aux leurs qu'ils donnent pour modeles, c'eſt de l'inconſéquence.

II. A quoi ſervira donc l'autorité des

Anciens ? N'eſt-ce pas elle qui donne de la vraiſemblance aux regles, & inſpire aux hommes le goût de l'étude & le déſir d'imiter les grands modeles ? Elle excite leurs efforts par l'eſpoir d'acquérir un jour la célébrité de Craſſus ou des Gracques. Enfin, c'eſt la partie la plus difficile de l'Art, d'aller choiſir tant d'exemples divers dans une foule de Poëmes & de Diſcours, & de les placer enſuite à côté des regles. Quand il ne faudroit que du travail, on mériteroit encore des éloges ; mais il faut quelque choſe de plus. Des Lecteurs qui ne ſont pas verſés dans la théorie de l'Eloquence ou de la Poéſie, approuvent un Orateur ou un Poëte, ſans en ſavoir la raiſon, parce qu'ils ne peuvent pas ſe rendre compte de ce qui leur fait plaiſir, ni de la maniere dont l'Ecrivain l'a trouvé ; mais il y a de la pénétration & de la ſagacité à découvrir les ſecrets de la compoſition, & à rendre raiſon des beautés.

Quand les Maîtres Grecs tiennent ce langage, leur propre autorité eſt plus impoſante que leurs raiſons. Nous appréhendons de n'avoir pas aſſez de crédit pour faire prévaloir l'opinion contraire ; nous avons en effet contre nous

on allegue un exemple, & non pas un témoignage. L'exemple montre plus clairement ce qu'on ſoutient, & le témoignage prouve que les grands Ecrivains ont obſervé ces regles.

Le témoignage doit avoir du rapport avec le ſujet; les Rhéteurs Grecs s'éloignent de ce principe, quand ils écrivent ſur la Rhétorique, & qu'ils citent des exemples de différens Ecrivains, qui, pour la plupart, n'ont point connu l'Art (*a*); ils manquent d'ailleurs à leurs promeſſes; car, en prenant la plume, ils ſemblent dire qu'ils ont découvert tout ce qui forme l'homme éloquent, & ils viennent enſuite nous apprendre ce qu'ont imaginé les autres.

IV. Mais, continuent-ils, il eſt difficile, & par conſéquent il y a du mérite à choiſir tous ces morceaux: ce choix exige de la peine & du travail. Tout ce qui ſuppoſe du travail ne mene pas à la gloire; autrement on l'obtiendroit en tranſcrivant de ſa main des diſcours

(*a*) Cette réfutation eſt remplie de ſophiſmes & de ſubtilités; mais il vaut mieux la traduire telle qu'elle eſt, que de l'altérer pour lui donner plus d'exactitude.

éloquens. Si vous ſoutenez qu'il faut un Art infini, prenez garde qu'on ne vous reproche d'être étranger aux grandes choſes, puiſque vous mettez tant de prix aux petites. Un ignorant ne peut pas faire ce choix, il eſt vrai; mais pluſieurs en ſont capables, ſans avoir beaucoup d'eſprit.

Ceux qui ont une légere connoiſſance de l'Art, & particuliérement de l'élocution, s'apperçoivent des beautés; mais il faut du talent pour les imiter. Si vous faites un choix des belles tirades d'Ennius & de Pacuvius, il y auroit de la ſottiſe à vous croire fort habile, parce qu'un ignorant ne pourroit pas les choiſir; tout homme médiocrement verſé dans les Lettres en feroit autant. Vous prouvez donc que vous ne manquez pas abſolument de lumieres & d'intelligence; mais le talent ſe reconnoît à d'autres eſſais. Si on a beſoin d'eſprit pour ſentir des morceaux écrits ſuivant les regles, il en faut davantage pour les compoſer ſoi-même. Celui qui en crée de pareils, ne manquera pas de les appercevoir chez les autres; on ne peut pas en dire autant de celui qui ſeulement les apperçoit. Enfin, ſi cette

compilation ſuppoſe tant de mérite, qu'ils donnent des preuves de talent dans la compoſition, qu'ils produiſent des Ouvrages diſtingués, & qu'on puiſſe aller chercher des exemples des regles dans leurs propres Ecrits. J'en ai dit aſſez contre l'opinion générale de ces Maîtres Grecs, qui empruntent tous leurs exemples des anciens Ecrivains; examinons maintenant quelques-unes de leurs idées particulieres.

V. Si je croyois qu'il faut citer des exemples étrangers, je ſerois d'avis qu'on les choiſît dans un ſeul Auteur: d'abord les idées du Lecteur ſeroient plus nettes, ſi le même Poëte ou le même Orateur lui fourniſſoient des exemples ſur toute ſorte de ſujets. Il eſt important de prouver à qui veut s'inſtruire, qu'un ſeul homme a mis toutes les regles en pratique; on lui donne ainſi de l'émulation; cet amas de préceptes ne le rebute point; il penſe au contraire que cette tâche eſt au deſſus des forces d'un ſeul mortel, ſi l'on recourt à différens Auteurs, & il n'aſpire pas à la gloire d'obſerver tous ces préceptes; il ſe croit juſtifié, en diſant qu'il ne peut pas ſurpaſſer les plus grands

Maîtres. Quand on lui cite des exemples tirés de Caton, des Gracques, de Lelius, de Scipion, de Galba, de Porcina, de Craſſus, d'Antoine, & des autres Orateurs, des différens Poëtes & Hiſtoriens, il s'imagine qu'un homme ne réuſſit jamais que dans une partie.

Toute ſon ambition ſera donc d'égaler ſes modeles, c'eſt-à-dire, de réuſſir dans un ſeul point. Si un diſciple vouloit démontrer qu'il eſt inutile d'étudier l'Art de la Rhétorique dans toute ſon étendue, puiſqu'un ſeul homme ne l'a jamais réduit en pratique, les Maîtres Grecs ſeroient bien embarraſſés de lui répondre. N'y a-t-il pas de la maladreſſe d'établir des principes qui menent à cette conſéquence ? Il ſeroit donc à propos d'emprunter tous ſes exemples d'un ſeul Orateur, s'il ne valoit pas mieux les compoſer ſoi-même.

VI. Je ſoutiens en effet que cette méthode eſt la meilleure ; car ſi un Marchand diſoit : Achetez chez moi de la pourpre ou d'autres étoffes, j'irai emprunter chez mon voiſin des échantillons que je vous ferai voir ; ne ſeroit-il pas ridicule ? Si un autre aſſuroit qu'il a des magaſins de bled à

vendre, ſans pouvoir en montrer quelques grains, ne le ſeroit-il pas également ? Ne ſe ſeroit-on pas moqué de Triptoleme, s'il avoit manqué de ſemence, lorſqu'il voulut enſeigner l'Agriculture aux humains ? & de Prométhée, s'il avoit mendié des charbons chez ſes voiſins, lorſqu'il fit aux mortels préſent du feu (*a*) ? On peut faire tous ces raiſonnemens contre les Rhéteurs Grecs, qui vont emprunter chez les autres ce qu'ils promettent de donner eux-mêmes. N'eſt-ce pas imiter ceux qui ont une très-grande ſoif, en même temps qu'ils diſent avoir découvert les plus belles ſources d'eau vive ? Ces Rhé-

(*a*) Tous ces raiſonnemens ſont faux ; & l'Auteur, ſi verſé dans les ſubtilités de la Dialectique, ne parle pas avec juſteſſe. Nous croyons que jamais on n'a plus déraiſonné que dans les Ecoles d'Ariſtote, où l'on analyſoit ſi ſavamment l'Art du ſyllogime ; comme aujourd'hui les hommes les plus verſés dans le même Art, ſont ceux qui déraiſonnent davantage. Le ſyſtême que ſoutient l'Auteur n'eſt pas démontré, & on doit trouver de meilleurs exemples dans les grands Ecrivains, que dans les propres Ouvrages de celui qui enſeigne ; car le talent qui produit les chef-d'œuvres, n'enſeigne guere les préceptes de ſon Art.

teurs qui prétendent avoir découvert des ſources de lumiere & de beautés capables d'enrichir les eſprits, promettent aux autres la fertilité & l'abondance. Mais pourquoi ne voit-on que de la ſéchereſſe & de la ſtérilité dans leurs Ecrits ? Lorſque Lyſippe enſeignoit à Charès l'Art de la Sculpture, il ne lui diſoit pas : Imitez cette tête de Myron, ces bras de Praxitele, & cette poitrine de Polyclete ; il travailloit lui-même devant ſon Eleve, & quant à l'imitation des autres, il l'abandonnoit à lui-même.

VII. Les exemples compoſés par un Rhéteur ſont toujours plus d'impreſſion que s'il en cite d'étrangers. L'Art doit diſparoître dans un diſcours ; mais quand on enſeigne l'Art, il eſt néceſſaire de le montrer, & de trouver un exemple qui ſoit ouvertement conforme aux regles. D'ailleurs, l'Orateur ſubordonne toujours chaque précepte aux circonſtances, & ce qu'il dit n'offre guere une application de la regle dans toute ſon étendue. Afin d'expoſer l'Art dans tout ſon jour & ne lui rien ôter de ſon éclat, il vaut donc mieux compoſer des exemples exprès.

Je ſuis d'ailleurs obligé de compoſer mes propres exemples ; car il faudroit en chercher pluſieurs dans les Ecrivains Grecs ; & comment les traduire avec exactitude ? En ſuivant la méthode contraire, ce qu'il y a de meilleur dans cet Ouvrage ne m'appartiendroit pas, & je pourrois en revendiquer ſeulement la partie la plus ſeche & la moins agréable. Il eſt temps de paſſer aux regles de l'élocution. Je dirai d'abord combien il y a d'eſpeces de ſtyles, & enſuite, ce qui compoſe l'élocution oratoire.

Trois ſortes de ſtyles.

VIII. Il y a trois ſortes de ſtyles ; le ſtyle élevé, le ſtyle tempéré, & le ſtyle ſimple. Le premier eſt compoſé d'expreſſions nobles & ornées ; le ſecond emploie des termes moins relevés, mais qui ne ſont ni bas ni vulgaires ; le troiſieme s'abaiſſe juſqu'au langage de la converſation.

Le diſcours eſt d'un ſtyle élevé, ſi on emploie les expreſſions propres ou métaphoriques les plus ornées & les plus nobles qu'offre le ſujet, & ſi on a recours aux penſées majeſtueuſes & aux grands mouvemens. En voici un exemple :

» Comment imaginer des peines

» dignes de l'homme qui a voulu trahir
» ſa Patrie ? Quel crime eſt comparable
» à celui-là ? & par quel ſupplice peut-
» on punir ce forfait ? Nos ancêtres
» châtient rigoureuſement ceux qui
» violent une femme libre ou ſouillent
» le lit d'une mere de famille, ceux
» qui frappent ou qui tuent le dernier
» des Citoyens ; mais ils ne prononcent
» rien ſur ce crime, le plus atroce &
» le plus exécrable de tous. Les autres
» délits nuiſent à quelques particuliers,
» ou à un petit nombre d'hommes ;
» mais celui-ci prépare à tous les Ci-
» toyens les plus effroyables malheurs.
» Cœurs farouches ! hommes barbares !
» Quelle étoit votre audace, & qu'a-
» vez-vous projeté ? Les ennemis al-
» loient ſe jeter triomphans dans nos
» murailles, profaner les tombeaux de
» nos ancêtres, & renverſer nos édi-
» fices ; la ville conſumée par un in-
» cendie, ſeroit devenue un amas de
» ruines ; nous aurions vu piller les
» Temples des Dieux, maſſacrer les
» plus illuſtres Romains, traîner les
» autres en captivité ; nous aurions vu
» les Matrones & les Veſtales, nos
» épouſes & nos filles ſuccomber ſous

» la brutalité du ſoldat. Les coupables » que je dénonce vouloient repaître » leurs yeux du ſpectacle de la Patrie » en cendres. Je ne puis, Meſſieurs, » exprimer la noirceur de cet attentat; » & je m'en conſole, puiſque chacun » de vous eſt tranſporté d'indignation. » Vous aimez la République, & vous » ſentez tous qu'il faut précipiter du » haut de nos tours le ſcélérat qui » a voulu nous perdre & nous livrer à » la fureur de nos ennemis «.

IX. Un diſcours eſt du ſtyle tempéré, s'il tient le milieu entre la diction noble & élevée, & la diction ſimple. Par exemple : » Vous voyez, Meſſieurs, » à qui nous faiſons la guerre; à des » Alliés, qui combattent ordinairement » pour nous, & qui emploient leur » valeur & leur zele à notre ſervice. » Ils connoiſſent leurs forces & leurs » reſſources; ils connoiſſent également » celles du Peuple Romain. En com- » mençant les hoſtilités, ſur quoi » fondoient-ils l'eſpérance de réuſſir ? » Ils ſavent que la plus grande partie » de leurs Auxiliaires refuſe de les ai- » der; ils ſe trouvent ſans ſoldats, ſans » Généraux expérimentés, & ſans ar-

» gent ; enfin ils manquent de tout : » lors même qu'ils entreprendroient » une guerre contre des voiſins pour » des limites, & qu'ils croiroient ter- » miner la querelle par une ſeule ba- » taille, ils entreroient en campagne » avec plus de moyens ; comment oſent- » ils meſurer leur foibleſſe contre un » Empire maître de l'Univers, qui a » toujours ramené ſous ſon joug les » Peuples, les Rois & les Nations qui » ont voulu s'y ſouſtraire ? Sans doute » les habitans de Fregelle ont formé » une pareille entrepriſe ? Mais leur » mauvais ſuccès devroit empêcher » ceux-ci de les imiter. Une Cité qui n'a » point d'expérience ſe laiſſe aiſément » ſéduire ; mais celles qui ont vu des évé- » nemens pareils, doivent en profiter. Ils » ont donc pris les armes ſans ſujet, & » ſans eſpoir de vaincre par eux-mêmes. » Il y auroit de la folie d'attaquer ainſi » notre République ; ils attendent donc » des ſecours dont nous ne ſommes » pas inſtruits ? Et de quels autres ſe- » cours peuvent-ils ſe flatter, ſinon » de ceux que j'indique au commen- » cement de ce diſcours « ?

X. Voici un exemple du ſtyle ſimple : *Du ſtyle ſimple.*

» Dès que ce bouffon eut paſſé la porte » des bains, il apperçut un jeune homme » qui ſe faiſoit frotter avant d'entrer » dans l'eau ; & le regardant de » travers, il lui dit : Vos eſclaves m'ont » offenſé, il faut que vous m'en rendiez » raiſon : le jeune homme, ainſi » provoqué par un inconnu, rougit ; » l'agreſſeur répéta les mêmes propos » & d'autres ſemblables, d'un ton plus » haut. Le jeune homme put à peine » lui répondre : Laiſſez-moi le temps » d'examiner les torts de mes eſclaves. » L'autre s'écria, d'une voix qui eût » fait rougir tout le monde : Vous êtes » un inſolent & un effronté, & vous » me paroiſſez vivre avec de la canaille. » Le jeune homme fut troublé ; & » n'ayant pas coutume d'entendre de » pareilles injures, il craignit que ce » débat ne parvînt aux oreilles de ſon » Gouverneur. Il ſe retira, quand il » vit que ſon agreſſeur ne craignoit pas » de ſe déshonorer par de pareils outrages «.

Défauts voiſins du ſtyle élevé.

Chacun de ces ſtyles touche de près à un défaut particulier. L'enflure eſt voiſine du ſtyle élevé. Ainſi que la bouffiſſure du corps imite l'embonpoint, de

même les ignorans approuvent un diſcours d'un ſtyle bourſoufflé, rempli d'expreſſions exagérées, ou amenées de trop loin. Par exemple : Celui qui vend » la Patrie n'eſt pas aſſez puni, lors » même qu'on le précipite dans les » ondes de Neptune.

» Celui qui a élevé les montagnes » de la guerre, & fait diſparoître les » plaines de la paix (*a*), doit être tourmenté de remords «

On ſe laiſſe tromper dans ces occaſions par un faux air de grandeur, & on s'applaudit de cette enflure, qui donne la plus mauvaiſe idée de l'eſprit de l'Orateur.

Défauts à éviter dans le ſtyle tempéré.

En voulant prendre un ſtyle tempéré, on tombe quelquefois dans le ſtyle lâche & foible ; la diction manque alors de nerf, & de cette mâle vigueur qui doit toujours caractériſer un diſcours. Par exemple : » Avant de nous déclarer la » guerre, nos Alliés auroient délibéré » long-temps ſur leurs moyens, ſi on » ne leur prêtoit pas des ſecours, &

(*a*) Ces expreſſions ſont encore plus mauvaiſes en François que dans le texte ; mais il n'étoit pas poſſible de les rendre autrement.

» s'ils n'étoient point aidés par des » hommes méchans & audacieux : en » effet, tous ceux qui forment de grandes entrepriſes, ont coutume d'y » beaucoup penſer «. Ce ſtyle ne peut pas fixer l'attention de l'Auditeur, il eſt diffus & traînant, & il ne ſaiſit pas ſon ſujet avec aſſez de force.

Défauts voiſins du ſtyle ſimple.

Si vous recherchez une ſimplicité agréable, vous tombez quelquefois dans un ſtyle ſec & ſans vie, ou maigre & plat. Par exemple : » Mon homme vint » aux bains ; enſuite il dit à l'autre : » votre eſclave m'a frappé. Celui-ci lui » répondit : je m'en informerai. Enfin » celui-là l'injuria, & éleva le ton de » plus en plus, lorſqu'il vit que toute l'aſ- » ſemblée l'écoutoit «. Cette maniere de parler eſt commune, & ſans aucune grace. On n'y trouve point la pureté & le choix des mots qu'exige le ſtyle ſimple.

Les figures dont nous parlerons dans la ſuite, ornent les trois eſpeces de ſtyles, & leur donnent de la dignité. Si on les emploie rarement & à propos ; elles ſemblent jeter des couleurs brillantes ſur les différentes parties du diſcours ; mais ſi elles ſont trop multipliées, cet

excès de parure forme le ſujet d'un reproche. Il faut varier ſon ſtyle, & placer le tempéré à la ſuite d'un morceau noble, & le ſimple après le tempéré. C'eſt une regle générale de changer de ton, afin que l'Auditeur ne ſe dégoûte pas.

Des qualités de l'élocution.

XII. Examinons quelles qualités doit avoir l'élocution, pour être parfaite. Celle qui convient au diſcours oratoire doit être correcte, élégante, & ennoblie par des figures.

De la correction.

La correction conſiſte à parler d'une maniere claire & pure (*a*). On diſtingue la correction grammaticale, & la correction des mots dans leur rapport avec les idées. La premiere évite les ſoléciſmes & les barbariſmes. C'eſt un ſoléciſme, lorſque les mots n'ont pas

(*a*) Il me ſemble qu'il y a dans toutes les éditions une faute bien groſſiere. On y prend *elegantia* pour *compoſitio*; c'eſt-à-dire, *l'élégance* pour *la correction*, & la correction pour l'élégance; du moins la définition & les exemples qu'on donne de l'élégance, ne conviennent qu'à la correction; & la définition & les exemples qu'on donne de la correction, ne conviennent qu'à l'élégance. J'ai corrigé cette méprise dans la traduction.

entr'eux le rapport & la poſition qu'ordonne l'uſage; c'eſt un barbariſme de défigurer un mot. Je renvoie là-deſſus à l'Art de la Grammaire. La ſeconde préſente les idées d'une maniere claire & diſtincte : il faut, pour cela, employer des mots propres & des mots uſités.

De l'élégance.

L'élégance eſt une diſpoſition des mots qui donne de l'agrément & du poli à toutes les parties de la phraſe : elle ordonne d'éviter le choc des voyelles qui produiſent des hiatus. Par exemple : *Baccæ aeneæ amœniſſimæ impendebant* (des fruits d'airain d'une forme agréable étoient ſuſpendus ſur nos têtes). Elle preſcrit auſſi de ne pas répéter les mêmes lettres ; je cite pour exemple ce vers d'Ennius :

O Tite, Tute, Tati, tibi, tanta, Tyranne, tuliſti (*a*) *!*

& cet autre du même Poëte :

Quidquam, quiſquam, cuiquam quod conveniat, neget (*b*) *?*

(*a*) O Tyran Titus Tatius, tu t'es attiré tous ces maux !

(*b*) Quelqu'un refuſera-t-il quelque choſe qui appartient à quelqu'un ?

De ne pas employer ſouvent le même mot, comme dans cet exemple : *Nam cujus rationis ratio non exſtat, ei rationi ratio non eſt fidem habere* (*a*).

De ne pas employer une ſuite de mots qui ont la même terminaiſon, tels que *flentes, plorantes, lacrymantes, obteſtantes* (*b*).

D'éviter les tranſpoſitions de mots qui ne ſont pas agréables, ainſi que les a ſouvent employées Lucilius. Par exemple : *Has res ad te ſcriptas, Luci, miſimus, Æli* (*c*). Nous reviendrons ſur cette matiere.

Enfin, d'éviter une longue ſuite de mots qui offenſent l'oreille de ceux qui écoutent, & empêchent l'Orateur de reſpirer.

XIII. Vous vous ſouvenez que la troiſieme qualité de l'élocution eſt d'être ennoblie par les figures. On diſtingue les figures de mots, & les figures de penſées. Les figures de mots conſiſtent dans l'at- *Des figures.*

(*a*) Il n'eſt pas raiſonnable d'adopter cette raiſon, de laquelle on ne donne aucune raiſon.

(*b*) Pleurans, gémiſſans, larmoyans.

(*c*) J'ai fait partir, Lucius Ælius, ces lettres que je t'avois écrites.

titude plus ou moins piquante qu'on donne aux expreſſions; & celles des penſées, dans l'attitude qu'on donne aux penſées pour les rendre plus agréables & plus frappantes (*a*).

Nous allons parcourir les différentes figures de mots, & expliquer ſeulement par des exemples celles qui n'ont pas beſoin de définition. La répétition eſt dans ce dernier cas : » Vous doit-on » attribuer cette action ? vous en doit- » on remercier ? ſera-t-elle glorieuſe » pour vous « ? ou bien : » Scipion a » détruit Numance ; Scipion a détruit » Carthage ; Scipion nous a procuré » la paix ; Scipion eſt le conſervateur » de Rome « ; ou bien : » Tu oſes te » préſenter dans la place publique, tu » oſes voir le jour, tu as l'audace de » paroître devant nous ? Mais oſes-tu » parler, oſes-tu demander quelque » choſe, oſes-tu eſpérer que tes prieres » te ſouſtraironſ au ſupplice ? que peux-

Répétition.

(*a*) La définition des figures de mots & des figures de penſées, telle qu'elle eſt dans le texte, ne ſignifie & n'apprend rien. J'ai cru devoir entrer dans la penſée de l'Auteur, & dire quelque choſe de moins vague.

» tu dire pour ta défenſe ? que peux-tu » demander ? N'as-tu pas violé ton ſer- » ment ? n'as-tû pas frappé ton pere ? » enfin n'es-tu pas ſouillé de tous les » crimes « ? Cette figure a beaucoup de graces ; elle fait impreſſion, & elle ſert à donner du poids au diſcours, autant qu'à l'embellir.

La converſion.

Au lieu de commencer les différentes parties de la phraſe par les mêmes mots, ſi on termine les membres de la période par la même chute, c'eſt la figure appelée *converſion*. Par exemple : » Du coté de la juſtice, les Car- » thaginois ſont vaincus ; du côté de » la valeur, ils ſont vaincus « ; ou bien : » Depuis que la concorde a » diſparu, la liberté a diſparu, la » fidélité a diſparu, l'amitié a diſ- » paru (*a*) « ; ou bien encore : » Vous

(*a*) Il n'eſt pas beſoin d'avertir qu'en traduiſant les exemples de ces figures, on leur donne un air forcé, & qu'ils paroiſſent plus mal choiſis qu'ils ne le ſont dans l'original. On auroit trouvé dans notre Langue des exemples plus frappans ; mais on a voulu montrer l'original tel qu'il eſt. Il y a pluſieurs de ces exemples qu'on n'a pu traduire, parce que le François ne ſouffre pas les inverſions.

» avez perdu trois armées considéra-
» bles, c'eſt Antoine qui les a fait
» périr ; vous regrettez les plus grands
» hommes de la République, c'eſt An-
» toine qui vous les a ravis ; l'autorité
» du Sénat eſt anéantie, c'eſt Antoine
» qui l'a détruite «.

Complexion. La réunion de ces deux figures en produit une troiſieme, qu'on appelle *complexion*. En voici des exemples : » Par qui les traités ont-ils été rompus ? » par Carthage ; par qui l'Italie a-t-elle » été ravagée ? par Carthage ; qui nous » a expoſés au plus grand danger ? c'eſt » Carthage ; & c'eſt Carthage qui de- » mande grace « ! ou bien : » Abſou- » drez-vous celui que le Sénat a con- » damné ? abſoudrez-vous celui que le » Peuple Romain a condamné ? abſou- » drez-vous celui que l'opinion publi- » que a condamné « ?

Répétition des mêmes mots. On répete quelquefois le même mot ſans bleſſer l'oreille ; & cette répétition, qui donne au diſcours une ſorte d'agrément, forme une autre figure (*a*). Par

(*a*) L'original donne à cette figure le nom de *traductio*. Il eſt difficile de trouver un équivalent.

exemple : » Celui qui dans la vie ne » trouve rien de préférable à la vie, » aime moins la vertu que la vie « ; » ou bien : » Si celui à qui vous donnez le nom d'homme eût été véritablement un homme, il n'auroit pas » attaqué ſi cruellement la vie de cet » homme (*a*) « ; ou bien : » Laiſſe les » richeſſes aux riches, & préfere la » vertu aux richeſſes ; car ſi tu veux » comparer les richeſſes à la vertu, à » peine les trouveras-tu dignes de marcher à la ſuite de la vertu «.

C'eſt la même figure, lorſqu'on répete le mot avec une ſignification différente. Par exemple : *Amari jucundum ſit, ſi curetur ne quid inſit amari* ; ou bien : *Veniam ad vos, ſi mihi Senatus det veniam* (*b*). Ce n'eſt point la diſette

(*a*) Cet exemple, ainſi que le précédent & celui qui ſuit, n'a rien d'élégant ni d'agréable. C'eſt une mauvaiſe répétition des mêmes mots, & de la proſe lâche & traînante.

(*b*) Il n'eſt pas poſſible de conſerver cette prétendue figure dans la traduction Françoiſe de ces deux exemples. Le premier ſignifie : *Il eſt doux d'être aimé, ſi l'amour n'offre rien d'amer* ; & le ſecond : *J'irai auprès de vous, ſi*

de la Langue qui fait répéter les mêmes mots dans les quatre figures dont on vient de parler : on emploie ces répétitions, parce que l'oreille y trouve de la grace.

ntithese. XV. L'antitheſe établit un contraſte entre les expreſſions ou entre les idées. Par exemple : » La molleſſe eſt douce, » mais les ſuites en ſont cruelles «; ou bien : » Vous vous montrez débonnaire » pour vos ennemis, & inexorable pour » vos amis «; ou bien encore : » Quand » il faut ſe taire vous parlez, & quand » il faut parler vous gardez le ſilence.... » Etes-vous ici, vous ſouhaitez d'être » abſent; êtes-vous abſent, vous ſou- » haitez d'être ici..... Pendant la paix, » vous ſoupirez après la guerre, & pen- » dant la guerre, vous ſoupirez après » la paix..... Vous parlez de valeur dans » vos harangues, & dans les combats » le ſon de la trompette épouvante » votre lâcheté «.

clama- L'exclamation a lieu lorſqu'on ex-

---

le Sénat m'en accorde la permiſſion. L'Auteur dit que ces ſortes de phraſes ont de l'agrément : les Modernes diroient que c'eſt une miſérable recherche, qui reſſemble aux calambours.

hale ſa ſenſibilité, ſa douleur ou ſa colere par des interjections. En voici des exemples : » Je m'adreſſe mainte-» nant à vous, ô Scipion l'Africain ! » dont le nom fait encore aujourd'hui » la ſplendeur & la gloire de Rome. » Vos illuſtres neveux (les Gracques) » viennent de périr victimes des fac-» tions « ; ou bien : » Perfides habitans » de Fregelle ! combien vous devez » vous repentir de votre rebellion ! » votre ville, qui faiſoit jadis l'orne-» ment de l'Italie, n'offre plus qu'un » amas de décombres : ces ruines inſ-» truiront les Nations de votre crime « ; ou bien : » O vous ! qui environnez la » probité de piéges ! farouches enne-» mis de tous les innocens, comptez-» vous aſſez ſur l'iniquité des Juges, » pour eſpérer l'impunité de vos meur-» tres « ? Cette figure eſt très-propre à émouvoir les auditeurs, lorſqu'on l'emploie avec art & que le ſujet le comporte.

L'interrogation.

L'interrogation doit être placée à propos pour avoir du mérite : c'eſt à l'eſprit de l'Orateur à juger de ces circonſtances. Elle produit ordinairement de l'effet, après l'expoſition de tout ce

qui eſt avantageux à la cauſe des adverſaires. Par exemple : » Lorſque vous » faiſiez, lorſque vous diſiez toutes ces » choſes, comptiez-vous mériter l'af» fection ou la haîne des Alliés ? comp» tiez-vous ſur la reconnoiſſance du » Sénat « ?

La figure de raiſonnement.

XVI. On emploie la figure de raiſonnement (*a*), lorſque l'Orateur ſe demande à ſoi-même la raiſon de ce qu'il avance, & qu'il développe les idées énoncées dans chacune de ſes périodes. Par exemple : » Quand nos ancêtres » condamnoient une femme pour un » ſeul crime, ils jugeoient que ce crime » en entraînoit pluſieurs autres : une » femme impudique étoit réputée ca» pable d'empoiſonner ; & pourquoi ? » parce qu'en s'abandonnant à la dé» bauche, elle a peur qu'on ne le ſache : » mais qui penſez-vous qu'elle oſera » empoiſonner ? Son mari, ſon pere, » ſa mere, tous ceux que ſa mauvaiſe » conduite intéreſſe. Peut-on ſuppoſer

(*a*) L'original donne à cette figure le nom de *ratiocinatio* ; les Rhéteurs modernes n'en parlent pas : je l'ai appelée *figure de raiſonnement*, ne connoiſſant pas de terme plus propre.

» cette

» cette extrême dépravation ? Sans dou-
» te ; puiſqu'on a tout à craindre d'une
» femme qui a levé le maſque, que le
» libertinage rend audacieuſe, & que
» la légéreté de ſon ſexe empêche de
» réfléchir. Celle qui étoit convaincue
» d'avoir empoiſonné, paſſoit auſſi pour
» impudique : pourquoi donc ? Parce
» que rien ne porte au crime comme
» la débauche ; parce qu'une ame cor-
» rompue ne peut habiter avec un corps
» chaſte. Mais, demandera-t-on,
» avoient-ils les mêmes idées des hom-
» mes ? Non, parce que l'homme a
» plus de fermeté dans le caractere, &
» qu'une paſſion particuliere le pouſſe
» à un crime, ſans qu'il ſe livre à
» tous les excès «. Voici un autre
exemple ; » Nos ancêtres ont défendu
» ſagement d'ôter la vie à un Roi pris
» à la guerre ; & pourquoi ? Parce qu'il
» eſt injuſte d'abuſer de la fortune con-
» tre ceux que la fortune avoit placés
» ſur le trône. Que ferez-vous donc à
» celui qui a mis contre vous une ar-
» mée en campagne ? J'oublierai ſon
» crime : & pourquoi ne pas punir de
» mort celui qui vouloit nous ôter la
» vie ? Parce qu'il y a de la grandeur

» d'ame à le traiter en ennemi tant » qu'il a eu les armes à la main, & » à ne plus voir en lui qu'un homme » après ſa défaite. Mais ce Prince au- » roit-il la même clémence après une » victoire ? Certes il ne ſeroit pas ſi » ſage. Pourquoi donc lui pardonner ? » Parce que je mépriſe les vindicatifs, » & que je ne veux pas ſuivre leur » exemple «. Cette figure ſoutient l'attention de l'Auditeur.

Des ſentenſ.

XVII. Les ſentences ſont des réſultats de morale ou d'expérience, énoncés en peu de mots. Par exemple : » Celui que » la fortune a toujours comblé de ſes » faveurs, n'a guere de reſpect pour » la vertu. — L'homme eſt libre, s'il » n'eſt eſclave d'aucun vice. — Le riche » qui n'a pas aſſez, eſt pauvre comme » celui qui n'a rien. — Choiſiſſez le » genre de vie le plus honnête, l'habi- » tude ne tardera pas à le rendre agréa- » ble. — C'eſt ſe tromper que de croire » la proſpérité à l'abri de la fortune. » — Il y a de la ſageſſe à compter ſur » des revers, lorſqu'on eſt dans la poſi- » tion la plus heureuſe «. Ces ſentences ſont appelées *ſimples*, parce qu'on ne les appuie d'aucune raiſon. L'Auditeur

aime qu'on lui offre les leçons de l'expérience dans des cadres faciles à saisir.

On emploie d'autres sentences avec les raisons qui leur servent de preuves. » La vertu seule mérite de l'estime, » parce que la vertu seule dépend de » nous ; & que la fortune & le hasard » disposent du reste. — Celui qui s'attache aux gens riches à cause de leur » fortune, s'enfuit au premier revers » de son ami ; car son attachement » s'évanouit, dès que le lien qui le formoit ne subsiste plus. — C'est une » erreur de croire qu'il faut pardonner » aux jeunes gens qui commettent des » fautes ; au contraire, il y a de la sagesse à les châtier, afin qu'ils apprennent de bonne heure à pratiquer les » vertus qui leur sont nécessaires dans » tout le cours de la vie «. Il ne faut pas mettre trop de sentences dans un discours, de peur de prendre le ton des Philosophes, & non celui des Orateurs. Elles doivent toujours être justes, & placées à propos.

Des contraires.

XVIII. La figure tirée des contraires a beaucoup de rapport avec l'antithese. Par exemple : » Peut-on espérer que » l'ennemi de ses intérêts soit zélé pour

» ceux des autres ? — Il fut jadis un ami
» perfide ; eſpérez-vous qu'il ne vous
» trahira pas aujourd'hui qu'il vous
» hait ? — Comment compter ſur la mo-
» deſtie de cet homme, revêtu aujour-
» d'hui des plus grandes charges, puiſ-
» qu'il montroit un orgueil inſuppor-
» table dans l'état de ſimple particulier ?
» — Croyez-vous qu'on ſoit véridique
» dans un diſcours public, lorſqu'on n'a
» jamais pu s'abſtenir du menſonge dans
» les converſations & les épanchemens
» de l'amitié ? — Craindrons-nous d'at-
» taquer en pleine campagne ceux que
» nous avons délogés d'une redoute ?
» & maintenant que nous ſommes ſu-
» périeurs en nombre, aurons-nous
» peur d'être vaincus par ces troupes
» que nous avons défaites, malgré
» notre infériorité « ? Cette figure veut être renfermée en peu de mots ; elle plaît à l'oreille, parce qu'elle offre un réſultat correct & précis. L'Orateur emploie alors ce qui eſt reconnu, pour démontrer ce qui eſt encore douteux, ou du moins pour le rendre difficile à réfuter.

La coupe des périodes. XIX. Les membres de la phraſe ſont des grouppes de mots qui, à parler

rigoureuſement, offrent un ſens complet ; mais qui ſont placés dans la période de maniere à appeler quelque autre choſe. Par exemple : » Vous donniez du ſecours à l'ennemi «. Voilà le premier membre ; voici le ſecond : » Et vous nuiſiez à l'ami «.

En coupant la période en deux membres, on lui donne de la grace. On ne peut guere établir ici de regles générales ; & c'eſt à l'Orateur à deviner ce qui doit plaire : je dirai cependant que les périodes coupées en trois parties ſont très-agréables. Par exemple : » Vous favoriſiez votre ennemi, vous offenſiez votre ami, & vous ne ſongiez pas à vous-même. — Vous n'avez ni ſervi la République, ni ſecouru nos Alliés, ni réſiſté à nos ennemis «.

On dit qu'un membre de période eſt diviſé en trois articles, lorſque trois des mots qui le compoſent exigent chacun un repos. Par exemple : *Acrimoniâ, voce, vultu, adverſarios perterruiſti* (*a*) ; ou bien : *Inimicos, invidiâ, injuriis, po-*

(*a*) La véhémence de vos diſcours, le ſon de votre voix, vos regards, tout a épouvanté les coupables.

tentiâ, perfidiâ, ſuſtuliſti (*a*). Cette maniere de couper les phraſes par articles, donne plus de véhémence & de rapidité au diſcours : on peut comparer les articles à une multitude de coups d'épée plongés tout de ſuite & bruſquement; & les membres ou inciſes, à deux ou trois coups portés avec lenteur & avec réflexion.

Continuation, en Latin continuatio.

Lorſqu'on prononce tout de ſuite & preſque ſans repos, une phraſe ou la moitié d'une période qui a un ſens parfait, c'eſt la figure appelée *continuatio*. On l'emploie de trois manieres; lorſqu'on veut énoncer une maxime, lorſqu'on allegue la raiſon des contraires, & dans les concluſions. Par exemple : » La fortune ne peut pas beau-» coup nuire à celui qui a toujours » plus compté ſur la vertu que ſur le » haſard. — Car ſi un homme n'attend » pas ſon bonheur de la fortune, quel » grand mal peut-elle lui faire ? — Si » la fortune tyranniſe ceux qui la pré-» ferent à tout, il ne faut donc pas

(*a*) Vous avez détruit vos ennemis, en les accablant d'injures, en excitant l'envie contre eux, en faiſant uſage de votre puiſſance.

» lui donner toute ſa confiance, de » peur qu'elle n'ait un trop grand em- » pire ſur nous «. Cette figure tire ſon effet d'une prononciation vive & ſans intervalle : l'Orateur doit alors jeter ſes paroles avec rapidité. Indépendamment des occaſions dont j'ai parlé, il y en a pluſieurs autres où on peut la mettre en uſage, quoiqu'elle ne ſoit jamais néceſſaire.

Iſocolon, ou période à membres égaux, en Latin compar.

XX. Lorſque les membres de la phraſe ont un nombre de ſyllabes preſque égal, les Latins appellent cette figure *compar*. L'Orateur ne doit pas ſe donner la peine de faire cette diviſion, qui eſt puérile ; l'oreille & l'uſage produiſent cet arrangement ſans aucun effort de l'eſprit. Par exemple : » Le » pere cherchoit la mort dans les com- » bats ; le fils ſe préparoit à ſe marier ; » le ſort leur préparoit de fâcheux ac- » cidens. — La fortune rendit heureux » celui-ci ; la vertu fit le bonheur de » celui-là «.

Le nombre des ſyllabes paroît ſouvent être le même, quoiqu'il ne le ſoit pas ; avec des longues, il faut moins de mots, & avec des breves, il en faut davantage.

Cadence, en Latin similiter cadens.

On emploie la figure de la cadence, lorſque, dans la même phraſe, deux ou pluſieurs mots ſe terminent au même cas ou au même temps de conjugaiſon. Par exemple : *Hominem laudas egentem virtutis, abundantem felicitatis* (*a*). — *Cujus omnis in pecuniâ ſpes eſt, ejus à ſapientiâ eſt animus remotus* (*b*). — *Diligentia comparat divitias, prodigalitas conſumit opes* (*c*).

Déſinence égale, en Latin similiter deſinens.

On appelle *déſinence égale*, lorſque les membres de phraſe ont la même terminaiſon, ſans examiner ſi la conjugaiſon des verbes & le cas des noms ſont les mêmes. Par exemple : *Turpiter audes facere; nequiter ſtudes dicere. Vivis invidiosè, delinquis ſtudiosè, loqueris odiosè. — Audaciter territas, humiliter placas* (*d*).

(*a*) Vous louez un homme qui jouit des faveurs de la fortune, mais qui n'eſt pas vertueux.

(*b*) Quand on ne fait cas que de l'argent, on a peu de ſageſſe.

(*c*) Le travail amaſſe, la prodigalité diſſipe.

(*d*) Il n'eſt pas poſſible de traduire ces paſſages de maniere à conſerver dans la verſion l'exemple de la regle.

Ces deux figures ont un grand rapport entr'elles, & on les réunit ordinairement. Par exemple : *Perditiſſima ratio eſt amorem petere, pudorem fugere, diligere formam, negligere famam* (*a*). Les verbes & les noms ſont ici au même temps & au même cas, & de plus, leur terminaiſon eſt la même. Les noms placés au même cas, ou les termes qui ont la même terminaiſon, n'ont pas toujours de la grace; ils ne font ſouvent qu'introduire de la négligence dans le ſtyle, & il faut du tact & du goût pour en tirer une beauté.

XXI. La paranomaſie a lieu, lorſqu'on emploie des mots qui ſe reſſemblent, à une ſyllabe ou une lettre près : quelquefois on retranche ou on ajoute pour cela une lettre. *Hic qui ſe magnificè jactat atque oſtentat, veniit à te, antequam Romam venit* (*b*). — *Hic*

Paranomaſie, en Latin annomination.

(*a*) La traduction qu'on va lire ne conſerve pas l'exemple. C'eſt un mauvais calcul de ſe livrer à l'amour, de mépriſer la pudeur, de n'aimer que la beauté, ou de dédaigner la gloire.

(*b*) Vous vendîtes comme un vil eſclave avant

quos homines aleâ vincit, eos ferro ſtatim vincit (*a*). Une lettre plus ou moins longue ſuffit pour produire cette figure. *Hunc ăvĭum dulcedo ducit ad āvīum* (*b*). Elle a lieu encore quand une lettre eſt plus ou moins breve : *Hic tametſi videtur eſſe honoris cupidus, tamen non tantùm Curiam diligit, quantùm Curiam* (*c*). Quand on ajoute une ſyllabe au devant du même mot : *Hic ſibi poſſet temperare, niſi amori mallet obtemperare.* Quand on retranche une lettre : *Si lenones tanquam leones vitaſſet, vitæ ſe tradidiſſet.* Quand on tranſpoſe les lettres d'un mot pour en former un autre qui n'a pas plus de lettres : *Videte, Judices, utrum ho-*

---

qu'il vînt à Rome, cet homme qui eſt aujourd'hui ſi vain.

(*a*) Il enchaîne les joueurs, dès qu'il les a gagnés au jeu.

(*b*) J'ai marqué la meſure des deux mots *avium*, pour faire ſentir la différence.

(*c*) Les Romains avoient l'oreille bien délicate, puiſque ces trois ſyllabes *cu*, toutes trois également breves, ſe prononçoient différemment ; & ces exemples, aſſez inutiles d'ailleurs, montrent juſqu'où les Anciens avoient porté la théorie de l'Art.

mini navo, an vano credere malitis. -- Nolo esse laudator, ne videar adulator. Quand on change une seule lettre : *Deligere oportet, quum velis diligere* (*a*).

XXII. Il y a d'autres paranomasies où la ressemblance se remarque un peu moins. Par exemple : *Quid veniam, qui sim, quare veniam, quem insimulem, cui prosim, quem postulem, brevi cognoscetis. -- Demus operam, Quirites, ne omninò Patres Conscripti circumscripti putentur.*

On fait encore des paranomasies d'une troisieme espece, lorsque dans une phrase le même nom se trouve à différens cas. Par exemple : » Alexandre » aima la vertu dès l'enfance : toute la » terre proclame les vertus d'Alexan- » dre : tous les soldats Grecs redou- » toient Alexandre, mais tous l'ai- » moient : Si les Dieux avoient accordé

(*a*) La plupart de ces exemples paroissent de misérables jeux de mots aux Modernes, devenus plus difficiles ; & ils sont aujourd'hui bannis de l'éloquence ; du moins on n'enseigne plus aux jeunes gens les moyens de s'en servir. On les emploie encore quelquefois ; mais il faut un goût bien sûr.

» une plus longue vie à Alexandre ; » les Macédoniens auroient rempli de » leur gloire les pays les plus recu- » lés (*a*) «. Ce ſeul nom d'Alexandre ſe trouve à différens cas.

C'eſt une quatrieme eſpece de paranomaſie, lorſqu'on met à différens cas pluſieurs noms d'hommes qui ſe trouvent dans la même phraſe ; le goût ſeul apprend à fuir la monotonie, & il n'eſt pas beſoin de citer ici des exemples. Au reſte, il faut employer rarement, dans les matieres ſérieuſes, les figures que nous avons appelées *cadence*, *définence égale*, & *paranomaſie*, parce qu'elles annoncent toujours de la prétention & du travail.

XXIII. Ces petites recherches, qui ne conſervent point de rapport au fond du ſujet, ne ſemblent avoir pour but que d'amuſer. La gravité oratoire dé-

(*a*) La répétition du même mot, quoique les cas ſoient différens, produit parmi nous un effet déſagréable. Il faut croire que l'Auteur y trouve ſeulement une eſpece de beauté, lorſqu'elle a lieu dans des phraſes un peu éloignées l'une de l'autre : il eſt bon alors de mettre à des cas différens le même nom, lorſqu'on eſt obligé de le répéter pluſieurs fois.

fend de les employer ſouvent ; ces fréquentes répétitions bleſſent l'Auditeur, & le diſpoſent à ne pas croire ce qu'on lui dit. Ce qui eſt beau & grand plaît toujours ; mais l'oreille eſt bientôt fatiguée d'une expreſſion, même agréable, qui revient trop ſouvent. Employer ces figures à tout propos, c'eſt imiter les enfans ; mais elles donnent de l'éclat au diſcours, lorſqu'on les y répand avec meſure.

Subjection.

Lorſqu'on interroge ſon adverſaire, lorſqu'on lui demande ce qu'il peut alléguer en ſa faveur, & qu'on lui répond tout de ſuite, c'eſt la figure appelée *ſubjection*. Par exemple : » Je » demande donc comment cet homme » eſt devenu ſi riche : dira-t-il qu'on » lui a laiſſé un ample patrimoine ? » mais la Juſtice a fait vendre les biens » de ſon pere. Lui eſt-il arrivé quel- » que ſucceſſion ? non ſans doute, puiſ- » que toute ſa famille l'a déshérité. » A-t-il été payé pour les cauſes qu'il » a plaidées & les Sentences qu'il » a rendues ? rien moins ; car on l'a » mis en priſon, parce qu'il ſervoit de » caution à ſon ami : il faut donc que » ſa maiſon produiſe de l'or, ou qu'il

Gradation. XXV. La gradation arrange les mots ſuivant leurs degrés de force ou de foibleſſe. Par exemple : » La liberté ſubſiſte-t-elle encore, ſi l'on permet à » ces ambitieux de ſe conduire au gré » de leurs déſirs ; s'ils peuvent tout ce » qu'on leur permet ; s'ils oſent entreprendre tout ce qui n'eſt pas au» deſſus de leurs forces ; s'ils viennent » à bout de tout ce qu'ils oſent, & ſi » enfin vous ne déſapprouvez pas leurs » actions. — Je n'ai point été de cet » avis ; je ne vous ai point donné ce » conſeil ; je ne me ſuis point mêlé de » l'affaire, & je n'ai rien dit pour l'approuver. — Athenes fut d'abord » maîtreſſe de la Grece ; Lacédémone » triompha enſuite d'Athenes ; Thebes » détruiſit la puiſſance des Spartiates, » & les Macédoniens, après avoir réduit Thebes ſous le joug, vainquirent » l'Aſie, & l'ajouterent à l'Empire de » la Grece «. La répétition du même mot donne alors de l'agrément au diſcours.

Définition. La définition oratoire differe de la philoſophique, & forme une figure ; elle eſt moins exacte & plus ornée que celle-ci. Par exemple : » J'entends par

» majeſté de la République, tout ce » qui contribue à la grandeur & à la » dignité de Rome. — Sous le nom » d'*injures*, je comprends tout ce qui » fait une bleſſure corporelle, les pro- » pos inſultans, ou les diffamations qui » terniſſent l'honneur des Citoyens (*a*). » — C'eſt de la témérité, & non du » courage. L'homme courageux mé- » priſe les travaux & les dangers, ſi » ſon dévouement eſt utile ; le témé- » raire s'expoſe ſans raiſon, comme » un vil Gladiateur «. Il faut toujours que cette figure définiſſe une choſe de la maniere la plus préciſe & la plus intéreſſante.

XXVI. La tranſition rappelle en peu de mots ce qu'on a dit & ce qui reſte à examiner. Par exemple : » Vous venez de » voir comment il s'eſt comporté en- » vers la Patrie, je vais dire de quelle » maniere il a traité ſes parens. — Vous » ſavez quels ſervices je lui ai rendus ; » voici quelle eſt ſa reconnoiſſance «. *Tranſition*

La correction a lieu, lorſque l'Orateur ſe reprend ſur ce qu'il a dit, pour *Correction, ou l'épanorthoſe.*

(*a*) J'ai retranché ici, comme dans pluſieurs autres endroits, un exemple peu intéreſſant.

y ſubſtituer quelque choſe de plus exact. Par exemple : » S'il en avoit prié » ſes hôtes, ou plutôt, s'il leur avoit » communiqué ſon deſſein, il pourroit » achever ſon entrepriſe. — Après » cette victoire, ou plutôt, après cette » défaite ; car peut-on appeler *victoire* » une action qui ſe trouve plus funeſte » qu'avantageuſe aux Romains «? — » O » envie ! tu troubles quelquefois le re- » pos des gens de bien, ou plutôt tu » les perſécutes impitoyablement «. Cette figure fait impreſſion, parce que ce retour de l'Orateur frappe néceſſairement l'aſſemblée. Mais, dira-t-on, ne ſeroit-il pas plus à propos de choiſir tout de ſuite la meilleure expreſſion, ſur-tout quand on écrit? Non ſans doute, car alors le mot propre eſt moins remarqué ; & d'ailleurs l'Auditeur, en comparant les deux termes, s'arrête plus long-temps ſur l'idée & ſur la maniere dont elle eſt rendue.

Prétérition. XXVII. L'Orateur qui emploie la prétérition, dit une choſe qu'il fait ſemblant d'ignorer ou de paſſer ſous ſilence. Par exemple : » Je parlerois de votre » jeuneſſe, que vous avez paſſée dans la » débauche, ſi ces détails entroient

» dans mon ſujet ; mais je la paſſe ſous » ſilence ; je ne dirai point que vous » avez enfreint les Loix militaires par » vos lâches déſertions ; pour ne point » m'écarter de mon but, je ne révé- » lerai pas non plus les réparations aux- » quelles on vous a condamné envers » Lucius Labeo «. — » Je ne dis point » que vous avez pris de l'argent des » Alliés ; que vous avez pillé les Royau- » mes, les Cités, les maiſons des par- » ticuliers ; je paſſe ſous ſilence vos » brigandages & vos rapines «. Cette figure s'emploie lorſqu'il faut avertir l'Auditeur de ce qu'on ne croit pas devoir lui expoſer en détail ; d'une choſe trop longue à raconter, ou trop évidente, qui ne mérite pas d'être ſue, ou qu'il eſt aiſé de combattre. On trouve alors plus d'avantages à jeter un ſoupçon en termes couverts, qu'à citer des faits qu'il eſt poſſible de conteſter.

Dans l'original : Disjunctio.

La disjonction applique à un des objets dont on parle, ou à tous, un verbe qui ſe trouve au même temps. Par exemple : *Populus Romanus Numantiam delevit, Carthaginem ſuſtulit, Corinthum disjecit, Fregellas evertit ; nihil Numantinis vires*

corporis auxiliatæ ſunt ; nihil Carthaginenſibus ſcientia rei militaris adjumento fuit ; nihil Corinthiis erudita calliditas præſidii tulit ; nihil Fregellanis, morum & ſermonis ſocietas opitulata eſt. — Formæ dignitas aut morbo defloreſcit, aut vetuſtate exſtinguitur. Le Peuple Romain raſa Numance, ruina Carthage, abattit Corinthe, renverſa Fregelle ; la vigueur de leurs troupes fut inutile aux Numantins ; la ſcience de la guerre fut inutile aux Carthaginois ; les Corinthiens ne tirerent aucun avantage de leur ruſe ; il ne ſervit de rien aux habitans de Fregelle d'avoir les mêmes mœurs & de parler la même Langue que les Romains. — La beauté ſe perd dans la maladie, s'éteint dans la vieilleſſe.

la conn. La conjonction (*a*) réunit les deux membres d'une phraſe, au moyen d'une particule conjonctive, comme : » La » beauté ſe perd ou par la maladie, ou » par la vieilleſſe «.

nction. Cette figure peut auſſi s'appeler *ad-*

(*a*) Ce que les Rhéteurs François appellent *disjonction*, n'eſt pas la même figure que celle-ci.

jonction, parce que le même verbe, dans l'exemple qu'on vient de citer, tient lieu de deux. Le but de la disjonction eſt de donner de la grace au diſcours, & on l'emploie rarement, de peur qu'elle ne fatigue. La conjonction répand de la briéveté, & on s'en ſert plus ſouvent. Au reſte, ces deux figures, qui découlent de la même ſource, ſont du genre ſimple.

XXVIII. Le redoublement répete le même mot pluſieurs fois dans une ſeule phraſe, afin de produire plus d'effet. Par exemple : » La ſédition excitée par » C. Gracchus, produiſit à Rome des » ſéditions ſans fin «. — » Vous avez » vu ſans émotion votre mere em- » braſſant vos genoux, vous l'avez vue » ſans émotion « ! — » Perfide, qui as » trahi la Patrie, tu oſes paroître de- » vant les Juges ! tu oſes lever les yeux, » perfide, qui as trahi la Patrie « ! Cette répétition frappe l'Auditeur, & produit l'indignation, ainſi qu'un glaive qui frappe différens coups dans la même partie du corps, fait une plus large bleſſure. *Redoublement, ou conduplicatio.*

Il y a un autre redoublement, que les Latins appellent *interpretatio*. Sans *Autre duplicatio.*

répéter les mêmes mots, on répete le même ſens. Par exemple : » Vous avez » ſapé les fondemens de la Républi- » que ; vous avez cherché à détruire » Rome «. — » Vous avez eu l'audace » de frapper votre pere, vous avez eu » la ſcélérateſſe de lever la main ſur » celui qui vous donna le jour «. Ce ſtratagême émeut l'eſprit de l'Auditeur.

greſſion. Par la regreſſion, on revient ſur les mêmes mots, & on en tire une idée qui ſoit très-ſaillante. En voici un exemple : » Nous ne vivons pas pour » manger, mais nous mangeons pour » vivre «. — » Ce qu'on dit de lui ne » ſe peut dire, & ce qu'on en pourroit » dire ne ſe dit pas «. — » Si le Poëme » eſt un tableau parlant, la Peinture » doit être un Poëme muet «. Cette figure eſt aſſez difficile à rencontrer, & j'en ai cité pluſieurs exemples, afin que vous la conceviez plus aiſément.

ndon, tin per- XXIX. Par la figure de l'abandon, on ſe remet au pouvoir & à la volonté d'un autre. Par exemple : » Puiſque j'ai per- » du tous mes biens, & qu'il me reſte » ſeulement ma perſonne, je remets en » votre pouvoir ce qui me reſte ; vous » pouvez en faire l'uſage ou l'abus qu'il

» vous plaira ; prononcez ſur mon ſort : » je me ſoumettrai à tout ; ordonnez » ce que vous voudrez, je ſuis près » d'obéir «. Cette figure eſt très-propre à exciter la compaſſion.

Doute.

L'Orateur emploie la figure du doute, lorſqu'il a l'air de chercher quelle eſt l'expreſſion ou l'idée qu'il doit employer pour parler plus exactement. Par exemple : » La République ſouffrit beaucoup en ce temps-là ; dirai-je par » l'incapacité ou la corruption des Conſuls, ou plutôt par l'un & par l'autre « ? — » Vous avez oſé tenir ce » langage, homme. . . . car je ne ſais » de quelle épithete odieuſe caractériſer » un mortel auſſi méchant que vous «.

Enumération.

Si l'Orateur fait le dénombrement de toutes les raiſons qui rendent la choſe poſſible ou impoſſible, & ſi après avoir réfuté toutes les autres, il s'attache à celle qui eſt la plus probable ou la plus conforme à ſes vûes, c'eſt la figure appelée *énumération*. Par exemple : » Puiſque ce fonds m'appartenoit, vous » devez montrer que vous en avez pris » poſſeſſion lorſqu'il étoit abandonné, » ou qu'il vous appartient par droit de » preſcription, ou que vous l'avez ache-

» té, ou que vous l'avez reçu par voie » d'héritage. Il n'a jamais été aban- » donné, puiſque j'ai toujours fait acte » de propriété; vous ne pouvez pas al- » léguer la preſcription; vous ne pro- » duiſez pas vos titres d'achat; vous ne » pouvez pas hériter de mon bien pen- » dant ma vie : vous l'avez donc en- » vahi injuſtement «. Cette figure donne du poids aux preuves conjecturales. L'Orateur ne peut pas l'employer dans toutes les occaſions, il faut que la nature de l'affaire le permette.

Diſſolution, en Latin diſſolutio.

XXX. La diſſolution ôte les particules conjonctives (*a*). Par exemple : » Suivez » les volontés de votre pere, obéiſſez » à votre famille, obéiſſez à vos amis, » ſoumettez-vous aux Loix «. — » Dé- » fendez-vous d'une maniere com- » plette; ne refuſez aucun moyen de » vous juſtifier; faites appliquer vos » eſclaves à la torture; ne négligez rien

(*a*) C'eſt ici la figure que les Rhéteurs François appellent *disjonction*; mais l'Auteur que nous traduiſons, donne, comme on l'a vu plus haut, une autre ſignification à ce terme. Il n'explique pas la différence qu'il y a entre la figure appelée *disjunctio*, & celle qu'il nomme *diſſolutio*; le Lecteur eſt obligé de le deviner.

pour

pour découvrir la vérité «. Cette figure donne de la véhémence & de la vivacité au discours.

Interruption, ou paralipse.

L'interruption commence une chose, & s'arrête pour exercer la pensée de l'Auditeur. Exemple : » Je ne veux point » disputer avec vous, parce que le Peuple Romain me..... Je ne veux pas » achever, de peur de paroître vain. Ce » même Peuple vous a souvent déclaré » infame «. — » Osez-vous tenir ces » propos, vous qui dernièrement, dans » la maison d'autrui..,.... Je n'ose » parler, de peur qu'on ne juge indignes de sortir de ma bouche les ac» tions que vous avez faites «. Cette interruption nuit bien plus que si on disoit la chose ouvertement.

Conclusion.

La conclusion résume en peu de mots ce qui s'est dit, & en tire une conséquence nécessaire. Par exemple : » L'Oracle ayant prédit aux Grecs que » Troie ne pouvoit être prise sans les » fleches de Philoctete, & ces fleches » n'ayant tué que Pâris, la prise de » Troie étoit donc attachée à sa mort «.

XXXI. Il reste encore dix figures de mots, que nous allons réunir ici.

parce qu'elles ſont toutes du même genre. C'eſt le propre de toutes ces figures, d'ôter aux mots leur ſignification ordinaire, pour leur en donner une particuliere qui répand de la grace ſur le diſcours (*a*).

L'onomatée. L'onomotapée, qui eſt la premiere, déſigne par un mot nouveau, qui eſt imitatif ou expreſſif, une choſe qui n'a pas de mot propre, ou qui en a un inexact. Nos anciens ont créé pluſieurs mots imitatifs, tels que *rudere*, *vagire*, *mugire*, *murmurare*, *ſibilare* (*b*). Voici un exemple d'un mot nouveau qui eſt ſignificatif : *Poſtquam iſte in Rempublicam fecit impetum*, FRAGOR *civitatis imprimis eſt auditus* (*c*). Ce terme de *fragor* exprime bien ce qu'on

(*a*) L'Auteur parle ici des différentes figures que les Rhéteurs François ont appelées *Synecdoque*.

(*b*) Ils conſervent en François une ſorte d'imitation, *braire*, *crier*, *vagir* (ce mot n'eſt pas encore uſité ; mais M. de Voltaire voudroit qu'on employât *vagiſſement*), *murmurer*, *ſiffler*.

(*c*) Dès qu'il fut entré ſur les terres de la République, on entendit un grand fracas dans la ville.

veut dire, quoiqu'on ne l'ait pas encore appliqué à une ville. Il faut employer rarement cette figure ; car l'uſage trop fréquent des mots nouveaux donne de l'ennui ; mais placés à propos, ils ornent le ſtyle.

Antonomaſe, en Latin pronominatio.

L'antonomaſe exprime par une eſpece de ſurnom étranger, ce qu'on ne veut pas appeler d'un nom propre. Si on dit, par exemple, en parlant des Gracques : » Les neveux de Scipion » l'Africain ne ſe comportoient pas » ainſi «. On peut, de cette maniere, louer ou blâmer, & rappeler tout ce qu'on veut à l'eſprit, comme ſi on employoit le mot propre.

Métonymie, en Latin denominatio.

XXXII. Si l'Orateur, ne voulant pas déſigner la choſe par ſon nom propre, emprunte des mots qui ont rapport à cette choſe, c'eſt la métonymie.

Quelquefois elle déſigne un homme par une invention qu'il a faite : ainſi, en parlant de Tarpeius, on l'appelle quelquefois *Capitolin.*

Elle donne à une choſe le nom de ſon inventeur : on dit *Bacchus* pour déſigner le *vin* ; *Cérès* pour déſigner le *bled.*

Elle prend l'inſtrument pour celui qui

poſant les mots, comme *Inſtabilis in iſtum plurimùm fortuna valuit*, au lieu de *plurimùm fortuna valuit in iſtum.* — *Omnes invidiosè eripuit tibi bene vivendi, caſus facultates.* Les tranſpoſitions qui ne rendent pas la phraſe obſcure, donnent quelquefois aux périodes du nombre & de l'harmonie.

Hyperbole. XXXIII. L'hyperbole exagere la vérité.

Elle a lieu dans une phraſe ſéparée, comme : » Si nous maintenons la con» corde dans Rome, l'étendue de l'Em» pire Romain ſe meſurera ſur l'eſpace » que parcourt le ſoleil «.

Les comparaiſons offrent ſouvent des hyperboles. Par exemple : » Son corps » étoit blanc comme la neige, & ſes » yeux étincelans comme le feu «.

On l'emploie encore lorſqu'on veut dire qu'une choſe l'emporte ſur tout. Par exemple : » Il ſortoit de ſa bouche » un langage plus doux que le miel «. — » Ses armes brillantes ſembloient » obſcurcir l'éclat du ſoleil «.

Synecdoque. La ſynecdoque donne à l'eſprit l'idée d'un objet tout entier, en ne parlant que d'une partie, ou donne ſeulement l'idée d'une partie en parlant du tout.

Voici un exemple du premier cas : » Ces flûtes nuptiales ne te rappeloient-» elles pas ſon mariage « ? La ſeule circonſtance des flûtes rappelle toutes les cérémonies de la noce.

Voici un exemple du ſecond : » Vous » étalez vos richeſſes «, en parlant à un homme qui montre avec complaiſance ſes habits ſomptueux.

Si on emploie le ſingulier pour faire entendre le nombre pluriel, c'eſt une autre ſynecdoque. Par exemple : » L'Eſ-» pagnol donne des ſecours au Carthaginois «. — » Ce Tranſalpin déve-» loppe ſa cruauté en Italie, & l'exerce » ſur le Romain «.

Quand le nombre ſingulier eſt mis pour le pluriel, le diſcours en eſt plus agréable ; & le pluriel employé pour le ſingulier, lui donne de la gravité.

La catachreſe emploie, au lieu du mot propre, un autre mot qui en approche. Par exemple : *Vires hominis breves ſunt. — Parva ſtatura. — Longum in homine conſilium. — Oratio magna. — Uti pauco ſermone* (*a*). Il eſt *Catachr ou abus, Latin* abu

(*a*) Ces exemples traduits en François, n'offrent pas de catachreſe : notre Langue ne borne

digue & d'un débauché, on lui donne le nom d'*économe* & de *chaſte* ; on donne le nom d'*Enée* à un ſcélérat qui a battu ſon pere.

Je vous ai dit à peu près tout ce qu'il importe de ſavoir touchant les figures de mots ; paſſons aux figures de penſées.

Diſtribution. XXXV. Lorſque l'Orateur expoſe de ſuite différens points pour en tirer un argument favorable à ſes vûes, on donne à cette figure le nom de *diſtribution*. Par exemple : » Quiconque a de l'affection pour le Sénat, doit déteſter » l'accuſé, car il fut toujours l'ennemi » du Sénat ; quiconque met du prix à » la ſplendeur des Chevaliers Romains, » doit opiner au châtiment de cet infame, dont les crimes couvriroient » de mépris & de honte un Ordre ſi » reſpectable. Tous ceux qui reſpectent leur pere, doivent envoyer ce » miſérable au ſupplice, pour montrer » qu'ils abhorrent les impies (*a*). Ceux » qui ont des enfans, doivent annoncer,

(*a*) Le mot d'*impie* eſt pris ici dans ſon acception primitive, pour déſigner ceux qui manquent de reſpect à leurs parens.

» par un grand exemple, les châtimens » réſervés à de ſemblables crimes «. — » C'eſt le devoir du Sénat, d'aider la » ville de ſes conſeils ; c'eſt le devoir » du Magiſtrat, d'exécuter les Sénatus-» Conſultes avec ſoin ; c'eſt le devoir » du peuple, de prononcer des Décrets » juſtes, & de choiſir des Adminiſtra-» teurs integres ; c'eſt le devoir de l'accu-» ſateur, de dénoncer les crimes ; c'eſt » celui du témoin, de dire ce qu'il ſait » & ce qu'il a entendu : le Juge doit » les contenir l'un & l'autre dans les » bornes que preſcrit la Loi. Si vous » ſouffrez que Lucius Caſſius allegue » des conjectures, ou diſe plus qu'il ne » ſait, vous confondrez ſes droits avec » ceux de l'accuſateur ; vous autoriſerez » l'infidélité des témoins, & vous four-» nirez une double défenſe à l'accuſé «. Cette figure donne de l'abondance au diſcours.

XXXVI. Si l'Orateur porte la hardieſſe juſqu'à l'offenſe, parle avec une ſorte de liberté devant ceux qu'il doit reſpecter ou craindre, on donne à cette figure le nom de *licence*. Il releve alors avec éclat les fautes de ceux qu'il harangue. Par exemple : » Vous vous *De la cence, en tin* licen

» étonnez, Romains, de ce que tout le » monde abandonne votre parti ; de ce » que perſonne n'entreprend la défenſe » de votre cauſe ; attribuez à vous- » mêmes cet abandon, & n'en ſoyez » plus ſurpris : chaque Citoyen n'a-t-il » pas des raiſons de ne point ſe décla- » rer en votre faveur ? Reſſouvenez- » vous de ceux qui vous ont défendus ; » rappelez à votre eſprit leur affection » pour vous, & ce qui leur eſt arrivé. » Si j'oſe vous parler ſans déguiſement, » vous les avez laiſſé maſſacrer ſous vos » yeux, par foibleſſe, ou par inſou- » ciance, & vous avez comblé d'hon- » neurs leurs ennemis «. — » Qui vous » empêchoit, Romains, de prononcer » contre lui ? Pourquoi avez-vous dif- » féré la condamnation de ce miséra- » ble ? Son crime n'étoit-il pas mani- » feſte ? N'avez-vous pas entendu les » témoins ; & l'accuſé n'a-t-il pas fait » des réponſes foibles & puériles ? Avez- » vous donc craint de paſſer pour cruels, » ſi vous le condamniez à la premiere » aſſemblée ? En voulant échapper à ce » reproche, que vous n'auriez point » encouru, vous avez mérité celui de » lâcheté ; vous avez attiré des mal-

» heurs ſur vous & ſur l'Etat. De nou-
» velles calamités plus grandes encore
» vous menacent, & vous reſtez dans
» l'engourdiſſement ! On vous apporte
» tous les jours quelque fâcheuſe nou-
» velle, & vous laiſſez parmi vous,
» vous comblez de faveurs l'auteur de
» tous vos maux ; & vous gardez dans
» nos murailles un ſcélérat plus dange-
» reux pour la République, que la
» peſte «!

XXXVII. Si le ton de l'Orateur a trop de véhémence & d'aigreur, il peut l'adoucir, en diſant, par exemple : » Je
» ſuis ſûr que l'amour de la vertu m'ex-
» cuſera «. — » Je n'ai d'autres intérêts
» que ceux de la droiture & de la ver-
» tu «. — » Je veux conſerver les an-
» ciens uſages «. Ces formules, ou d'autres pareilles, affoibliſſent des expreſſions trop vives, & diſſipent le reſſentiment des Auditeurs. La licence, placée à propos, eſt fort utile ; l'Orateur qui l'emploie, reſſemble à un ami qui fait des remontrances au nom de la Juſtice.

Il y a une autre figure qui approche de celle-ci, mais qui ſuppoſe plus d'adreſſe ; c'eſt lorſque nous reprenons

ceux qui nous entendent, de la maniere dont ils veulent être repris, ou lorſque nous paroiſſons douter de la maniere dont ils recevront ce qui leur fera ſûrement plaiſir ; lorſque nous faiſons ſemblant d'être entraînés par la vérité. Voici un exemple de la premiere : » Votre eſprit, Romains, eſt trop » doux & trop modéré ; vous croyez » trop à ce qu'on vous dit ; vous penſez » que chacun tâche de remplir les pro» meſſes qu'il vous a faites ; vous vous » trompez : il eſt temps de renoncer à » ces illuſions ; c'eſt de votre faute, ſi » vous aimez mieux recevoir la loi que » la donner «. Exemple de la ſeconde : » Romains, cet homme étoit mon » ami, & je dirai, ſans ſavoir ſi vous » l'approuverez, que je l'ai perdu à cauſe » de vous : comme je voulois mériter » votre approbation, j'ai mieux aimé » avoir pour ennemi que pour ami, ce» lui qui manquoit à ſes devoirs envers » l'Etat «.

iminu- ou li-

XXXVIII. Si l'Orateur, pour mieux parvenir à ſes fins, ou pour paroître modeſte, atténue la choſe dont il parle, on donne à cette figure le nom de *diminution*. Par exemple : » Je puis dire,

» Meſſieurs, que par mon zele & mon » travail, je me ſuis efforcé de ne pas » être le moins inſtruit des Citoyens » dans l'Art Militaire «. S'il eût dit, qu'il étoit devenu un habile Général, on l'auroit accuſé de préſomption. — » Eſt-ce l'avarice ou le beſoin qui » l'ont porté à mal faire ? Mais il a » prodigué ſes largeſſes à ſes amis, ce » qui ne reſſemble pas à l'avarice ; & » il étoit au-deſſus du beſoin, puiſque » ſon pere lui a laiſſé un patrimoine » qui n'étoit pas médiocre «. Il eſt à propos d'employer ce ſtratagême, lorſqu'on parle de ſes avantages, ou de ceux des perſonnes qu'on défend ; car celui qui énonceroit crument la vérité, exciteroit l'envie.

XXXIX. Si l'Orateur peint avec clarté & avec nobleſſe, s'il forme un tableau, c'eſt la figure appelée *hypotypoſe*. Par exemple : » Si vous abſolvez » ce coupable, auſſi-tôt, comme un » lion qui a briſé ſes chaînes, il ſe pré- » cipitera avec fureur dans la place pu- » blique ; il ſe jettera ſur les biens des » Citoyens ; il attaquera indifférem- » ment ſes amis & ſes ennemis, les » perſonnes de ſa connoiſſance & les

Hypo
ſe, en L
deſcriptic

» inconnus ; il ſouillera la réputation des
» uns, il attentera à la vie des autres :
» enfin il remplira la ville de dévaſta-
» tion & d'horreurs. Chaſſez-le donc
» de vos murailles, Meſſieurs ; délivrez-
» nous d'une juſte frayeur, & pour-
» voyez à votre propre ſalut : croyez-
» moi, ſi vous ne le condamnez pas au
» ſupplice, vous déchaînez contre vous-
» mêmes une bête féroce «. — » Si vous
» le condamnez, votre arrêt fera le mal-
» heur de pluſieurs Citoyens : ſon aïeul,
» qui met l'eſpérance de ſa vieilleſſe dans
» ce jeune homme, n'aura plus rien qui
» l'attache à la vie ; ſes enfans, en bas
» âge, privés des ſecours paternels, ſe
» verront expoſés au mépris & à la
» riſée de leurs ennemis ; ſa famille
» éplorée ſe diſperſera ; ſes ennemis,
» fiers de cette ſanglante victoire, in-
» ſulteront encore à tous ces fugi-
» tifs, & les pourſuivront ſans re-
» lâche «.

— » Vous ſavez tous ce qui ſe
» paſſe dans une ville priſe d'aſſaut.
» Le vainqueur maſſacre d'abord tous
» ceux qui portent les armes ; il em-
» mene en eſclavage ceux qui ſont
» en état de travailler, & il ôte la vie

» aux malheureux qui ne peuvent ſup-
» porter la fatigue. L'œil n'apperçoit
» que des maiſons dévorées par les
» flammes, des parens & des amis qu'on
» ſépare de la maniere la plus cruelle ;
» des enfans arrachés du ſein de leur
» mere, d'autres égorgés à la mamelle,
» & des filles violées en préſence de
» celles qui leur donnerent le jour. Il
» eſt impoſſible de peindre toutes les
» atrocités qui ſe commettent «. Cette figure excite l'indignation ou la pitié, & laiſſe un profond ſouvenir dans l'eſprit de l'Auditeur.

XL. La figure qu'on appelle *diviſion*, énonce différens points, & donne ſur chacun une raiſon ou une réponſe déciſive. Par exemple : » Pour- *Diviſion.*
» quoi vous ferois-je des réprimandes ?
» ſi vous êtes un homme de bien, vous
» ne les méritez pas, & ſi vous êtes un
» méchant, vous n'en ſerez point tou-
» ché «. — » Qu'eſt-il beſoin de rap-
» peler les ſervices que j'ai rendus ? s'ils
» ſont préſens à votre eſprit, je vous
» ennuierai ; ſi vous les avez oubliés,
» mes paroles auront-elles plus de pou-
» voir que mes bienfaits « ? — » Deux
» choſes excitent les hommes à une

» baſſeſſe, la pauvreté & l'avarice ; vous
» avez donné des preuves d'avarice lors
» du partage avec votre frere : nous vous
» voyons dans l'indigence & la miſere ;
» comment nous perſuaderez-vous que
» vous n'aviez pas des motifs de com-
» mettre cette action « ? Cette figure differe de la diviſion, qui compoſe la troiſieme partie d'oraiſon, & dont nous avons parlé dans le premier Livre, en ce que celle-là fait l'énumération des articles qui doivent remplir le diſcours, & celle-ci n'a lieu que dans un morceau de détail : on l'emploie pour démontrer en peu de mots, & d'une maniere convaincante, la vérité de ce qu'on dit.

Congeries. La figure appelée *congeries*, raſſemble dans un même grouppe une multitude de choſes, afin de donner au diſcours plus de véhémence & de poids, & quelquefois de rendre l'accuſé plus criminel. Par exemple : » De quel vice
» n'eſt-il pas ſouillé ? & par quel motif
» oſeriez-vous l'abſoudre ? il s'eſt proſ-
» titué lui-même ; il a dreſſé des em-
» bûches à la vertu ; il eſt avare, cra-
» puleux, inſolent & ſuperbe, fils dé-
» teſtable, & déteſtable pere ; ingrat
» envers ſes amis, déſobéiſſant à ſes

» ſupérieurs, arrogant envers ſes égaux,
» cruel pour ſes inférieurs, & inſup-
» portable à tout le monde «.

XLI. On emploie auſſi cette figure dans les cauſes de conjectures; on raſſemble alors tous les ſoupçons & tous les indices, pour rendre la choſe plus évidente. Par exemple: »Rappelez-vous,
» Meſſieurs, les preuves & les indices
» que j'ai donnés ſéparément. L'ac-
» cuſé trouvoit des avantages dans ce
» meurtre; ſa vie eſt vouée à l'infamie;
» il eſt très-porté à l'avarice; il eſt ré-
» duit à la miſère; ce crime n'a pu
» être utile qu'à lui; perſonne n'a pu
» le commettre auſſi aiſément; tout
» lui promettoit la réuſſite & le ſecret:
» le lieu & l'occaſion étoient favorables
» pour attaquer; il a eu aſſez de temps
» pour cela. On l'a vu ſeul dans l'en-
» droit où s'eſt fait l'homicide: peu de
» temps après, on entendit dans le
» même lieu la voix expirante de l'hom-
» me qu'on venoit d'aſſaſſiner: le jour
» de l'aſſaſſinat, il s'eſt retiré bien avant
» dans la nuit, & troublé; le lende-
» main, il s'eſt contredit en parlant de
» cette mort: il eſt donc ſûrement le
» coupable; car enfin, ſi le haſard peut

» raſſembler deux ou trois conjectures » contre un innocent, il eſt impoſſible » qu'il réuniſſe toutes celles que je viens » d'indiquer «.

Cette figure eſt preſque toujours néceſſaire dans les cauſes de conjecture, & même dans les queſtions de droit & de fait : on peut dire qu'elle convient à tous les genres de diſcours.

mplifica- dans l'o- al expo-

XLII. L'amplification emploie pluſieurs périodes, ou membres de période, à dire la même choſe, d'une maniere plus ornée. On varie ces nuances en changeant les expreſſions ou le ton de la voix, ou en donnant aux mêmes idées une nouvelle forme. Voici un exemple de la premiere maniere : » Le » ſage doit s'expoſer aux plus grands » périls pour ſauver la patrie, lorſqu'il » eſt queſtion de prévenir la ruine de » Rome ; le Citoyen vertueux mépriſe » la vie s'il s'agit de conſerver la Répu- » blique ; & gardant toujours le même » courage & la même opinion, il ne » craint jamais de haſarder ſes jours » pour l'Etat «.

Il n'eſt pas aiſé de donner des regles ſur la maniere de varier ſon ton, ſa voix, & ſes geſtes, à meſure qu'on

énonce les détails d'une amplification ; & il n'eſt pas beſoin d'en citer des exemples, car tout le monde comprend ce que je veux dire.

La troiſieme maniere d'amplifier eſt à peu près la même figure que le dialogiſme.

XLIII. Le dialogiſme, dont nous parlerons tout-à-l'heure plus en détail, introduit dans le diſours les raiſonnemens que l'Orateur, ou toute autre perſonne, ſe fait à ſoi-même. Voici un exemple d'amplification par dialogiſme : » Le Sage, qui croit devoir s'expoſer à » tous les dangers pour la patrie, ſe » dit ſouvent à lui-même : Je ne ſuis pas » né pour moi ſeul, mais pour l'Etat & » le pays dans lequel j'ai reçu le jour. » Il faut que chacun paye le tribut à la » mort, & il n'y a point de mort plus » belle que de ſe ſacrifier pour le ſalut » public. C'eſt la patrie qui me nour- » rit ; elle a fait juſqu'à préſent ma ſû- » reté ; elle a guidé ma foibleſſe par de » bonnes Loix, par des mœurs pures » & des établiſſemens ſages : pourrai-je » jamais acquitter tous ces bienfaits « ?

Il y a un autre genre d'amplification, où l'Orateur ſe livre à des mouvemens

pathétiques, afin de toucher davantage. Par exemple : » Quel eſt l'eſprit aſſez » ſatirique, & l'ame aſſez envieuſe, » pour ne pas louer avec chaleur, » pour ne pas proclamer comme le » plus ſage des mortels, cet homme qui » s'expoſe volontairement aux plus » grands périls, afin de ſauver ſa pa- » trie & aſſurer la tranquillité de » Rome & des Citoyens ? Quant à » moi, je ſuis ſi reconnoiſſant de ſes » bienfaits, que mes talens ne ſuffiſent » pas à tous les éloges que je voudrois » lui donner ; & je crois que votre » reconnoiſſance égale la mienne «.

Le ſecret de l'amplification conſiſte donc à préſenter la choſe ſous de nouveaux points de vue, ſoit qu'on y joigne ou non de nouvelles raiſons ; pour cela, l'Orateur cite des comparaiſons & des exemples ; il oppoſe les objets les uns aux autres ; il emploie la figure appelée *concluſion.*

XLIV. Nous avons parlé, au ſecond Livre, de la concluſion, comme faiſant partie de l'oraiſon ; & en parlant des figures de mots dans ce quatrieme Livre, nous avons traité de celle qu'on appelle *concluſion.*

Plus on mettra de figures de mots & de figures de penſées dans l'amplification, & plus elle aura de mérite. Voici un exemple de la maniere dont on peut embellir une amplification : je choiſis la même idée que j'ai déjà développée pluſieurs fois, afin que vous connoiſſiez mieux comment l'Art de la Rhétorique ſait varier une penſée très-ſimple : » Le Sage ne craint jamais de » s'expoſer au péril, dès qu'il eſt queſ- » tion du ſalut de l'Etat ; & en effet, » ſon inaction eſt ſouvent auſſi dange- » reuſe que ſon dévouement. Puiſqu'on » doit à la patrie tout ce qu'on poſſede, » rien de ce qui peut la conſerver ne » doit nous ſembler pénible. C'eſt donc » agir imprudemment, que de fuir les » dangers qui intéreſſent le bien de la » République ; car on manque à la re- » connoiſſance, ſans pourvoir à ſa ſûre- » té. — On doit eſtimer les mortels gé- » néreux qui s'expoſent pour la patrie, » puiſqu'ils prouvent à l'État le dévoue- » ment qu'ils lui doivent, & qu'ils ai- » ment mieux périr ſeuls pour ſauver » leurs concitoyens, que de mourir » avec eux. En effet, il eſt injuſte de » refuſer à ſon pays une vie qu'il ré-

» clame, & qu'il nous a confiée pour
» la lui rendre au beſoin. Il y a de la
» lâcheté de préférer une vie infame à
» une mort glorieuſe. — Dès qu'on af-
» fronte tous les périls pour ſes amis &
» ſes proches, c'eſt un crime de ne
» vouloir pas haſarder ſes jours pour
» la patrie, qui renferme ce que nous
» avons de plus cher, & ce qu'il y a
» de plus ſacré. On mépriſe le Pilote
» qui aime mieux ſe ſauver pendant le
» naufrage, que de ſauver ſon vaiſſeau;
» on doit mépriſer également l'homme
» qui ſonge plus à ſon ſalut qu'à celui
» du public. Si un bâtiment périt en
» mer, il s'échappe quelques paſſagers;
» mais perſonne n'échappe, ſi le vaiſ-
» ſeau de l'Etat fait naufrage. — L'im-
» mortel Decius étoit pénétré de ces
» vérités ſublimes, lui qui ſe dévoua,
» dit-on, en ſe jetant au milieu des
» ennemis, afin de ſauver les légions.
» Il perdit la vie, mais il s'immor-
» taliſa; &, pour des jours mépriſa-
» bles, il acquit une gloire, qui, de
» ſiecle en ſiecle, acquerra un nou-
» veau luſtre. Si la raiſon, ſi les grands
» modele nous ordonnent de nous ex-
» poſer au péril pour le bien de l'Etat,
» on

» on doit célébrer la ſageſſe des mortels » courageux, qui ne redoutent rien » quand il faut ſauver la patrie «.

Voilà de quelle maniere on compoſe la figure de l'amplification : nous en avons parlé longuement, parce qu'elle embellit le diſcours, & que rien ne forme mieux un Orateur à l'éloquence : il eſt donc à propos de s'y exercer dans ſes déclamations particulieres, & d'accoutumer ſon eſprit à développer un ſujet avec grace.

XLV. La commoration s'arrête ſur le point principal de la cauſe, & y revient ſouvent, comme à la choſe la plus eſſentielle. A proprement parler, ce n'eſt pas une figure ; c'eſt le premier devoir de l'Orateur : mais l'ornement & la grace qu'on jette ſur ces répétitions, peuvent former une figure ; elle ne laiſſe pas l'Auditeur s'écarter un moment de ce qui doit occuper ſon attention. Il eſt difficile d'en donner un exemple bien précis. Semblable au ſang, qui remplit toutes les parties du corps, il faut la répandre dans tout le diſcours. *Commoration, en latin commoratio.*

On a dit plus haut, que l'antitheſe oppoſe les mots aux mots, & les *L'antithe de penſée*

penſées aux penſées ; c'eſt ſous ce dernier point de vue qu'on l'enviſage ici. Sous le premier, c'eſt une figure de mots, dont on a déjà parlé ; voici une antitheſe de penſées : » Vous dé» plorez les malheurs de cet homme, » qui ſe réjouit des calamités de la » République «. — » Tandis que vous » vous défiez de votre pouvoir, il a » la plus grande confiance dans ſes » moyens «. On oppoſe & on compare alors des idées l'une à l'autre, ce qui demande une certaine étendue dans la période ou les membres de la phraſe ; au lieu que l'oppoſition des mots eſt très-rapide & très-courte.

La comparaiſon. La comparaiſon rapproche le ſujet qu'on traite, d'un autre qui eſt connu. On l'emploie pour orner le diſcours, pour prouver, pour éclaircir une propoſition, ou pour décrire quelque choſe d'une maniere plus ſenſible. Comme elle a quatre ſous-diviſions, elle ſe forme de quatre manieres ; par les contraires, par une négation, par un rapprochement très-court, & par une ſimilitude détaillée dans toutes ſes parties. Voici des exemples de toutes ces comparaiſons.

XLVI. Comparaiſon tirée des contraires, & deſtinée à l'ornement du diſcours : » Ce n'eſt pas comme dans » les Jeux du Cirque, où l'Athlete qui » prend en main le flambeau (*a*), eſt » ordinairement plus agile que celui qui » le quitte ; le nouveau Général à qui » un ancien Capitaine remet la con- » duite de l'armée, doit être moins » habile que ſon prédéceſſeur ; car le » premier coureur étoit fatigué, & ce- » lui qui le remplace a toutes ſes for- » ces : ici, au contraire, un Capitaine » expérimenté confie ſes ſoldats à un » homme qui n'a point d'expérience «. Cette penſée vraie pouvoit s'énoncer aſſez clairement, en diſant, que des Généraux moins habiles remplacent communément ceux qui ont plus d'expérience ; mais l'Orateur a recours ici à la comparaiſon, pour embellir cette phraſe.

Exemple d'une ſimilitude par néga-

(*a*) Les Athletes portoient quelquefois un flambeau à la main, lorſqu'ils couroient dans le Cirque ; c'étoit apparemment pour qu'ils déployaſſent leurs graces, & qu'on les vît mieux : celui qui venoit de courir remettoit ſon flambeau à celui qui devoit le remplacer.

faut employer avec ſoin les mots propres à la ſimilitude. Par exemple : » Ainſi que les hirondelles reſtent dans » nos climats durant l'été, & ſe retirent dès qu'elles ſentent la rigueur » du froid ; de même les faux amis reſtent près de nous dans le beau temps » de la vie, & s'envolent au premier » revers de fortune «.

Il eſt facile de trouver des ſimilitudes, ſi l'imagination ſe peint ſouvent les différens objets de l'univers ; ſi elle parcourt tous les regnes de la Nature ; ſi elle s'arrête ſouvent ſur les ouvrages de la Nature & de l'Art, & les merveilles de toute eſpece qu'offre le monde. Il n'eſt pas néceſſaire que la comparaiſon ſoit juſte dans tous les rapports ; il ſuffit qu'elle offre une eſpece d'exactitude ſous le point de vue qu'on choiſit.

Exemple. XLIX. Il n'eſt pas beſoin de vous dire que la figure appelée *exemple* cite une belle action, ou les propos mémorables d'un homme connu. On l'emploie pour les mêmes motifs que la comparaiſon. Dans tous les cas il orne le diſcours, quelquefois il le rend plus clair ou plus vraiſemblable, & ſouvent il met dans un ſi grand jour la matiere

qu'on traite, que tout le monde la ſaiſit. Il ſeroit inutile de donner ici des modeles de ces différentes eſpeces d'exemples, après ce que nous avons dit à l'article de l'amplification & des ſimilitudes.

Hypotypoſe qui forme une image, dans l'original imago.

J'ai déjà parlé de l'hypotypoſe qui forme un tableau ; il y en a une autre qui forme une image (*a*). On l'emploie pour louer ou pour blâmer. Par exemple : » Il marchoit au combat, déployant la vigueur & la force d'un » taureau, & l'impétuoſité d'un lion » en fureur «. On y a recours pour exciter la haine. En voici un exemple : » Ce ſcélérat ſe gliſſe tous les jours dans » la place publique ; ſemblable à un dragon qui leve la tête pour chercher » à nuire, il a le regard dangereux, » & l'haleine empoiſonnée ; il jette les » yeux çà & là, afin de découvrir une » proie qu'il puiſſe couvrir de l'écume » venimeuſe de ſa langue, & déchirer » avec ſes dents meurtrieres «.

(*a*) L'Auteur auroit bien dû rapprocher ces deux figures l'une de l'autre ; & il a mérité ce reproche pluſieurs fois ; car ſes figures, ainſi que nous l'avons déjà dit, ne ſont pas diviſées d'une maniere aſſez nette & aſſez ſuivie.

L'Orateur ſe ſert encore de l'hypotypoſe, quand il veut exciter l'envie. Par exemple : » Ce mortel inſolent, » que corrompt ſa fortune, crie à la » plus légere contradiction, comme un » Prêtre de Phrygie, ou un Devin qui » compoſe ſes enchantemens «.

Elle ſert auſſi à exciter le mépris. Par exemple : » Ce malheureux, ſem- » blable à un limaçon qui ſe retire dans » ſa coquille, ſe retire au ſein de ſa » famille pour être en ſûreté, & on » l'emporte avec ceux dont il s'étoit » fait un rempart (*a*) «.

portrait, Latin effictio. La figure appelée *portrait* (*b*), repréſente ſous des traits ſi reſſemblans l'homme dont on parle, qu'il eſt aiſé de le reconnoître. Par exemple : » Cet hom-

(*a*) Cet exemple eſt très-mal choiſi, & ne ſignifie rien : il eſt même abſurde dans le texte.

(*b*) Les Rhéteurs modernes ne font pas une figure de l'*effictio* ; ils la comprennent ſous le nom d'*hypothypoſe* : il n'étoit pas poſſible de rendre *effictio* par un autre mot. C'eſt ici l'occaſion d'obſerver que l'Auteur définit les figures d'une maniere trop vague, & qu'il fait ſouvent des genres de celles qui ſont ſeulement des eſpeces.

» me, Meſſieurs, qui inſulte les Ci-
» toyens avec tant de hauteur, eſt roux,
» de petite ſtature; il a le dos voûté,
» les cheveux gris, mais friſés comme
» ceux d'un Danſeur; les yeux chaſ-
» ſieux, & le menton cicatriſé «.

Peinture du caractere ou éthopée en Latin notatio.

L. La peinture du caractere, ou l'éthopée, décrit un homme par tout ce qui peut indiquer ſon naturel & ſes habitudes. Par exemple, en parlant d'un homme d'une fortune médiocre, qui prend des airs d'opulence, on dit: » Cet homme croit qu'il eſt beau de
» paſſer pour riche: examinez d'abord
» comment il vous regarde; ne ſemble-
» t-il pas vous dire: Je vous ferois la
» charité, ſi vous ne m'importuniez
» point? & lorſqu'il careſſe ſon men-
» ton de la main gauche, il imagine
» que tout le monde a les yeux ſur
» ſes pierreries: appelle-t-il le ſeul
» eſclave qui ſoit en ſa maiſon? il lui
» donne différens noms, afin qu'on
» penſe qu'il en a pluſieurs. Sannion,
» lui dit-il, viens çà; prens garde que
» tes camarades ne faſſent mal le ſervice:
» il lui recommande enſuite à l'oreille,
» de placer les lits de la table, de faire
» deſcendre le Maure de ſon oncle, de

» tenir ſon cheval prêt devant la porte
» du logis, & d'étaler, en un mot,
» tout ce qui peut faire briller ſa folle
» vanité. Il lui crie bientôt à haute
» voix, afin que chacun l'entende : Tâ-
» che, s'il eſt poſſible, de recevoir
» tout mon argent avant la nuit. L'eſ-
» clave, pour faire la cour à ſon Maître,
» répond qu'il y en a trop, & qu'il faut
» envoyer pluſieurs perſonnes. Va
» donc, répond mon fat, & mene avec
» toi Libanus & Soſie «. — » Il reçut
» par haſard la viſite de pluſieurs étran-
» gers qui l'avoient accueilli ſplendide-
» ment durant ſes voyages. Cette ren-
» contre inopinée le ſurprit d'abord :
» Soyez les bien venus, leur dit-il ;
» mais pourquoi n'avez-vous pas deſ-
» cendu chez moi ? Nous l'aurions fait,
» répondirent les étrangers, ſi nous
» avions ſu votre demeure. Vraiment,
» répliqua mon ridicule perſonnage,
» tout le monde la connoît ; mais allons
» faire une promenade : ils le ſuivent.
» Ses diſcours reſpirent la vanité ; il
» leur demande ſi les bleds ſont beaux
» à la campagne ; il ajoute tout de ſuite
» qu'il ne peut aller à ſes métairies,
» parce qu'on y a mis le feu ; que la

» multitude de ſes affaires l'empêche,
» pour le moment, de ſonger à les re-
» bâtir ; que cependant on travaille à
» Tuſcule, mais qu'il a fait la ſottiſe
» de reconſtruire ſur les anciens fonde-
» mens «.

LI. » Tandis qu'il débite ces ſots pro-
» pos, il arrive à une maiſon où l'on
» préparoit un feſtin. Parce qu'il con-
» noît le maître du logis, il a l'effron-
» terie d'y entrer avec ſes hôtes : c'eſt
» ici, leur dit-il, que je demeure : il
» voit la vaiſſelle ſur la table, & les lits
» parés ; il a l'air d'être content de
» l'appareil. Un petit eſclave l'avertit
» ſecrétement de ſortir, que ſon Maî-
» tre va paroître : allons, Meſſieurs,
» dit-il aux étrangers : mon frere arrive
» de Salerne, je veux aller au devant
» de lui ; ſoyez ici à la dixieme heure.
» Dès qu'il les a quittés, il rentre promp-
» tement chez lui. Les étrangers ne
» manquent pas de revenir au moment
» aſſigné ; ils le cherchent, & dé-
» couvrent ſes menſonges. Voyant qu'on
» les a trompés, ils ſe rendent à l'hôtel-
» lerie. Le lendemain, ils retrouvent
» mon homme, ils lui racontent ce qui
» s'eſt paſſé, ils ſe plaignent. Il a l'ef-

» nous avons eu, comme vous, un
» moment de proſpérité ; ſouvenez-
» vous que vous êtes homme. Elle n'eut
» d'autre réponſe que celle-ci : Pour-
» quoi ne me livres-tu pas ton époux,
» ſans me rompre la tête par ces criail-
» leries ? Il ſe trompe, s'il croit m'é-
» chapper. Sur ces entrefaites, Ariſte,
» le maître de la maiſon, apprend qu'un
» brigand a violé ſon aſile, & qu'il me-
» nace de tout paſſer au fil de l'épée :
» Gorgia, s'écrie-t-il, fidele Gouver-
» nante de mes enfans, cachez-les,
» veillez ſur eux, & qu'ils ne meurent
» pas avant de parvenir à l'adoleſcence.
» A peine achevoit-il ces paroles, que
» le farouche Beſſus lui crie : Tu oſes
» donc ne pas obéir tout de ſuite à mes
» ordres ? le ton ſeul de ma voix ne
» t'a pas pétrifié ? que ton ſang aſſou-
» viſſe ma colere. Je comptois que vous
» ne m'attaqueriez pas en lâche, dit alors
» le pere de famille ; je vois bien que
» vous n'êtes pas homme à vous me-
» ſurer contre moi ſuivant les regles de
» l'honneur : vous en voulez à ma vie,
» prenez-la ; mais ſouvenez-vous que
» vous n'êtes point mon vainqueur.
» Quoi, réplique Beſſus, tu choiſis l'inſ-

» tant de la mort pour proférer des » ſentences, & tu ne veux pas t'abaiſſer » à la priere devant celui qui a tout » pouvoir ſur toi ? Non, Seigneur, s'é- » cria la femme, il ne rougit pas d'im- » plorer votre clémence ; de grace, laiſ- » ſez-vous émouvoir : & toi, Ariſte, em- » braſſe ton maître, il eſt ton vainqueur ; » ne te laiſſe point emporter par ton cou- » rage. Pourquoi, lui répondit ſon mari, » me tenir des diſcours indignes d'un » grand cœur ? oubliez ce qui me regar- » de, & ne penſez qu'à votre ſûreté : » & toi, malheureux, ne differe pas » à m'arracher le jour, & à déchaîner » les Furies contre toi. Le ſcélérat, » ayant repouſſé la femme, qui s'efforçoit de l'attendrir par ſes lamenta- » tions, plongea enſuite ſon épée dans » le ſein d'Ariſte «. On a tâché dans cet exemple, de donner un langage convenable à tous ceux qu'on fait parler.

Il y a d'autres dialogiſmes du même genre. Par exemple : » Si vous pronon- » cez ce décret, que dira-t-on ? tout le » monde ne tiendra-t-il pas ce diſ- » cours, &c. &c. &c. « ?

LIII. La proſopopée fait parler les *Proſopopée.*

en Latin conformatio.

abſens, les choſes inanimées, le ciel, la terre, &c. elle met en action les êtres inſenſibles. Par exemple : » Si » Rome élevoit la voix, ne parleroit-» elle pas ainſi ? Après tant de trophées, » après de ſi éclatantes victoires & » de ſi glorieux triomphes, je me vois, » ô Citoyens ! ſur le point de périr dans » les ſéditions de mes enfans. Laiſſe-» rez-vous détruire par une vile ca-» naille celle qui n'a pu être ébranlée » par la fourberie de Carthage, les for-» ces de Numance, & l'adreſſe & les » talens de Corinthe « ? — » Si Brutus » ſortoit du tombeau & revenoit parmi » vous, ne vous tiendroit-il pas ce lan-» gage ? J'ai chaſſé les Rois, & vous in-» troduiſez des Tyrans ! je vous ai donné » le plus précieux des biens, la liberté, » & vous n'en faites point de cas ! j'ai » couru les plus grands périls pour dé-» livrer ma patrie ; vous pouvez ſans » danger conſerver mon ouvrage, & » vous ne le voulez point « ! Cette figure, la plus brillante de toutes, s'emploie beaucoup dans les morceaux d'amplification, & lorſque l'Orateur veut exciter la compaſſion & la pitié.

La ſignification (*a*) laiſſe plus à deviner qu'elle n'exprime. On emploie alors, 1°. l'exagération; 2°. des mots ambigus; 3°. des traits relatifs à quelque choſe d'antérieur; 4°. l'interruption; 5°. la ſimilitude. *Signification, en Latin ſignificatio.*

Voici un exemple de la premiere eſpece : » Cet homme, qui avoit un » riche patrimoine, n'a pas maintenant » une tuile pour demander du feu «.

2°. L'Orateur ſe ſert de mots ambigus, & choiſit parmi pluſieurs ſens celui qui lui convient : ainſi, en parlant à un homme qui a obtenu pluſieurs héritages à force de cajoler & de ſéduire des vieillards, on lui dit : *Regardez, vous qui avez ſi bonne vue.*

LIV. Il faut éviter les expreſſions ambiguës qui rendent le diſcours obſcur; mais elles ne produiſent pas ici cet effet : au contraire, elles jettent du jour ſur la matiere qu'on traite. On trouvera aiſément cette figure, ſi on fait attention à tous les ſens que préſentent les mots.

(*a*) Il y a peut-être dans nos Rhéteurs un autre mot pour exprimer cette figure; mais je n'ai pas pu le découvrir.

3°. Elle indique ſouvent ce qu'elle veut dire, par un trait relatif à quelque choſe de connu. Par exemple, ſi on dit au fils d'un Marchand de poiſſons : » Ne parlez pas ſi haut, vous » dont le pere ſe mouchoit avec le » coude «.

4°. L'Orateur s'arrête quelquefois au milieu d'une phraſe qu'il avoit commencée ; & ce qu'il vient de dire ſuffit pour laiſſer du ſoupçon. Par exemple : » Ce beau garçon entra, il n'y a pas » long-temps, dans la maiſon d'un » homme connu par ſes débauches....., » Je ne veux pas en dire davantage «.

5°. D'autres fois l'Orateur fait entendre ce qu'il veut dire, par un exemple connu : » Saturninus, n'ayez pas trop » de confiance dans l'amour du peu- » ple, les Gracques ſont morts ſans » être vengés «. Cette figure donne de la grace & de la nobleſſe au diſcours ; elle laiſſe deviner à l'Auditeur tout ce qu'on veut.

a préciſen Latin tas.

Le mot *préciſion* offre différens ſens : nous voulons parler ici de la figure de Rhétorique qui donne de la grace à un morceau de détail, par l'emploi des termes les plus précis. Par exemple :

» Il prit Lemnos en paſſant ; il alla » mettre une garniſon à Tarſe ; il dé- » truiſit enſuite une ville de la Bithy- » nie ; & ſon vaiſſeau ayant été porté » dans l'Helleſpont, il s'empara d'Aby- » dos «. — » Il part pour l'Aſie ; on le » bannit de Rome, & on le déclare » ennemi ; il eſt fait enſuite Général » d'armée, & Conſul bientôt après (*a*) «. Cette figure diſant beaucoup de choſes en peu de mots, l'Orateur doit l'employer ſouvent s'il eſt preſſé, ou ſi le ſujet n'exige pas de grands détails.

LV. La démonſtration (*b*) s'énonce d'une maniere ſi ſenſible, qu'on croit voir ſous ſes yeux la choſe dont on parle. L'Orateur rappelle alors ce qui a précédé, ſuivi & accompagné l'action ; en un mot, toutes les circonſtances. Par exemple : » Gracchus s'ap- » percevant que le peuple commençoit

Démonſtration, en Latin demonſtratio.

(*a*) Les Rhéteurs modernes recommandent la préciſion du ſtyle ; mais ils n'en ont pas fait une figure de Rhétorique.

(*b*) Cette figure, appelée *demonſtratio* dans l'original, eſt une eſpece d'hypotypoſe, & l'Orateur n'auroit pas dû en faire un genre à part.

» à flotter dans ſes réſolutions, & crai-
» gnoit l'autorité du Sénat, il le fait
» aſſembler. Un citoyen pervers ſort
» en hâte du Temple de Jupiter, eſ-
» corté d'une troupe de furieux; il s'é-
» lance dans la foule, le viſage trempé
» de ſueur, l'œil en feu, les cheveux
» hériſſés, & la toge relevée au deſſus
» du genou, afin de marcher plus
» vîte. Un Huiſſier lui ouvre un paſſage:
» il briſe les ſiéges deſtinés au peuple,
» & commande à ſa ſuite de tout ren-
» verſer. Gracchus, à la vue de ce dan-
» ger, ſe met à implorer les Dieux.
» Les brigands ſe raſſemblent en foule,
» afin de ſe précipiter ſur lui. Un hom-
» me lui crie: Fuis, Tibere (*a*), fuis;
» ne vois-tu pas qu'on va te maſſacrer?
» regarde. La multitude inconſtante &
» volage ſe livre à l'épouvante & prend
» la fuite. L'un des aſſaſſins, écumant
» de rage, roidit ſon bras, & tombant
» ſur Gracchus, qui l'attend de pied
» ferme, il le renverſe d'un coup de
» poing qu'il lui donne ſur la tempe:
» le malheureux Tibere eſt renverſé
» ſans dire un mot indigne de ſa vertu.

(*a*) Ce Gracchus s'appeloit *Tiberius Gracchus*.

» Le meurtrier, arroſé du ſang d'un » homme embraſé de zele pour la patrie, » marche alors la tête haute, comme » s'il eût fait une action héroïque; il » tend la main d'un air gai à ceux qui » ſe réjouiſſent avec lui, & il retourne » au Temple de Jupiter, ſans doute » pour le remercier de cet aſſaſſinat «. Cette figure eſt d'une grande utilité, lorſqu'on veut faire un morceau d'amplification, ou exciter la pitié.

Concluſion de l'ouvrage.

LVI. J'ai recueilli avec ſoin tous les préceptes des Rhéteurs ſur l'élocution; ſi vous les mettez en pratique, Herennius, on admirera dans vos diſcours l'élégance du ſtyle, & toutes les beautés de l'Art. Je dois en profiter comme vous, & nous devons l'un & l'autre méditer ces regles, & nous y exercer chaque jour. Cette étude ennuie la plupart de nos Citoyens, & on peut en donner trois raiſons: ils n'ont perſonne pour partager avec eux ce travail; ils ſe défient d'eux-mêmes; & quand il faut appliquer la théorie à un ſujet véritable, ils ne ſavent quelle route ſuivre. Nous ne ſommes pas dans le même cas; nous nous plaiſons à travailler enſemble, & à reſſerrer ainſi les liaiſons

d'amitié que la Nature a commencées en nous faiſant naître dans la même famille, & que la Philoſophie a fortifiées en nous donnant les mêmes goûts : nous avons de l'ardeur & du zele, parce que nous avons déjà fait quelques progrès : ſi d'ailleurs nous n'acquérons pas la réputation des premiers Orateurs, nous mériterons du moins, par notre conduite, l'eſtime des gens de bien : enfin, nous ne ſommes pas embarraſſés ſur la route que nous devons tenir, puiſque ces quatre Livres renferment tout ce qui regarde l'Eloquence. J'ai montré d'abord comment il faut inventer ſes moyens dans tous les genres de cauſes ; de quelle maniere il faut les diſpoſer ; j'ai donné enſuite les regles qui regardent la prononciation & la mémoire, & je viens de traiter fort au long de ce qui peut rendre l'élocution parfaite (*a*).

(*a*) J'ai retranché quelques lignes, où l'Auteur répete ce qu'il avoit déjà dit.

Fin de la Rhétorique à Herennius.

LES DEUX LIVRES DE L'INVENTION.

INTRODUCTION.

CICERON écrivit, à l'âge de vingt ans, quatre Livres ſur les élémens de la Rhétorique; les deux derniers, qui parloient de la diſpoſition du Diſcours, de l'élocution, de la mémoire, & de la prononciation, ſont perdus : peut-être qu'ayant traité la même matiere dans les Partitions Oratoires, & ſur-tout dans le Traité de l'Orateur & les Dialogues ſur l'Eloquence, il les ſupprima en donnant le

tion. Recueil de ſes Œuvres. Quintilien nous apprend en effet qu'il n'en faiſoit point de cas, & qu'il les regardoit comme des eſſais de ſa plume, ou plutôt comme des extraits qu'il avoit rapportés des Ecoles. On pourroit ajouter, dans cette ſuppoſition, qu'il conſerva les deux premiers Livres, parce qu'il en étoit plus content.

J'ai déjà dit que la Rhétorique à Herennius contient tout ce que renferment les Livres de l'Invention. Les Commentateurs, qui nous ont appris tant de choſes, ſe ſont bien gardés de nous apprendre celle-là : un ſeul (Marinus Bacichemus) a reconnu un paſſage de quatre ou cinq lignes, qui eſt mot à mot le même dans les deux Auteurs ; & au lieu de ſuivre cette découverte, il ſe contente de prouver que les Livres à Herennius ſont vraiment de Cicéron

Cicéron ; ce qui eſt d'une grande juſteſſe. En examinant les deux Ouvrages avec attention, j'ai trouvé vingt endroits qui ſont exactement les mêmes ; &, excepté les préambules, je n'ai pas remarqué dans les deux Livres de l'Invention, une ſeule idée qui ne ſoit dans Cornificius. Les principes, les diviſions, les regles, ſont les mêmes ; ſeulement il y a des tranſpoſitions, & quelques exemples différens. Le ſtyle de Cicéron eſt plus harmonieux & plus élégant ; celui de Cornificius eſt plus précis & plus ſimple. La marche du premier eſt moins aſſurée, & ſon plan eſt moins net ; il s'arrête davantage ſur le même ſujet, ſans dire plus de choſes. *Introduct.*

Il eſt bien clair qu'ils ont puiſé tous les deux dans la même ſource, c'eſt-à-dire, dans les Ouvrages d'Ariſtote & des autres Rhéteurs Grecs : on dit qu'ils n'ont fait qu'abréger

Introduction. l'un & l'autre un Ouvrage d'Hermagore ; & s'ils n'ont pas copié cet ancien Auteur, comme il y a vingt endroits qui ſont les mêmes mot à mot, il reſte à ſavoir quel eſt le plagiaire. Cicéron répete pluſieurs fois que les idées ne lui appartiennent pas, qu'il n'a rien inventé, & qu'il ne réclame d'autre mérite que celui de la diction. Cornificius dit à peu près la même choſe ; mais il y a des obſervations & des regles qu'il donne pour neuves.

Si l'Ouvrage de Cicéron eſt ſupérieur du côté du ſtyle, Cornificius parle avec plus de meſure, & ſait mieux quand il faut s'arrêter ; Cicéron écrit avec l'abondance d'un jeune homme, & il a trouvé moyen, en multipliant les détails & les exemples, de donner aux regles de l'Invention l'étendue que donne Cornificius à toutes les parties d'oraiſon.

Les deux Livres de l'Invention

ſont remplis de jargon ſcientifique, d'analyſes, & de ces ſubtilités péripatéticiennes qui déparent les Ouvrages de Rhétorique anciens & modernes : au ſtyle près, on ſe croit ſur les bancs de nos Ecoles. Je renvoie ſur tout ceci à l'Introduction précédente. *Introductio*

J'avois commencé à traduire ces deux Livres; mais, en y réfléchiſſant, j'ai jugé que ce ſeroit un travail inutile, après la verſion de la Rhétorique à Herennius, & j'eſpere que tout le monde penſera comme moi. Il n'eſt pas même néceſſaire d'en donner une analyſe; il ſuffit de renvoyer à l'Ouvrage qui précede celui-ci. En me décidant à retrancher le premier Livre, j'avois voulu d'abord conſerver le ſecond, qui donne ſur toutes les matieres poſſibles des lieux communs pour ou contre; quoiqu'on les trouve plus reſſerrés dans la Rhétorique à Herennius, il

Introduction. me ſembloit qu'on verroit avec plaiſir ces détails, qu'on doit appeler le Code du menſonge & de la fourberie oratoires, & qui excuſent le décret de l'Aréopage contre l'Art des Rhéteurs. J'ai fini par renoncer également à ce projet.

Il ſeroit d'autant plus inutile de traduire les Livres de l'Invention, que Cicéron revient ſur les mêmes matieres, dans les Partitions, les Topiques, le Traité & les Dialogues de l'Orateur, & qu'il compoſa ces Ouvrages dans un âge avancé, après avoir gouverné la République par ſon éloquence, & rempli Rome & le Monde entier du bruit de ſes ſuccès. Puiſqu'il a publié les mêmes idées à différentes époques de ſa vie, celles de l'âge mûr ſont plus intéreſſantes que celles de la jeuneſſe.

Si l'on ne doit pas, dans une édition complette de Cicéron, tra-

duire les Livres *de Inventione Rethoricâ*, ils n'en méritent pas moins d'être lus; car le ſtyle en eſt ſoigné & très-brillant; & ces premiers eſſais de la plume de l'Orateur Romain, annonçoient un Maître dans l'Art d'écrire. On peut d'ailleurs les comparer ſous ce point de vue, avec les morceaux qu'il publia lorſque ſon talent eut acquis de la maturité, & ſuivre ſes progrès dans cette partie de l'Eloquence qu'il médita toute ſa vie. Malgré ce mérite du ſtyle, Cicéron auroit beaucoup moins de réputation, s'il n'avoit compoſé que des Ouvrages pareils à celui-ci; cet amas de diviſions & d'analyſes lui feroit tort auprès des bons eſprits. *Introduct.*

J'ai traduit les préambules qui ſont à la tête des deux Livres, parce que le ſecond eſt agréable, & rapporte un fait qu'on a cité des millions de fois, & que, dans le premier, Cicéron ſemble douter des avan-

Introduction. tages des Sciences & des Arts. J'ai tâché, dans les autres Ouvrages, de rendre l'Orateur Romain avec exactitude; je me suis permis ici plus de liberté.

COMMENCEMENT

DU PREMIER LIVRE

DE L'INVENTION.

1. J'AI ſouvent examiné ſi le talent de la parole & l'étude de l'Eloquence ont fait moins de bien que de mal aux peuples & aux nations. Je vois d'abord que les Orateurs habiles ont produit, par leurs diſcours, la plus grande partie des maux de Rome & de toutes les Républiques; &, d'un autre côté, en liſant les Ouvrages des Anciens, je vois la raiſon embellie des charmes du langage, raſſembler les peuplades, fonder des villes, éteindre des guerres, établir des liaiſons utiles dans la politique & les ſociétés particulieres. Après avoir médité long-temps ſur cette matiere, j'ai reconnu que dans les villes libres, la ſageſſe, ſans l'Eloquence, procure peu

d'avantages; & que l'Eloquence, privée de la ſageſſe, y eſt ſouvent très-nuiſible, ſans jamais ſervir à rien. L'homme qui, négligeant les devoirs de la Morale & du Citoyen, ne met de prix qu'à l'Art de bien dire, eſt mépriſable & dangereux; mais j'accorde mon eſtime à celui qui s'arme de l'Eloquence pour défendre la Patrie & le repos des Citoyens, & je chéris ſon zele & ſa droiture.

Que l'Eloquence ſoit un talent de la Nature, ou un Art inventé par les hommes, elle mérite nos hommages, à cauſe des ſecours qu'on peut en tirer.

II. Lorſque les hommes erroient ſur la terre comme les autres animaux, & ſe nourriſſoient des mêmes alimens que les bêtes, l'eſprit & la raiſon ne leur ſervoient point de guide; on ne connoiſſoit encore ni la Religion, ni la Morale; on ne célébroit pas de mariages; perſonne ne pouvoit dire, voilà mes enfans; on ignoroit juſqu'au nom de l'équité. Au milieu de cette farouche ignorance, l'homme le plus vigoureux abuſoit de ſes forces pour ſatisfaire ſes paſſions. La Nature produiſit ſans doute un Sage, un Eſprit ſupérieur, qui ſentit l'importance de civiliſer ces êtres groſ-

fiers, & de les former à la vertu. Il leur perſuada de quitter les repaires & les forêts, qui leur tenoient lieu de cabanes; il les réunit dans un même lieu, & il leur inſpira le goût de l'utile & de l'honnête : ce Mortel bienfaiſant les vit, après avoir refuſé de l'entendre, s'accoutumer peu à peu au langage de la raiſon & aux charmes de la parole, & enfin s'humaniſer & s'adoucir (*a*).

Il me ſemble que la ſageſſe, ſans le talent de perſuader, ne pouvoit pas opérer cette révolution. Lorſqu'on eut établi des bourgades, l'Eloquence fut bien plus néceſſaire encore, pour apprendre à ces Sauvages à chérir la juſtice, à être fideles, à obéir à la volonté des autres, & à ſacrifier au bien public leur travail & même leur ſang. Habitués à ne connoître de regle que la force, & à un genre de vie difficile à changer, il fallut les toucher avant de les ſoumettre au joug des Loix. Ce fut un miracle de l'Eloquence, de dompter les

(*a*) Ces idées ſur la formation des premieres ſociétés, manquent de juſteſſe & de profondeur; & Ciéron eſt loin ici des Philoſophes qui ont traité la même matiere dans ces derniers temps.

plus valeureux ; d'obtenir d'eux qu'ils traiteroient les foibles comme leurs égaux. Tels furent, ce me ſemble, le berceau & les premiers progrès de cet Art ; bientôt il décida des plus grands intérêts, de la paix & de la guerre, & de tout ce qui avoit rapport aux aſſociations : bientôt auſſi la perverſité des Orateurs bouleverſa les cités ; & l'on vit des mortels corrompus abuſer des dons de l'eſprit, pour faire le malheur de leurs concitoyens.

III. Voici comment on peut remonter à la ſource de ces abus. Il me paroît vraiſemblable que dans ces premiers temps on ne plaçoit point à la tête des affaires publiques, les jeunes gens, ou les hommes privés de ſageſſe, mais des Citoyens vertueux & éclairés ; que ces Adminiſtrateurs ne ſe mêloient pas des procès particuliers : des hommes moins habiles étoient chargés de plaider ou de juger les cauſes : leur miniſtere les mit dans le cas de ſoutenir le menſonge contre la vérité ; & l'habitude de parler leur ayant donné de l'orgueil & de l'audace, les Adminiſtrateurs ſe virent obligés de les contenir. Il s'élevoit des diſputes, dont le peuple aſſemblé

devenoit le Juge. Alors le plus éloquent, quoique le moins vertueux, produiſoit plus d'effet, & la multitude le crut digne de partager le pouvoir ſouverain. Ces Rhéteurs corrompus, qui prenoient ainſi les rênes de la République, y amenerent toute ſorte de maux; l'Eloquence perdit de ſon crédit; on déteſta cet Art funeſte; & les Citoyens honnêtes renoncerent aux talens, pour vivre dans l'obſcurité & ſe livrer à des études moins dangereuſes: dès ce moment, la Morale, célébrée chaque jour par les gens de bien, obtint la préférence, & une conduite ſage fut miſe au deſſus des dons du génie. On abandonna donc l'Eloquence au moment où on en avoit le plus beſoin; car ſi les Orateurs pervers en abuſoient, les véritables patriotes devoient l'employer pour rétablir l'ordre public & venger la vertu.

IV. Caton, Lelius, Scipion leur diſciple, & les Gracques, neveux de Scipion, penſoient ainſi; & leur ſuffrage eſt d'un grand poids, puiſqu'ils réuniſſoient la vertu & l'Eloquence. Je dis donc qu'on doit étudier cet Art, quoiqu'on en faſſe tous les jours, contre le Public & les particuliers, l'abus le plus

déteſtable ; il faut l'étudier avec zele ; afin de contenir les méchans, à qui leurs talens donnent du pouvoir : cette étude eſt d'autant plus utile, qu'aujourd'hui les habiles Rhéteurs ont de l'influence ſur tout, & qu'ils acquierent des richeſſes, de la célébrité, & de la conſidération. Et quels biens ne procure pas à la République l'Eloquence réunie à la ſageſſe ? Ceux qui y parviennent ſont comblés d'honneurs & de dignités, & ils offrent à l'amitié des ſecours efficaces. L'homme, qui d'ailleurs me paroît inférieur aux animaux en pluſieurs points, l'emporte cependant ſur eux par le don de la parole : & c'eſt un grand & beau ſuccès, d'exceller par deſſus ſes rivaux dans ce qui fait la gloire de l'homme. Si l'Eloquence n'eſt pas ſeulement un don de la Nature, mais un effet de l'Art, il faut en étudier les regles, &c. &c. &c.

Cicéron entre enſuite en matiere.....

PRÉAMBULE

DU SECOND LIVRE

DE L'INVENTION.

I. LES Citoyens de Crotone, qui vivoient dans l'opulence, & qui paſſoient pour les mortels les plus heureux de l'Italie, voulant décorer un Temple de Junon, manderent à grands frais Zeuxis de Héraclée, qui avoit la réputation du premier Peintre de la Grece. Cet Artiſte, après avoir fait pluſieurs tableaux, que la religion des peuples a conſervés juſqu'à nous, ſe propoſa de raſſembler dans un portrait d'Hélene, tous les charmes de la beauté. Les Crotoniates, qui connoiſſoient ſes talens, furent charmés de ſon projet; ils crurent, avec raiſon, qu'il enrichiroit leur ville d'un chef-

d'œuvre ſupérieur à tous ceux qu'il venoit de créer.

Ils ne ſe tromperent pas. Zeuxis voulut que les plus belles femmes du pays lui ſerviſſent de modeles. Comme il ſe plaiſoit à examiner toutes les formes élégantes, on le mena d'abord dans la place deſtinée aux exercices du corps: il y vit une foule de jeunes gens d'une figure raviſſante. On ſait que les Citoyens de cette ville ont brillé longtemps par la régularité & la proportion de leurs formes, & qu'ils ont remporté dans les Gymnaſes de Rome des victoires éclatantes. On lui dit que les ſœurs de ces jeunes gens, dont il admiroit les graces & la beauté, étoient encore vierges, & qu'elles étoient mille fois plus charmantes que leurs freres. Il s'écria alors : Qu'on m'en donne cinq des plus parfaites, afin qu'elles me ſervent de modeles.

Les Crotoniates, d'après un décret public, raſſemblerent dans un même lieu toutes les femmes qui n'étoient pas mariées, & permirent au Peintre de choiſir. Il en choiſit cinq, dont les Poëtes nous ont tranſmis les noms,

comme ayant eu le prix de la beauté, au jugement d'un Artiſte qui devoit s'y connoître. Il ne crut pas qu'une ſeule femme pût offrir tous les charmes dont il vouloit embellir ſon Hélene. En effet, la Nature n'a jamais raſſemblé dans un ſeul être le modele du beau idéal; &, comme ſi elle craignoit d'épuiſer ſes dons en accordant tout à l'un, la réſerve accompagne toujours ſes faveurs.

II. Semblable à Zeuxis, lorſque j'ai conçu le projet d'écrire ſur l'Eloquence, je n'ai pas cru trouver un Orateur qui pût ſervir de modele dans toutes les parties de la Rhétorique: après les avoir raſſemblés tous, chacun d'eux m'a fourni quelques beautés, & j'ai réuni ces beautés pour en former un ſeul tout. Comme un Ecrivain n'atteint jamais à la perfection, & ne traite pas toutes les matieres avec le même ſuccès, il ſeroit déraiſonnable de ſupprimer un morceau qui a du mérite, parce qu'il eſt à côté d'un défaut; ou de citer les défauts de celui qui eſt d'ailleurs rempli de beautés. Si tout le monde ſuivoit ces principes; ſi, au lieu de s'attacher opiniâ-

trément à un seul Maître, on les étudioit tous, pour profiter de ce qu'ils ont de bien, les Orateurs, les Poëtes & les Musiciens auroient moins de présomption; ils se tromperoient moins sur ce qui doit enchanter les hommes ou leur déplaire.

Si j'avois pour l'Eloquence le talent de Zeuxis pour la Peinture, l'Ouvrage que je vais composer l'emporteroit peut-être encore sur le portrait sorti de son pinceau (*a*); car le nombre de mes modeles a été plus considérable : il n'a choisi les traits de la beauté que parmi les femmes de Crotone, & parmi celles qui n'étoient pas encore mariée; & j'ai fait comparoître devant moi tous les Ecrivains qui ont brillé depuis le commencement de l'Art.

Aristote rassembla dans sa Biblio-

(*a*) Il ne faut pas, sans doute, prendre ces expressions à la lettre; car, avec autant de talent pour l'Eloquence que Zeuxis en avoit pour la Peinture, la nature de l'Ouvrage ne permettoit pas à Cicéron de créer un pareil chef-d'œuvre : il oublioit qu'il avoit à mettre en ordre un amas stérile de préceptes sur les lieux communs.

theque tous les anciens Rhéteurs, depuis Tiſias leur Chef; il développe d'une maniere très-nette les regles établies par chacun d'eux; ſon ſtyle eſt tout à la fois ſi élégant & ſi précis, que perſonne n'étudie plus dans leurs Ouvrages les premiers Ecrivains ſur l'Eloquence, mais dans ceux du Prince des Philoſophes.

Ce grand homme nous offre les découvertes de ſes prédéceſſeurs, & les ſiennes. Quoique ſes diſciples ſe ſoient occupés ſur-tout de la Philoſophie, ils nous ont cependant laiſſé un aſſez grand nombre de préceptes ſur l'Eloquence. Des Rhéteurs plus modernes ont encore étendu les progrès de l'Art, & nous avons profité de leurs vûes. Iſocrate vivoit au temps d'Ariſtote; les leçons que donna cet habile Maître à ſes contemporains, ſont perdues; mais il nous reſte la théorie enſeignée par ſes diſciples & ſes imitateurs.

III. Ces anciens Rhéteurs forment deux claſſes; la premiere, livrée à la Philoſophie, travailloit peu ſur la Rhétorique; la ſeconde s'occupoit entiérement de la théorie & de la pratique de

l'Eloquence : on peut en diſtinguer une troiſieme, qui a compoſé des Ouvrages oratoires, ſuivant les regles des uns & des autres. Je profiterai d'eux tous dans les différentes regles que je vais expoſer ; & j'y ajouterai quelques-unes de mes obſervations, &c. &c. &c.

LES PARTITIONS ORATOIRES.

INTRODUCTION.

CICÉRON compoſa cet Ecrit l'an de Rome 707, à l'âge de ſoixante-un ans. Céſar, depuis la bataille de Pharſale, ſe trouvoit le Maître de la République. Le Sénat n'étoit qu'un fantôme : il n'y avoit point de reſſource contre l'eſclavage ; & les bons Citoyens, ne pouvant plus parler, abandonnoient les affaires, pour gémir ſecrétement dans la ſolitude.

L'Orateur Romain prit, comme les autres, leparti de la retraite ;

Introduction. faſſe le ſujet d'un Ouvrage : il crut ſans doute que, les jeunes gens manquant toujours de juſteſſe & d'ordre, il devoit remettre ſous les yeux de ſon fils un extrait de la Rhétorique.

A force d'être précis, il eſt ſouvent obſcur : j'ai tâché de le rendre par-tout d'une maniere claire ; &, pour être intelligible, j'ai fait deux ou trois légers changemens. Sa diviſion & ſa marche ne ſont pas très-nettes. Il paroît confondre la diction & le diſcours, qu'il exprime par le même terme *dicere*, ce qui jette de la confuſion. Il emploie des expreſſions trop ſubtiles, & il ramene tout à des diviſions générales trop multipliées ; il détaille longuement ce qui regarde les theſes & les hypotheſes. C'eſt le défaut que nous

avons reproché aux deux Ouvrages précédens. Ces analyſes de Métaphyſique pouvoient être traitées avec eſprit & avec agrément ; mais ce n'étoit pas le but de Cicéron. Il n'a pas même cherché à varier les queſtions de ſon fils, dont les tours ne different guere les uns des autres : enfin ce n'eſt point ici un de ſes beaux Ouvrages. *Introduction.*

La Traduction Françoiſe qu'on a donnée en 1756, eſt remplie de contreſens & d'obſcurités, & manque d'ailleurs d'élégance. J'y ai remarqué un défaut aſſez ſingulier ; lorſque le Traducteur fait un contreſens, il lui eſt arrivé pluſieurs fois de citer dans les notes l'exemple d'une regle que n'a pas donnée Cicéron, du moins dans cet endroit. Avec cette aſſurance, il ſeroit diffi-

Introduction. cile de ſoupçonner une faute ; & comme il écrivoit pour les jeunes gens, il n'a pas manqué de noyer ſa Verſion dans des exemples tirés bien ou mal à propos des Auteurs & des Poëtes anciens ou modernes.

LES PARTITIONS ORATOIRES.

DIALOGUE ENTRE CICÉRON ET SON FILS.

CICÉRON FILS.

I. MON pere, je ſouhaiterois, ſi vous en avez le temps, & ſi cela vous plaît, que vous me rappellaſſiez en Latin les préceptes que vous me donniez autrefois en Grec ſur l'Eloquence.

CICÉRON.

Je ne déſire rien tant, mon fils, que de vous voir acquérir des connoiſſances. Je n'ai rien à faire, puiſque je ſuis à la campagne pour mon plaiſir;

& d'ailleurs, quand il faut vous inſtruire, je renoncerois aux occupations les plus importantes.

CICÉRON FILS.

Permettez-moi donc de vous faire par ordre, en Latin, les queſtions que vous me faiſiez en Grec.

CICÉRON.

Je le veux bien; je jugerai ſi vous retenez ce qu'on vous enſeigne, & vous apprendrez avec méthode ce que vous déſirez ſavoir.

CICÉRON FILS.

En combien de parties diviſe-t-on l'Art Oratoire?

CICÉRON.

En trois parties.

CICÉRON FILS.

Quelles ſont-elles?

CICÉRON.

Diviſion de l'Art Oratoire.

Les fonctions de l'Orateur forment la premiere, la compoſition du diſcours la ſeconde, & la nature des diffé-

rentes cauſes & la maniere de les traiter compoſent la troiſieme (*a*).

CICÉRON FILS.

Sur quoi roulent les fonctions de l'Orateur ?

CICÉRON.

Sur les penſées & les expreſſions qu'il s'agit de découvrir & d'arranger. Les penſées appartiennent proprement à ce qu'on appelle *l'invention*, & les mots à l'élocution ; & quoique la diſpoſition embraſſe le ſtyle & les idées, on la rapporte cependant au talent d'inventer. La voix, le geſte, le viſage, & l'action, en général, marchent à la ſuite de l'élocution, & la mémoire eſt le dépôt de toutes les richeſſes de l'Orateur.

CICÉRON FILS.

Combien l'oraiſon a-t-elle de parties ? *Des qu parties d raiſon.*

(*a*) J'ai employé cette périphraſe, pour être intelligible ; l'Original dit ſimplement, que la troiſieme partie de l'Art Oratoire eſt la *queſtion* ; il auroit peut-être dû la mettre la premiere.

CICÉRON.

Elle en a quatre : deux, ſavoir la narration & la confirmation, ſervent à inſtruire du fait & à le prouver; & le but de l'exorde & de la péroraiſon eſt d'entraîner l'eſprit des Juges ou des Auditeurs.

CICÉRON FILS.

Comment peut-on diviſer tous les ſujets que traite l'Eloquence ?

CICÉRON.

En queſtions générales, que je nomme *theſes*, & queſtions particulieres, que j'appelle *cauſes* ou *hypotheſes*.

CICÉRON FILS.

De l'invention. II. Puiſque l'invention eſt la premiere fonction de l'Orateur, que doit-il inventer ?

CICÉRON.

Les moyens de convaincre ſes Auditeurs, & de gagner leur eſprit.

CICÉRON FILS.

Comment parvient-on à convaincre ?

CICÉRON.

En faiſant uſage des argumens que préſente le ſujet en lui-même, ou qui s'offrent d'ailleurs.

CICÉRON FILS.

Qu'eſt-ce qu'un argument ?

CICÉRON.

C'eſt une propoſition raiſonnable, deſtinée à convaincre.

CICÉRON FILS.

Vous venez de diſtinguer deux eſpeces d'argumens ; quels ſont-ils ?

CICÉRON.

Il y en a qui n'exigent aucun effort d'imagination de la part de l'Orateur, & qu'on appelle *extrinſeques* : tels ſont les témoignages.

CICÉRON FILS.

Et ceux que préſente le ſujet en lui-même formeront l'autre eſpece ?

CICÉRON.

Oui, & on les nomme *intrinſeques*.

CICÉRON FILS.

noigna- Combien y a-t-il de ſortes de témoignages ?

CICÉRON.

Deux, celui des Dieux & celui des hommes. Les Oracles, les Augures, les prédictions, & les réponſes des Prêtres, des Devins, des Interpretes, des Sages, compoſent le premier; & le ſecond embraſſe les dépoſitions, les écrits, les contrats, les promeſſes, les ſermens, & les informations.

CICÉRON FILS.

ɣumens. Expliquez-moi plus au long ce que vous entendez par argumens intrinſeques.

CICÉRON.

Ce ſont ceux qui ſemblent naître du ſujet; ceux que fourniſſent la définition, la raiſon des contraires; le rapprochement d'une choſe ſemblable ou différente, des convenances ou des diſconvenances; l'accord ou la liaiſon des objets; le principe & les cauſes de la choſe dont on parle, ou les effets de ces cauſes; l'ana-

lyſe de la queſtion ; les comparaiſons de grandeur, d'égalité ou d'infériorité qu'elle préſente.

CICÉRON FILS.

III. Eſt-il donc néceſſaire de tirer des argumens de toutes ces ſources ?

CICÉRON.

On doit les examiner toutes, mais avec diſcernement ; rejeter les raiſons foibles, & ne pas faire uſage de celles qui ſont communes & inutiles.

CICÉRON FILS.

Vous venez de m'apprendre les moyens de convaincre les eſprits, apprenez-moi comment on les entraîne.

CICÉRON.

Cette queſtion eſt à ſa véritable place ; mais je répondrai beaucoup mieux, lorſque je traiterai des différentes parties de l'oraiſon, & de la nature des différentes cauſes.

CICÉRON FILS.

Après l'invention, que doit faire l'Orateur ? *De la diſpoſition de preuves.*

CICÉRON.

Songer à la maniere de diſpoſer ſes matieres. Dans les propoſitions générales, on garde à peu près l'ordre que je viens de donner aux lieux communs où l'on puiſe les argumens ; & dans l'hypotheſe ou cauſe particuliere, on l'entremêle de mouvemens oratoires propres à toucher ceux qui nous écoutent.

CICÉRON FILS.

Je vous prie de développer davantage ce que vous venez de dire.

CICÉRON.

L'Auditeur eſt perſuadé (*a*), s'il croit

(*a*) Il eſt difficile d'employer dans la traduction de cet Ouvrage, des termes bien précis. Cicéron diſtingue ici le *fides* & le *motus* : il veut parler ſans doute de perſuader & d'émouvoir. Nous avons traduit *fides* par perſuaſion ; perſuaſion ne ſignifie pas ici l'émotion de l'ame, comme le définiſſent quelques Grammairiens. On n'a pas pu employer le mot de *conviction*, parce que la conviction porte, diſent ces mêmes Grammairiens, ſur une choſe évidente, & que ſouvent les Juges & l'aſſemblée, entraînés par l'Orateur, ne le ſont pas par l'évidence, mais par des probabilités.

qu'on lui préſente la vérité ; & il eſt ému, ſi on excite ſon ame au plaiſir & à la douleur, à la crainte ou à l'eſpérance (car voilà les quatre genres d'émotion, qui ſe ſubdiviſent enſuite en eſpeces). Voyez donc l'effet que vous voulez produire ſur lui ; & arrangez vos moyens ſuivant le but auquel vous les deſtinez. Dans les queſtions générales, c'eſt ſimplement de perſuader, & dans les cauſes particulieres, c'eſt de perſuader & d'émouvoir. Il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter ſur les regles qu'il faut ſuivre dans les queſtions générales, puiſqu'elles ſe trouvent compriſes dans celles de la cauſe particuliere.

CICÉRON FILS.

Apprenez-moi donc les regles de la cauſe particuliere, ou de l'hypotheſe.

CICÉRON.

Elles ſont différentes, ſuivant la qualité des Auditeurs ; car l'Auditeur écoute pour avoir du plaiſir, ou pour prendre connoiſſance de l'affaire & prononcer un Jugement. Dans ce dernier cas, il eſt queſtion du paſſé ; telle eſt, par exem-

ple, la position d'un Juge; ou de l'avenir, & telles sont les délibérations du Sénat. Il y a donc deux genres de causes; le judiciaire & le délibératif. On en distingue un troisieme, qu'on appelle l'*éloge* (*a*), dont le nom seul vous apprend la signification.

CICÉRON FILS.

But de l'Orateur. IV. Quel est le but de l'Orateur dans ces trois genres de causes?

CICÉRON.

C'est, dans le premier, d'exciter l'indulgence ou la sévérité du Juge; dans le second, de porter à la crainte ou à l'espérance ceux que l'affaire intéresse; & dans le troisieme, de plaire à ceux qui l'écoutent.

CICÉRON FILS.

Mais pourquoi placez-vous ici les trois genres de causes?

(*a*) Ce troisieme genre est appelé *démonstratif* dans toutes les Rhétoriques, & même dans les autres Ouvrages de Cicéron. On dit communément qu'il embrasse les éloges & les censures; & je ne sais pourquoi l'Original le borne ici aux éloges.

CICÉRON.

Afin d'apprendre à diſpoſer ſes moyens ſuivant le but qu'on ſe propoſe.

CICÉRON FILS.

Entrons, s'il vous plaît, en matiere.

CICÉRON.

Maniere de diſpoſer ſes moyens

Quand on n'a d'autre but que de plaire, comme dans le genre démonſtratif, il y a différentes manieres de diſpoſer ſes moyens. On ſuit l'ordre du temps, ou la diviſion des genres; on remonte du plus petit au plus grand, ou on deſcend du plus grand au plus petit; ou bien, pour mettre plus de variété, on entremêle les grandes choſes & les petites, les ſimples & les compoſées, les obſcures & celles qui ne le ſont pas, celles qui donnent de la joie & celles qui inſpirent de la triſteſſe, celles qu'on a peine à croire & celles dont la vraiſemblance eſt ſenſible.

CICÉRON FILS.

Quel ordre faut-il garder dans le genre délibératif?

CICÉRON.

On commence par un exorde court, & ſouvent on n'en fait point ; car ceux qui viennent délibérer ſur une matiere, ſont diſpoſés à écouter, puiſqu'elle les intéreſſe. Il eſt rare que la narration exige une grande étendue ; on ſe hâte de dire ce qui s'eſt paſſé ; & chacun étant inſtruit du préſent, l'Orateur expoſe tout de ſuite ce qu'on doit faire, & il raſſemble toutes ſes forces pour perſuader & pour émouvoir.

CICÉRON FILS.

Ordre d ſerver dans s différens nres.

Quel ordre doit-on obſerver dans le genre judiciaire ?

CICÉRON.

Il n'eſt pas le même pour l'accuſateur & pour l'accuſé. Le premier ſuit l'ordre des griefs : il expoſe avec véhémence chacune de ſes preuves ; & les concluſions qu'il en tire ſont autant de traits dont il perce ſon ennemi. A l'appui de ſes moyens, il cite les pieces juſtificatives, les décrets, les dépoſitions des témoins, & il s'y arrête autant qu'il

eſt néceſſaire ; il tâche, dans le courant du diſcours, d'émouvoir les eſprits : mais il s'en occupe ſur-tout dans la péroraiſon ; car ſon but eſt d'irriter les Juges contre l'accuſé.

CICÉRON FILS.

V. Quelle marche doit ſuivre l'accuſé ?

CICÉRON.

Elle eſt très-différente. Il doit faire un exorde qui diſpoſe les Juges à la bienveillance ; omettre dans la narration ce qui lui eſt défavorable ; la ſupprimer entiérement, ſi elle n'a que des côtés déſavantageux ; réfuter les preuves de l'accuſateur, ou les atténuer, les éluder par des digreſſions, & travailler la péroraiſon de maniere à inſpirer la clémence.

CICÉRON FILS.

Eſt-on toujours le maître de donner aux preuves l'arrangement qu'on déſire ?

CICÉRON.

Non ; car l'Orateur ſage & prudent ſe conforme au goût de ceux qui l'é-

coutent, & il change ce qui leur déplaît.

CICÉRON FILS.

et l'élocu- Dites-moi maintenant quelles ſont les regles de l'élocution & en quoi conſiſte l'Art du ſtyle ?

CICÉRON.

Il y a deux eſpeces d'élocutions ; la premiere naturelle, & la ſeconde ornée ſelon les regles de l'Art. Les mots pris ſéparément ont une premiere valeur, &, réunis enſemble, ils en ont une autre. Il faut d'abord trouver les expreſſions propres, & enſuite les enchâſſer dans le diſcours. Les mots ſont primitifs ou dérivés. Les primitifs ſont comme les racines de la Langue : ils forment les dérivés par analogie, par imitation, par l'inflexion ou l'adjonction de quelques lettres.

Parmi les mots, il y en a qui ſont naturellement plus pleins, plus nobles, plus doux, & plus brillans que d'autres ; pluſieurs ſont façonnés par l'Art, tels que les épithetes ajoutées au nom ; les expreſſions nouvelles ou vieillies, ou figurées & détournées de leur ſignifica-

tion primitive, & enfin tous les termes métaphoriques ou ornés, qui ajoutent de nouveaux charmes aux mots de la converſation ordinaire.

CICÉRON FILS.

VI. J'entends tout ce que vous venez de me dire des mots pris ſéparément ; apprenez-moi l'Art de les réunir, & de les aſſembler.

CICÉRON.

Il faut, dans la conſtruction de la phraſe, obſerver le nombre (*a*) ou les accords de l'harmonie, & régler la ſuite des mots d'une maniere exacte. L'oreille juge de la régularité du nombre, & remarque ſi la période a trop de termes, ou ſi elle n'en a pas aſſez. On regle la ſuite des mots d'une maniere exacte, lorſqu'on établit des rapports entre les genres, les nombres, les temps, les perſonnes, & les cas. Ce devoir eſt

(*a*) Cicéron parle fort en détail du nombre dans le Traité de l'Orateur, & il développe très-bien ce qui eſt ſeulement eſquiſſé dans cet endroit.

auſſi indiſpenſable que celui de rejeter une expreſſion qui n'eſt pas latine.

La clarté, la préciſion, la vraiſemblance, l'éclat & le charme des mots, conſidérés ſéparément ou réunis, font la beauté du diſcours. La diction a de la clarté, quand on emploie les expreſſions propres & uſitées, & que la marche de la période ou de ſes membres n'offre aucun embarras : elle eſt obſcure, ſi la compoſition de la phraſe n'eſt pas nette, & ſi elle renferme des termes ambigus, amenés de trop loin, ou trop figurés.

La diction eſt préciſe, ſi les termes ſont ſimples, s'ils ne diſent pas plus qu'il ne faut, & n'expriment la choſe que pour la rendre claire.

Elle a le mérite de la vraiſemblance, ſi on ne peut lui reprocher un excès d'ornement ou de parure, ſi le choix des termes leur donne du poids, & ſi elle énonce des idées conformes à l'opinion & aux mœurs des hommes.

Les termes nobles, métaphoriques & hyperboliques, les épithetes, les répétitions, les ſynonymes, & les mots imitatifs, donnent de l'éclat à la diction. Ils reproduiſent la choſe dont on parle,

comme ſi elle étoit ſous les yeux ; ils frappent tout à la fois l'eſprit & les ſens.

Les regles ſur la clarté de la diction contribuent auſſi à lui donner de l'éclat. La diction éclatante embraſſe quelque choſe de plus que la diction ſimplement claire : celle-ci nous fait comprendre la choſe, & l'autre la met ſous nos yeux, couverte de lumiere.

La diction eſt agréable à l'oreille, ſi elle offre des termes élégans, ſonores, & qui plaiſent par la douceur de leur ſon ; ſi leur entrelacement ne préſente point d'aſpérités ou d'hiatus déſagréables ; s'ils ne forment pas des grouppes trop étendus, & diſproportionnés avec la force de la voix ; ſi les inciſes & les périodes ont des rapports d'égalité ; s'il y a des contraſtes dans les mots ; ſi ceux qui précedent ſe balancent avec ceux qui ſuivent ; ſi, pour rendre la phraſe plus muſicale, on répete deux ou pluſieurs fois les mêmes termes, ou des termes qui ſe reſſemblent ; ſi l'on place, ou ſi l'on ſupprime à propos les conjonctions.

On donne au ſtyle une autre eſpece d'agrément, quand on y mêle des choſes

nouvelles pour les Auditeurs ; car ce qui cauſe de l'admiration & de la ſurpriſe, plaît toujours, & on aime le langage animé & plein de mouvement : nous aimons auſſi tout ce qui caractériſe l'Orateur d'une maniere intéreſſante ; il doit, pour cela, montrer un cœur droit & juſte ; il doit élever la voix pour louer les autres, ou l'abaiſſer quand il parle de lui-même : s'il attaque des idées reçues, il doit le faire avec modeſtie. Pluſieurs des moyens d'enchanter l'oreille répandent de l'obſcurité & de l'invraiſemblance ſur le ſtyle, & c'eſt à nous à voir quelle eſpece d'agrément comporte le ſujet.

CICÉRON FILS.

VII. Pour achever ce qui regarde l'élocution, il vous reſte à m'entretenir des moyens de varier ſon ſtyle.

CICÉRON.

Avec les termes ſimples, on peut étendre ou reſſerrer le ſtyle : on l'étend, en mettant une périphraſe à la place d'un mot propre ou métaphorique qui exprimeroit la même choſe. On le reſ-

ſerre, ſi on réduit une phraſe en un petit nombre de mots, ſi on retranche les termes acceſſoires, ou ſi de deux mots on n'en fait plus qu'un ſeul.

Quant aux mots réunis, il y a trois manieres de changer l'ordre dans lequel ils ſont placés. Après avoir donné à la phraſe ſa marche la plus ſimple, vous mettez une autre fois à la fin tout ce qui étoit au commencement, ou bien vous vous contentez de tranſpoſer un ou deux membres de la phraſe, ou enfin vous entrelacez toutes les inciſes. L'exercice & l'habitude vous apprendront tous ces ſecrets.

CICÉRON FILS.

Je crois que vous allez me parler de l'action ?

CICÉRON.

Oui ; & c'eſt pour l'Orateur un devoir eſſentiel de la varier ſuivant les penſées & les expreſſions. Les différentes inflexions de la voix, les mouvemens divers du geſte & du viſage donnent de la clarté, de la nobleſſe, de la vraiſemblance & de l'agrément au diſcours.

Ces moyens ſont tous importans, & produiſent un grand effet, s'ils ſont analogues aux idées & à l'expreſſion, s'ils en ſuivent toutes les nuances.

CICÉRON FILS.

Avez-vous parcouru toutes les fonctions de l'Orateur ?

CICÉRON.

Il ne reſte plus que la mémoire ; qu'on peut comparer à des caracteres tracés ſur des tablettes. Comme vous gravez des lettres ſur la cire, afin de ne pas les oublier, la mémoire choiſit des lieux particuliers, & y grave des images pour s'en ſouvenir.

CICÉRON FILS.

De la compoſition du diſcours.

VIII. Vous m'avez fait connoître toutes les fonctions de l'Orateur, qu'avez-vous à me dire ſur la compoſition du diſcours ?

CICÉRON.

Le diſcours a quatre parties. La premiere & la derniere, c'eſt-à-dire,

l'exorde & la péroraiſon, ſont deſtinées à émouvoir; & le but de la narration & de la confirmation eſt de perſuader. L'amplification, qu'on rejette ordinairement à la fin, mais qu'on place quelquefois au commencement, doit auſſi ſe trouver ailleurs, ſur-tout après les réfutations & les preuves: elle ſert beaucoup à perſuader; & ce n'eſt réellement qu'une preuve à laquelle on donne de la véhémence, pour qu'elle produiſe plus d'effet.

CICÉRON FILS.

De l'exorde. Expliquez-moi donc par ordre les quatre parties de l'oraiſon.

CICÉRON.

Je commence d'abord par l'exorde, qui ſe tire ou des perſonnes, ou de la choſe. L'Orateur ſe propoſe ici trois objets; il veut ſe concilier la bienveillance & l'attention, & mettre l'Auditeur au fait de la matiere qu'il va traiter. Il peut parler de lui, des Juges & des Adverſaires. Pour gagner la bienveillance de l'aſſemblée, il rappelle les ſervices qu'il a rendus, ſon rang, ſes

bonnes qualités, & ſur-tout ſa généroſité, ſa juſtice, ſa bonne foi, l'amour de ſes devoirs; il prévient contre ſon rival, en lui reprochant les défauts contraires; il montre aux Juges que la cauſe les regarde, & qu'ils peuvent en eſpérer des avantages. Si on a tâché d'exciter la haine contre lui, il s'efforce de détruire, d'atténuer ou de pallier les accuſations de l'Adverſaire; &, s'il ne peut y réuſſir, il dit que les bonnes qualités font excuſer les défauts, ou bien il implore la clémence de ceux qui l'écoutent.

Pour mettre l'Auditeur au fait de la cauſe, il faut entrer en matiere le plutôt poſſible. L'Auditeur écoute & comprend plus aiſément, ſi d'abord on lui explique le genre & la nature de l'affaire, ſi on la définit & la diviſe, ſi on ne ſurcharge pas ſa mémoire, & ſi on a ſoin d'éviter la confuſion. Les préceptes que je vous donnerai ſur la clarté de la narration, ſont applicables à l'exorde.

Vous pouvez captiver l'attention par quelques-uns de ces trois moyens, en annonçant que vous allez dire de grandes choſes, ou traiter des objets importans

ou qui intéreſſent l'Auditeur. Souvenez-vous, comme d'une regle générale, qu'il faut profiter de tout : ſi, par haſard, la circonſtance, le lieu, la choſe en elle-même, l'arrivée de quelqu'un, une interpellation, ou un mot échappé à l'Adverſaire, principalement à la fin de ſon diſcours, vous fourniſſent des traits heureux, ne les négligez pas. Ce que nous dirons plus bas de l'amplification, peut s'appliquer en grande partie à l'exorde.

CICÉRON FILS.

IX. Quelles ſont les regles de la narration ? *De la narration.*

CICÉRON.

Puiſque la narration expoſe le ſujet, & qu'elle eſt la ſource des moyens de perſuader, on doit y ſuivre tous les préceptes qui regardent les autres parties du diſcours. Quelques-unes de ces regles ſont indiſpenſables, d'autres ne ſont qu'utiles. Il eſt néceſſaire, par exemple, de donner de la clarté & de la vraiſemblance à la narration, & il eſt à propos d'y jeter des ornemens.

Je vous renvoie donc à ce que j'ai

dit plus haut touchant la clarté & les ornemens du diſcours ; vous trouverez dans le même endroit le ſecret d'être précis, autre qualité de la narration. La narration eſt vraiſemblable, ſi elle eſt aſſortie aux perſonnes, aux temps & aux lieux ; ſi vous rendez raiſon de tous les faits, ſi vous ne dites que des choſes bien atteſtées, analogues à l'opinion, à la qualité des perſonnes, aux Loix, aux mœurs, & à la Religion ; ſi vous laiſſez voir dans vos récits que vous êtes homme de bien & véridique, que vous avez une bonne mémoire & des mœurs irréprochables.

On donne de l'agrément & de l'intérêt à la narration, ſi on excite la ſurpriſe par quelque choſe de nouveau, d'extraordinaire, ou d'inopiné ; ſi on y place des morceaux pathétiques ; ſi on y prend le langage de la douleur, de la joie, de l'indignation, de la crainte, & de l'eſpérance. Mais pourſuivons.

CICÉRON FILS.

Vous allez ſans doute m'apprendre ce qui regarde les preuves, ou les moyens de perſuader ?

CICÉRON.

CICÉRON.

Oui. Elles embraſſent la confirmation & la réfutation. La confirmation donne les preuves, & la réfutation détruit celles de l'Adverſaire. Comme il eſt toujours queſtion de ſavoir ſi la choſe exiſte ou non, ce que c'eſt, & comment on doit la juger; dans le premier cas, on emploie les conjectures; dans le ſecond, la définition, & dans le troiſieme, les argumens.

CICÉRON FILS.

Je comprends cette diviſion : dites-moi maintenant quels ſont les lieux communs où l'on puiſe les conjectures ?

CICÉRON.

X. Des preuves vraiſemblables, ou des indices certains, ſervent à former des conjectures. Pour que vous me compreniez mieux, je donnerai le nom de *vraiſemblable* à ce qui arrive ſouvent : ſi on dit, par exemple, qu'un jeune homme eſt plus porté au plaiſir qu'un vieillard, on dit une choſe vraiſemblable. Les indices certains ſont ceux qui

ne trompent jamais : par exemple, la fumée annonce toujours le feu. La vraiſemblance réſulte des différentes parties de la narration, c'eſt-à-dire, du rapprochement des perſonnes, des lieux, des temps, des faits & des événemens, & de la nature de la choſe.

Pour former des conjectures ſur quelqu'un, on examine, du côté du corps, ſa ſanté, ſa figure, ſes forces, ſon âge, ſon ſexe ; du côté de l'eſprit, ſes vertus ou ſes vices, ſes talens ou ſon ignorance, l'impreſſion que fait ſur lui le déſir ou la crainte, le plaiſir ou la douleur ; du côté de la fortune, ſa naiſſance, ſes liaiſons d'amitié ou de parenté, ſon rang, ſon pouvoir, ſes richeſſes, & le degré plus ou moins grand de ſa liberté.

Relativement aux lieux, on recherche leur poſition, s'ils ſont près ou loin de la mer, plats ou montueux, unis ou raboteux, ſalubres ou mal ſains, couverts ou expoſés au ſoleil ; s'ils ſont cultivés ou non, déſerts ou habités, bâtis ou ſans maiſons, peu connus ou célebres, ſacrés ou profanes.

XI. Quant aux temps, on conſidere le paſſé, le préſent, l'avenir, ce qui eſt

ancien, ce qui eſt récent, ce qui eſt près d'arriver, ou ce qui eſt éloigné. Je comprends auſſi les ſaiſons ſous cet article, l'hiver, le printemps, l'été, & l'automne; les mois, les jours, la nuit, les heures, & la température de l'air; les rapports accidentels, les temps de Sacrifices, de Fêtes, ou de noces.

On examine ſur les faits & les événemens, s'ils ſont médités, ou ſi c'eſt un effet du haſard; ſi l'oubli, la méprife, la crainte, ou une autre paſſion, y ont contribué; ſi la néceſſité les a produits.

Il y a trois eſpeces de choſes bonnes ou mauvaiſes; celles qui viennent du corps, de l'eſprit, & celles qui ne peuvent pas ſe claſſer dans ces deux diviſions. Lorſque l'Orateur imagine ſes preuves, il doit parcourir tous les détails de ſon ſujet, & raſſembler de tous côtés les conjectures favorables à ſa cauſe.

Cherchez-vous à découvrir des indices? une arme, du ſang répandu, des cris, une démarche chancelante, le changement de viſage, une contradiction dans le diſcours, le tremblement du corps, & enfin tout ce qui frappe les yeux,

fournit de nouvelles raiſons. L'Orateur profite auſſi des préparatifs qu'on a faits, d'un mot échappé, & de ce qui a un rapport, même éloigné, avec l'affaire.

Parmi les argumens vraiſemblables, il y en a qui font impreſſion ſeuls; d'autres, foibles en eux-mêmes, acquierent de la force par leur réunion, & deviennent des preuves preſque certaines. Un exemple ou une comparaiſon donnent de la vraiſemblance à une preuve; & une fable, placée avec art, ébranle quelquefois l'eſprit des Auditeurs.

CICÉRON FILS.

XII. Quelle méthode doit-on ſuivre dans les définitions?

CICÉRON.

La définition doit d'abord énoncer le genre de la choſe, & enſuite les propriétés, qui la font connoître telle qu'elle eſt; mais, comme on diſpute ſouvent ſur ces propriétés, il faut alors préſenter des rapports, des objets contraires ou diſſemblables, & des comparaiſons. L'Orateur emploie les deſcrip-

tions; il fait une énumération des conſéquences, & il offre à ſes Auditeurs un tableau, plutôt qu'une véritable définition.

CICÉRON FILS.

Vous m'avez dit tout ce qui regarde les queſtions de fait, & la claſſe dans laquelle on doit les ranger. Si le fait eſt conſtant, & ſi l'on convient du nom qu'il mérite, il ne reſte plus qu'à m'apprendre la maniere dont on peut l'apprécier.

CICÉRON.

Oui.

CICÉRON FILS.

Comment s'y prend-on ?

CICÉRON.

On ſe juſtifie d'une action, en diſant qu'elle eſt autoriſée, qu'on l'a commiſe par repréſailles, par un ſentiment de piété filiale, par amour de la chaſteté, de la Religion, de la Patrie, ou enfin par néceſſité, par ignorance, ou par haſard. On peut, hors des Tribunaux, mais non en Juſtice réglée, dire qu'on

a fait cette action dans un premier mouvement. Il s'agit ici d'apprécier l'équité ou l'injuſtice d'une action ; & c'eſt par des argumens tirés des lieux communs, qu'on en vient à bout.

CICÉRON FILS.

Il faut, pour perſuader, prouver par des raiſons ce qu'on avance, & réfuter les aſſertions de l'Adverſaire. Vous avez parlé de ce qui regarde le premier article, inſtruiſez-moi ſur le ſecond.

CICÉRON.

Niez toutes les aſſertions de l'Adverſaire, ſi vous vous croyez en état de montrer qu'elles ſont fauſſes ou ſuppoſées ; combattez celles qui ont un air de vraiſemblance ; ſoutenez d'abord qu'on a pris pour certain ce qui eſt douteux ; enſuite, qu'on pourroit dire la même choſe de ce qui eſt évidemment faux, & que les raiſons qu'on a données ne prouvent pas ce qu'on a conclu. Vous devez alors les parcourir toutes, & les détruire l'une après l'autre ; citer des exemples, qu'en pareil cas on n'a pas trouvés bons ; vous récrier ſur le dan-

ger qui menace tout le monde, ſi la vie des innocens dépend ainſi de la ſubtilité des méchans Citoyens.

CICÉRON FILS.

XIII. Maintenant que je connois les ſources où l'on puiſe les moyens de perſuader, expliquez-moi comment il faut les mettre en œuvre dans le diſcours.

CICÉRON.

Vous voulez donc ſavoir les ſecrets de l'argumentation? car c'eſt par elle qu'on fait valoir les raiſons tirées des lieux communs, & qu'on leur donne de la clarté & de la force.

CICÉRON FILS.

Voilà juſtement ce que je demande.

CICÉRON.

L'argumentation eſt donc, comme je viens de le dire, l'art de faire valoir les preuves; elle conſiſte à déduire d'une propoſition certaine ou vraiſemblable, ce qui eſt douteux ou moins

vraiſemblable. Il y a dans l'Eloquence deux manieres de compoſer les raiſonnemens : l'une tend directement à la perſuaſion, & l'autre ſe propoſe d'émouvoir. Par la premiere, l'Orateur expoſe d'abord la queſtion ; &, après avoir développé ſes preuves, il les applique à ce qu'il a avancé, & il en tire une conſéquence : par la ſeconde, au contraire, il choiſit entre ſes preuves celle qui doit faire le plus d'impreſſion ; & lorſqu'il voit les eſprits bien émus, il établit à la fin ce qu'il avoit à prouver.

Pour donner un tour oratoire & une forme agréable aux argumens, on emploie l'interrogation, l'apoſtrophe, la figure de commandement, celle de l'optation, & pluſieurs autres. Afin d'éviter la monotonie, on ne commence pas toujours par la propoſition ; on ne s'arrête pas à confirmer ce qui eſt clair ; & ſi la concluſion eſt évidente, il n'eſt pas néceſſaire de la tirer.

CICÉRON FILS.

Quelle eſt la maniere de traiter les preuves auxquelles vous avez donné plus haut le nom d'*éloignées* ou d'*ex-*

térieures ? Vous les diſtinguez, ce me ſemble, de celles où il entre de l'art ; n'en ont-elles pas beſoin ?

CICÉRON.

Elles en ont beſoin comme les autres ; & ſi on les diſtingue de celles qui appartiennent proprement au génie de l'invention, c'eſt parce que l'Art de l'Orateur ne les trouve point ; elles demandent néanmoins à être maniées avec adreſſe, ſur-tout celles des témoins.

Il faut ſouvent dire qu'on ne doit pas compter ſur les preuves tirées des témoignages, puiſque c'eſt ſuppoſer de la véracité dans les hommes ; que les véritables preuves ſortent du ſujet en lui-même : citez alors des cas où l'on n'a point ajouté foi aux témoins ; examinez ces témoins en particulier, & voyez s'ils ſont d'un caractere léger, ſi leur conduite eſt irréprochable ; s'ils dépoſent par eſpérance, par crainte, par colere, par une fauſſe pitié, ou par l'attrait d'une récompenſe ; comparez leur dépoſition avec celles de quelques témoins qu'on n'a pas voulu croire.

Dites contre la queſtion, qu'on a vu mille fois des hommes mentir, pour faire ceſſer les tortures, & perſiſter dans leur menſonge, plutôt que de ſouffrir en diſant la vérité; que pluſieurs mépriſent la vie, quand il s'agit de ſauver des perſonnes qui leur ſont cheres; que ceux-ci, doués d'une organiſation moins ſenſible, ou habitués à la douleur, ou de peur d'un plus grand ſupplice, ſouffrent ſans rien avouer, & que ceux-là accuſent fauſſement leurs ennemis à la queſtion: offrez enſuite des exemples de ces différens cas.

Il n'eſt pas beſoin de vous avertir de donner des raiſons contraires, ſuivant l'occaſion: il y a des exemples de l'une & l'autre eſpece, & des lieux communs pour toutes les circonſtances. Je vais vous apprendre un nouveau moyen d'infirmer les preuves tirées des témoins ou de la torture; c'eſt de combattre les dépoſitions, en montrant qu'il y a de l'équivoque, de la contradiction & de l'invraiſemblance, ou que d'autres atteſtent la choſe différemment.

CICÉRON FILS.

XV. Il vous reſte à me parler de la derniere partie du diſcours, qui eſt la péroraiſon : je vous prie de m'en apprendre les regles. *De la péroraiſon.*

CICÉRON.

Il eſt aiſé de vous ſatisfaire. La péroraiſon a deux parties, l'amplification & la récapitulation. C'eſt proprement ici que l'amplification a lieu, quoiqu'on l'employe dans le courant du diſcours, après qu'on a donné une preuve, ou réfuté celle de l'Adverſaire. L'amplification eſt une maniere forte d'appuyer ſur ce qu'on dit : on s'arrête alors ſur le même ſujet, de façon à perſuader & à émouvoir les eſprits. On choiſit avec ſoin les expreſſions & les penſées. Elle emploie des termes pompeux, mais uſités ; elle recherche les mots nobles, pleins, ſonores, ſynonymes, hyperboliques, & ſur-tout les métaphores ; elle ôte les conjonctions des mots, afin de paroître en augmenter le nombre. *De l'amplification.*

Elle fait auſſi uſage des mots répétés ou redoublés ; des expreſſions qui en-

chériſſent les unes ſur les autres ; enfin, d'une diction, qui, ſans ceſſer d'être naturelle, eſt enrichie de termes impoſans. Voilà ce qui regarde les mots : on a ſoin d'y joindre les modulations de la voix, les nuances du viſage, & les geſtes les plus propres à faire impreſſion ſur les eſprits. Souvenez-vous cependant de proportionner les termes & l'action à la nature de la cauſe ; car il eſt abſurde d'employer de grands mots, & de déclamer d'une maniere emphatique, ſi la cauſe ne le comporte pas : l'Orateur doit donc examiner avec ſoin le ton qui convient à chaque cauſe.

XVI. L'amplification des penſées ſe tire des lieux communs, que nous avons indiqués en parlant de la preuve. On y emploie avec ſuccès les définitions accumulées, l'énumération des conſéquences, des cauſes & des effets ; le rapprochement des choſes contraires ou diſſemblables, & ſur-tout les comparaiſons & les exemples ; les proſopopées, c'eſt-à-dire, la figure qui prête un langage aux êtres inanimés, aux abſens, ou aux morts. Si la cauſe le permet, il faut faire uſage de tous les grands traits qui peuvent l'ennoblir ou la relever.

Il y a des choſes grandes par leur nature, & d'autres par leur utilité. Les premieres comprennent ce qui eſt céleſte ou divin, les phénomenes merveilleux, & ſur-tout ceux dont on ignore les cauſes; tout ce qui étonne l'eſprit: vous trouverez là une vaſte carriere à l'Eloquence. On appelle choſes grandes par leur utilité, celles qui peuvent être fort utiles ou fort nuiſibles aux hommes. On en diſtingue trois eſpeces, qui fourniſſent à l'amplification; le reſpect envers les Dieux, ſa Patrie, ou ſes parens; l'amour de ſon mari, de ſa femme, de ſes enfans, de ſes freres, & de ſes amis; les autres vertus ou ſentimens honnêtes, qui tendent à lier les hommes & à les rendre heureux. L'Orateur trouve ici une foule de mouvemens oratoires: tantôt il exhorte à la pratique de ces vertus; d'autrefois il excite la haine contre ceux qui les ont violées; ſon ſujet lui offre ordinairement des morceaux très-pathétiques.

XVII. On ſe ſert ſur-tout de l'amplification, lorſqu'il s'agit de la perte de quelque bien, ou lorſqu'on craint d'en être privé: rien n'inſpire plus de compaſſion que le paſſage bruſque du

Dans quels cas on doit faire uſage de l'amplification

miere diviſion, c'eſt-à-dire, aux différentes queſtions qu'on peut traiter.

CICÉRON.

e la theſe : l'hypo-

Je vous ai déjà dit que toutes les queſtions peuvent ſe réduire à deux eſpeces : la premiere, où il s'agit d'un point dont le temps & les perſonnes ſont déterminés, ſe nomme *cauſe* ou *hypotheſe* ; & la ſeconde, où il s'agit d'un point abſtrait, c'eſt-à-dire, dont le temps & les perſonnes ne ſont pas déterminés, s'appelle *theſe*. Je vous ai dit auſſi que la cauſe particuliere comprend toujours la queſtion générale ; car la theſe eſt renfermée dans l'hypotheſe. Mais, comme on traite ordinairement les cauſes d'une maniere générale, nous parlerons d'abord de la theſe.

Il y a deux ſortes de theſes : l'une eſt relative à la ſimple connoiſſance d'une choſe ; lorſqu'on examine, par exemple, s'il faut s'en rapporter au témoignage des ſens : l'autre eſt relative à l'action ; ſi on recherche, par exemple, quels ſont les devoirs de l'amitié. Dans le premier cas, il faut voir ſi la choſe exiſte, quelle eſt ſa nature, & quelle eſt ſa qualité : par exemple, ſi la Morale

eſt de droit naturel ou de droit humain ; ſi ce qui eſt utile au plus grand nombre mérite le nom de *juſte* ; ou quels ſont les avantages d'une vie réguliere & honnête.

On diſtingue deux genres de theſes relatives à l'action ; car il eſt queſtion de ſe procurer une choſe éloignée, ou de s'en garantir : on examine, par exemple, quels ſont les moyens d'acquérir de la gloire & d'échapper à l'envie ; ou bien il s'agit d'une choſe qui nous intéreſſe dans le moment actuel, ou qui eſt de l'uſage ordinaire de la vie ; lorſqu'on recherche comment on doit adminiſtrer un Etat, ou ſe conduire dans la pauvreté ; c'eſt une theſe de ce ſecond genre.

La theſe relative à la ſimple connoiſſance d'une choſe, dont on veut ſavoir ſi elle eſt, ſi elle a été, ou ſi elle ſera, renferme auſſi deux ſous-diviſions : dans l'une on demande ſi une choſe eſt poſſible ; par exemple : quelqu'un peut-il être parfaitement ſage ? & dans l'autre, on examine les moyens de parvenir au but qu'on ſe propoſe ; par exemple : comment on acquiert la vertu ; ſi c'eſt en perfectionnant les dons de la Nature, ou ſi c'eſt

par un effet de la volonté. Je réduis à cette classe toutes les questions de Métaphysique ou de Physique, où on recherche les causes & les raisons des choses.

XIX. Les questions relatives à la nature d'une chose, se traitent de deux manieres ; car il s'agit de discuter si deux choses sont différentes, ou si elles sont les mêmes ; par exemple : les mots de *constance* & de *persévérance* signifient-ils la même chose (*a*) ? ou bien il s'agit de connoître de quelle façon on doit peindre une chose ; par exemple : comment faut-il dépeindre un avare ou un orgueilleux ?

Dans la these de connoissance, qui a rapport à la qualité d'une chose, on examine si elle est honnête, si elle est utile, si elle est équitable ; par exemple : s'il est beau de s'exposer pour son ami au danger ou à l'envie ; s'il est utile

(*a*) L'Original dit *pertinacia* & *perseverantia*, que nous n'avons pu rendre d'une autre maniere. On ne peut savoir quelle est la signification précise de chacun de ces deux termes, & s'ils donnent réellement lieu à cette question. Il paroît que les Anciens ignoroient qu'il n'y a point réellement de synonymes.

de ſe livrer à l'adminiſtration de la République ; s'il eſt juſte de préférer ſes amis à ſes parens. Il y a dans le même genre une autre eſpece de queſtion, qui conſiſte à ſavoir, non pas ſimplement ce qui eſt honnête, utile & juſte, mais encore ce qui eſt plus honnête, plus utile & plus juſte ; par exemple : quelle eſt la façon de vivre la plus louable.

Les theſes relatives à l'action peuvent ſe réduire à deux eſpeces générales : la premiere a pour but de développer nos devoirs, de montrer, par exemple, les obligations que nous impoſe le reſpect dû à nos parens ; la ſeconde recherche les moyens de remplir nos devoirs ; par exemple : de quelle maniere il faut conſoler les affligés, réprimer la colere, bannir la crainte, modérer les déſirs. Souvenez-vous de ce que j'ai dit ſur l'art d'exciter les paſſions, & employez ici ces regles en ſens contraire. Telles ſont à peu près les différentes queſtions qui ſe préſentent dans la theſe générale.

CICÉRON FILS.

XX. J'ai ſaiſi tout ce que vous venez de dire ; apprenez-moi comment *De la niere de ter les t générale.*

ce qui eſt douteux, mais de faire
ce qui eſt certain ou regardé co
tel. Je vous renvoie ſur cela aux
ceptes de la narration & de l'am
cation.

Le but principal de ces ſortes d
cours étant de charmer l'Audite
de travailler à ſon plaiſir, il fau
ployer les figures, les métaphore
les expreſſions les plus agréables;
cuper avec ſoin de l'arrangemer
termes, & de la conſtruction de la
ſe; y mettre tour à tour de la ſyn
& de la variété; veiller ſur les
nences & les chutes, les répétitic
les contraſtes des mots; cadenc
périodes, non pas comme dans la
ſie, mais avec les meſures les plu
pres à flatter l'oreille.

L'Orateur fait alors un uſage
quent des figures de penſées; il ch
à frapper & à ſurprendre, en
des choſes inattendues, annoncée
des prodiges & des Oracles; il pa
la volonté des Dieux, ou de la fa

XXII. Les biens & les maux ne ſont jamais que de trois eſpeces ; ſavoir, ceux de la fortune ou du haſard, ceux du corps, ou ceux de l'eſprit. Les premiers nous ſont, pour ainſi dire, étrangers. On commence ordinairement par la naiſſance, ſi elle eſt diſtinguée, mais on s'y arrête peu ; ſi elle n'eſt pas honorable, on la paſſe ſous ſilence ; ſi elle eſt baſſe, on n'en dit rien, ou on fait valoir ce déſavantage à la gloire de celui qu'on célebre : on rappelle enſuite ſes biens & ſes richeſſes, ſi la circonſtance eſt favorable. Les biens du corps, & ſur-tout la beauté, qui eſt le ſymbole de la vertu, offrent auſſi quelques traits à l'Orateur.

Il paſſe enſuite aux belles actions, qu'il peut développer de trois manieres différentes ; il eſt le maître d'obſerver l'ordre des temps, ou de commencer par les plus nouvelles, ou bien de les claſſer ſous les différentes vertus dont elles dépendent. Il eſt obligé de reſſerrer tous ces lieux communs des vertus & des vices, diſcutés avec étendue dans les Traités des Philoſophes.

La vertu, priſe dans une acception générale, ſe préſente ſous deux aſpects ;

c'eſt un mouvement honnête de l'eſprit, ou bien une action. La prudence, la prévoyance, la ſageſſe, ſont des vertus de la premiere eſpece ; & la tempérance, qui modere les paſſions, eſt de la ſeconde. La prudence, appliquée aux affaires domeſtiques, s'appelle *économie* ; & celle qui regle les affaires publiques, ſe nomme *politique*.

La tempérance a pour objet les biens qui nous appartiennent en propre, ou ceux qui nous ſont communs avec les autres ; elle s'exerce de deux manieres ; ſur les biens qui nous ſont propres ; ſi on ne déſire point ce qu'on n'a pas, & ſi on ſe prive de ceux qu'on poſſede : elle offre une autre diviſion, relativement aux choſes nuiſibles : on l'appelle *force*, ſi elle attend ſans s'émouvoir les malheurs qui nous menacent ; & *patience*, ſi elle endure les maux préſens. La réunion de ces deux qualités forme la grandeur d'ame (*a*), qui comprend la libéralité dans l'uſage de l'argent, &

(*a*) L'Original dit *magnitudo animi* ; grandeur d'ame ſignifie auſſi dans notre Langue, nobleſſe, élévation dans les ſentimens ; mais on ne la prend pas ici ſous cette derniere acception.

la

ſa fermeté de caractere, qui ſupporte tout ce qui gêne la nature & tout ce qui eſt capable de la troubler.

La tempérance prend le nom de *juſtice*, quand elle s'exerce à l'égard des autres hommes. La juſtice qui a rapport aux Dieux, s'appelle *Religion*; & celle qui a rapport aux parens, *piété filiale*, ou *bonté*: elle prend le nom de *fidélité* & de *bonne foi*, lorſqu'on ne manque point à ſa parole ou à la confiance; & en d'autres occaſions, elle prend celui de *douceur* & d'*amitié*.

XXIII. Il y a d'autres qualités (*a*) qui ſervent de cortege & de Miniſtres à la Sageſſe; l'une, qu'on appelle *ſagacité*, diſcerne & juge ce qu'il y a de vrai & de faux dans les conteſtations, & les conſéquences qui en réſultent: elle n'a rapport qu'à la diſcuſſion des affaires.

Le talent oratoire, ou le talent de perſuader par ſes diſcours, eſt une ſeconde qualité. L'Eloquence n'eſt que la Sageſſe parlant de la maniere qui fait le plus d'impreſſion: elle vient de la même ſource que la Dialectique; mais

(*a*) Il y a dans l'Original *virtutes*; mais, pour être plus exact, j'ai employé dans cet endroit le terme de *qualités*.

elle émeut les paſſions, & elle perſuade mieux le vulgaire.

La modeſtie eſt la gardienne de toutes les vertus, & celle qui mérite le plus d'éloges. Toutes les qualités dont je viens de parler, ſont des habitudes & des mouvemens de l'ame, diſtingués chacun par un caractere particulier : tout ce qu'ils produiſent eſt honnête & digne de notre eſtime.

Il y a d'autres diſpoſitions louables, qui ſont le réſultat de l'étude & du travail : telle eſt, dans ce qui nous eſt propre, la connoiſſance des Beaux-Arts, de l'Arithmétique, de la Muſique, de la Géométrie, de l'Aſtronomie, de l'Equitation, de la chaſſe, de l'Art Militaire ; & dans ce qui regarde les autres ; les ſoins qu'on ſe donne pour acquérir une vertu particuliere, telle que le reſpect envers les Dieux, la piété filiale, l'amitié & l'hoſpitalité. Je vous en ai dit aſſez ſur les vertus ou les bonnes qualités ; écoutez maintenant ce qui regarde les défauts & les vices.

Il ne faut pas ſe laiſſer tromper aux vices & aux défauts qui ſemblent imiter les vertus. La fineſſe imite la prudence, une groſſiéreté ſauvage qui dédaigne les

plaiſirs, reſſemble à la tempérance; l'orgueil & le mépris des honneurs paroît être de la grandeur d'ame : ne confondez pas la prodigalité & la libéralité, la témérité & le courage, une dureté farouche & la patience, la rigueur & la juſtice, la ſuperſtition & la Religion, la molleſſe & la douceur, la timidité & la modeſtie, l'Art du Sophiſte & l'Art de la Dialectique, un parlage ſtérile & le talent de l'Eloquence. L'excès de toutes les bonnes qualités étant un défaut, examinez cette nuance avec ſoin.

Les vices ou les vertus, les défauts ou les bonnes qualités, peuvent devenir un ſujet de louange ou de blâme. S'il s'agit de célébrer un homme de mérite, parlez de ſon éducation, & des principes qu'il s'eſt formés; dites ce qui lui eſt arrivé de grand & d'extraordinaire, ſur-tout ſi vous pouvez y montrer l'intervention des Dieux; faites valoir ſes ſentimens, ſes actions & ſes propos. Pour découvrir les cauſes & les effets du bien qu'il a produit, je vous renvoie aux lieux communs touchant l'invention. N'oubliez pas de peindre la mort de votre héros, ſi elle a quelque choſe de remarquable en elle-même ou par ſes ſuites.

CICÉRON FILS.

Du genre délératif.

XXIV. Vous venez de m'apprendre comment je puis célébrer les autres & mériter moi-même de juſtes éloges; je vous prie de m'enſeigner actuellement les préceptes & les regles du genre délibératif.

CICÉRON.

L'Orateur qui veut conſeiller ou déſapprouver une choſe, s'attache ſur-tout à prouver qu'elle eſt utile ou dangereuſe; mais il doit examiner d'abord ce qui eſt poſſible, ce qui eſt indiſpenſable, & ce qui ne l'eſt pas; car ſi une choſe utile eſt impoſſible, il n'eſt plus queſtion de délibérer; & ſi une choſe eſt indiſpenſable (j'appelle indiſpenſable ce qui eſt eſſentiel à notre vie & à notre liberté), elle paſſe avant celle qui eſt utile ou commode.

Dans l'examen de ce qui eſt poſſible, conſidérez quelle eſpece de travaux il faudroit pour l'exécuter; ce qui eſt d'une difficulté extraordinaire, doit ſouvent être regardé comme impoſſible. S'il eſt queſtion d'une choſe néceſſaire, vous verrez juſqu'où elle eſt impor-

tante : ſi elle eſt d'une extrême importance, elle équivaut à une choſe néceſſaire, quoiqu'on puiſſe abſolument s'en paſſer.

Il s'agit ici de perſuader ou de diſſuader. Dans le premier cas, attachez-vous à ce principe ſimple : ſi une choſe eſt utile & poſſible, il faut la faire. Dans le ſecond, vous ne devez pas perdre de vue ces deux maximes : ſi cette choſe n'eſt pas utile, il ne faut pas la faire ; ſi elle eſt impoſſible, il ne faut pas même y penſer. Dans ce ſecond cas, vos devoirs ſont bien moins étendus ; car il vous ſuffit de montrer qu'une choſe eſt impoſſible ou inutile ; au lieu que dans le premier, ce n'eſt pas aſſez de prouver qu'elle eſt utile, il faut encore montrer qu'elle eſt poſſible.

Parlons d'abord de la maniere de juger ſi une choſe eſt utile : il faut, pour cela, en peſer les avantages & les inconvéniens. Il y a des biens néceſſaires, tels que la vie, la chaſteté, la liberté, les enfans, une épouſe, des freres & des parens (*a*). Parmi les biens qui ne le

(*a*) La chaſteté, des enfans, une épouſe, des freres & des parens ne ſont pas des biens rigou-

du charme des différentes vertus ; expoſez à ceux-là le gain, les avantages, & même la volupté phyſique qu'ils peuvent eſpérer : les gens groſſiers recherchent le plaiſir avec fureur, & le préferent à ce qui eſt honnête, & même à ce qui eſt néceſſaire ou important.

XXVI. On eſt réduit à faire l'éloge de la volupté, lorſqu'on veut perſuader de pareils Auditeurs. Souvenez-vous auſſi que les hommes évitent ce qui leur fait du mal avec bien plus d'empreſſement qu'ils n'operent le bien, & que l'honnêteté les touche moins que la honte. Où eſt le mortel qui déſire auſſi vivement la gloire, la louange, les honneurs & les dignités, qu'il craint la honte, l'infamie, le mépris & le déshonneur ? Il eſt des caracteres nés pour la vertu, mais que la mauvaiſe éducation & des maximes dangereuſes ont dépravés. Vous devez leur indiquer de quelle maniere on peut faire le bien & éviter le mal.

Si votre diſcours s'adreſſe à des hommes bien élevés, inſiſtez ſur ce qui eſt honnête & digne d'éloges, & particuliérement ſur les vertus propres à maintenir & augmenter le bonheur de la

ſociété. Si au contraire vos Auditeurs ſont ignorans & groſſiers, inſiſtez ſur les avantages phyſiques, ſur la crainte de l'ignominie & du déshonneur. Avec la connoiſſance de ces lieux communs, vous pourrez diſcuter les avantages & les inconvéniens de toutes les affaires.

Lorſqu'on veut ſavoir ſi une choſe eſt poſſible ou non, & juſqu'à quel point elle eſt aiſée ou difficile, il faut remonter à la ſource, & bien examiner les cauſes. On diſtingue pluſieurs eſpeces de cauſes; les unes produiſent leurs effets elles-mêmes, & les autres ne font qu'y contribuer. Les premieres ſe nomment *efficientes*, & les autres *conditionnelles*.

Les cauſes efficientes ſont abſolues, ou produiſent par elles-mêmes un tel effet; ou bien elles produiſent leur effet de concert avec une autre cauſe: dans ce cas, on donne le nom de *cauſe efficiente* ſeulement à celle qui concourt davantage à l'action. Il y a des cauſes qu'on appelle auſſi *efficientes*, parce qu'elles contribuent au commencement d'une action ou à ſa fin. On recherche ſouvent ce qu'il y a de mieux à faire; alors on parle de l'utilité de la choſe,

& de l'eſpérance d'y réuſſir. Je vous apprenois tout à l'heure la maniere de préſenter les avantages d'une choſe ; voyons ce qui regarde l'eſpérance d'y réuſſir.

XXVII. Suppoſez qu'on demande ſi la République terminera la guerre avec ſuccès. L'Orateur parle des ennemis qu'on va combattre, des circonſtances de temps, de lieu ; des reſſources en armes & en argent ; des alliances des deux Nations ; enfin de tout ce qui doit contribuer à la réuſſite, & de tout ce qui eſt défavorable aux Romains. Si le réſultat donne des eſpérances, il conſeille la guerre. Dès que vous prenez ce parti, il faut inſiſter ſur ſa poſſibilité ; propoſez même la guerre comme naturelle, facile & agréable. Ceux qui veulent diſſuader d'une entrepriſe, en combattent les avantages, ou ils exagerent ſa difficulté ; & ils tirent auſſi leurs preuves des lieux communs, que je viens d'indiquer au commencement de ce chapitre.

Soit que vous vouliez conſeiller une choſe, ou empêcher qu'on la faſſe, ayez une proviſion d'exemples : les exemples récens ſont plus connus, & les anciens

ont plus de poids. Méditez profondément votre ſujet, afin de prouver par de bonnes raiſons, que l'utile & le néceſſaire doivent l'emporter ſur l'honnête, ou que l'honnête doit l'emporter ſur l'utile.

De la péroraiſon dans le genre délibératif.

S'il s'agit d'échauffer les eſprits, dites tout ce qui peut flatter les déſirs de l'Auditeur, contenter ſa haine, ou le porter à la vengeance : s'il s'agit de les calmer, rappelez l'inconſtance de la fortune, l'incertitude de l'avenir, la chute & les revers qui ſuivent la puiſſance, les dangers de ſe perdre tout à fait, lorſqu'on eſt à moitié ruiné. Tels ſont les lieux communs de la péroraiſon dans le genre délibératif.

De l'exorde du genre délibératif.

L'exorde doit être court; car l'Orateur n'ouvre pas la bouche en ſuppliant, comme dans le genre judiciaire; il vient donner des avis, & parler, pour ainſi dire, en maître; il ſe contente donc d'expoſer les motifs qu'il a de prendre la parole, ce qu'il ſe propoſe, la matiere qu'il va traiter, & il exhorte ſes Auditeurs à l'attention. Le diſcours entier doit être ſimple & noble, & plus remarquable par les penſées que par les expreſſions.

cela un article à part. Vous vous ſouviendrez cependant qu'elles n'en ſont pas moins du genre judiciaire ; car il embraſſe tout ce qui a rapport au Droit civil.

oyens aux de ſe.

XXIX. Dans tous les genres de cauſes, il y a trois moyens généraux de défenſe. Vous devez toujours en employer un, ſi vous ne pouvez pas en employer davantage. Il faut nier ce qu'on vous oppoſe, nier que le fait dont vous convenez ſoit dans la claſſe où le met l'adverſaire, ou qu'il offre les conſéquences qu'on en tire ; ou enfin, ſi vous êtes d'accord ſur le fait & la dénomination qu'on doit lui donner, niez que le fait objecté ſoit tel qu'on le dit, & ſoutenez que vous n'avez point agi contre la juſtice, ou que vous ne méritez aucune peine.

Le premier moyen ſe traite par les preuves de conjecture, ſi l'on manque de preuves de fait ; le ſecond, par une définition dialectique, oratoire, ou étymologique ; le troiſieme, par l'examen de ce qui eſt juſte, de ce qui eſt vrai, de ce qui eſt dans l'ordre, & de ce qui mérite une ſorte de pardon. Comme l'accuſé doit ſe ſervir de l'un de ces

trois moyens, c'eſt-à-dire, nier l'action qu'on lui ſuppoſe, la définir d'une maniere qui ſoit favorable, ou la juſtifier; l'accuſateur doit avoir préparé ſes répliques; car il ſait bien qu'on ne manquera pas de lui répondre. Sans ces répliques, il n'y auroit pas réellement de cauſe. Afin de mettre plus d'ordre, j'appelle *raiſon* (*a*) le moyen principal qu'emploie l'accuſé pour ſe juſtifier, & je donne le nom de *fondement de la cauſe* à la réplique qui rétablit l'accuſation.

XXX. Du conflit des moyens de l'accuſateur & de l'accuſé, que je viens d'appeler *fondemens* & *raiſons*, réſulte le point particulier ſur lequel les Juges doivent prononcer; car le procès, dans le premier moment de l'action, renferme toujours une queſtion fort générale. Par exemple: » Decius a-t-il pris

(*a*) L'Original dit *ratio*, qu'on ne peut traduire que par *raiſon*, mot vague dans cet endroit, comme celui du Latin: on devine d'ailleurs le ſens de Cicéron; mais il auroit bien dû s'énoncer par périphraſes, ſans employer des expreſſions ſi ſubtiles, & ſans tout ramener à des diviſions générales trop multipliées.

» de l'argent contre les Loix « ? — » Nor-
» banus eſt-il coupable du crime de
» leſe-Majeſté » ? — » Opimius avoit-
» il droit de tuer l'un des Gracques « ?
Ces queſtions générales ſe réduiſent à un point plus précis, lorſque l'accuſé a donné ſes raiſons, & que l'accuſateur a fait ſa réplique. Ce que je viens de dire n'a point lieu, ſi l'accuſé nie le fait; car alors il n'eſt plus obligé de ſe juſtifier, & la queſtion générale ne differe pas du point particulier qu'il faut juger.

Dans le ſecond exemple que je viens de citer, le défenſeur de Norbanus peut dire : » Norbanus n'eſt point coupable
» du crime de leſe-Majeſté; c'eſt le peu-
» ple, qui, après avoir entendu ſes Ha-
» rangues, ſe ſouleva contre Cépion:
» le reſſentiment de la Nation, & non
» la démarche du Tribun, a produit
» cette violence : d'ailleurs la Majeſté
» publique, qui conſiſte dans le main-
» tien de la grandeur, des droits &
» de la puiſſance du peuple Romain,
» a reçu de l'accroiſſement plutôt qu'une
» atteinte «. L'adverſaire réplique : » La
» Majeſté publique conſiſte dans la di-
» gnité de l'Empire & du peuple Ro-

» main ; c'eſt la bleſſer que d'exciter une » ſédition, en ſoulevant la multitude «. Vous voyez que ces raiſons données de part & d'autre, ramenent la queſtion à ce point particulier : » Eſt-on cou- » pable du crime de leſe-Majeſté, pour » avoir fait, de l'aveu du peuple Ro- » main, une choſe juſte en elle-même, » & agréable à la Nation, mais qui a » produit un ſoulévement contre un » particulier « ?

Dans les cauſes où l'accuſé ſoutient qu'il n'a rien fait qui ſoit contre les Loix, ou qui mérite punition ; par exemple, lorſqu'Opimius, cité plus haut, dit : » J'ai eu raiſon de tuer Gracchus, car » c'étoit pour ſauver la République «, & que Decius répond : » On eſt coupable » de tuer, ſans forme de procès, le » plus méchant des Citoyens « ; la queſtion ſe réduit à ſavoir, » ſi Opimius » pouvoit, pour le bien de la Républi- » que, faire mourir, ſans forme de » procès, un Citoyen qui mettoit Rome » en combuſtion «. Ainſi, chacun de ces points particuliers redevient une queſtion générale, qu'il s'agit de ré- ſoudre en faiſant abſtraction des per- ſonnes & des temps.

XXXI. Il faut mettre au nombre des *fondemens* les plus ſolides les répliques tirées par l'accuſateur des termes de la Loi, des clauſes d'un teſtament, d'un décret, d'une ſtipulation, ou d'un cautionnement. Ces moyens n'ont pas lieu, ſi l'accuſé nie le fait; & on ne peut pas toujours les employer, ſi l'accuſé, en convenant du fait, ſoutient qu'on ne doit pas le placer dans la claſſe où le met ſon adverſaire.

Si l'accuſé interprete à ſon avantage les divers ſens qu'offrent la Loi ou un écrit ambigu; s'il allegue l'intention du Légiſlateur ou du Teſtateur, les expreſſions littérales de la Loi ou de l'écrit, ou enfin s'il cite ſur le même ſujet une autre Loi ou un autre écrit contradictoire : alors la Loi ou l'écrit forment le point précis de la queſtion. Quand les termes ſont équivoques, il s'agit de ſavoir quel ſens on doit adopter; s'il faut ſuivre le littéral de la Loi ou de l'écrit, ou l'intention de celui qui l'a compoſé; & lorſqu'on cite de part & d'autre des preuves par écrit contradictoires, il s'agit d'examiner leſquelles ſont préférables.

Dès qu'une fois le point précis de la

queſtion eſt connu, l'Orateur doit raſſembler ſur ce point toutes les preuves que lui fourniſſent les lieux communs. Je vous ai déjà parlé des lieux communs en général : tout le monde voit au premier abord les argumens que l'accuſateur & l'accuſé peuvent trouver dans une affaire ; je vais néanmoins vous dire encore un mot des lieux communs particuliers à chaque genre de queſtions.

Des L communs pres aux q tions de jectures.

XXXII. Comme dans les queſtions de conjecture, l'accuſé nie le fait, l'accuſateur (j'entends ici par accuſateur, celui qui commence une action), doit, avant tout, examiner la cauſe & les effets de l'action dont il s'agit. J'ai indiqué plus haut, en parlant du genre délibératif, quels motifs on peut avoir de commettre une action.

Les moyens que je vous ai donnés de traiter dans un diſcours des avantages & de la poſſibilité d'une choſe à venir, ſont applicables au cas où il s'agit d'un fait ; car, en imputant une action à l'accuſé, vous devez prouver qu'il a pu la commettre, & qu'elle lui étoit avantageuſe ; indiquez alors les motifs d'eſpérance ou de crainte qui ont pu le déterminer : ces raiſons feront plus ou

moins d'impreſſion, ſelon que les motifs d'eſpérance ou de crainte ſeront plus ou moins importans : examinez enſuite le caractere & les diſpoſitions de l'accuſé ; s'il a pu agir par colere, par animoſité, par eſprit de vengeance, par reſſentiment, par le déſir de l'honneur, de la gloire, de l'autorité, & de la fortune ; s'il a voulu ſe ſouſtraire à des dangers ; s'il eſt chargé de dettes ; s'il a peu de bien ; s'il eſt violent, léger, cruel, emporté ; s'il manque de prudence & de ſageſſe ; s'il étoit dominé par une paſſion violente ; s'il étoit ivre ; s'il eſpéroit de conſommer ſon crime & de n'être pas découvert ; ſi, en cas de ſurpriſe, il comptoit ſe juſtifier, échapper au châtiment, ou traîner le procès en longueur ; ſi la peine étoit moins grande que la récompenſe ; ſi le plaiſir qu'offroit le délit a pu l'emporter ſur la peine qu'il devoit attirer.

C'eſt ainſi qu'on fortifie les ſoupçons contre l'accuſé ; mais il faut prouver avant tout, qu'il n'a manqué ni de bonne volonté, ni de pouvoir. Pour montrer qu'il n'a pas manqué de bonne volonté, expoſez les avantages qui s'offroient à lui, & les inconvéniens qu'il

évitoit ; indiquez les motifs d'eſpérance ou de crainte qu'il avoit ; faites valoir ſur-tout ces mouvemens ſubits de l'ame, qui portent au mal encore plus vivement que les vûes d'utilité. J'en ai dit aſſez ſur les différentes cauſes qui peuvent déterminer à commettre une action.

CICÉRON FILS.

Apprenez-moi maintenant de quelle maniere on peut remonter à la ſource d'une action par ſes effets.

CICÉRON.

XXXIII. Je donne ici le nom d'*effets* aux traces qui reſtent d'une action : ce ſont des eſpeces de témoins muets, qui font ſoupçonner l'auteur ou le coupable : ils ſont beaucoup d'impreſſion. Les indices tirés des cauſes ſemblent inculper tous ceux que l'action intéreſſoit ; mais ceux dont je parle ne tombent directement que ſur les accuſés. Il n'eſt pas poſſible d'indiquer tous ces veſtiges ; je dirai ſeulement que l'accuſateur allegue en preuves une arme, la trace des pieds, une tache de ſang, une choſe enlevée ou arrachée, une réponſe contradictoire, ou faite d'un ton mal aſſuré,

la pâleur, le tremblement du corps ; d'autres fois il ajoute qu'on a vu l'accuſé avec quelqu'un de ſuſpect, qu'on l'a ſurpris dans l'endroit où l'action s'eſt commiſe; qu'on lui a trouvé un écrit, un cachet, un dépôt, &c. Les indices relatifs au moment de l'action, ou même au temps qui l'a précédé & ſuivi, donnent de la vraiſemblance à l'accuſation.

S'il ne reſte point de veſtiges, on s'en tient aux motifs & aux moyens qu'a eus l'accuſé de commettre cette action : on dit enſuite, par forme de lieu commun, que l'accuſé n'étoit pas aſſez fou pour en laiſſer ſubſiſter des traces ; qu'il a voulu cacher tout ce qui pouvoit le trahir & le faire ſoupçonner. Si l'accuſé répond que les criminels n'ont pas tant de prudence, répliquez-lui : » Un accuſé ne » s'avoue jamais coupable : vous ne » pouvez détruire les preuves que je » viens d'alléguer contre vous «. Pour donner un nouveau poids à cette réplique, citez des exemples.

XXXIV. Si vous pouvez produire des témoins, vous inſiſterez d'abord ſur la force de ce genre de preuves, & vous direz enſuite, que ſi l'accuſé eſt venu à bout d'échapper aux ſoupçons

tirés des indices, il va être convaincu par des témoins dignes de foi. Pour faire l'éloge des témoins, ſouvenez-vous de ce que j'ai dit ailleurs ; je vous ai indiqué les choſes qui méritent d'être louées ; ajoutez que les preuves morales les plus vraiſemblables laiſſent du doute, mais qu'un Juge doit toujours en croire le témoignage d'un homme de bien. Si les témoins ſont obſcurs ou pauvres, obſervez que la véracité eſt indépendante de la fortune, ou que vous pouvez en produire de très-riches. Si on a mis quelqu'un à la queſtion, ou ſi on a demandé qu'on la donne, ne manquez pas d'en avertir, afin de fortifier vos preuves. Commencez par faire valoir l'aveu que l'on tire des tourmens, & l'opinion de nos ancêtres, qui auroient ſupprimé la torture, s'ils n'avoient pas reconnu qu'elle eſt utile.

XXXV. Citez les Athéniens & les Rhodiens, peuples très-éclairés, qui la donnent (ce qui eſt très-dur) aux hommes libres & aux Citoyens eux-mêmes ; rappelez l'avis des plus ſages d'entre nos Citoyens, qui, ayant déſapprouvé d'abord la queſtion des eſclaves ſur ce qui regardoit leurs Maîtres, s'y détermine-

nous parlons, fait un exorde qui excite la haine contre l'accuſé ; il avertit les Auditeurs que cette matiere les intéreſſe ; & afin qu'on l'écoute plus attentivement, qu'ils ſont menacés de tels dangers. Il faut que l'accuſé ſe plaigne d'abord de l'imputation dont on le charge ; &, rappelant le ſtratagême & les piéges de l'accuſateur, il doit dire que le plus honnête homme n'eſt pas en ſûreté, ſi on admet de pareils ſoupçons ; il doit encore diſpoſer les eſprits à la pitié, & tâcher de gagner la bienveillance des Juges.

L'accuſateur a ſoin, dans ſa narration, de développer le fait, en jetant par-tout des ſoupçons contre l'accuſé ; & à meſure qu'il expoſe ſes preuves, il répand des nuages ſur les raiſons de défenſe que celui-ci ne manquera pas de donner. L'accuſé racontera enſuite le fait & ſes circonſtances, & il paſſera ſous ſilence les preuves tirées des indices, ou il s'efforcera de les obſcurcir.

Il faut que l'accuſateur excite les paſſions dans la confirmation de ſes preuves & la réfutation de celles de

l'adverſaire, & que l'accuſé cherche à les calmer.

Qu'ils raſſemblent tous deux leurs forces, afin d'émouvoir les Juges dans la péroraiſon ; l'un par la récapitulation de toutes les preuves, & l'autre par la récapitulation des réponſes qu'il a faites : enfin, que l'accuſateur & l'accuſé terminent leurs diſcours par un mouvement pathétique.

CICÉRON FILS.

XXXVII. Me voilà inſtruit de la maniere de traiter une queſtion conjecturale ; apprenez-moi comment il faut traiter celles où l'on doit, avant tout, donner une définition.

CICÉRON.

Lieux communs ſur cauſes où l doit commencer par l définition.

Les regles ſont ici les mêmes pour l'accuſateur & l'accuſé. La victoire ſera pour celui dont la définition ou l'étymologie approcheront davantage des idées du Juge, ou du ſens qui ſe préſente le plus naturellement à l'eſprit des Auditeurs.

Comme le fait eſt conſtant dans ces ſortes de cauſes, on ne le diſcute point ; mais on s'applique à donner l'analyſe & l'explication du terme ſur lequel on diſpute. Un accuſé vient d'être abſous avec de l'argent ; on le cite de nouveau en Juſtice, ſous prétexte que toute prévarication relative à un jugement eſt un crime : il répond qu'il n'y a de criminelle que la prévarication tentée par l'accuſé contre l'accuſateur (*a*). Définiſſez d'abord quelle corruption eſt puniſſable ; & quoique la définition de l'accuſé approche davantage de l'acception commune & ordinaire, faites valoir l'eſprit de la Loi, & ſoutenez que le Légiſlateur n'a jamais voulu approuver un décret où l'on a corrompu les Juges.

Vous pouvez ajouter enſuite, que la Loi a ſûrement voulu défendre cet abus ; que d'ailleurs l'équité, qui tient

(*a*) L'exemple eſt aſſez ſingulier, & la ſuite ſemble dire que, chez les Romains, un accuſé ſe défendoit de cette maniere, & que réellement le ſens littéral de la Loi le lui permettoit.

lieu de Loi, interdit toute eſpece de corruption.

L'accuſé, après avoir dit que ſa définition eſt plus conforme à la maniere ordinaire de parler, répondra que gagner un accuſateur, c'eſt calmer un homme irrité qui veut nous faire du mal (*a*). Il ne craindra pas même de citer les Loix de l'équité, qu'il expoſera d'une façon favorable à ſa cauſe; il fera valoir les déciſions données en pareil cas, & les dangers qui menacent les Citoyens, ſi l'on ne peut pas entreprendre de ramener un accuſateur à la raiſon. L'accuſateur & l'accuſé ſont obligés de confirmer leur définition par des exemples & des interprétations analogues.

L'accuſateur a un lieu commun particulier; il peut dire qu'on ne doit point permettre de ſe défendre par des ſubtilités, à un homme convaincu d'avoir employé la corruption. L'accuſé alléguera encore ici l'équité dont j'ai parlé tout à l'heure, & il ſe plaindra qu'ayant pour lui les principes de la raiſon, on

(*a*) J'ai fait un léger changement, pour rendre le texte intelligible.

le chicane ſur l'explication d'un mot. Il eſt auſſi le maître, dans ces ſortes de cauſes, de recourir aux lieux communs d'invention, à l'analogie, aux preuves tirées des contraires & des conſéquences. L'accuſateur peut, de ſon côté, employer les mêmes moyens; mais ils ſont plus favorables à l'accuſé, à moins que ſa cauſe ne ſoit abſolument mauvaiſe.

Les amplifications & les mouvemens pathétiques doivent convenir au ſujet & à la qualité des perſonnes: rappelez-vous ſur cela les regles que je vous ai données ailleurs pour développer & embellir une preuve, & exciter les paſſions dans l'ame des Juges.

CICÉRON FILS.

Lieux communs des queſtions ſur la qualité d'une choſe.

XXXVIII. Je profiterai de tout ce que vous venez de m'apprendre. Mais, que peut-on dire de part & d'autre, quand on diſpute ſur la qualité d'une choſe?

CICÉRON.

Ici l'accuſé convient du fait qu'on lui

reproche ; mais il ſoutient qu'il n'y a point de crime, & pour cela il explique de quel droit il a commis cette action. Le droit eſt d'abord fondé ſur la Nature & ſur la Loi. On diſtingue le droit divin, & celui qui a rapport aux hommes : le premier regarde la Religion ; le ſecond a l'équité pour baſe. Il y a deux ſortes d'équités ; l'une qui roule ſur des choſes honnêtes & juſtes, indépendamment des repréſailles ; & l'autre, qui permet ou qui ordonne de rendre la pareille : ſi c'eſt en mal, on l'appelle *le droit de la vengeance.* Le droit fondé ſur la Loi renferme le droit civil, & celui-ci ſe ſous-diviſe en droit écrit & droit non écrit, mais établi par la tradition & par les anciennes coutumes. C'eſt l'accord unanime de tous les peuples qui a créé cette eſpece de droit. Le droit écrit contient le droit public & le droit particulier. Le droit public ſe trouve dans les loix, les arrêts du Sénat, & les traités d'alliance ; & le droit particulier, dans les titres, les contrats, & les ſtipulations.

Tels ſont, en peu de mots, les fondemens de la juſtice & du droit parmi

les hommes. Dans toutes les cauſes où il s'agit de ſavoir ſi une choſe eſt permiſe ou défendue, il faut, avant de compoſer ſon diſcours, méditer ſur l'équité naturelle, les Loix, la coutume, & les anciens uſages; ſur ce qui nous autoriſe plus ou moins à repouſſer une injure & à nous venger; en un mot, ſur tout ce qui regarde le droit. Une action eſt inexcuſable, quand on l'a faite volontairement & de plein gré; mais examinez ſi elle a été commiſe par inadvertance, de force, ou par haſard, & alors réclamez l'indulgence des Juges.

J'ai parcouru, le plus briévement qu'il m'a été poſſible, tous les genres de queſtions; déſirez-vous ſavoir quelque choſe de plus?

CICÉRON FILS.

XXXIX. Vous avez encore des éclairciſſemens à me donner ſur les queſtions qui roulent ſur des écrits, & qui ſont relatives à la qualité d'une choſe.

CICÉRON.

Vous avez raiſon. Mais après cela, j'aurai rempli toutes mes promeſſes. Les regles ſont les mêmes pour l'accuſateur & l'accuſé, s'il s'agit d'un texte équivoque : l'un & l'autre doit ſoutenir que ſon interprétation eſt la plus conforme aux vûes du Légiſlateur (*a*) ; que le ſens donné par l'adverſaire eſt abſurde, inutile, injuſte ou odieux, contradictoire avec d'autres Loix, &, s'il eſt poſſible, d'autres Loix de la même perſonne ; que tout homme équitable adoptera la même explication ; qu'elle n'a rien de captieux ; qu'elle n'entraîne aucun danger ; au lieu que celle de l'adverſaire entraîneroit des abus, des injuſtices, & des contradictions.

Si les vûes du Légiſlateur paroiſſent contraires aux termes de la Loi, celui qui veut s'en tenir au ſens littéral, en

(*a*) Ce qu'on dit ici du Légiſlateur, s'applique à tout homme qui a fait un teſtament ou un autre écrit. Cette note ſervira pour les Ouvrages ſuivans, comme pour les Partitions Oratoires.

fait la lecture ; enſuite il preſſe l'adverſaire ; il revient à la charge, & il lui demande s'il nie la Loi, ou s'il nie le fait, & il finit par rappeler aux Juges la force des termes de la Loi.

Il parle enſuite avec éloge de la Loi, & il ſe récrie ſur la hardieſſe d'un homme, qui, convenant d'y avoir manqué, oſe ſoutenir en Juſtice la légitimité de ſon action. Il combat la défenſe de l'accuſé, qui, pour ſe juſtifier, recourt à l'intention du Légiſlateur ; il ajoute qu'il eſt dangereux de permettre ces moyens de défenſe ; il demande pourquoi le Légiſlateur s'eſt énoncé de cette maniere, s'il avoit une autre idée ; s'il faut refuſer du bon ſens à ce Légiſlateur, qui eſt ſi éclairé ; & qui l'empêchoit d'énoncer clairement l'exception que réclame l'accuſé.

Afin de juſtifier cette derniere preuve, il cite des exemples où le Légiſlateur a expoſé ſans détour l'exception qu'il vouloit établir ; & s'il n'en trouve pas, il cite du moins d'autres Légiſlateurs qui ont employé cette précaution. Il faut auſſi tâcher de découvrir la raiſon qui a empêché le Légiſlateur de faire l'ex-

ception ſuppoſée ; dire qu'autrement, la Loi ſeroit injuſte & inutile ; qu'il donneroit par-là des prétextes de lui déſobéir : on s'étend avec force, dans le diſcours, & en particulier dans la péroraiſon, ſur la néceſſité de maintenir l'exécution littérale des Loix, ſur les dangers de ces interprétations arbitraires.

XL. S'il eſt de votre intérêt qu'on s'en rapporte à l'intention du Légiſlateur, plutôt qu'au ſens littéral, ſoutenez que la force d'une Loi ſubſiſte dans l'intention & la volonté de celui qui l'a faite, & non dans la maniere dont il l'énonce. Louez le Légiſlateur de n'avoir rien excepté, pour ne pas laiſſer de prétextes au crime, & pour que le Juge puiſſe interpréter l'eſprit de la Loi ſuivant les circonſtances : prouvez par des exemples, qu'on renverſera tous les principes d'équité, ſi l'on ſuit le ſens littéral.

Enflammez enſuite par vos plaintes la haine du Juge contre ces ſortes de ruſes. Si l'action s'eſt faite par imprudence, par haſard & par néceſſité, c'eſt ſur-tout l'occaſion de demander qu'on

je viens de vous dire, & vous acquerrez d'autres idées encore plus eſſencielles.

CICÉRON FILS.

Je ne manquerai pas de ſuivre ce conſeil ; car de toutes vos rares qualités, celle que j'ambitionne le plus, eſt de devenir un grand Orateur.

Fin des Partitions.

LES TOPIQUES.

INTRODUCTION.

APRÈS le meurtre de Céſar ; M. Antoine, qui ſe déclara ſon vengeur, fit venir à Rome tous les vétérans ; & les patriotes qui avoient eu part à la conjuration, ou qui l'avoient approuvée, furent obligés de prendre la fuite. Cicéron ſe retira dans la Grece, où il ſe propoſoit d'attendre les Kalendes de Janvier, époque où Hirtius & Panſa, ſes amis, devoient commencer l'exercice de leur Conſulat : il avoit alors ſoixante-trois ans. *L'an de me 709.*

Ce fut pendant ſa route qu'il compoſa les Topiques, pour ſatisfaire Trebatius, comme il le dit dans

la premiere page; &, ce qui eſt fort étonnant, il les compoſa de mémoire, quoique ce ſoit un extrait des Topiques d'Ariſtote.

La Topique ou *les Topiques* apprennent les moyens de trouver des argumens ſur toutes ſortes de ſujets; ou, ſi l'on veut, indiquent les lieux communs de la Dialectique, qu'il ne faut pas confondre avec les lieux communs oratoires, qui montrent les ſources où l'Orateur doit puiſer ſes raiſons. Cicéron parle de ceux-ci dans ſes Livres de l'Invention, dans les Partitions, & ailleurs. La Rhétorique à Herennius traite auſſi cette matiere avec beaucoup d'étendue. Les Topiques renferment cependant des préceptes relatifs à l'Eloquence & à la compoſition du diſcours, & on peut voir dans la derniere page, comment l'Orateur ſe juſtifie. Il expoſe d'abord ſommairement les lieux com-

muns des argumens naturels & des argumens extrinſeques, & il en donne des exemples ; il revient enſuite ſur chacun en particulier, qu'il développe plus en détail. Il parle des queſtions & des différens genres de cauſes, & des lieux communs qui leur conviennent davantage. *Introduct.*

Les Topiques ne devoient être que l'extrait des huit Livres d'Ariſtote ſur la même matiere ; mais Cicéron y a mêlé tant de choſes tirées des Commentaires des Stoïciens, qu'ils reſſemblent peu aux Topiques du Philoſophe Grec. Il avoue lui-même qu'il y regne de l'obſcurité ; mais il la rejette ſur la nature du ſujet, difficile à ſaiſir & à réduire en principes. Il écrivoit à Trebatius : » Je promets de vous en » faciliter l'intelligence, ſi je vis » aſſez long-temps pour retourner » en Italie, & ſi la République

lution. » ſubſiſte encore (*a*) «. On ſent que cet Ouvrage fut fait à la hâte; Cicéron choiſit le premier exemple qui ſe préſente à ſon eſprit, & cet exemple n'eſt pas toujours exact. D'ailleurs, dans ce labyrinthe de ſubtilités & d'idées creuſes, ſa marche n'eſt pas nette, & ſon expreſſion manque quelquefois de juſteſſe. Les Commentateurs, qui, ſuivant leur coutume, ſe traînent d'une maniere ſi pénible & ſi faſtidieuſe ſur chaque phraſe, ſont obligés de relever pluſieurs défauts de préciſion; mais ils tâchent, pour l'ordinaire, de les atténuer, & il eſt aſſez curieux de voir juſqu'où ils portent l'aveuglement.

Si nous traduiſons les Topiques,

(*a*) Trebatius étoit un Juriſconſulte *qui ne plaidoit point.* Il ne faut point oublier cette remarque; car on lit pluſieurs fois dans cet Ouvrage: » Ce lieu commun convient aux Orateurs & aux Philoſophes, mais non pas à » vous «, c'eſt-à-dire, à vous, en qualité de Juriſconſulte.

qui paroiſſent n'avoir jamais été traduits, c'eſt que nous voulons donner une édition très-complette de l'Orateur Romain. Il nous en a coûté pour achever ce travail. Nous croyions être encore ſur les bancs des Ecoles, & il n'étoit pas poſſible de mettre de l'importance à ces analyſes ſcholaſtiques. Cicéron nous apprend dans les Tuſculanes, qu'il fut le premier Ecrivain de ſon pays qui traita de ces ſubtilités péripatéticiennes : elles avoient, de ſon temps, le mérite de la nouveauté ; & toutes ces méditations des Philoſophes Grecs inſpiroient encore de l'intérêt : mais nous en ſommes pleinement dégoûtés ; l'Hiſtoire de l'eſprit humain en eſt infectée depuis deux mille ans, & les Sciences & la Littérature ont pris un vol plus hardi. *Introduct.*

Si le ſujet des Topiques éloigne des Lecteurs, d'autres parcourront cet Ouvrage par curioſité ; car c'eſt

Introduction. un ſingulier ſpectacle, de voir Cicéron, qui a travaillé pendant quarante ans aux plus grandes affaires d'une République maîtreſſe de l'Univers, interrompre l'*Hiſtoire ſecrete de ſon temps*, pour compoſer ce Livre de mémoire, au milieu des embarras & de la fatigue d'un voyage.

En traduiſant les Topiques, nous avons ſupprimé des longueurs & des répétitions en quatre ou cinq endroits, & fait quelques changemens, pour être intelligibles.

LES TOPIQUES.

I. J'AVOIS commencé, mon cher Trebatius, un Ouvrage important (a) *Objet de cet Ouvrage*

(a) C'eſt l'*Hiſtoire de ſon temps*, à laquelle il travailloit alors. Cet Ouvrage, qui ne devoit pas être répandu, n'eſt point arrivé juſqu'à nous : il y parloit librement de tous ceux qui avoient contribué à la ruine de la République. Les Lettres à Atticus nous apprennent qu'il vouloit ſeulement le communiquer à ſes amis : il ſe propoſoit de faire du Gouvernement de Céſar une Hiſtoire ſéparée, dans laquelle il établiroit qu'il eſt juſte de tuer un Tyran. Il ſentoit les dangers de cette entrepriſe. » Croyez-» moi, écrivoit-il à Atticus, il y auroit eu » moins de danger à parler contre ces miſéra-» bles pendant la vie du Tyran, que depuis ſa » mort. J'étois aſſez heureux, je ne ſais par » quelle raiſon, pour qu'il ſouffrît avec une » patience merveilleuſe ce qui venoit de moi. » A préſent, de quelque côté que nous nous » tournions, on nous donne pour Loi non ſeu-» lement ce que Céſar a fait, mais encore » ce qu'il avoit envie de faire «. Lorſqu'on ſut qu'il compoſoit cette Hiſtoire, les meur-

par ſon objet, & plus utile que tous ceux dont j'ai fait part au Public dans ces dernieres années; mais je l'interromps pour vous ſatisfaire. Vous vous ſouvenez qu'examinant un jour ma Bibliotheque à Tuſcule, vous tombâtes ſur les *Topiques* d'Ariſtote, & que, frappé de ce titre, vous me demandâtes ce qu'il ſignifioit.

Je vous répondis qu'on trouve dans ce Livre les lieux communs des ſyllogiſmes, & la méthode d'Ariſtote pour découvrir la vérité. Comme vous témoigniez, mais avec réſerve, ſuivant votre caractere, le déſir d'apprendre de moi les regles du Philoſophe Grec,

---

triers de Céſar le ſolliciterent pour être annoncés à la poſtérité comme les vengeurs de la Patrie. » Je me flatte, lui écrivoit Trebonius, » que, ſi vous écrivez ſur la mort de Céſar, » vous ne me donnerez pas la moindre part à » l'action «. Dion Caſſius raconte que l'Orateur Romain remit cette Hiſtoire cachetée entre les mains de ſon fils, avec ordre de ne la lire & de ne la publier qu'après ſa mort; mais, comme il ne tarda pas à être aſſaſſiné, il ne revit plus ſon fils, & il ne put retoucher cet Ouvrage, qui étoit encore imparfait. On en vit bientôt quelques copies, dont le Commentateur Aſconius nous a conſervé différens traits.

je vous conſeillai, pour votre avantage, de les étudier ſeul, ou de vous adreſſer à un habile Rhéteur.

Vous aviez déjà employé l'un & l'autre moyen : mais l'obſcurité de l'Ouvrage vous rebutoit, & ce Rhéteur habile, qui vous donnoit des leçons, vous dit, je crois, qu'il ne ſavoit pas la méthode d'Ariſtote. Je n'en ſuis pas ſurpris ; cet Ouvrage du Philoſophe Grec eſt connu d'un très-petit nombre de Savans ; mais je lui pardonne d'autant moins, que les obſervations dont il eſt rempli, & la fécondité merveilleuſe, & l'agrément de tous les Ecrits de l'Auteur, doivent engager chacun à le lire.

Je ne puis donc réſiſter à votre envie ; plus vous avez craint de déranger mes occupations, & plus je dois me livrer avec zele à un travail qui peut vous être agréable. D'ailleurs, vous m'avez rendu tant de ſervices de cette eſpece, qu'il y auroit de l'ingratitude & de l'orgueil à vous refuſer celui-ci. Si vous l'avez attendu long-temps, ſouvenez-vous de quelle multitude d'affaires j'étois accablé pendant notre ſéjour à la campagne.

La République ni mes amis n'ayant

plus beſoin de moi, & ne pouvant pas décemment (quand je ne courrois pas de danger) demeurer parmi ces bandes armées qui rempliſſent Rome & l'Italie, je ſuis parti pour la Grece ; votre famille, que j'ai vue à Vélie (*a*), m'a rappelé ce que vous me demandiez ſur les Topiques d'Ariſtote. Afin de vous prouver que je n'oublie rien de ce qui vous intéreſſe, j'ai compoſé cet extrait de mémoire, pendant la navigation ; car je n'avois point de Livres. Je vous l'envoie avant d'arriver à Athenes ; je veux vous donner une preuve d'attachement, & retracer à votre eſprit, quoique vous n'en ayez pas beſoin, les objets qui faiſoient jadis la matiere de nos entretiens. Mais il eſt temps d'en venir aux Topiques.

II. Toutes les diſcuſſions exigent le talent de l'invention, & un jugement ſain. Il me ſemble qu'Ariſtote réunit éminemment ces deux qualités. Les Stoïciens enſeignent avec ſoin tout ce qui regarde l'exactitude des ſyllogiſmes ou la Dialectique ; mais ils ont négligé de parler de l'art d'inventer les

(*a*) C'étoit une ville de la Lucanie.

argumens

argumens, ou la Topique, qui eſt d'un uſage plus fréquent, & qui, dans l'ordre naturel, doit paſſer avant la Logique. L'une & l'autre me paroiſſent très-utiles, & je penſe à les traiter toutes les deux, ſi j'en ai le temps : je commence par la Topique.

Ce que c'que la Toque.

Il eſt facile de trouver une choſe, lorſqu'on ſait où elle eſt cachée. Il eſt donc important, pour découvrir la vérité, de connoître les lieux communs des argumens. Ariſtote a donné le nom de *lieux communs* aux différentes ſources où l'on va puiſer des ſyllogiſmes. On appelle *argument*, une raiſon qui ſert à lever des doutes.

Lieux comuns de ces les raiſonmens.

Les lieux communs d'où l'on tire les raiſonnemens, ſont inhérens à la choſe, ou en ſont des acceſſoires : les premiers dérivent de la choſe en ſon entier, ou de l'énumération des parties de cette choſe ; de l'étymologie & de la ſignification du mot ; & enfin de tout ce qui a rapport en quelque maniere à la choſe. Nous donnerons plus bas la diviſion des ſeconds.

Lorſqu'on tire un raiſonnement de la choſe dans ſon entier, on donne une définition qui éclaircit l'objet : on en

extrait un ſyllogiſme, que l'objet ſembloit renfermer. Voici une formule de cette eſpece de raiſonnement : Le Droit civil embraſſe la connoiſſance de ce qui eſt permis ou défendu aux Citoyens d'une Nation : il eſt utile de connoître ce qui eſt permis ou défendu ; le Droit civil eſt donc une Science utile.

Voici un exemple d'un raiſonnement tiré de l'énumération des parties : Cet homme n'eſt pas libre, s'il n'a pas été affranchi à table (*a*), ou par le coup de baguette, ou par teſtament : il n'a été affranchi d'aucune de ces manieres, il n'eſt donc pas libre. Exemple d'un raiſonnement tiré de l'étymologie & de la ſignification du mot : Le terme de *Citoyens* annonce des hommes unis & tranquilles dans la même cité : vous n'êtes ni unis, ni tranquilles, vous n'êtes donc pas Citoyens (*b*).

(*a*) L'Original dit *cenſu*, qui ne ſemble pas ſignifier la premiere maniere d'affranchir, appelée dans nos Juriſconſultes, *ad tabulam & inter amicos*, c'eſt-à-dire, lorſqu'un Maître faiſoit aſſeoir ſon eſclave à table, & diſoit à ſes amis : Je l'affranchis. Mais j'ai fait ce changement, pour être plus clair.

(*b*) J'ai ſubſtitué cet exemple à celui de l'Ori-

III. Les lieux communs relatifs à tout ce qui a rapport en quelque maniere à la choſe, offrent bien des ſous-diviſions; car ils ſe tirent des conjugués (*a*), du genre, de l'eſpece, de la ſimilitude, de la différence, des contraires, des choſes qui ont de l'affinité, ou des adjoints; des antécédens, des conſéquens; des choſes qui répugnent, des cauſes, des effets, des rapprochemens entre les objets pareils, plus grands ou plus petits.

On donne le nom de *conjugués* aux choſes qu'on exprime par des mots du même genre. Les mots de même genre ſont ceux qui viennent de la même ra-

---

ginal, qui ſeroit inintelligible en François. Il y a dans le texte : *Quum Lex aſſiduus vindicem aſſiduum eſſe jubeat, locupletem jubet locupleti. Vindex* ſignifie ici *Procureur*, & *aſſiduus*, *riche*. Ce mot *aſſiduus* vient de *dare aſſem*.

(*a*) Nous employons ici les termes de *conjugués* & d'*adjoints*, qui ſont un peu barbares; mais il n'étoit pas poſſible de rendre d'une autre maniere *conjugata* & *adjuncta*. Les Commentateurs diſent qu'on appelle *conjugata*, les choſes réduites ſous le même joug par la même expreſſion : c'eſt ſans doute l'étymologie *conjugaiſon*, *mots conjugués*.

cine, comme *ſage*, *ſageſſe*, *ſagement*. Exemple : *Si compaſcuus eſt ager, jus eſt compaſcere* (Si ce champ eſt une commune, je puis y envoyer mes troupeaux comme les autres habitans).

Argument tiré du genre. Puiſque tout *l'argent* a été légué à la femme, on ne peut lui refuſer l'argent monnoyé qui s'eſt trouvé dans la maiſon du mort ; car le genre comprend toujours l'eſpece, quand l'eſpece garde le même nom : l'argent monnoyé conſervant le nom d'*argent*, il eſt donc compris dans le legs fait à la femme.

Argument tiré de l'eſpece. Un homme a fait un legs à Fabia, ſi elle devient *mere de famille* ; mais elle n'a été que *matrone* (*a*) ; elle ne peut donc pas

(*a*) Pour comprendre cet exemple, il faut dire que le mot *uxor*, *épouſe*, eſt le genre, & qu'il y avoit deux eſpeces d'épouſes ; l'une s'appeloit *matrona*, & ne dépendoit de l'époux que pendant la durée du mariage ; & l'autre, *mater familias*, faiſoit partie des eſclaves du mari, & ſe trouvoit, après ſa mort, compriſe dans ſon héritage. En traduiſant *matrona* & *mater familias* par *matrone* & *mere de famille*, ces deux mots ont ici une ſignification différente que celle qu'on leur donne ordinairement en François. Il eſt bon d'obſerver qu'on a traduit

réclamer le legs. Pour l'obtenir, elle devroit être l'eſpece d'épouſe dont parle le teſtateur.

Argument tiré d'une choſe ſemblable. Quand une maiſon dont le légataire avoit l'uſufruit, s'écroule ou ſe détériore, l'héritier n'eſt pas plus obligé de la réparer, qu'il n'eſt obligé d'indemniſer le légataire qui a perdu un eſclave dont il avoit l'uſufruit.

Argument tiré des différences. Si un mari a légué à ſa femme tout l'argent qu'il avoit, il ne lui a pas légué pour cela ce qui lui étoit dû; car il y a de la différence entre ce qu'on nous doit, & l'argent qui eſt dans notre coffre.

Argument tiré des contraires. Une femme à qui un mari legue l'uſufruit de ſes biens, n'eſt pas la maîtreſſe de diſpoſer à ſon gré des maiſons, des celliers, & des magaſins; car abuſer eſt le contraire d'uſer.

IV. Argument tiré des choſes qui ont entre elles de l'affinité ou des adjoints. Si une femme a fait un teſtament ſans

---

des millions de fois *materfamilias* par *mere de famille*, dans le ſens que lui aſſigne notre Langue, & qu'on a fait un million de fautes.

avoir paſſé ſous la puiſſance maritale (*a*), le Préteur ne peut pas juger que ce teſtament eſt valide ; autrement il devroit approuver auſſi les teſtamens des eſclaves, des enfans, & des bannis.

Argument tiré d'une choſe antécédente. Si le divorce a eu lieu par la faute du mari, la femme n'eſt pas obligée de laiſſer une partie de ſa dot pour l'entretien des enfans.

Argument tiré des conſéquens. Si la femme doit laiſſer à l'époux une partie de la dot pour nourrir les enfans, elle a été mariée en légitime mariage (*b*) :

(*a*) Chez les Romains, les femmes, avant leur mariage, ne pouvoient jamais faire de teſtament ; on les mettoit dans la claſſe des enfans, des eſclaves, des imbécilles & des foux, qui ont beſoin d'un tuteur. Après leur mariage, elles ne pouvoient teſter qu'en certains cas.

(*b*) On ne donnoit alors le nom de *mariages légitimes*, qu'à ceux qui ſe contractoient entre un Citoyen & une Citoyenne de Rome, ou à ceux qui ſe célébroient avec la permiſſion du Peuple ; tous les autres paſſoient pour illégitimes, ce qui eſt aſſez curieux. Les enfans qui naiſſoient de ces derniers mariages, ſuivoient la mere, & ne reſtoient point ſous la puiſſance paternelle. Dans les divorces, la femme n'étoit

ſon mariage n'étant pas au nombre de ceux qu'on appelle *légitimes*, elle ne doit donc rien laiſſer au mari pour nourrir les enfans.

Argument tiré des choſes qui répugnent. Si une femme a obtenu légitimement l'uſufruit des eſclaves de ſon mari, on ne peut l'en priver; car il répugne à la raiſon d'enlever de force à un légataire une choſe que lui accorde un teſtament.

Argument tiré des cauſes. Avant de démolir une muraille commune, un homme a promis de payer les dommages qui ſe feront par ſa faute. Cette muraille étoit voûtée ſans qu'on le ſût; il n'eſt pas obligé d'indemniſer des pertes qu'a occaſionnées l'écroulement de la voûte; car ce n'eſt pas lui qui eſt la cauſe du dégât.

Argument tiré des effets. Lorſqu'une femme paſſe ſous la puiſſance de ſon mari, elle ne poſſede plus rien; car

---

pas obligée de laiſſer au mari une partie de la dot pour les enfans, à moins que ceux-ci ne reſtaſſent ſous la puiſſance du pere. Peut-être celui-ci pouvoit-il les demander, & qu'alors la mere étoit diſpenſée de fournir à leur entretien.

tout ce qu'elle avoit appartient à ſon mari, ſous le nom de *dot.*

Argument tiré des objets de comparaiſon. Le plus emporte le moins : ſi donc j'ai des droits ſur toute la province, on ne peut pas me conteſter des priviléges ſur des villages particuliers. — Puiſque l'uſucapion des biens-fonds eſt de deux ans, l'uſucapion relatif aux maiſons doit auſſi être de deux ans. On a ſoin de dire ici que l'équité ordonne de juger & de déterminer de la même maniere les choſes pareilles.

Les lieux communs acceſſoires ſe tirent des témoins, de la Loi, enfin de tout ce qui a rapport à la choſe, mais ſans lui être inhérent (*a*).

Les lieux communs dont je viens de parler, fourniſſent les élémens de toutes les preuves poſſibles ; & je crois en avoir dit aſſez pour un homme qui a autant de pénétration, & qui eſt auſſi attentif dans ſes lectures.

V. Mais vous êtes ſi avide de connoiſſances, qu'il vaut mieux en dire trop,

(*a*) On peut voir dans les Partitions Oratoires, ce que dit Cicéron de ces lieux communs acceſſoires.

que de ne pas ſatisfaire votre curioſité. Chacun de ces lieux communs offrant des ſous-diviſions, je vais en parler plus en détail, en commençant par la définition.

La définition regarde les choſes qui exiſtent réellement, ou les choſes qui exiſtent dans la penſée. Les choſes qui exiſtent réellement, ſont celles qu'on peut voir & toucher, comme un champ, une maiſon, des meubles, du bétail, des eſclaves, de l'argent, &c. On ne peut pas rigoureuſement toucher ou voir les choſes qui exiſtent dans la penſée; mais on les apperçoit des yeux de l'eſprit, comme l'uſucapion, la tutelle, la parenté, l'alliance.

On diſtingue enſuite la définition de la choſe par l'énumération des parties qu'elle contient, & la définition du genre par les eſpeces qu'il renferme. Exemple de la premiere, appelée auſſi *définition par l'énumération des parties*: Le Droit civil eſt celui qui eſt fondé ſur les *Senatus-Conſultes*, les Sentences des Tribunaux, les déciſions des Juriſconſultes, les Ordonnances des Magiſtrats, les uſages des Nations, & les rapports qui ſont entre les hommes réunis en

ſociété. Voici un exemple de la ſeconde, qui eſt appelée *définition par la diviſion des eſpeces* : L'aliénation eſt la *tradition* ou la *ceſſion* des choſes que les Loix permettent de conférer à un autre (*a*).

VI. Il y a d'autres eſpeces de définitions, mais qui n'ont point de rapport à l'objet de cet Ouvrage; je dois ſeulement parler de la maniere de définir une choſe. Voici les regles que nous ont laiſſées les Anciens : Ils preſcrivent d'énoncer d'abord des qualités qui lui ſont communes avec d'autres objets, & de la déſigner enſuite par des particularités ou des différences qui n'appartiennent qu'à elle. Par exemple : *L'héritage eſt un bien* : voilà une qua-

(*a*) Il eſt difficile de voir clairement la nuance que met l'Auteur entre la *définition de diviſion*, & la *définition de partition*, dans l'exemple qu'il choiſit. Si l'aliénation eſt un mot générique qui comprend deux eſpeces, la *tradition* & la *ceſſion* (on peut voir dans les Juriſconſultes la différence qui eſt entre ces deux mots); le Droit civil eſt auſſi un mot générique, qui comprend ſix eſpeces, les *Senatus-Conſultes*, &c. Cet exemple nous paroît mal choiſi. Au reſte, on expliquera tout à l'heure, d'une maniere plus intelligible, la différence qu'il y a entre ces deux diviſions.

lité commune; car il y a bien des eſpeces de biens; vous dites enſuite, *qui nous arrive à la mort de quelqu'un.* La définition n'eſt pas encore achevée; car il y a des biens qui nous arrivent à la mort de quelqu'un, ſans être des héritages : ſi vous ajoutez, *en vertu de la Loi*; alors la choſe définie commence à ſe particulariſer. Mais cette explication, *l'héritage eſt un bien qui nous arrive en vertu de la Loi, à la mort de quelqu'un*, ne ſuffit pas; ajoutez, *ſans nous être légué par un teſtament, ou ſans nous revenir, comme au légitime propriétaire, par le décès de l'uſufruitier*; & la définition ſe trouve complette. Voici un ſecond exemple : *On donne le nom de* GENTILES (*a*) *à ceux qui ſont de la même race.* Cela ne ſuffit pas; *qui ſont nés de parens libres*; cela ne ſuffit pas encore; *& dont les ancêtres n'ont jamais vécu dans l'eſclavage*; ce n'eſt point encore aſſez; il faut ajouter, *qui n'ont point été ſoumis à la dépen-*

(*a*) On conſerve ici le mot Latin, par l'impoſſibilité de le traduire. Si on le rendoit par *Gentils*, ce dernier terme, ſignifiant *Païens* en François, n'exprimeroit pas la même choſe que le *Gentiles* des Romains.

dance abſolue d'un autre (*a*). Je ne vois pas du moins que le Pontife Scevola diſe rien de plus pour cette définition. Ces regles ſont applicables à la définition des choſes qui exiſtent dans la penſée, comme à celles qui exiſtent réellement.

Nous avons déjà dit ce qu'il faut entendre par la définition, par l'énumération des parties, & par la diviſion des eſpeces ; mais il eſt à propos d'expliquer plus clairement en quoi elles different l'une de l'autre. La partition eſt comme le partage d'un tout dans les différens membres qui le compoſent : ſi on dit, par exemple, le corps humain, c'eſt la tête, les épaules, les mains, les hanches, les cuiſſes, les pieds, &c.

VII. La définition par la diviſion des eſpeces eſt toujours une choſe générique, qu'on définit par les eſpeces qu'elle contient. Ainſi la définition du corps humain, que vous venez de voir, n'eſt point une définition par la diviſion des

(*a*) Les Commentateurs diſent, qui n'ont jamais paſſé par adoption dans une famille étrangere.

eſpeces, parce que le corps humain n'eſt pas un genre dont la tête, les épaules, les mains, &c. ſoient des eſpeces.

Voici comment les Philoſophes définiſſent le genre & l'eſpece. Le genre eſt une notion univerſelle, qui réunit ſous un même point de vue des qualités communes à différentes eſpeces. L'eſpece eſt une notion univerſelle, qui réunit ſous un même point de vue des qualités communes aux individus, & qui nous fait remonter au genre dont elles découlent (*a*). La notion eſt une qualité inhérente à la choſe, & qui ſe préſente tout de ſuite à l'eſprit, mais qui a beſoin de développement. Les eſpeces ſont, à certains égards, partie du genre; ainſi les Loix, les coutumes, les devoirs naturels, qui ſont des eſpeces du Droit, pris en général, en ſont partie; mais les parties ne ſont pas toujours des eſpeces; comme je l'ai

(*a*) Il y a ſimplement dans le texte: *Genus eſt notio ad plures differentias pertinens; forma eſt notio, cujus differentia ad caput generis & quaſi fontem referri poteſt*, ce qui eſt inintelligible. J'ai cru devoir y ſubſtituer une définition un peu plus claire, mais qui laiſſe peut-être quelque choſe à déſirer.

déjà dit de la tête, des bras, &c. par exemple, qui ſont des parties, & non point des eſpeces du corps humain : il ne faut donc pas confondre les parties & les eſpeces.

Les Orateurs & les Poëtes définiſſent ſouvent par une métaphore, ce qui répand de l'agrément ſur le diſcours (*a*); mais on ne doit s'écarter qu'avec précaution des regles ordinaires. On définit de cette maniere, lorſqu'on dit que l'adoleſcence eſt *la fleur de l'âge*, & la vieilleſſe *le couchant de la vie*. J'en ai dit aſſez ſur les définitions.

VIII. Lorſqu'on définit par l'énumération des parties, on doit n'en omettre aucune, ſi elles ſont en petit nombre : ſi vous voulez définir les tutelles de cette maniere; comme on ne diſtingue que deux tutelles, il eſt néceſſaire de les comprendre toutes les deux; mais ſi vous voulez définir ainſi les formules des ſtipulations & des jugemens, comme la matiere eſt infinie, il n'y a

(*a*) Les Commentateurs reprochent à Cicéron d'avoir fait cet article, après avoir dit au commencement du chap. VI, qu'il y a d'autres définitions, mais qu'il n'en parle point, parce qu'elles n'ont pas de rapport à ſon ſujet.

pas de mal d'en oublier quelques-unes. Dans la définition par la diviſion des eſpeces, c'eſt un défaut d'en oublier quelques-unes; car le nombre des eſpeces de chaque genre eſt déterminé, au lieu que le nombre des parties d'une choſe eſt ſouvent indéfini.

Ainſi, dans la Rhétorique, dès qu'on traite du genre de la queſtion, on dit tout de ſuite en combien d'eſpeces il ſe diviſe; mais lorſqu'on parle des figures de mots & des figures de penſées, il n'eſt pas poſſible d'en donner tout de ſuite une diviſion complette, la matiere eſt trop étendue; & c'eſt ici une nouvelle différence entre la définition qui ſe fait par l'énumération des parties, & celle qui ſe fait par la diviſion des eſpeces. Dans la premiere, on peut omettre quelques parties; mais dans la ſeconde, il eſt néceſſaire de comprendre toutes les eſpeces.

Lieux communs relatifs à l'étymologie.

On tire auſſi beaucoup d'argumens de l'étymologie des mots. Lorſqu'on recherche, par exemple, en quoi conſiſte le *poſtliminium* (le retour, le droit de retour (*a*)), je ne fais pas l'énumé-

(*a*) Ce mot ſignifioit, chez les Romains, le

ration de toutes les choſes ſoumiſes à ce droit de retour; car alors il faudroit employer la diviſion, & dire : L'homme, les navires, les mulets & les chevaux y ſont ſoumis; mais je demande ce qu'on entend par *poſtliminium.* Servius, ſi je ne me trompe, veut que *poſt* (après) détermine la ſignification étymologique de ce mot, & que *liminium* ſoit une addition; comme dans *finitimus*, *legitimus*, *æditimus*, ce ſont les mots *finis*, *lex*, *ædes* qui donnent la ſignification étymologique, & *timus* ſont des ſyllabes qui n'en déterminent pas la valeur.

Scevola au contraire, fils de Publius, prétend que *poſtliminium* eſt compoſé de *poſt* & *limen* (après & porte); que ce mot ſignifie une propriété qui rentre par la porte du maître, après avoir paſſé chez un étranger (*a*).

---

droit qu'on recouvroit ſur une choſe perdue, & qui rentroit parmi les propriétés de ſon ancien maître, après avoir paſſé au pouvoir d'un étranger.

(*a*) On a déjà parlé plus haut des argumens qu'on tire des étymologies, & on y renvoie le Lecteur.

IX. Enfin voici comment on tire ſes argumens des objets qui ont rapport en quelque maniere à la choſe dont on parle (Souvenez-vous de la maniere dont j'ai diviſé plus haut ce lieu commun). Si vous voulez faire valoir *la conjugaiſon* des mots (*a*), comme il eſt preſque ici queſtion d'étymologie, vous examinerez quel eſt le lien qui réunit ces mots & leur donne de la reſſemblance. Par exemple, l'eau de *pluie* eſt celle qui ſe répand ſur la terre quand il *pleut*. Il eſt permis de détourner l'eau de pluie; il eſt donc permis de détourner une riviere groſſie par les pluies ?

Si vous tirez un argument du genre de la choſe, il n'eſt pas néceſſaire de remonter juſqu'à la ſource, il ſuffit de le reprendre d'un point plus élevé. Par exemple, ſi vous voulez prouver que l'homme eſt mortel, il eſt inutile de dire : toute ſubſtance, excepté celle de Dieu, eſt mortelle; c'eſt remonter trop haut; contentez-vous d'obſerver : tout animal eſt mortel, l'homme eſt donc mortel ?

(*a*) J'ai déjà averti que je donne ici à ce mot une acception différente de celle qu'il a dans nos Grammaires Latines.

On peut auſſi tirer des argumens du genre, en prouvant par l'énumération des eſpeces, qu'une choſe eſt du genre où on la place. Pour montrer qu'une telle action annonce du dol, dites : Le dol a lieu, lorſqu'on fait ſciemment une choſe nuiſible, & qu'on paroît en faire une qui ne l'eſt pas ; parcourez enſuite les différentes manieres dont on ſe rend coupable ſur cet article, & rangez l'action dans l'une de ces manieres. Cette ſorte d'argument paroît très-ſolide.

X. Les argumens tirés des ſimilitudes, conviennent moins aux Juriſconſultes qu'aux Orateurs & aux Philoſophes ; car ils éclairciſſent une choſe plutôt qu'ils ne la prouvent. Les lieux communs que je vous ai indiqués, offrent tous des ſources où l'on peut puiſer des argumens ; mais on en fait un uſage plus ou moins fréquent, ſuivant la nature des cauſes. Il eſt donc important de bien connoître le genre de l'affaire, & les lieux communs qui peuvent fournir le plus de raiſons.

Il y a des ſimilitudes où l'on paſſe en revue différens objets, pour amener l'Auditeur ou le Lecteur au point où on veut les conduire. Par exemple, ſi les

tuteurs, ſi les aſſociés, ſi les dépoſitaires, ſi les fidéicommiſſaires doivent être fideles, l'Avocat le doit être également. Cette maniere d'argumenter s'appelle *induction*, & Socrate l'employoit beaucoup.

Il y en a d'autres qui ſont des comparaiſons. Par exemple : Ainſi que la terre, pour produire d'excellens fruits, a beſoin de culture ; l'eſprit de l'homme a beſoin d'être cultivé, pour produire des ouvrages de goût.

Les ſimilitudes deviennent quelquefois des exemples : telles furent celles que mit en uſage Craſſus, lorſqu'il plaida cette cauſe : » Un citoyen, en mourant, » avoit établi pour ſon héritier l'enfant » qui naîtroît de ſa femme dans l'eſ» pace de dix mois ; ſi cet enfant ne » parvenoit pas à l'âge de puberté, il » tranſmettoit ſa ſucceſſion à un étran» ger : l'épouſe, qui n'étoit pas groſſe, » n'accoucha point. Les parens du mort » réclamerent l'héritage, & Craſſus ſou» tint qu'il appartenoit à l'étranger » ſubſtitué dans le teſtament (*a*) «.

(*a*) Cette cauſe fut celle de Curius, & Ci-

On cite quelquefois des exemples fabuleux ; mais cette reſſource eſt du domaine des Orateurs, plutôt que de celui des Dialecticiens ; & lorſque ces derniers la mettent en uſage, ils la tournent de cette maniere : Suppoſez qu'un homme aliene des biens inaliénables, appartiendront-ils pour cela à celui qui les a reçus ? & l'obligation contractée par celui qui les aliénoit, eſt-elle valide ? Les Orateurs & les Philoſophes ont ici le privilége de faire parler les morts & les choſes inanimées, d'avancer dans leurs hyperboles des choſes impoſſibles, &c. mais les Orateurs l'emploient plus ſouvent.

XI. Les argumens tirés des différences, ſont quelquefois des eſpeces de ſimilitudes ; vous devez montrer alors en quoi la choſe qui ſert de fondement à l'argumentation, eſt reſſemblante & différente de celle qu'on traite. Voici comment vous diſpoſerez votre ſyllogiſme : Parce qu'on peut acquitter directement une dette contractée envers une femme, il n'en

---

céron en parle dans le premier Dialogue de l'Orateur.

eſt pas de même de ce qu'on doit à un pupille ; il faut avertir ſon tuteur, quoique les Loix aſſimilent d'ailleurs les femmes aux pupilles (*a*).

Avant de parler de la maniere dont on déduit les argumens des contraires, obſervez qu'il y a pluſieurs eſpeces de contraires ; les uns ſont oppoſés l'un à l'autre, quoique du même genre, tels ſont la *ſageſſe* & la *folie*, la *vîteſſe* & la *lenteur*. Dans ce cas, on forme ainſi ſes ſyllogiſmes : Si l'on doit éviter la folie, on doit ſuivre la ſageſſe ; ſi le mal eſt odieux, le bien eſt déſirable.

Il y a des contraires que les Latins appellent *privantia*, & les Grecs στερητικὰ. Une propoſition ſuffit quelquefois pour les former. Par exemple, *digne*, *indigne* ; *humanité*, *inhumanité*, &c. On diſpoſe alors ſon argument comme dans le paragraphe qui précede.

(*a*) Puiſque Cicéron emploie cet exemple, telle étoit ſans doute la diſpoſition de la Loi : mais il faut peut-être ajouter après une femme : *qui n'eſt plus ſous la tutelle de ſon mari* ; & alors l'Original voudroit dire : Il n'en eſt pas de même des pupilles & des femmes ; les premiers ſont dans une tutelle perpétuelle, & celle des femmes finit à la mort de leurs maris.

Des choſes d'une étendue & d'une dimenſion oppoſées, forment d'autres contraires. Par exemple, *double, ſimple; pluſieurs, ſeul; long, court; grand, petit.*

Il y a encore des contraires par négation, comme *cela eſt, cela n'eſt pas.* Si vous ne voulez point faire des raiſonnemens qui manquent de juſteſſe, examinez avec ſoin les contraires que vous oppoſez l'un à l'autre.

J'ai cité plus haut un argument tiré des choſes qui ont entr'elles de l'affinité. Ce lieu commun convient ſur-tout aux cauſes judiciaires conjecturales; & pour le mettre en uſage, cherchez des raiſons dans ce qui a précédé, dans ce qui accompagnoit, & dans ce qui a ſuivi l'action. Ce lieu commun appartient à l'Art Oratoire, & les Philoſophes & les Juriſconſultes l'emploient rarement (*a*).

Relativement à ce qui l'a précédé, examinez les préparatifs, les diſcours qu'on a tenus, le lieu, l'aſſemblée, le

(*a*) Cet endroit eſt peu exact; car les Philoſophes & les Juriſconſultes doivent examiner, comme les Orateurs, ce qui précede, ce qui accompagne, & ce qui ſuit une action.

repas, &c. Quant à ce qui l'accompagnoit, voyez s'il y a eu quelque bruit du pied, de la voix, &c. ſi on a vu de l'ombre, des coups, &c. Pour ce qui a ſuivi, parlez de la rougeur, de la pâleur, de la démarche chancelante, & des autres indices d'une conſcience troublée, d'un glaive enſanglanté, & de tout ce qui peut donner des ſoupçons.

Le lieu commun tiré des antécédens, des conſéquens, & des choſes qui répugnent entre elles, eſt propre aux Dialecticiens, & different de celui qui ſe tire des *adjuncta*; car les *adjuncta* n'arrivent pas toujours, au lieu que l'antécédent & les conſéquens précedent ou ſuivent néceſſairement la choſe; & les choſes qui répugnent entre elles, ne peuvent jamais ſe rencontrer.

XIII. Ce lieu commun ne fournit qu'une eſpece d'argument; mais on peut l'énoncer de trois manieres différentes. Si, dans l'exemple cité plus haut, vous voulez prouver qu'une femme a droit de réclamer l'argent monnoyé, quand le mari lui legue ſon argent en général; vous êtes le maître de diſpoſer ainſi votre ſyllogiſme : *Si l'argent monnoyé eſt de l'argent, il a été légué*

à la femme ; tout le monde convient que c'eſt de l'argent, il a donc été légué à la femme ; ou bien : *Si l'argent monnoyé n'eſt pas compris dans le legs, l'argent monnoyé n'eſt pas de l'argent : mais l'argent monnoyé eſt certainement de l'argent ; il eſt donc compris dans le legs* ; ou bien : *Si on a légué l'argent en général, il répugne que l'argent monnoyé n'y ſoit pas compris : vous avouez qu'on a légué l'argent en général ; il faut donc que l'argent monnoyé y ſoit compris.*

Les Dialecticiens diſtinguent trois eſpeces de concluſions ; la premiere, celle qui tire d'une propoſition reconnue une autre propoſition qui s'y trouve liée ; la ſeconde a lieu lorſqu'on nie une propoſition liée néceſſairement à la propoſition principale, afin de nier la propoſition principale ; & la troiſieme, lorſqu'après avoir montré que deux choſes inſéparables ne peuvent jamais exiſter l'une ſans l'autre, vous concluez que la ſeconde doit exiſter, parce qu'on ſuppoſe l'exiſtence de la premiere.

On appelle *enthymêmes de Rhétorique*, ces concluſions qu'on déduit des contraires. A proprement parler, tout

ſyllogiſme

ſyllogiſme eſt un enthymême ; mais, ainſi qu'Homere eſt appelé, par excellence, *le Poëte*, l'argument qui tire ſa conſéquence des contraires, prend ſeul le nom d'*enthymême*, parce que c'eſt le plus ſubtil. En voici des exemples : *Si vous redoutez celui-ci, vous devez donc redouter celui-là. — Comment pouvez-vous condamner un homme à qui on ne reproche rien ? — Comment pouvez-vous dire que ce Citoyen a démérité, ſi, de votre aveu, il a plutôt rendu des ſervices ? — Ce que vous ſavez eſt inutile, & ce que vous ignorez eſt important ; jugez du cas qu'on doit faire de vous.*

XIV. Les Juriſconſultes diſpoſent quelquefois ainſi leurs argumens dans leurs réponſes ; mais les Philoſophes & les Orateurs font un plus grand uſage de ces ſyllogiſmes. On diſtingue une foule d'autres modes parmi les Dialecticiens ; les uns ſont fondés ſur des particules disjonctives : *Vous ne pouvez choiſir que l'une ou l'autre ; vous prenez la premiere, vous ne pouvez donc avoir la ſeconde ?* D'autres fois ils diſpoſent les conjonctions de cette maniere : *L'une de ces deux choſes doit*

être rejetée ; vous conſervez celle-ci, l'autre ne doit donc pas être gardée ! La Logique enſeigne l'art de former toute ſorte de ſyllogiſmes, & d'en déduire une multitude infinie de concluſions ; mais je n'écris pas ſur la Logique.

En parlant des lieux communs tirés des cauſes & des effets, je vous ai donné des exemples de la maniere dont on diſpoſe alors ſes argumens ; je vais néanmoins en parler plus au long.

XV. Il y a deux ſortes de cauſes ; l'une qui produit ſon effet infailliblement & par elle-même ; ainſi le feu eſt la cauſe d'un incendie : l'autre ne produit pas d'effet immédiat ; mais ſans elle, on ne peut pas en produire : c'eſt dans ce ſens qu'on dit quelquefois : Le marbre eſt la cauſe de cette ſtatue (*a*).

Parmi ces cauſes ſans leſquelles on ne produit point d'effet, les unes ſont tranquilles & dans l'inertie, comme le

(*a*) Cela n'eſt point exact. Le marbre eſt une condition requiſe pour faire une ſtatue ; mais ce n'eſt point la cauſe. C'eſt manquer auſſi de juſteſſe, de donner le nom de *cauſes* au lieu, au temps, &c.

lieu, le temps, la matiere, &c. les autres préparent l'effet, & procurent une eſpece de ſecours, qui pourtant n'eſt pas néceſſaire : c'eſt ainſi que les entrevues ſont la cauſe de l'amour, & que l'amour eſt la cauſe du crime. Les Stoïciens mettent le deſtin au nombre de ces dernieres cauſes.

Les cauſes efficientes produiſent leur effet ſans aucun ſecours, ou elles ont beſoin d'un aide : ainſi la ſageſſe fait des ſages par elle-même ; & c'eſt un problême, de ſavoir ſi elle fait toute ſeule des heureux. Lorſqu'il ſe préſente dans le diſcours une cauſe qui produit néceſſairement ſon effet, on peut en conclure que cet effet exiſte.

XVI. Mais ſi cette cauſe ne produit pas néceſſairement ſon effet, on ne peut pas en tirer la même concluſion, & il faut prendre garde de s'y tromper : les mauvais raiſonnemens qu'on fait en ce genre, annoncent un eſprit qui manque de juſteſſe.

Parmi les cauſes conditionnelles, les unes produiſent leur effet, ſans une délibération de l'eſprit, & ſans un aſſentiment de la volonté ; ainſi la vie eſt la cauſe de la mort : les autres y concou-

rent par la volonté, par le trouble de l'eſprit, par l'habitude, par le naturel, par l'art, & par le haſard. Quand vous liſez un Livre, la volonté eſt la cauſe de la lecture; quand vous redoutez les émeutes, l'agitation de l'eſprit eſt la cauſe de votre frayeur; le naturel eſt la cauſe d'un défaut qui augmente de jour en jour; l'art eſt la cauſe d'un bon tableau (*a*), & le haſard eſt la cauſe d'une navigation heureuſe.

Pour former une autre diviſion générale de toutes les cauſes, on peut dire que les unes ont de la conſtance & de l'uniformité, & que les autres n'en ont pas. La Nature & l'Art ſont au nombre des premieres.

XVII. Les cauſes qui ne produiſent pas leur effet d'une maniere conſtante, ſont ſenſibles (*b*) ou cachées; les ſenſibles dépendent de la délibération de l'eſprit, & de l'aſſentiment de la volonté. On

(*a*) Il n'eſt pas néceſſaire de relever toutes ces inexactitudes.

(*b*) Il y a dans l'Original *perſpicua*, qu'on ne peut guere rendre que par *ſenſibles*; & cette théorie métaphyſique n'eſt ni préciſe, ni juſte.

donne le nom de *cachées* à celles qui dépendent de la fortune.

Les effets ſont volontaires ou involontaires ; involontaires, quand ils ſont produits par la néceſſité ; & volontaires, quand ils ſont le réſultat de la volonté. Les choſes fortuites ſont, dans quelques cas, volontaires & involontaires. Par exemple, il dépend de la volonté de jeter un trait ; & ſi vous avez bleſſé un homme que vous ne viſiez point, vous avez produit un effet involontaire. Dans ce cas, on ne manque pas de dire que le trait s'eſt échappé de la main. Les ſuites des paſſions violentes ſont réellement volontaires, puiſqu'on les prévient avec des efforts ; mais on les fait paſſer pour involontaires.

Ces différentes cauſes fourniſſent une multitude d'argumens, dans les grandes queſtions traitées par les Orateurs & les Philoſophes. Les Juriſconſultes tirent moins de reſſources de ce lieu commun ; mais, avec de la ſagacité, ils ſavent le tourner à l'avantage d'une cauſe, & indiquer des raiſons plauſibles aux Avocats qui les conſultent.

Ils le font valoir ſur-tout lorſque le Préteur ajoute dans ſa ſentence les

termes de *bonne foi, comme cela doit ſe paſſer entre gens de bien*, & particuliérement lorſqu'il eſt queſtion de déterminer la portion de dot qu'on doit rendre à une femme après ſon divorce. Ils s'en ſervent pour prouver le dol ou la bonne foi; la juſtice d'une choſe; les obligations d'un aſſocié envers ſon collegue, d'un mandataire ou d'un intendant envers celui qui l'a chargé de ſes affaires; d'un mari envers ſa femme.

XVIII. Après le lieu commun qui ſe tire des cauſes, vient celui qui ſe tire des effets. L'effet indique la cauſe, comme la cauſe indique l'effet. Les Orateurs & les Poëtes, & ſouvent les Philoſophes, vont y puiſer des raiſons; mais ceux qui ont de la fécondité dans l'eſprit, & qui ſavent orner ce qu'ils diſent, brillent ſur-tout, lorſqu'ils expoſent quelles doivent être les ſuites de telle ou telle choſe.

Le dernier lieu commun eſt celui qui regarde les comparaiſons: j'en ai donné un exemple plus haut: il faut expliquer maintenant de quelle maniere on doit le mettre en uſage. On compare entre elles des choſes qui ſont plus grandes, moindres, ou égales: on examine

alors leur nombre, leur eſpece, leur puiſſance, & leur rapport.

Dans les comparaiſons relatives au nombre, on dit qu'on doit préférer ce qui produit plus de bien à ce qui en produit moins; une ſomme plus petite de maux à une ſomme plus grande; des biens durables à ceux qui ſont paſſagers; ceux qui s'étendent au loin & qui produiſent le plus d'effet, à ceux qui ſont reſſerrés dans des bornes étroites.

Dans les comparaiſons relatives à l'eſpece, on donne la préférence aux choſes déſirables en elles-mêmes, ſur celles qui le ſont par des motifs étrangers; aux choſes eſſentielles, ſur les acceſſoires; aux choſes pures, ſur celles qui ſont ſouillées; aux choſes agréables, ſur celles qui ne le ſont pas; aux choſes honnêtes, ſur les utiles; aux choſes faciles, ſur les difficiles; aux choſes néceſſaires, ſur celles qui ne ſont pas néceſſaires; aux choſes rares, ſur les communes; aux choſes très-déſirables, ſur celles dont on peut aiſément ſe paſſer; aux choſes finies, ſur celles qui ne ſont que commencées; au tout, ſur les parties; aux choſes qui dépendent de la volonté, ſur celles qui n'en dé-

pendent point ; aux choſes animées ou naturelles, ſur celles qui ne le ſont pas ; à celles qui annoncent de l'art, ſur celles qui n'en annoncent point.

Dans les comparaiſons relatives à la puiſſance, on préfere la cauſe efficiente à celle qui ne l'eſt pas ; les choſes qui ſe ſuffiſent à elles-mêmes, à celles qui ont beſoin du ſecours des autres ; celles qui ſont en notre pouvoir, à celles qui ne dépendent point de nous ; les choſes ſtables & qui ne peuvent changer, à celles qui peuvent varier.

Dans les comparaiſons des rapports, on examine les avantages & les devoirs des Princes & des ſujets ; on rapproche les choſes approuvées d'un petit nombre d'hommes, de celles qui obtiennent les éloges de tous les gens de bien.

Quand on compare des choſes égales entre elles, ce qui arrive très-ſouvent, on ne donne la préférence à aucune ; alors on conclut preſque toujours de cette maniere : Si on mérite autant de louanges pour aider les Citoyens de ſes avis, que de ſon bras, il faut récompenſer également ceux qui défendent la Patrie dans la guerre, & ceux qui la ſervent dans les conſeils.

Il ne reſte plus rien à dire ſur les lieux communs intrinſeques d'où l'on tire les argumens ; car j'ai parlé de ceux qu'on emprunte de la définition, des partitions, de l'étymologie, des conjugués, du genre, de l'eſpece, de la reſſemblance, de la différence, des contraires, des adjoints, des conſéquens, des antécédens, des objets qui répugnent, des cauſes, des effets, de la comparaiſon des choſes plus grandes, plus petites, ou égales.

XIX. Vous vous ſouvenez que dans la diviſion générale des lieux communs, j'ai dit qu'outre les intrinſeques, il y en a d'acceſſoires ; je vais en dire quelques mots : à la vérité, ils intéreſſent peu les Juriſconſultes (*a*) ; mais je veux achever tout ce qui regarde les Topiques, puiſque j'ai commencé cette matiere ; d'ailleurs vous n'êtes pas de ceux qui n'aiment que le Droit civil ; &

(*a*) Le terme de *Juriſconſultes* eſt pris ici pour les Savans qui donnent leurs avis ſur des queſtions de Droit ; & comme les témoins ont ſur-tout rapport aux queſtions de fait, Cicéron dit que les lieux communs acceſſoires ne les regardent point ; mais cela n'eſt pas fort exact.

comme ce petit Ouvrage, que je travaille pour vous, doit auſſi devenir public, je veux tâcher de le rendre utile à tout le monde.

Des lieux communs acceſſoires.

On donne le nom de *lieux communs acceſſoires*, à ceux qu'on emprunte des témoignages. Nous appelons ici *témoignages*, les preuves étrangeres qui aſſurent la vérité d'une choſe. Toute perſonne n'eſt pas propre à ſervir de témoin ; pour être digne de foi, il faut jouir d'un certain crédit. La vertu, l'eſprit, le rang, l'âge, la fortune, les talens, l'expérience, rendent un homme digne de foi : on s'y trompe de temps en temps ; mais telle eſt l'opinion publique, & les Juges, les Orateurs & les Juriſconſultes s'y conforment.

XX. On prouve un fait par d'autres témoignages, par les dépoſitions faites à la torture, & les aveux échappés dans la criſe des paſſions.

Les propos tenus dans le ſommeil, dans l'ivreſſe, dans la folie, ou par imprudence, ont ſervi quelquefois à découvrir la vérité. Vous ſavez l'Hiſtoire de Stalenus, qui fut condamné à mort, parce qu'à travers une muraille on

l'entendit avouer un crime qu'il avoit commis ; & l'Hiſtoire nous apprend la même choſe de Pauſanias le Lacédémonien.

La réunion de quelques circonſtances fortuites, fournit ſouvent des argumens plauſibles : c'eſt ainſi qu'Ulyſſe raſſembla autrefois contre Palamede (*a*) une multitude de circonſtances, pour le trouver coupable de trahiſon. Rien n'eſt ſi commun que de voir la vérité réfuter avec peine cet amas de menſonges. Les bruits vulgaires forment une eſpece de témoignage de ce genre.

Les témoignages divins ſe citent en preuves. On en diſtingue de différentes eſpeces ; les Oracles, appelés ainſi du mot *oratio*, pour ſignifier qu'ils ſont le

(*a*) Palamede envoya de Thrace une grande quantité de bled : Ulyſſe en fut jaloux ; & , pour ſe venger, il fabriqua, au nom de Priam, une lettre, dans laquelle il le remercioit de ſa trahiſon, & lui promettoit une groſſe ſomme d'or. Après avoir remis cette lettre à un eſclave qu'il tua enſuite, & corrompu d'autres eſclaves qui porterent dans la tente de Palamede la ſomme promiſe, il dénonça Palamede comme un traître ; il lut la lettre au Roi, il fit valoir l'argent trouvé dans la tente, & Palamede fut lapidé.

langage des Dieux ; les choſes où l'on voit la puiſſance & la volonté divines, telles que le monde & ſes merveilles, le vol & le chant des oiſeaux, les météores & les phénomenes aériens ; les préſages qu'annoncent les entrailles des victimes, les ſonges.

La réputation de vertu ajoute beaucoup à la dépoſition des témoins, quoique cette réputation ne ſoit pas toujours fondée ; car on ſe fie aiſément à ceux qui, comme Caton, Lelius, Scipion, & d'autres, ſont recommandables par le talent, le goût du travail, les lumieres, l'intégrité & la conſtance. Les Orateurs, les Philoſophes, les Poëtes, & les Hiſtoriens, jouiſſent dans le Public de cette eſpece de crédit, comme ceux qui exercent de grandes places, ou qui ſont à la tête de l'adminiſtration ; & leurs propos & leurs écrits donnent du poids à ce qu'on avance.

XXI. J'ai parcouru tous les lieux communs intrinſeques, & les lieux communs acceſſoires : n'oubliez pas que tous les diſcours & toutes les diſcuſſions en comportent quelques-uns, mais qu'il eſt rare qu'on puiſſe tous les mettre en uſage dans la même queſtion ; &

qu'enfin il y en a de plus ou moins convenables, ſuivant la nature de la cauſe.

On diſtingue deux ſortes de queſtions; l'une générale ou indéfinie, que les Grecs appellent *theſe*; & l'autre particuliere & déterminée, qu'on appelle *hypotheſe* (*a*) ou *cauſe*.

La cauſe eſt donc une queſtion déterminée par les perſonnes, le temps, le lieu, l'action & les circonſtances; ainſi elle renferme toujours une queſtion générale.

Les queſtions ſe ſous-diviſent encore en queſtions de ſimple théorie, & en queſtions de pratique. Quand on demande » ſi le droit eſt une inſtitution » de la Nature, ou une inſtitution des » hommes «, c'eſt une queſtion de la premiere eſpece; & lorſqu'on recherche » ſi un ſage doit prendre part à l'admi» niſtration des affaires publiques «, c'eſt une queſtion de la ſeconde.

Dans les queſtions de théorie on examine ſi la choſe exiſte, quelle eſt ſa

(*a*) On a déjà parlé, dans la Rhétorique à Herennius & les Partitions Oratoires, de tout ce qui regarde ces queſtions.

nature, & quelle eſt ſa qualité; on emploie la conjecture pour le premier cas, la définition pour le ſecond; & dans le troiſieme, on détermine d'une maniere préciſe ce qui conſtitue le juſte ou l'injuſte.

On découvre, à l'aide des conjectures, ſi une choſe exiſte; quelle eſt ſon origine, quelle eſt ſa cauſe, & quels changemens elle a eſſuyés. Par exemple, s'il y a des choſes honnêtes & juſtes en elles-mêmes, c'eſt-à-dire, indépendamment des conventions des hommes. » Si la vertu eſt un don de » la Nature, ou un effet de l'inſtruc» tion «; par quels moyens on peut acquérir de l'éloquence (*a*).

XXII. Lorſqu'on veut ſavoir quelle eſt la nature d'une choſe, il faut en donner la définition de la même maniere que nous avons expliqué plus haut, ou bien la décrire comme font les Orateurs. Cette deſcription a lieu ſur-tout quand il s'agit de peindre les

(*a*) Le texte ajoute : *poſſit ne Eloquentia, commutatione aliquâ, converti in infantiam?* queſtion creuſe, & que j'ai retranchée, parce qu'elle ne ſignifie rien.

vices & les défauts des hommes; par exemple, » ce que c'eſt qu'un avare, » & ce que c'eſt qu'un flatteur «.

Si on recherche quelle eſt la qualité d'une choſe, on la conſidere ſimplement en elle-même; par exemple: » La » gloire eſt-elle déſirable «? ou par comparaiſon avec d'autres; par exemple: » Faut-il préférer la gloire à la fortune «? Touchant les qualités des choſes conſidérées en elles-mêmes, on examine *ce qu'il faut déſirer ou fuir*, » s'il faut déſirer les richeſſes & fuir la » pauvreté «; *ce qui eſt juſte ou injuſte*; » s'il eſt juſte de ſe venger de celui qui » nous a fait une injure «; *ce qui eſt digne d'éloges, ou honteux*; » s'il eſt » beau de mourir pour la Patrie «.

Quand on veut découvrir la qualité des choſes par comparaiſon, on recherche la différence qui ſe trouve entre deux objets oppoſés; par exemple: » Quelle différence y a-t-il entre un ami » & un flatteur, un Roi & un Tyran «? ou bien on les compare du plus au moins; par exemple: » L'éloquence mé» rite-t-elle plus d'eſtime que la Science » du Droit civil «? Voilà ce qui regarde les queſtions de théorie.

Les queſtions de pratique ont pour objet les devoirs de la vie, ſi l'on eſt obligé de procréer des enfans : ou bien, s'il s'agit d'exciter ou de calmer les paſſions, quels ſont les moyens de produire dans l'ame des Auditeurs la colere & la pitié.

XXIII. Il faut maintenant indiquer les lieux communs propres à chaque affaire ; je répete de nouveau qu'il y en a de plus ou de moins convenables, ſuivant la nature de la queſtion. Les lieux communs tirés des cauſes, des effets & des affinités, ſont très-propres aux queſtions de conjecture ; ceux de la définition conviennent aux queſtions où l'on veut expliquer une choſe.

Pour expoſer en quoi une choſe differe d'une autre ; par exemple, » quelle » différence il y a entre la conſtance & » l'opiniâtreté « : il eſt à propos de ſe ſervir des lieux communs relatifs aux conſéquens, aux antécédens, aux objets qui répugnent entre eux, & même aux cauſes & aux effets ; car ſi ces effets réſultent d'une telle choſe donnée, & ne réſultent pas d'une ſeconde ; s'ils n'ont pas l'un & l'autre la même cauſe ; ſi celui-ci entraîne une impoſſibilité que

n'entraîne pas celui-là, &c. on parvient à connoître ſi ces deux choſes ſont de la même eſpece.

Les lieux communs tirés des comparaiſons, s'appliquent aux queſtions où l'on examine quelle eſt la qualité d'une choſe; s'il s'agit de connoître ce qu'on doit rechercher ou fuir, on prend des raiſons dans ce qui eſt relatif à l'eſprit, au corps, aux avantages, & aux inconvéniens; s'il s'agit de connoître ce qui eſt honteux ou digne d'éloges, on tire ſes raiſons des biens ou des maux de l'ame, de l'opinion & de la conſidération publique.

Si on differte ſur le juſte & l'injuſte, on a recours aux lieux communs d'équité, à ce que permettent la Nature ou les conventions des hommes. La conſervation de ſoi-même, & le droit de ſe venger, ſont inſpirés par la Nature : les Loix, la tradition, & les uſages, ſont une ſuite des conventions humaines. L'équité a d'ailleurs rapport aux Dieux, aux morts, & aux hommes : ſous le premier point de vue elle s'appelle *Religion*, *piété*; ſous le ſecond, elle s'appelle *ſainteté* (*a*); &

(*a*) L'Original dit *ſanctitas*, qui ne ſignifie pas la même choſe que *ſainteté* dans nos Lan-

ſous le troiſieme, elle ſe nomme *juſtice.*

XXIV. Je ne m'étendrai pas davantage ſur les queſtions générales ou *theſes* : la plupart des choſes que je viens de dire, ſont applicables aux cauſes ou *hypotheſes* ; je vais ſeulement ajouter quelques détails particuliers pour les cauſes. Il y a trois genres de cauſes, le judiciaire, le délibératif, & le démonſtratif : il n'eſt pas néceſſaire de vous indiquer quels ſont les lieux communs propres à chacun de ces genres (*a*).

Les cauſes ont pour but l'accuſation ou la défenſe. L'accuſateur reproche à l'accuſé un délit, & celui-ci dit qu'il n'eſt point coupable, ou que s'il a commis l'action qu'on lui impute, elle ne mérite pas la qualification qu'on lui donne, ou enfin qu'elle étoit permiſe. Cette premiere attaque, & cette premiere défenſe, forment l'état de la queſ-

---

gues modernes ; chez les Romains, on entendoit par ce mot, les devoirs ſacrés qu'on devoit rendre aux manes ; & aujourd'hui, ce terme embraſſe toutes les pratiques & tous les devoirs de la Religion.

(*a*) J'abrege ici l'Original, parce qu'on a déjà parlé de tous ces objets fort au long dans la Rhétorique à Herennius & les Partitions Oratoires.

ion : on en distingue trois, auxquels on donne le nom d'*état conjectural, état de définition,* & *état juridiciaire.*

Toutes les Rhétoriques indiquent les argumens applicables à chacune de ces causes, & les lieux communs d'où il faut les tirer. Vous y trouvez aussi de quelle maniere on doit procéder dans le genre délibératif & dans le genre démonstratif. Ayez soin, dans le genre judiciaire, de réduire la question générale à un point précis, ou à un de ces trois états dont j'ai parlé tout à l'heure. Les questions du genre délibératif & démonstratif se réduisent aussi à l'un des trois points. Si un tel effet, sur lequel on compte, est impossible, ou d'une extrême difficulté, vous pouvez le nier, & alors la question se ramene à l'état de conjecture : ceux qui prennent la parole de part & d'autre, emploient des conjectures pour appuyer ce qu'ils soutiennent.

Dans le genre délibératif, on discourt aussi quelquefois sur l'utilité ou l'honnêteté d'une chose; & alors la question se réduit à l'état de définition, ou à l'état juridiciaire. Dans ces sortes de cas, on peut nier qu'un tel homme ait réelle-

ment les vertus qu'on lui ſuppoſe, ou que les actions qu'on prête à cet homme, méritent les qualifications qu'on leur donne : on dit auſſi que ces actions ne ſont pas dignes d'éloges, parce que celui qui les a faites n'en avoit pas le droit. C'eſt la méthode dont Céſar ſe ſervit, avec beaucoup d'impudence, pour réfuter mon éloge de Caton (*a*).

On doit réunir toutes ſes forces, pour diſcuter, comme il convient, l'état ou le point précis de la queſtion. Ce ſont les fondemens de l'accuſation & de la défenſe, qui déterminent ce point; & comme il n'y a pas de meilleurs fondemens que celui des Loix, il faut tâcher d'avoir la Loi en ſa faveur. Dans ce cas, l'état de la queſtion prend le nom de *point de Loi.*

L'accuſé répond alors que la Loi ne dit pas ce que l'accuſateur veut y trouver; que les termes en ſont équivoques

(*a*) Cicéron avoit fait un éloge de Caton, qu'il célébroit comme un modele de vertu, & dont il honoroit toutes ſes actions. Céſar, au milieu de ſes conquêtes, & dans le moment où il gouvernoit l'Empire en Souverain, crut devoir réfuter cet éloge, qui compromettoit ſa gloire, & il compoſa l'*Anti-Caton*.

& offrent un double ſens ; ou bien il oppoſe l'intention du Légiſlateur aux termes de la Loi, & il examine s'il faut ſuivre le ſens littéral plutôt que les vûes du Légiſlateur ; ou enfin il oppoſe à la Loi une Loi contraire.

XXV. Il eſt clair que ces moyens de défenſe, employés dans les points de Loi, ſont applicables auſſi aux teſtamens, aux ſtipulations, & à toutes les queſtions fondées ſur un écrit.

Les différentes parties du diſcours ont, comme le diſcours entier, des lieux communs qui leur ſont propres, & d'autres qui ne different pas des lieux communs de l'art en général. Les exordes ont des lieux communs particuliers, pour diſpoſer les Auditeurs à la bienveillance, à l'attention & à la docilité.

Il en eſt de même de la narration ; les Rhéteurs indiquent des moyens de la rendre ſimple, claire, brieve, vraiſemblable, conforme aux opinions des Auditeurs.

Quant aux preuves, les lieux communs ſont les mêmes que pour la perſuaſion en général.

La péroraiſon en a de particuliers ; elle emploie ſur-tout les lieux communs

de l'amplification, & des mouvemens pathétiques. Si le diſcours a déjà jeté l'émotion dans les eſprits, l'Orateur eſt obligé d'augmenter cette émotion.

Vous trouverez dans d'autres Ouvrages, que nous pouvons lire enſemble, des regles ſur la maniere d'exciter la pitié, la colere, la haine, l'envie, & les autres paſſions.

Je crois avoir pleinement ſatisfait votre curioſité. Pour ne rien omettre de ce qui regarde les lieux communs des argumens, j'y ai ajouté ſur l'Art Oratoire quelques préceptes que vous ne demandiez pas. J'imite en cela les vendeurs généreux, qui après s'être réſervé le mobilier d'une maiſon, laiſſent cependant à l'acheteur quelques-uns de leurs meubles.

BRUTUS,

OU

DIALOGUE

SUR

LES ORATEURS ILLUSTRES.

INTRODUCTION.

Cet Ecrit fut compoſé après les trois Livres *de l'Orateur*, & dans la même année que les *Partitions Oratoires*. Cicéron avoit alors ſoixante-un ans. J'ai déjà dit dans la Préface des *Partitions Oratoires*, que depuis la bataille de Pharſale, Céſar étant le Maître de la République, réduiſoit les Orateurs au ſilence. On n'oſoit plus parler au Sénat ou ſur

Introduction. la tribune ; ni plaider devant les Tribunaux. Les Conſulaires qui avoient déployé du patriotiſme, gémiſſoient dans la retraite ſur la perte de la liberté.

Cicéron cherchoit à ſe diſtraire par l'étude ; il voulut, dans ce Dialogue, faire en peu de mots le portrait de tous les Orateurs qui avoient eu quelque réputation à Rome ou parmi les Grecs. La ſcene eſt dans un de ſes jardins, au pied de la ſtatue de Platon, dont il imite la maniere. Cet entretien porte le nom de *Brutus*, ou *des Orateurs illuſtres*, comme un de ceux du Philoſophe Grec a pour titre *Phédon*, ou *de l'Immortalité de l'ame*. Il choiſit Brutus & Atticus pour ſes Interlocuteurs.

Il y avoit quatre ans que les troubles de la guerre, ou plutôt la tyrannie de Céſar, empêchoient Cicéron, Brutus, & la plupart des autres

autres Orateurs de parler en public; *Introdu*
& on eſt frappé d'abord de voir les trois Interlocuteurs oublier à tout moment leur ſujet, pour gémir ſur la République. Leurs plaintes & leurs ſoupirs inſpirent un intérêt particulier. Brutus poignarda Céſar deux ans après; & ſûrement il méditoit alors ce projet. On a prétendu que Cicéron l'y excita d'une maniere indirecte : quelques endroits de ce Dialogue peuvent avoir ce but; mais il s'exprime avec une extrême circonſpection; & ſi on voit percer ſa haine pour le Tyran, on remarque ſur-tout ſa frayeur.

Ce Dialogue eſt agréable, & il l'eſt bien davantage, après toutes ces méthodes de Rhétorique & cet amas de regles qui le précedent : il ſeroit plus intéreſſant encore, ſi nous connoiſſions les Ecrits de tous les Orateurs qu'il paſſe en revue. Cicéron y peint avec fineſſe & avec

duction. grace, & ordinairement en peu de traits ; ſes jugemens annoncent un goût d'une extrême pureté ; ſa marche eſt ſimple ; il revient quelquefois ſur ſes idées, & un mot qui rappelle un ſouvenir, ou qui fournit une remarque, l'écarte un moment de ſon ſujet, ainſi qu'il arrive dans la converſation. Sa penſée ne paroît jamais recherchée ; il la produit ſans peine & ſans effort ; il l'énonce avec clarté ; mais il lui donneroit plus de préciſion dans un diſcours ſoutenu. Il y entremêle des digreſſions qu'on lit avec plaiſir, telles que celles ſur l'urbanité, le jugement du peuple en matiere de goût, l'atticiſme, le ſtyle Aſiatique, &c. On y remarque pluſieurs défauts ; le commencement en eſt vague & diffus, & il n'entre pas en matiere aſſez promptement.

L'*Eſſai ſur les Éloges*, de M. Thomas, ſemble avoir quelque reſſemblance avec ce Dialogue : mais

combien l'Ouvrage moderne eſt ſupérieur ! l'Ecrivain François eſt plus nerveux & plus profond ; il a voulu imprimer à chaque phraſe le caractere de ſon ame forte ; il a médité long-temps ſon ſujet ; il ſavoit que pour réuſſir aujourd'hui, ce n'eſt point aſſez de produire des penſées ingénieuſes, mais communes ; qu'on ne ſe contente pas d'une diction agréable ; qu'on exige des combinaiſons de ſtyle heureuſes & nouvelles. *Introduction.*

Cicéron cite environ deux cents Orateurs ; & ce qui prouve la difficulté de l'Art, il finit par réduire à dix ou douze le nombre de ceux qui eurent réellement de l'éloquence ; les voici : Galba, le vieux Caton, Lepidus, Carbon, les deux Gracques, Antoine, Craſſus, Cotta, Sulpicius, & Hortenſius : il faut obſerver qu'il y comprend les Juriſconſultes & les Hiſtoriens. Si on y ajoute Cicéron lui-même, Brutus

duction. & Céſar ſes contemporains, on aura la liſte de tous ceux qui, dans l'eſpace de plus de ſept cents ans, ſe diſtinguerent à Rome par le talent de la parole. La Grece, qui cultiva l'Art Oratoire avec tant d'ardeur & de ſuccès, n'en produiſit guere davantage, comme on peut le voir au commencement du Dialogue.

Il a fallu faire ſouvent des notes, afin que le Lecteur pût ſuivre les époques des différens Orateurs, & les emplois qu'ils exercerent dans la République. Pour échapper aux *dis-je* & *dit-il*, répétés mille fois dans l'Original, je l'ai traduit ſous la forme du Dialogue; je ne me ſuis guere permis d'autre changement.

Villefore a traduit ce Dialogue; mais il a fait une multitude de contreſens, & ſon ſtyle manque d'élégance & de correction.

BRUTUS,

OU

DIALOGUE

SUR

LES ORATEURS ILLUSTRES.

RÉFLEXIONS ſur la mort de l'Orateur Hortenſius. Converſation de Cicéron, Atticus & Brutus, ſur les calamités publiques.

I. LORS de mon retour de Cilicie (*a*), j'appris à Rhodes la mort d'Hortenſius: cette nouvelle me fit plus de peine qu'on ne peut le croire. Je perdois un ami qui m'avoit rendu pluſieurs ſervices,

(*a*) Où il avoit été Gouverneur.

& procuré des momens bien doux; je le regrettois d'ailleurs à cauſe de notre Collége des Augures (*a*), dont il étoit l'ornement. Il avoit déclaré, d'une maniere ſolennelle, que je méritois d'y entrer; il y avoit reçu ma conſécration, & je devois ainſi le chérir & le reſpecter comme mon pere.

Ce qui redoubloit ma douleur, il mouroit à une époque où l'on manquoit de bons Citoyens & d'hommes ſages, & dans des conjonctures fatales à la République, c'eſt-à-dire, au moment où la prudence & ſon crédit nous étoient plus néceſſaires. Enfin, je perdois pour jamais, non, comme on l'a cru, l'ennemi le plus dangereux de ma célébrité, mais le compagnon de ma gloire & de mes travaux.

Si l'Hiſtoire des Arts ſubalternes (*b*)

(*a*) Les Augures prédiſoient l'avenir par le vol, le manger, & le chant des oiſeaux; ils ſubſiſterent dans l'Empire Romain juſqu'à Théodoſe.

(*b*) Les Poëtes parurent tard à Rome, & ils ne furent honorés que ſous le regne d'Auguſte: juſqu'alors l'Eloquence & la Philoſophie plaçoient dans une claſſe ſubalterne la Poéſie & le reſte des Beaux-Arts.

nous apprend que de grands Poëtes ſe ſont affligés de la mort de leurs rivaux ; comment ne ſerois-je pas inconſolable de perdre un homme qu'il étoit plus glorieux d'avoir pour rival dans la carriere, que d'y triompher ſeul ? Jamais la victoire de l'un n'excita la jalouſie de l'autre ; nous nous donnâmes toujours de mutuels ſecours, & des applaudiſſemens réciproques dans les ſuccès (*a*).

Mais il fut heureux toute ſa vie ; & ſa mort, qui fait notre malheur, eſt pour lui une nouvelle faveur de la fortune. Il a quitté ce monde à une époque où il ſeroit réduit à pleurer la République, ſans pouvoir la ſervir. Quels jours paſſeroit-il maintenant à Rome ? Sa perte nous eſt funeſte ; qu'il nous ſoit permis d'en gémir ; mais ne le plaignons point : ne parlons de lui que pour prouver l'attachement qu'il

(*a*) On eſt bien étonné de tout ce que dit Cicéron, quand on a lu les Verrines & les autres Diſcours de l'Orateur Romain. J'aurai ſoin de remarquer, dans l'occaſion, l'animoſité qu'il montre contre Hortenſius, & même les injures violentes qu'il lui dit.

nous inſpiroit; & qu'on ne nous reproche pas de nous aimer nous-mêmes plus que nous n'aimions cet homme illuſtre.

En le regrettant comme un bien que nous perdons, notre douleur doit être modérée, de crainte qu'on ne l'attribue à l'intérêt plutôt qu'à l'amitié; & ſe chagriner, comme ſi la mort étoit un mal pour lui, c'eſt ne pas ſentir avec aſſez de reconnoiſſance le bienfait de la Nature, qui l'affranchit de tant de miſeres.

II. S'il vivoit aujourd'hui, il déploreroit, avec le petit nombre d'ames fortes qui nous reſtent, la décadence des Loix & la perte de la liberté; mais ne s'affligeroit-il pas plus que perſonne, de voir déſerts la Tribune, le Sénat, & le Barreau, où retentiſſoit jadis ſa voix, digne de charmer l'oreille des Grecs, comme celle des Romains?

Il ſe déſoleroit de ce que la force des armes décide tout, & que l'Eloquence, ſi digne de dominer dans une République bien réglée, n'a plus d'empire ſur les eſprits.

Des Orateurs patriotes n'ont pu déſarmer des Citoyens ambitieux & paſſion-

nés. On a éludé, par aveuglement ou par crainte (*a*), tout ce qui pouvoit tendre à la paix ; & quoique j'aye bien d'autres ſujets d'affliction, ce mépris de l'Eloquence me fait une peine ſenſible. Après avoir exercé les grandes charges de l'Etat, & obtenu de la conſidération par mes Diſcours Oratoires, l'ambition arme les Citoyens les uns contre les autres, dans l'âge où je ſuis le plus en état de donner de bons conſeils à la République ; & on n'écoute point les leçons de l'expérience, ni celles de la ſageſſe (*b*).

Je le répete donc ; c'eſt dans tous les pays, mais particuliérement à Rome, mourir à temps, que de quitter ce monde quand on jouit de ſon crédit & de la gloire de ſes actions.

(*a*) Ceci fut écrit après la bataille de Pharſale, & a rapport aux négociations infructueuſes que tenta Cicéron entre Céſar & Pompée.

(*b*) On voit que Cicéron ſe contraint, pour ne pas éclater contre Céſar en reproches amers ; il gardoit encore avec lui les apparences de l'amitié ; & il ne vouloit pas irriter un ambitieux, capable de tout pour obtenir une autorité abſolue. J'ai fait quelques changemens à cet alinéa, qui eſt très-obſcur dans l'Original.

III. Un jour que je me promenois dans mon jardin, faisant ces tristes réflexions, Brutus (*a*) & Atticus vinrent me voir, suivant leur coutume : une étroite amitié les unit l'un à l'autre, & je les chéris tellement, que leur présence me fit oublier les chagrins & les malheurs publics. Voici les détails de notre entretien.

CICÉRON.

Qu'est-ce qui vous amène ensemble ? y a-t-il quelque chose de nouveau ?

BRUTUS.

Je ne sais rien que je puisse assurer comme vrai (*b*).

ATTICUS.

Nous venons auprès de vous pour ne point entendre parler des maux de

(*a*) Celui qui poignarda César.

(*b*) On ne parloit alors que des conquêtes & des victoires de César : Brutus, qui n'avoit rien de sûr à apprendre à Cicéron, met dans sa réponse la réserve des Académiciens, qui n'assuroient jamais rien.

la République, & diſſiper vos chagrins en cauſant enſemble.

CICÉRON.

Je ne penſe plus à mes chagrins, quand je vous vois; & vous ſervez auſſi à me conſoler, quand vous êtes abſent; car vos Ouvrages, Atticus, n'ont pas peu contribué à me rendre le goût de mes anciennes études.

ATTICUS.

Et moi, j'ai lu, avec bien de la joie, cette lettre remplie de conſeils ſi ſages, & de conſolations ſi tendres, que Brutus vous écrivit de l'Aſie Mineure.

CICÉRON.

Vous avez raiſon d'en parler ainſi; cette lettre a diſſipé les nuages qui offuſquoient depuis long-temps mon eſprit; elle m'a rendu la lumiere. Après la bataille de Cannes, Marcellus releva le courage des Romains, par la victoire qu'il remporta ſur Annibal, aux environs de Nole: les conſolations de Brutus ont produit le même effet ſur moi; elles ont relevé mon ame abattue par les

malheurs publics & mes chagrins domeſtiques.

BRUTUS.

Voilà préciſément ce que je déſirois; & c'eſt un grand plaiſir pour moi, d'avoir rempli mes vûes dans une occaſion de cette importance. Mais je voudrois ſavoir quel eſt l'Ouvrage d'Atticus dont vous parliez tout à l'heure, & qui vous a tant charmé.

CICÉRON.

Non ſeulement cet Ouvrage m'a charmé, il m'a rendu la vie.

BRUTUS.

La vie! indiquez-moi donc cet Ecrit ſi précieux.

CICÉRON.

Oui, la vie; j'étois dans une eſpece d'anéantiſſement, il m'a ranimé.

BRUTUS.

N'eſt-ce pas ce Livre où il raconte en peu de mots, mais avec une exac-

titude extrême, tout ce qui s'eſt paſſé dans la République ?

CICÉRON.

C'eſt celui-là même.

ATTICUS.

IV. Ce que vous dites m'enchante ; mais enfin qu'y a-t-il donc de nouveau pour vous dans ce Livre ? & comment peut-il vous faire tant d'impreſſion ?

CICÉRON.

J'y ai appris bien des choſes que je ne ſavois pas ; & les faits y ſont préſentés d'une maniere ſi intéreſſante, que l'œil embraſſe tout à la fois les différentes parties de ce tableau. Comme j'écris ſur la même matiere, j'avois beſoin de vos lumieres, mon cher Atticus, pour exciter mon courage, & me mettre en état de vous offrir à mon tour un Livre, qui, ſans égaler le mérite du vôtre, atteſte ma reconnoiſſance. Je m'écarte, comme vous voyez, de la maxime d'Héſiode, qui dit qu'on doit rendre au moins ce qu'on a reçu, ſi on ne peut pas le rendre avec uſure.

Je ne puis même à préſent vous offrir que ma bonne volonté ; & je vous prie de me le pardonner. Mon imagination, autrefois aſſez fertile, ne produit plus rien : elle ne ſauroit mûrir ſes penſées : je deſſèche & fanne maintenant toutes les fleurs dont j'eſſaye d'embellir mon ſtyle. Mes Ouvrages commencés n'offrent encore qu'un chaos informe, & le malheur des temps ne me permet pas de me livrer à la compoſition ; je me contente de ſemer vos idées ſur mon eſprit, qui eſt en friche ; je tâcherai de les cultiver avec ſoin, afin qu'elles fructifient : je ſouhaite que mon talent reſſemble à un champ, qui donne des productions plus abondantes, après s'être repoſé quelques années.

ATTICUS.

Je ſerai charmé de recevoir ce que vous m'annoncez ; mais je ne vous tourmenterai point pour exiger le paiement de cette dette.

BRUTUS.

J'attendrai donc auſſi ces dons que vous lui promettez ; mais quoique je n'y aye pas de droits, je ſerai peut-être plus

rigide qu'Atticus, dont vous venez de vous établir le débiteur.

CICÉRON.

V. Je ne vous donnerai rien, ſi vous ne me promettez également, Brutus, de ne point me preſſer.

BRUTUS.

Je n'oſe vous le promettre ; d'ailleurs, Atticus, malgré ſa parole, vous fera des inſtances, qui, ſans être importunes, ſeront fréquentes & vives.

ATTICUS.

Peut-être Brutus ne ſe trompe-t-il pas ; & comme je vous trouve un peu plus gai que vous ne l'avez été depuis quelques mois, je vous ſomme de remplir aujourd'hui un autre engagement : Brutus ſe chargera d'exiger ce qui m'eſt dû ; je réclame à mon tour ce que vous lui devez.

CICÉRON.

Qu'eſt-ce que je dois ?

ATTICUS.

Vous devez écrire ſur quelque matiere ;

car on ne voit plus rien paroître de vous ! vous n'avez rien publié depuis vos Livres de la République (*a*). C'eſt cependant cet Ouvrage qui m'a inſpiré le déſir de rédiger nos anciennes annales. Mettez-vous au travail le plutôt que vous pourrez, & rendez à votre eſprit la ſérénité dont il a beſoin pour cela. En attendant, ſi vous en avez le loiſir, expliquez-nous de bouche ce que nous vous demandons.

CICÉRON.

Que demandez-vous ?

ATTICUS.

Ce Diſcours hiſtorique ſur le mérite ou les défauts des différens Orateurs, dont vous me donnâtes le plan, ces jours derniers, à Tuſcule. Brutus, à qui j'en ai parlé, a un grand déſir de vous entendre ſur cette matiere. Comme vous êtes libre, vous n'avez aucune excuſe à donner ; reprenez donc, ſi vous le voulez bien, ce que vous me diſiez.

(*a*) Ces Livres de la République ſont perdus ; il n'en reſte que le Songe de Scipion.

CICÉRON.

Je vous contenterai, ſi je le puis.

ATTICUS.

Vous le pouvez; rendez ſeulement de la ſérénité à votre eſprit, & banniſſez-en toute eſpece de chagrin.

CICÉRON.

Vous vous ſouvenez qu'en vous parlant de la belle Harangue que prononça Brutus, en faveur de Dejotarus (*a*), le plus ſage des Rois, & le plus fidele de nos Alliés, la converſation tomba ſur l'Hiſtoire de l'Eloquence ?

ATTICUS.

VI. Oui, je me rappelle que ce fut par où vous entrâtes en matiere, & que, plaignant Brutus, vous regrettiez de voir les Orateurs déſerter la Tribune (*b*) & le Barreau.

(*a*) Nous parlerons de ce Diſcours de Brutus, dans l'Introduction de la Harangue pour Dejotarus.

(*b*) La Tribune aux Harangues, où les Orateurs haranguoient les Romains aſſemblés dans la place publique.

CICÉRON.

Vous ne vous trompez pas, & j'éprouve les mêmes regrets, toutes les fois que je penſe à vous, Brutus; & en effet, quel uſage pourrez-vous faire de vos lumieres, de votre excellent eſprit, & de vos admirables talens? Au moment où vous vous diſtinguiez dans les cauſes les plus brillantes, & où tous nos contemporains étoient obligés de baiſſer devant vous les faiſceaux, la force des armes eſt venue troubler Rome & impoſer ſilence aux Orateurs.

BRUTUS.

Je gémis, ainſi que vous, de ce malheur particulier, & des autres calamités de l'Etat, & je penſe que tout le monde doit partager notre douleur; mais comme j'aime l'Eloquence, moins pour la gloire & les avantages qu'elle procure, que pour les plaiſirs de l'étude, jamais on ne pourra m'enlever cette conſolation, ſur-tout ſi vous continuez à en faire vos délices. On ne peut parler avec ſuccès, ſi on ne penſe avec ſageſſe: conſacrer ſon temps à la véritable Eloquence, c'eſt donc le conſacrer à la

ſageſſe, qui eſt toujours néceſſaire, mais principalement à l'époque où nous vivons.

CICÉRON.

Vous avez raiſon, & l'éloge que vous faites du talent de la parole, me charme d'autant plus, que des hommes dépourvus de mérite parviennent aujourd'hui aux premieres dignités (*a*). Mais je ne connois perſonne, que les victoires ou le crédit d'un Héros aient pu rendre éloquent. Pour traiter plus commodément cette matiere, nous nous aſſeyerons, ſi vous le voulez bien.

Ils y conſentirent, & nous nous aſſîmes ſur un lit de verdure, aux pieds de la ſtatue de Platon. Alors je pris la parole, & je leur dis :

(*a*) Cicéron fait ici alluſion à Ceſar, qui gouvernoit Rome en Maître, & donnoit les places les plus importantes à des hommes ſans mérite. Malgré ſes efforts pour ſe contenir, ſa haine contre Céſar perce toujours, mais à mots couverts.

ELOGE & difficultés de l'Eloquence. Son origine dans Athenes. Caractere des premiers Orateurs Grecs.

CICÉRON.

JE ne me propoſe point, & cela ſeroit inutile, de célébrer ici l'Eloquence, ni de vous rappeler ſon pouvoir, & les honneurs qu'elle procure. Qu'elle ſoit un don de la Nature, ou un effet du travail & de l'exercice, c'eſt l'ouvrage de l'eſprit humain le plus grand & le plus difficile; car chacune des cinq choſes (*a*) dont elle eſt compoſée, forme elle ſeule un Art très-étendu; & l'on peut en conclure que leur réunion n'eſt pas aiſée.

VII. J'en atteſte les Grecs, qui cultivent aujourd'hui l'Eloquence avec ſuccès, & dont les Orateurs l'emportent ſur ceux des autres peuples; ils avoient perfectionné le reſte des Beaux-Arts à

(*a*) Ces cinq choſes ſont l'invention, la compoſition, l'élocution, la mémoire, & la prononciation ou l'action.

une époque où ils ne réuſſiſſoient pas encore dans celui-ci. Le nom de l'Éloquence me rappelle la renommée de cette ville d'Athenes, dont vous chériſſez le ſéjour, où parut le premier Orateur (*a*), & où l'on publia le premier Diſcours revêtu de tous les ornemens du langage.

Avant Périclès (*b*) & Thucydide (*c*), qui vécurent dans les beaux jours de cette République, on ne voit point d'Ouvrage qui annonce l'Orateur. On croit néanmoins que bien plus anciennement, Solon (*d*), Clyſtene & Piſiſ-

(*a*) Cicéron diſtingue ici les Orateurs, des Rhéteurs, qui étoient beaucoup plus anciens.

(*b*) Périclès mourut de la peſte, la quatrieme année de la quatre-vingt-ſeptieme Olympiade.

(*c*) On comptoit 1130 ans depuis la fondation du Royaume d'Athenes par Cécrops, lorſque Thucydide écrivoit ſon Hiſtoire.

(*d*) Solon mourut la troiſieme année de la quarante-cinquieme Olympiade. Les Olympiades étoient de quatre ans; elles commencerent 408 ans après la priſe de Troie, ou vingt-trois ans avant la fondation de Rome.

trate (*a*) produiſoient déjà, par leurs diſcours, de grands effets.

L'Hiſtoire d'Athenes nous apprend que, quelques années après, Thémiſtocle (*b*) ſe diſtingua par le talent de la parole & par ſa ſageſſe; mais nous n'avons aucun de ſes Diſcours. Le premier qu'on connoiſſe eſt de Périclès, qui vint enſuite, & qui joignit l'Eloquence à beaucoup d'autres qualités. Cléon (*c*), Citoyen ſéditieux, mais éloquent, parut auſſi à cette époque.

Alcibiade (*d*), Critias & Theramene (*e*) peuvent auſſi être appelés du même ſiecle; & les Ecrits de Thucy-

---

(*a*) Piſiſtrate mourut la ſeconde année de la ſoixante-troiſieme Olympiade.

(*b*) Thémiſtocle s'empoiſonna la ſeconde année de la ſoixante-dix-neuvieme Olympiade.

(*c*) Il devint fameux par ſon génie turbulent, & mourut dans un combat, après avoir été Général des Athéniens.

(*d*) Alcibiade mourut la premiere année de la quatre-vingt-quatorzieme Olympiade.

(*e*) Critias, diſciple de Socrate, mourut la même année, ainſi que Theramene.

dide, leur contemporain, montrent quel genre d'Eloquence régnoit alors. Ils emploient des expreſſions nobles & élevées ; leurs penſées fortes ſe précipitent avec abondance ; mais ils cherchent trop à être concis, ce qui les rend quelquefois obſcurs.

ABUS de l'Eloquence. Progrès d'Iſocrate & de Lyſias. Perfection de Démoſthenes. Demetrius corrompt l'Eloquence. Epoque où elle fut réduite en Art chez les Grecs. Hommes éloquens qu'on vit avant ce temps-là. Caractere de Thémiſtocle & de Coriolan, de Périclès, & des Orateurs Aſiatiques.

(Cicéron continue de parler).

VIII. DÈS qu'on reconnut l'effet d'un Diſcours ſoigné, il s'établit pluſieurs Maîtres d'Eloquence : on diſtingua parmi eux Gorgias (*a*), Traſymaque (*b*), Protagoras (*c*), Prodicus de Cos (*d*), &

(*a*) Gorgias, célebre Rhéteur, commença ſes leçons dans la quatre-vingt-dixieme Olympiade.

(*b*) Thraſymaque de Calcédoine, à peu près dans le même temps.

(*c*) Protagoras, environ vingt-quatre ans auparavant.

(*d*) Il étoit contemporain de Démocrite & de Gorgias.

Hippias

Hippias (*a*). Une multitude d'autres eurent l'effronterie d'enſeigner, à la même époque, de quelle maniere on pouvoit rendre bonne une mauvaiſe cauſe, car c'eſt ainſi qu'ils s'exprimoient.

Socrate s'éleva contre tous ces Rhéteurs, &, par ſon adreſſe dans la diſpute, couvrit de ridicule leurs leçons. L'imagination fertile de ce Philoſophe forma des hommes très-éclairés, & donna naiſſance à la Philoſophie, non pas à celle qui étudie la Nature, car elle étoit beaucoup plus ancienne, mais à la Morale. Cette Science eſt étrangere au ſujet que nous traitons; je renvoie donc à un autre temps l'Hiſtoire de la Philoſophie, & je continue celle des Orateurs.

Pendant la vieilleſſe de ceux dont je viens de parler, Iſocrate (*b*) ouvrit ſa maiſon à tous les Grecs, & en fit une eſpece d'Académie, ou d'Ecole d'Eloquence. Il étoit digne d'enſeigner, car

(*a*) Hippias vivoit 360 ans avant J. C.

(*b*) Iſocrate, diſciple de Gorgias, naquit dans la quatre-vingt-ſixieme Olympiade, & vécut près de cent ans.

il fut un grand Orateur ; &, quoiqu'il ne parût point au Barreau, il acquit, ſans ſortir de chez lui, l'eſpece de gloire accordée depuis aux ſeuls Citoyens qui parlent en Public. Il laiſſa un grand nombre de bons Ouvrages (*a*), & donna d'excellentes leçons. Il s'apperçut le premier qu'on doit mettre de la cadence & du nombre dans la proſe, mais en évitant la meſure des vers.

On ignora juſqu'à lui les tours agréables & la chute harmonieuſe des périodes : ſi les Diſcours offroient quelquefois ce genre de beauté, il ſembloit s'y trouver par haſard ; peut-être les Orateurs en méritoient-ils plus d'éloges. Le nombre étoit alors un effet de l'inſtinct, & non pas des combinaiſons. La penſée ſe renferme d'elle-même dans une certaine meſure ; & des mots bien liés & bien choiſis, donnent naturellement une cadence heureuſe à la période. Il ne faut que l'oreille, pour juger ſi la phraſe eſt

(*a*) Plutarque dit qu'Iſocrate publia ſoixante Oraiſons ; il n'en reſte plus que vingt-une : elles viennent d'être traduites en François par M. l'Abbé Auger, & il faut convenir qu'il y en a de bien médiocres.

arrondie, ou s'il lui manque quelque choſe. Le beſoin de reſpirer preſcrit des repos ; & tout le monde s'apperçoit qu'un morceau eſt défectueux, lorſqu'on eſt obligé, en le prononçant, de perdre haleine, ou de faire de trop grands efforts de poumons.

IX. Lyſias (*a*) ſe diſtinguoit alors ; il ne parut point au Barreau ; mais il écrivit avec beaucoup de délicateſſe & d'élégance ; il ſemble même approcher de la perfection ; car vous ſavez que Démoſthenes ſeul (*b*) eſt véritablement parfait. Ce dernier dévoiloit d'un trait les fineſſes & les ſubtilités de ſes adverſaires : il n'eſt pas poſſible d'avoir plus de préciſion, de netteté, de juſteſſe & de correction, & on n'a jamais approché de la ſublimité & de la véhémence de ſa marche, ni de l'éclat ou de la grandeur de ſes expreſſions & de ſes penſées.

Il eut pour contemporains Hypé-

(*a*) Lyſias naquit à Athenes la ſeconde année de la quatre-vingt-deuxieme Olympiade, & mourut à l'âge de quatre-vingts ans.

(*b*) Démoſthenes s'empoiſonna la troiſieme année de la cent quatorzieme Olympiade.

rides (*a*), Eſchine (*b*), Lycurgue (*c*), Dinarque (*d*), Demade (*e*) qui n'a rien laiſſé par écrit, & une multitude d'autres Orateurs diſtingués. Juſqu'ici, l'Eloquence conſerva ſa beauté pure & naturelle, & rejeta les faux ornemens.

Demetrius de Phalere (*f*), qui jeta, pendant leur vieilleſſe, les premiers fondemens de ſa gloire, fut le plus ha-

(*a*) Antipater, ſi connu d'Alexandre, lui fit couper la langue; vengeance digne d'un Tyran. Il ne reſte qu'une ſeule de ſes nombreuſes Harangues.

(*b*) Eſchine, rival de Démoſthenes, fut exilé à Rhodes, & mourut enſuite à Samos.

(*c*) Ce n'eſt pas le Légiſlateur des Lacédémoniens, mais un Lycurgue qu'Alexandre ſe fit livrer, lorſqu'il exigea huit victimes des Athéniens. Il nous reſte pluſieurs de ſes Harangues, qu'on trouve dans un Recueil imprimé à Veniſe en 1503.

(*d*) De ſoixante-quatre Harangues qu'il avoit compoſées, il n'en reſte plus que trois.

(*e*) Antipater le fit jeter dans un lac.

(*f*) Il mourut la premiere année de la cent vingt-quatrieme Olympiade. Tous ſes Ouvrages ſont perdus, excepté peut-être le Livre de *l'Elocution*; car on l'attribue à Denis d'Halycarnaſſe.

bile de leurs ſucceſſeurs; mais il avoit moins d'énergie que de graces; il enchantoit les Athéniens, au lieu de les émouvoir; en un mot, il montoit ſur la tribune, non comme un Général qui ſort de ſa tente, mais comme un diſciple qui ſort de l'Ecole du ſavant Théophraſte.

On peut lui reprocher d'avoir gâté l'Art; il amollit & énerve l'Eloquence; naturellement agréable, il dédaigne la vigueur; ſes graces plaiſoient ſans ébranler perſonne; il ne laiſſoit d'ailleurs qu'un léger ſouvenir, bien différent de Périclès, qui, ſuivant Eupolis, rempliſſoit l'ame de ſes Auditeurs de traits qui les raviſſoient long-temps de plaiſir.

X. Puiſque Solon & Piſiſtrate ſont les premiers dont l'Hiſtoire vante les Diſcours, vous voyez que l'Eloquence a brillé fort tard dans cette ville d'Athenes, où elle a fait de ſi grands progrès. Elle eſt ancienne, ſi vous voulez, relativement à l'époque de la fondation de Rome (*a*): mais Solon & Piſiſtrate

(*a*) Rome fut fondée la troiſieme année de la ſixieme Olympiade.

vécurent au ſiecle de Servius Tullius (*a*); & Athenes, à cette époque, comptoit plus d'années depuis ſa fondation, que nous n'en comptons aujourd'hui depuis celle de Rome.

Je crois néanmoins que le talent de la parole eut toujours du pouvoir ſur les hommes. Homere ne parleroit pas ſi ſouvent de la force des diſcours d'Ulyſſe, & de la douceur de ceux de Neſtor, ſi, lors de la guerre de Troie, on n'eût pas honoré l'Eloquence; &, s'il n'eût pas été un bon Orateur, ſon Poëme ne nous offriroit pas des ornemens de toute eſpece. A la vérité, on ignore l'époque de ſa vie; mais il eſt ſûr qu'il fut de beaucoup antérieur à Romulus (*b*), puiſqu'il précéda Lycurgue, Légiſlateur de Lacédémone.

C'eſt au temps de Piſiſtrate, que les Grecs commencerent à étudier (*c*) les

(*a*) Servius Tullius régnoit l'an 4 de la cinquantieme Olympiade, ou l'an de Rome 177. Athenes ſubſiſtoit alors depuis 981 ans.

(*b*) Les Chronologiſtes diſent qu'il vivoit 248 ans avant Romulus.

(*c*) Je ſuis obligé d'adoucir les expreſſions de l'Original, pour qu'il n'y ait pas de contradic-

moyens de produire de l'effet par des Diſcours en proſe ; Thémiſtocle s'en occupa ſur-tout dans le ſiecle ſuivant ; & au ſiecle de ce grand homme, le Gouvernement de la Grece étoit bien affermi, au lieu que Rome venoit ſeulement de s'affranchir de la domination des Rois (*a*). La guerre des Volſques, où Coriolan ſe ſignala pendant ſon exil, revient à peu près à l'époque de la guerre des Perſes. Coriolan eut le même ſort que Thémiſtocle ſon contemporain : tous deux chaſſés par une ingrate Patrie, ils paſſerent chez l'ennemi, & ſe donnerent volontairement la mort, pour ne pas faire de mal à leurs concitoyens. Vous ne croyez pas, Atticus, que Coriolan ſe donna la mort, après que ſa mere & ſa femme l'eurent fléchi ; mais permettez-moi de penſer différemment.

---

tion. Cicéron a dit plus haut, que Periclès fut le premier qui annonça un Orateur ; que Piſiſtrate, qui vivoit avant lui, mettoit cependant de la force & de l'énergie dans ſes Diſcours.

(*a*) Les Rois furent chaſſés de Rome, environ quarante-huit ans avant la mort de Thémiſtocle.

ATTICUS.

Comme il vous plaira. On permet aux Rhéteurs d'altérer les faits, pour les embellir ; & Clitarque (*a*) & Stratoclès (*b*) ont attribué à Thémiſtocle le genre de mort volontaire que vous racontez de Coriolan. Thucydide, Athénien recommandable par ſa naiſſance & ſon mérite, ſe contente de dire que Thémiſtocle, dont il étoit preſque le contemporain, fut ſecrétement enterré dans l'Attique, & qu'on le ſoupçonna de s'être empoiſonné. Clitarque & Stratoclès prétendent qu'après avoir ſacrifié un taureau, il en but le ſang dans une coupe, & qu'il tomba mort. Ils ont cru, ſans doute, qu'une mort vulgaire n'offroit rien d'intéreſſant, & ils ont imaginé cette fable. Je vous paſſerai le taureau & la coupe, ſi vous voulez l'ajouter à la mort de Coriolan, & alors il ſera bien réellement un autre Thémiſtocle.

(*a*) Clitarque, Hiſtoriographe d'Alexandre, vécut 320 ans avant J. C.

(*b*) On ne ſait rien ſur Stratoclès.

CICÉRON.

Je croirai déſormais ce que vous dites de Thémiſtocle, & je citerai l'Hiſtoire avec plus de précaution, quand je vous aurai pour auditeur; car vous êtes d'une exactitude religieuſe ſur la vérité des faits. Pour revenir à mon ſujet, ce fut à peu près à cette époque, que Périclès, dont j'ai déjà parlé, étendit l'Art de l'Eloquence: ce grand homme, inſtruit par le Philoſophe Anaxagoras, porta ſur les affaires du peuple & le talent de la parole, les méditations qu'il employoit autrefois à l'étude des Sciences abſtraites. La grace de ſes diſcours charma les Athéniens; ils admirerent la richeſſe & la fécondité de ſon génie, & ils redouterent ſa véhémence.

XII. C'eſt à lui que commence le premier âge des Orateurs d'Athenes. L'étude & le goût de l'Eloquence ne ſe remarquent point dans les commencemens d'un Etat, ni au milieu de la guerre, ni chez des peuples aſſujettis au pouvoir d'un Roi; elle eſt la compagne de la paix & du loiſir; elle brille au ſein d'une République bien policée.

Ariſtote dit, en effet, qu'après l'ex-

pulſion des Tyrans de Sicile, les Tribunaux, fermés depuis long-temps, ſe rouvrirent, & que Corax & Tyſias (*a*) donnerent quelques préceptes ſur la Rhétorique à ce peuple naturellement ſubtil & diſputeur; il ajoute qu'on n'avoit encore aucune idée de l'Art & de la méthode, quoiqu'on prononçât, qu'on écrivît d'aſſez bons Diſcours; & qu'alors Protagoras compoſa des Traités ſur les lieux communs.

Gorgias ſuivit ſes traces, & enſeigna la maniere de faire l'éloge ou la ſatire de tout (*b*); car la premiere qualité de l'Orateur étoit, ſuivant lui, de pouvoir relever un ſujet par des louanges, ou le rabaiſſer par la cenſure. Antiphon (*c*),

(*a*) Je ne crois pas qu'il nous reſte rien de ces deux Auteurs.

(*b*) On trouve à la ſuite de la Traduction Latine des Harangues d'Iſocrate, par Wolfius, quelques fragmens de Gorgias; & M. l'Abbé Auger en a donné une Verſion Françoiſe.

(*c*) Antiphon mourut la ſeconde année de la quatre-vingt-douzieme Olympiade. Il nous reſte encore de lui ſeize Oraiſons. On en trouve quelques-unes dans la Traduction d'Iſocrate, dont j'ai parlé dans la note précédente.

qui laiſſa de pareils Ecrits, fut accuſé d'un crime capital ; &, ſuivant le témoignage du grave Thucydide, il plaida ſa cauſe avec une éloquence merveilleuſe.

Lyſias donna le premier la théorie de la véritable Eloquence ; mais Théodore (*a*), ſon rival, quoique plus foible dans la compoſition, formoit des éleves avec plus de ſuccès ; il ceſſa d'enſeigner, pour écrire des Diſcours. Iſocrate ſoutint d'abord que l'étude de l'Art eſt inutile, & il commença par faire des Harangues & des Plaidoyers, que d'autres prononçoient enſuite : il ſe vit bientôt accuſé, à diverſes repriſes, devant l'Aréopage, d'enfreindre la Loi qui défendoit de ſurprendre les Juges ; & au lieu d'écrire pour le Barreau, il ne penſa plus qu'à donner des préceptes & des regles.

XIII. Tel fut le berceau de l'Art chez les Grecs : encore une fois, Athenes avoit déjà de la célébrité dans la paix & dans la guerre : d'ailleurs, ce

(*a*) Pluſieurs des Ecrits de Théodore de Byzance ſubſiſtent encore.

goût de l'Eloquence n'étoit pas commun à toute la Grece, mais particulier à cette ville.

En effet, avez-vous jamais ouï dire qu'Argos, Corinthe & Thebes aient produit dans ce temps-là un ſeul Orateur ? Je dois peut-être en excepter Epaminondas, dont les talens & les lumieres feroient croire qu'il ne manquoit pas d'éloquence : quant à Sparte, on ne cite pas encore aujourd'hui un Lacédémonien doué du talent de la parole. Homere nous apprend que Ménélas parloit bien, mais en peu de mots. La conciſion eſt un mérite ; mais ſi l'Orateur eſt incapable de s'énoncer avec abondance, c'eſt de la ſtérilité.

L'étude de l'Art ne ſe borna point à la Grece ; & les honneurs qu'on rendoit au talent de la parole, donnerent de la célébrité aux habiles Orateurs. Dès que l'Eloquence eut paſſé d'Athenes dans les autres îles, elle s'étendit en Aſie ; elle y prit un caractere étranger ; elle perdit la pureté du ſtyle Attique & le bon goût, & déſapprit, pour ainſi dire, ce qu'elle ſavoit. De là vint cette multitude d'Orateurs Aſia-

tiques. Ils ont, je l'avoue, le mérite de l'abondance & de la facilité; mais ils ſont trop diffus & trop verbeux. L'Eloquence des Inſulaires de Rhodes (*a*) eſt un peu plus ſaine, & approche davantage de celle des Athéniens.

(*a*) Eſchines, qui avoit choiſi Rhodes pour le lieu de ſon exil, y porta les lumieres & le goût d'Athenes.

DES Romains qui ont montré de l'éloquence, avant qu'elle fût réduite en Art.

(Cicéron continue.)

JUSQU'ICI nous n'avons parlé que des Grecs, & cela n'étoit peut-être pas trop néceſſaire.

BRUTUS.

Je ne penſe pas comme vous ; tout ce que vous venez de dire m'a fait un grand plaiſir ; & au lieu de le trouver trop long, je regrette de vous voir finir ſitôt ce qui regarde l'Eloquence des Grecs.

CICÉRON.

A merveille ; mais paſſons aux premiers Orateurs Romains : ce qu'on en ſait ſe réduit à des conjectures tirées des monumens qui nous reſtent.

XIV. On peut ſuppoſer du talent & de l'eſprit à ce Brutus, le plus illuſtre de vos ancêtres, qui interpréta d'une maniere ſi adroite l'Oracle d'Apol-

lon (*a*), en faveur de celui qui le premier baiſeroit ſa mere ; qui, ſous un air de ſimplicité, cacha la plus profonde ſageſſe ; qui chaſſa du trône un Monarque puiſſant, fils d'un autre Roi fameux ; qui, après avoir rendu la liberté à ſa Patrie, la mit ſous la conduite des Loix & des Magiſtrats élus chaque année ; qui priva de l'autorité ſon collegue, pour abolir dans Rome juſqu'au nom de *Roi* : auroit-il exécuté de ſi grands projets, s'il n'avoit eu le talent de perſuader ?

Peu d'années après l'expulſion des Rois (*b*), le peuple ſe retrancha ſur les bords du Teveron, à trois milles de Rome, & ſe rendit maître du mont Sacré ; le Dictateur Valerius ayant appaiſé les rebelles par ſon éloquence, on le combla d'honneurs, & on lui dé-

(*a*) L'Oracle d'Apollon avoit répondu que celui des Députés qui baiſeroit le premier ſa mere, jouiroit d'une grande autorité dans Rome. Pendant que les autres tiroient au ſort, à qui le premier baiſeroit ſa mere, J. Brutus feignit de ſe laiſſer tomber, & baiſa la terre, qui eſt la mere commune des hommes.

(*b*) Huit ans après, l'an de Rome 259.

cerna le nom de *Grand*. Refuſera-t-on le talent de la parole à un autre Valerius (*a*), qui, dans la ſédition contre les Décemvirs, vint à bout, par ſes Décrets & ſes Harangues, de calmer la populace ?

Ne doit-on pas attribuer de l'éloquence à Appius Claudius (*b*), qui ramena le Sénat prêt à conclure la paix avec Pirrhus ? à Fabricius, qui fut député vers ce Prince, pour négocier la rançon des priſonniers ? à Coruncanius (*c*), dont les archives des Pontifes atteſtent le génie ? à Curius, Tribun du peuple, qui fit admettre les Plébéiens au Conſulat, & punir Appius l'Aveugle, pour avoir aſſemblé les Comices malgré les Loix ? Ce ſuccès fut d'autant plus

(*a*) Depuis le premier Valerius juſqu'à L. Valerius dont on parle ici, il s'écoula environ quarante-cinq ans.

(*b*) Appius Claudius devint aveugle, après avoir exercé les emplois les plus importans. Il ſe fit porter au Sénat dans une litiere ; & le Sénat, après ſa Harangue, renonça à une paix qui auroit déshonoré la République.

(*c*) Coruncanius fut Grand-Pontife, & mourut l'an de Rome 401.

éclatant, qu'il précéda la Loi Mœnia (*a*).

Il eſt permis de préſumer auſſi que le Conſul Popilius avoit le talent de la parole. On vint lui annoncer un ſoulévement du Peuple, au moment où il offroit un ſacrifice, en qualité de Prêtre de Carmente (*b*). Il accourt, ſans quitter ſes habits pontificaux, & ſa Harangue appaiſe la ſédition. Je ne crois pas avoir jamais lu que ces Romains célebres euſſent la réputation d'Orateurs, ni que l'Eloquence fût alors récompenſée ; on a lieu ſeulement de former cette conjecture.

L'Hiſtoire nous apprend que Flaminius obtint par ſes Diſcours du crédit ſur le Peuple. Vous ſavez qu'il fut l'auteur d'une Loi qui partageoit entre les Citoyens de Rome les terres conquiſes

(*a*) La Loi Mœnia fut faite par Mœnius, Tribun du Peuple, pour diminuer l'autorité du Sénat. Lorſque le Peuple avoit donné ſon ſuffrage, les Peres Conſcrits ratifioient la délibération ; au lieu que, ſuivant cette Loi, le Sénat étoit réputé auteur de ce qui ſe propoſoit dans l'aſſemblée du Peuple.

(*b*) Carmente étoit une Devineresſe qui avoit un Temple à Rome, & qui fut appelée de ce nom, parce qu'elle faiſoit ſes réponſes en vers.

dans les Gaules & le Picentin & qu'il fut tué à la journée de Traſymène. Fabius Maximus (*a*), qui vécut à la même époque, & Metellus, qui, durant la ſeconde guerre Punique, fut Conſul avec Veturius, parloient en public avec ſuccès.

(*a*) Fabius Maximus fut appelé *le Temporiſeur*. Il vainquit Annibal par ſa modération, & vivoit vers l'an 548.

CETHEGUS eſt le premier des Romains qui eut de l'éloquence ſelon les regles.

(Cicéron continue.)

XV. MAIS la tradition & l'Hiſtoire nous apprennent que Cethegus (*a*) fut le premier Romain doué d'une véritable éloquence. On ne peut récuſer le témoignage d'Ennius, qui l'avoit entendu, & qui ne lui donna cet éloge qu'après ſa mort. Voici comment il en parle dans le neuvieme Livre de ſes Annales, ſi je ne me trompe : *Cethegus, Collegue de Tuditanus, doit être mis au nombre des Orateurs, par le charme de ſa diction.* Malgré les progrès de l'Art, pluſieurs de nos Modernes manquent de cette qualité ; car ils braillent plutôt qu'ils ne parlent : &, ce qui doit augmenter notre eſtime, le Poëte

(*a*) Cethegus fut Conſul avec Sempronius Tuditanus, l'an de Rome 545. Il avoit été Céſar avant d'être Conſul.

dit encore, que Cethegus étoit la fleur de tous les Romains de ſon ſiecle.

Cette expreſſion n'eſt point déplacée. En effet, ſi l'eſprit fait la gloire & l'ornement de l'homme, l'Eloquence donne de l'éclat à l'eſprit: on a donc pu dire de cet homme admirable, qu'il étoit, par ſes talens, la fleur des Romains. Il ajoute même quelque choſe de plus : Les Grecs ont fait de la perſuaſion une Déeſſe, dont l'Orateur eſt le pere ; & Eupolis dit qu'elle repoſoit ſur les levres de Périclès : ſuivant Ennius, Cethegus renfermoit en lui cette Déeſſe.

Cethegus fut Conſul avec Tuditanus, pendant la ſeconde guerre Punique : M. Caton, qui fit auſſi des Diſcours oratoires (*a*), étoit Queſteur alors ; c'eſt-à-dire, cent quarante ans avant que j'obtinſſe l'honneur du Conſulat. Sans Ennius, le nom de ces premiers Orateurs, comme celui de tant d'autres, qui peut-être eurent du mérite, ſeroient plongés dans un éternel oubli. Les Poé-

(*a*) Caton compoſa plus de quarante Oraiſons ; il n'en reſte que des fragmens. On en parlera tout à l'heure.

ſies de Nevius (*a*) nous donnent une idée du langage de ce temps-là ; car les vieilles Annales placent la mort de Nevius ſous le Conſulat de Cethegus : à la vérité, notre ami Varron, ſi exact ſur les faits hiſtoriques, prétend qu'il vécut plus long-temps ; mais je crois qu'il ſe trompe (*b*).

XVI. Je ne crois pas qu'on puiſſe citer des Diſcours véritablement oratoires, antérieurs à ceux de Cethegus ; il faut peut-être en excepter la Harangue d'Appius l'Aveugle, au ſujet de Pyrrhus, d'anciennes Oraiſons funebres, qu'on lit avec une ſorte de plaiſir, & qu'il eſt facile aujourd'hui de trouver.

Les familles conſervent avec ſoin ces monumens, comme des marques d'honneur ; elles veulent avoir au beſoin des Diſcours tout prêts (*c*), & montrer ces

(*a*) Nevius fit jouer des Comédies à Rome, vers l'an 530 ; il mourut en exil à Utique, l'an 545.

(*b*) J'ai ſupprimé ici deux ou trois lignes très-obſcures, & qui ſont relatives à la Chronologie.

(*c*) Chez les Romains, un parent étoit obligé de faire l'Oraiſon funebre du mort ; & ce devoir cauſoit ſouvent de l'embarras.

titres de gloire. Cet uſage de louer les morts, a rempli notre Hiſtoire de menſonges ; on a mis dans ces Oraiſons, des événemens & des dignités ſuppoſés, des triomphes imaginaires, & de fauſſes généalogies. On ne manque pas de dire qu'un Plébéien eſt de la Maiſon d'un Noble illuſtre qui porte le même nom : par exemple, on ſoutiendra peut-être un jour, que je deſcends de Marcus Tullius (*a*), qui fut Conſul avec Sulpitius, dix ans après l'expulſion des Rois.

(*a*) Marcus Tullius fut Conſul l'an de Rome 254.

De Caton le Cenſeur ; du caractere de ſon Eloquence, & de ſes Ouvrages.

(Cicéron continue.)

CATON publia preſque autant de Diſcours que l'Athénien Lyſias (*a*) : je dis que Lyſias étoit d'Athenes, car il y prit naiſſance, il y mourut, & il y remplit toutes les charges publiques, quoique Timée mette autant d'intérêt à le rendre à Syracuſe, qu'on en mettoit jadis à renvoyer les Citoyens dans leur véritable pays, après la Loi Licinia & Mutia (*b*). Je vous dirai, en paſſant, que l'éloquence de Lyſias approche de celle de Timée ; ils ont tous les deux

(*a*) On dit que Lyſias avoit fait quatre cent vingt Diſcours.

(*b*) La Loi Licinia & Mutia ordonnoit la perquiſition de ceux qui ſe ſeroient fait reconnoître Citoyens ſans l'être. On les renvoyoit dans leur pays, quand même ils étoient nés à Rome, & qu'ils y avoient exercé des charges. Cette Loi, de l'an 659, occaſionna de grands troubles.

de la fineſſe, de l'élégance, de la préciſion, & de l'enjouement; mais le premier fut heureux, il a de la célébrité, tandis qu'on ne parle pas du ſecond.

Il a pour imitateurs & pour partiſans ceux qui préferent les traits déliés & fins aux traits prononcés; il eſt dans le cas d'une femme délicate, qu'on préfere ſouvent à celle qui a l'embonpoint de la force. J'avoue qu'il eſt quelquefois énergique & nerveux; mais, en général, ſa compoſition a de la molleſſe.

XVII. Pour revenir à Caton, quel eſt celui de nos Orateurs actuels qui ſe donne la peine de le lire? leur eſt-il même connu? Cependant, quel homme! Je ne le conſidere ni comme Citoyen, ni comme Sénateur, ni comme Général d'armée; il s'agit de l'Orateur. Peut-on louer avec plus de dignité, & blâmer avec plus de véhémence? Que de fineſſe dans ſes idées, & que d'adreſſe dans ſes diſcuſſions! Ses cent cinquante Diſcours (juſqu'à préſent je n'ai pu en découvrir davantage) ſont remplis de penſées nobles, & d'expreſſions brillantes. Si l'on en choiſit tous les bons morceaux, on y trouvera chacune des beautés de l'Art.

Et

Et ſon Livre des Origines n'eſt-il pas rempli de connoiſſances & de graces ? Il manque de partiſans, comme Philiſtus de Syracuſe & Thucydide lui-même en manquoient il y a pluſieurs ſiecles. Le ſtyle éclatant & majeſtueux de Théopompe (*a*) nuiſoit à ces deux derniers Ecrivains, dont les penſées ſont quelquefois obſcures, à force de préciſion ? Démoſthenes nuit à Lyſias ; & les traits délicats & concis de Caton, diſparoiſſent devant la prétendue richeſſe de nos Orateurs modernes.

Ceux des Romains qui recherchent la délicateſſe ou l'atticiſme des Grecs, devroient bien remarquer dans Caton ce genre de beautés. Ils veulent imiter Hyperide & Lyſias, je les approuve ; mais pourquoi ne parlent-ils pas auſſi d'imiter Caton ? c'eſt, diſent-ils, qu'ils aiment ſeulement le ſtyle Attique.

Ils ont raiſon ; il ſeroit pourtant à déſirer qu'ils en priſſent la ſubſtance, & non pas les dehors. Je veux convenir de la juſteſſe de leur goût, & du mérite de leur imitation ; mais comment ne voient-

(*a*) Tous les Ouvrages de Théopompe ſont perdus.

ils pas dans Caton ce qui les frappe dans Hyperide & Lyſias ? Si l'on dit que ſon ſtyle a vieilli, & qu'il ſe ſert quelquefois de termes barbares, je répondrai que ſa diction eſt celle de ſon ſiecle. Changez ce qui vous déplaît, compoſez des phraſes plus élégantes avec les mots qu'il emploie, ajoutez de l'harmonie à ſes périodes, perfection de l'Art inconnue aux premiers Ecrivains Grecs, & vous ne mettrez perſonne au deſſus de lui. Les premiers Orateurs d'Athenes ornoient & embelliſſoient leurs Diſcours avec des métaphores & des figures ; & ſes détracteurs ignorent qu'on en trouve à chaque page de ſes Ecrits.

XVIII. Je ſais que ſa compoſition n'eſt pas aſſez limée, & qu'il faut chercher un Orateur plus accompli. L'Art a fait des progrès, & on ne doit pas exiger de lui tous les raffinemens qu'on a créés après de longues expériences : les Anciens travailloient moins leur ſtyle que les Modernes ; eſt-il juſte, pour cela, de les mépriſer ?

Si j'examine les Arts inférieurs, ne rend-on pas juſtice aux ſtatues de Canaque, quoiqu'elles ne ſoient pas aſſez finies ; à celles de Calamide, travaillées

un peu moins groſſiérement ; à celles de Myron (*a*), qui n'ont pas toute l'expreſſion de la vérité, mais auxquelles on commença à donner le nom de *belles* ? Cependant les unes & les autres n'approchent pas des chef-d'œuvres de Polyclete. Il en eſt de même des Peintres ; on loue le deſſin & les traits dans Zeuxis, Polignote, Timante (*b*), & dans les premiers Artiſtes, qui n'employoient que quatre couleurs (*c*) ; & l'on dit qu'Aétio, Nicomaque, Protogene, & Appelles, ont atteint la perfection. Telle eſt la marche des productions de l'homme ; il faut bien du temps pour perfectionner les découvertes.

Appliquez le même raiſonnement à la Poéſie ; elle n'eſt pas arrivée tout de ſuite à la hauteur où l'ont portée

(*a*) Canaque, Calamide, & Myron, étoient trois Statuaires d'Athenes.

(*b*) Zeuxis étoit d'Héraclée ; Timante, de Sycione ; & Polygnote, de Thaſe, île ſeptentrionale de la mer Egée.

(*c*) Ces quatre couleurs étoient le blanc, l'outremer, le rouge, & le noir.

les hommes de goût & de génie. Il y eut ſans doute des Poëtes avant Homere (*a*); & en effet, dans l'Odyſſée, les Phéaciens & les Amans de Pénélope chantent d'anciens vers au milieu de leur repas. Nous avons, comme les autres peuples, des vers *que les Devins*, dit Ennius, *& les Faunes chantoient autrefois, lorſque perſonne n'avoit encore franchi ces rochers ſourcilleux qu'habitent les Muſes*, & qu'on ne ſentoit pas tous les charmes de l'élocution. Il nous reſte une Odyſſée Latine de Livius (*b*), auſſi embrouillée que le labyrinthe de Dédale; & l'on a des Comédies du même Auteur, qu'on ne ſe donne pas la peine de lire deux fois.

C'eſt ce Livius qui, le premier, fit jouer des Pieces de Théatre, ſous le Conſulat de C. Clodius, fils de l'Aveugle, & de Tuditanus, l'année qui précéda la naiſſance d'Ennius, c'eſt-à-dire, ſuivant l'opinion d'Atticus, conteſtée par d'autres Savans, 514 ans après la fon-

(*a*) On compte avant Homere, Linus, Orphée, Muſée, & quelques autres.

(*b*) Les anciens Grammairiens attribuent cette Odyſſée Latine à Livius Andronicus.

dation de Rome. Accius (*a*) écrit que Fabius Maximus, Conſul pour la cinquieme fois, prit à Tarente le Poëte Livius, âgé de trente ans, & que ce Poëte fit jouer la premiere Piece de Théatre onze ans après, ſous le Conſulat de Cornelius & de Minucius (*b*), pendant les Jeux que célébra Salinator (*c*), en l'honneur de la Déeſſe de la Jeuneſſe (*d*): mais il tombe dans une erreur groſſiere; car, ſous ces Conſuls, Ennius étoit âgé de quarante ans, & il avoit déjà donné pluſieurs Comédies, ainſi que Plaute.

XIX. Si cette diſcuſſion, Brutus, vous paroît étrangere au ſujet, rejetez-en la faute ſur Atticus, qui m'a fait naître l'envie de rapprocher le caractere de nos Ecrivains, du ſiecle où ils ont vécu.

(*a*) Accius naquit l'an de Rome 524.

(*b*) L'an de Rome 557.

(*c*) Il fut ſurnommé *Salinator*, parce qu'il fut le premier qui fit mettre un impôt ſur le ſel.

(*d*) Pour acquitter un vœu qu'il avoit fait à la bataille de Sienne.

BRUTUS.

J'aime cette exactitude chronologique, & je trouve qu'elle entre dans votre plan, puiſque vous faites l'Hiſtoire de nos Orateurs.

CICÉRON.

Je ſuis bien aiſe que vous penſiez de cette maniere. J'avouerai donc ſans crainte, que je regrette ces vers dont parle Caton dans ſes Origines, & que tous les convives, pluſieurs ſiecles avant lui, chantoient à la louange des grands hommes, au milieu des feſtins. Pour parler de ce qui nous reſte, le Poëme de la Guerre Punique, de Nævius, qu'Ennius met au nombre des Ouvrages de Poéſie les plus anciens, nous plaît à peu près comme un Ouvrage de Sculpture de Myron.

Ennius eſt aſſurément un meilleur Poëte; mais s'il avoit pour Nævius tout le mépris qu'il affecte, pourquoi, ſe propoſant de rapporter toutes les guerres de Rome, n'a-t-il pas décrit la premiere guerre Punique, qui fut ſi longue & ſi vive? Il ſe juſtifie, en diſant

que d'autres Poëtes ont décrit cette guerre : oui, ſans doute, ils l'ont décrite, & avec ſuccès, quoique leur diction ſoit moins élégante que la vôtre. Vous trouvez ſûrement du mérite à Nævius, puiſque vous lui avez emprunté pluſieurs choſes ; ſi vous perſiſtez à vouloir qu'il ſoit mauvais en tout, craignez de paſſer pour un effronté plagiaire.

CARACTERES des différens Orateurs contemporains de Caton.

(Cicéron continue.)

CATON avoit pour contemporains Flaminius (*a*), Varron (*b*), Q. Maximus, Metellus (*c*), P. Lentulus, & Craſſus (*d*) qui fut Conſul avec le premier Africain, tous plus âgés que lui. L'Hiſtoire nous apprend que Scipion parloit en public avec éloquence. Son fils, qui adopta le jeune Scipion, fils de Paul Emile, ſeroit devenu un grand

(*a*) C. Quintius Flaminius fut Tribun du peuple l'an 523. Les Tribuns, obligés par leurs charges de haranguer le peuple, avoient ſouvent de l'éloquence.

(*b*) Varron commandoit à la bataille de Cannes, & il vint à bout, par ſon éloquence, de rendre l'autorité du Général de la cavalerie, preſque égale à celle du Dictateur.

(*c*) Q. Cæcilius Metellus, fils de L. Metellus, Pontife, fut Conſul l'an de Rome 543.

(*d*) P. Licinius Craſſus déploya ſon éloquence pendant ſon Conſulat, l'an de Rome 549.

Orateur, s'il avoit joui d'une ſanté plus robuſte : de petits Diſcours, & une Hiſtoire de Grece écrite d'une maniere très-agréable, donnent lieu de le croire.

XX. On doit mettre Ælius (*a*) dans la même claſſe que les Orateurs dont je viens de parler : il connoiſſoit le Droit civil mieux que perſonne, & d'ailleurs il étoit toujours prêt à plaider.

Parmi les jeunes gens moins âgés que Caton, je remarque Gallus (*b*), qui étudioit ſans ceſſe les Grecs, & qui obtint la réputation d'Orateur élégant & poli. L'élocution commmençoit alors à devenir plus brillante & plus pathétique ; car Ennius, qui fit repréſenter, ſous le Conſulat de Marcius & de Servilius (*c*), la Tragédie de Thieſte, mourut pendant que Gallus célébroit des Jeux en l'honneur d'Apollon.

Gracchus (*d*), fils de Publius, qui fut

(*a*) Sextus Ælius, ſurnommé *Catus*, à cauſe de la ſagacité de ſon eſprit, & de ſes connoiſſances dans le Droit, fut Conſul en 555.

(*b*) C. Sulpicius Gallus.

(*c*) L'an de Rome 585.

(*d*) Tib. Sempronius Gracchus, pere des deux Gracques, que leur Tribunat a rendus ſi fameux.

Cenſeur & deux fois Conſul, vivoit à la même époque : il nous reſte un de ſes Diſcours, prononcé devant les Rhodiens. Il fut recommandable par ſon éloquence & par ſa probité. Scipion Naſica, ſurnommé *le Sage*, ſe fit admirer en qualité d'Orateur ; il étoit fils de Cornelius Scipion, qu'on jugea digne de garder la ſtatue de la mere des Dieux (*a*). On attribue auſſi des talens oratoires à Lentulus (*b*), Collegue de Figulus dans le Conſulat ; à Luſcus (*c*), & à Nobilior (*d*), à qui ſon pere avoit donné le goût des Lettres, & qui fit accorder à Ennius la Bourgeoiſie Romaine, lorſque la République envoya une Colonie chez les Etoliens.

Paul Emile (*e*), pere du ſecond Africain, fut le plus illuſtre des Orateurs,

(*a*) L'an de Rome 550.

(*b*) L. Lentulus.

(*c*) T. Annius Luſcus fut Conſul avec Q. Fulvius.

(*d*) Q. Nobilior.

(*e*) C'eſt lui qui, après avoir vaincu Perſée, reçut dans Rome, en 587, les honneurs du plus beau triomphe qu'on eût jamais vu.

du temps de Caton : il mourut à quatre-vingt-cinq ans, après avoir prononcé contre Galba, devant le Peuple, un Diſcours plein de véhémence, que vous pouvez lire.

Je ne vous ai pas nommé tous les Orateurs plus jeunes que Caton, qui ſe diſtinguerent ſous ſes yeux. Albinus (*a*), dont nous avons une Hiſtoire écrite en Grec, & qui fut Conſul avec Lucullus, relevoit ſon ſavoir par un ſtyle intéreſſant. On peut lui comparer Fulvius (*b*), Fabius Pictor (*c*), très-verſé dans le Droit, la Grammaire & l'Antiquité, & Fabius Labeon (*d*).

Metellus (*e*), pere de quatre fils Conſuls, eut des talens diſtingués ; il défendit Cotta, accuſé par le ſecond

(*a*) Aulus Poſtumius Albinus avoit écrit des Annales Grecques & Latines ; il fut Conſul l'an de Rome 603.

(*b*) Sergius Fulvius Flaccus fut Conſul en 619.

(*c*) Sergius Fabius Pictor écrivit des Annales ; il fut Queſteur de Province, l'an de Rome 598.

(*d*) Q. Fabius Labeo fut Conſul en 571.

(*e*) Q. Cæcilius Metellus fut Conſul en 611.

Africain. Ce Diſcours eſt arrivé juſqu'à nous, ainſi que pluſieurs autres, & particuliérement une Oraiſon contre Tiberius Gracchus, qu'on trouve dans les Annales de Fannius.

Cotta (*a*), dont on vient de parler, avoit une adreſſe & une habileté ſinguliere pour faire valoir une cauſe.

(*a*) L. Cotta fut Conſul l'an de Rome 610.

DE Lælius & de Scipion. Effet de l'Eloquence pathétique; & caractere de Galba. Réflexions ſur les Diſcours qu'on laiſſe par écrit.

(Cicéron continue,)

LÆLIUS (*a*) & Scipion (*b*) ſe diſtinguerent par leur éloquence : les Diſcours qu'ils ont publiés indiquent le caractere des Orateurs de leur temps ; mais, peu d'années avant eux, Galba montra des talens ſupérieurs : c'eſt le premier des Romains qui ſut traiter un ſujet ſuivant les regles de l'Art. Il donna

(*a*) Lælius, ſurnommé *le Sage*, parvint au Conſulat en 613. On connoît ſes liaiſons d'amitié avec Térence, qui lui attribue tout ce qu'il y a de délicateſſe & d'agrément dans ſes Comédies. Ses filles & ſes petites-filles profiterent ſi bien de ſon élocution & de ſon eſprit, qu'elles ſe diſtinguerent toutes par l'élégance & la pureté de leur langage.

(*b*) C'eſt ce Scipion qui ruina Carthage & brûla Numance, & dont Velleius fait un ſi beau portrait. Il ne connut jamais de repos, & il conſacra tous les inſtans de ſa vie à la guerre ou à l'étude.

le premier l'exemple des digreſſions, des développemens heureux, des mouvemens pathétiques, & enfin de tous les ſtratagêmes qu'on emploie pour enchanter l'Auditeur, & pour le toucher: mais, avec de ſi belles qualités, & malgré tout l'effet qu'il produiſit, ſon ſtyle eſt maigre & ſec; & comme il a plus encore de cette ſimplicité du vieux temps, que Scipion, Lælius, & même Caton, il eſt tellement oublié, qu'à peine connoît-on ſes Ouvrages.

On accorde du talent à Scipion & à Lælius; mais il eſt ſûr qu'on a plus d'eſtime pour le dernier: cependant la meilleure de ſes Harangues, celle qu'il prononça contre la Loi propoſée par Craſſus, touchant les aſſemblées des Pontifes, n'eſt pas ſupérieure à celle qu'il vous plaira de choiſir dans le Recueil de Scipion; ce n'eſt pas qu'on puiſſe rien dire de plus agréable, ni parler de la Religion d'une maniere plus auguſte; mais il a quelque choſe de plus antique & de moins fini que ſon rival. Vous ſavez qu'il y a différens goûts ſur le Langage; Lælius me paroît préférer celui des premiers Auteurs, & ſe ſervir volontiers des vieux mots.

La jalouſie empêche d'avouer qu'un ſeul homme excelle en pluſieurs choſes : on met Scipion (*a*) au premier rang des Généraux, quoique Lælius, dans ſes expéditions contre Viriate, ait fait voir des talens conſommés : on veut bien donner les plus grands éloges à Scipion, pour l'Eloquence, pour le génie de la Littérature, & pour ſa ſageſſe ; mais on accorde la préférence à Lælius. Outre que le Public penſoit ainſi, ils avoient tous les deux cette opinion ; car la franchiſe régnoit alors, & il en coutoit moins de ſe rendre juſtice.

XXII. Rutilius Rufus me racontoit jadis à Smyrne, que les Conſuls P. Scipion, & D. J. Brutus firent, par ordre du Sénat, des informations ſur un grand nombre de Romains de diſtinction, qu'on avoit maſſacrés dans une forêt de la Calabre : on accuſoit les domeſtiques & les eſclaves, & ſur-tout les enfans de ceux qui tenoient de Cornelius & de Mummius (*b*) la ferme des lieux d'où l'on tire de la poix.

(*a*) Le ſecond Africain.

(*b*) P. Cornelius Scipion l'Africain, & L. Mummius, furent Cenſeurs l'an 612.

Lælius plaida pour les Fermiers, & ; ſelon ſa coutume, avec beaucoup de juſteſſe & d'élégance. Les Conſuls, après l'avoir entendu, demanderent de nouveaux éclairciſſemens, avant de prononcer ; Lælius plaida la ſeconde fois, mieux encore que la premiere, & néanmoins les Conſuls renvoyerent de nouveau le jugement. Les cliens de l'Orateur le remercierent, & le conjurerent de ne point ſe laſſer ; il leur répondit qu'il avoit employé tous ſes talens & tous ſes ſoins à leur défenſe ; que Galba plaideroit leur cauſe d'une maniere plus véhémente & plus forte, parce qu'il avoit un eſprit plus ardent & plus vif. Les Fermiers, d'après le conſeil généreux de Lælius, s'adreſſerent à Galba.

Celui-ci, craignant de ne pouvoir mieux réuſſir que Lælius, héſita beaucoup avant de ſe charger de l'affaire. Il ne lui reſtoit que douze heures pour compoſer ſon Plaidoyer. Le jour de l'audience, Rutilius alla chercher Galba. L'Orateur s'arrêta en chemin, pour rêver, & dicter de nouvelles idées à ſes Secrétaires ; & lorſqu'on vint lui dire que les Conſuls étoient ſur leurs ſiéges, & qu'il n'avoit plus de temps à perdre,

il entra dans la ſalle, le viſage en feu, & les yeux ardens, comme un homme qui deſcend de la tribune aux Harangues. Rutilius ajoutoit que les Secrétaires de Galba avoient la mauvaiſe humeur des gens qu'on a maltraités, & qu'ainſi cet Orateur mettoit de la véhémence juſque dans ſa compoſition.

Galba prit la parole devant un Auditoire nombreux, & devant Lælius lui-même; il plaida avec tant de vigueur & de dignité, que les acclamations redoublerent à chaque phraſe; enfin, il ſe plaignit ſi vivement, il employa des mouvemens ſi pathétiques, qu'il délivra les Fermiers de la torture dont ils étoient menacés.

XXIII. Les deux qualités principales de l'Orateur conſiſtent à parler avec adreſſe & avec netteté à l'eſprit des Juges, & à les émouvoir par des traits intéreſſans; & vous ſavez que cette ſeconde réuſſit davantage que la premiere. Lælius avoit peut-être plus d'élégance, il ſavoit peut-être mieux convaincre; mais Galba ſavoit mieux bouleverſer les cœurs, & il produiſoit de plus grands effets. L'empire de ſon éloquence parut encore mieux pendant ſa Préture,

Le Tribun Libon, qui l'accuſa d'avoir fait maſſacrer des Luſitaniens, ſous prétexte de rebellion, le traduiſit devant le Peuple. Caton, âgé de quatre-vingt-cinq ans, parla contre l'accuſé, ainſi que je l'ai déjà dit; & l'on a dans ſes Origines, ce Diſcours, plein de vigueur, qu'il prononça peu de jours ou peu de mois avant ſa mort.

Galba prit enſuite la parole, &, ſans rien dire pour ſa défenſe, il conjura le Peuple, les larmes aux yeux, de prendre ſoin de ſes enfans, & du fils de Gallus Sulpicius ſon frere. La vue de cet orphelin, jointe aux pleurs de l'Orateur, attendrit l'aſſemblée, qui ſe rappela les vertus du pere, & le ſouvenir de ce grand homme, mort depuis peu. Caton lui-même nous apprend que Galba, en excitant ainſi la pitié, évita la condamnation qui le menaçoit. Les Plaidoyers du Tribun Scribonius Libon (*a*), qui fut ſon accuſateur, prouvent qu'il ne manquoit pas de talens.

(*a*) L. Scribonius Libon étoit Tribun du Peuple l'an de Rome 605.

BRUTUS.

XXIV. Puiſque Galba produiſoit de ſi grands effets, puiſqu'il étoit ſi pathétique, pourquoi ſes Diſcours n'offrent-ils aucune trace d'éloquence ? Je ne puis pas vous faire la même demande ſur ceux qui n'ont rien laiſſé par écrit.

CICÉRON.

Pour vous répondre, je vous rappellerai quelques obſervations que tout le monde doit faire. Il y a des Orateurs que leur pareſſe empêche d'écrire leurs Diſcours : ennemis du travail, ils ne peuvent ſe réſoudre à jeter leurs Plaidoyers ſur le papier, avant d'aller au Barreau ; & s'ils les écrivent, c'eſt ſeulement après les avoir prononcés.

D'autres n'éprouvent point le déſir de ſe perfectionner ; & rien n'y contribue tant que d'écrire : ſans ſe ſoucier de tranſmettre à la poſtérité les monumens de leur génie, ils ſe contentent d'avoir, de leur vivant, de la réputation ; ou bien ils croient que leur gloire en ſera plus pure, ſi leurs Ecrits ne ſont pas expoſés à la critique. Pluſieurs ſe rendent juſtice, & ſavent qu'ils par-

lent mieux qu'ils n'écrivent : ce
pour l'ordinaire des hommes de t
mais qui manquent de lumieres ;
étoit Galba.

L'ardeur & la ſenſibilité de ſon
& les accens pathétiques de ſa
contribuoient peut-être plus que
vacité de ſon génie, à donner à ſo
quence tant d'impétuoſité & de
Lorſqu'il prenoit la plume au fo
ſon cabinet, le vent des paſſio
ſouffloit plus dans ſon ame, & ſa co
ſition devenoit languiſſante. Il v
produire de l'effet quand il pa
mais dès qu'il ſe trouvoit hors du
reau, il ne mettoit plus de prix
perfection de ſes Ouvrages. Ceu
cherchent à ſoigner leurs Diſcours
qu'ils les publient, ſoit qu'ils les
noncent, ne laiſſent pas refroidi
imagination. Voilà pourquoi le f
génie pétille encore dans les Ecr
Lælius, au lieu qu'il eſt éteint
teux de Galba.

CARACTERES de différens Orateurs plus obſcurs & moins diſtingués que ceux dont on vient de parler.

(Cicéron continue.)

XXV. PARMI les Orateurs médiocres de ce ſiecle, on compte les deux freres Lucius & Spurius Mummius (*a*), dont nous avons les Diſcours. La maniere de Lucius a quelque choſe de plus antique, & de plus ſimple; Spurius eſt plus orné, & plus concis; il tenoit ſa préciſion des Stoïciens, ſes Maîtres dans les Lettres.

Vous connoiſſez pluſieurs Ouvrages d'Albinus, ainſi que des deux Oreſtes (*b*), qui jouirent de quelque réputation.

(*a*) L. Mummius, quoique d'une naiſſance obſcure, devint Conſul; il fit détruire les murs de Corinthe, parce que cette ville avoit violé le Droit des gens dans les Ambaſſadeurs du Peuple Romain.

(*b*) L. Aurelius Oreſtes fut Conſul l'an 597; & Caius Aurelius Oreſtes, Préteur en 624.

Le célebre P. Popilius (*a*) ne manquoit pas de talens pour l'Eloquence; mais ſon fils Caius en avoit davantage. Tuditanus (*b*), fameux par la politeſſe de ſes mœurs & la délicateſſe de ſa table, faiſoit des Diſcours que ſon ſiecle jugea très-élégans. Le caractere de ſes Ecrits reſſemble à celui d'Octavius (*c*), qui réſiſta ſi courageuſement à Tib. Gracchus, & montra toujours beaucoup de fermeté pour le bien public.

Lepidus (*d*), ſurnommé *Porcina*, contemporain de Galba, mais un peu plus jeune, eut une réputation brillante, & ſes Diſcours annoncent un bon Ecrivain. C'eſt le premier Latin en qui l'on trouve la grace & l'harmonie des périodes Grecques, & les combinaiſons

(*a*) P. Popilius Lænas fut Conſul en 622. On a parlé plus haut de M. Popilius Lænas, chef de ſa famille.

(*b*) C. Sempronius Tuditanus fut Conſul l'an de Rome 625.

(*c*) M. Octavius Cecinna fut Tribun du Peuple en 621. T. Gracchus le fit dépoſer du Tribunat, ce qui étoit ſans exemple.

(*d*) M. Æmilius Lepidus.

du ſtyle. Carbon & Tiberius Gracchus, jeunes Romains du même âge, recherchèrent toutes les occaſions de l'entendre : nous parlerons d'eux, quand j'aurai dit encore un mot des Orateurs qui leur ſont antérieurs.

Pompée (*a*) jouit dans le même temps de quelque célébrité ; il s'éleva par ſes talens aux premiers honneurs, ſans la protection de perſonne : il imita nos premiers Orateurs ; mais il eſt plus nourri & plus plein, & il eſt d'ailleurs très-judicieux.

Les Diſcours de Caſſius (*b*), qui étoient pourtant dénués d'éloquence, lui acquirent une ſorte d'autorité : il obtint la faveur du Peuple, non par ſes largeſſes, comme les autres, mais par des mœurs triſtes & ſéveres. Il déploya ſes talens dans la défenſe de la Loi des Scrutins (*c*), à laquelle le Tribun Bri-

(*a*) Q. Pompée fut Conſul l'an de Rome 613.

(*b*) L. Caſſius Longinus, Conſul en 627.

(*c*) L. Caſſius, dix-neuf ans avant ſon Conſulat, pendant qu'il étoit Tribun du Peuple, propoſa la Loi des Scrutins. Suivant cette Loi, le Peuple, dans les délibérations publiques, de-

ſon, appuyé du Conſul Lepidus, réſiſta long-temps : vous ſavez qu'on blâma Scipion l'Africain, dont le crédit empêcha le ſentiment de Briſon de prévaloir.

Les deux Cæpions (*a*) étoient alors entourés de cliens, qu'ils aidoient de leurs conſeils & de leurs Diſcours, mais plus encore du crédit dont ils jouiſſoient dans la République.

XXVI. Craſſus (*b*), Orateur renommé, brilloit preſque à la même époque; il avoit du génie, & il étoit ſi laborieux, que l'étude de l'Eloquence ne lui ſuffit pas pour remplir ſes loiſirs : allié du célebre Sergius Galba (*c*), dont le fils avoit épouſé ſa fille, & fils de Publius Mucius, & frere de Scevola, il

---

voit donner ſon opinion par écrit, & non verbalement.

(*a*) Cn. Cæpion fut Conſul en 613, & ſon frere Quintus l'année ſuivante.

(*b*) P. Licinius Craſſus Mutianus, célebre par ſes talens oratoires, ſes grandes richeſſes, & ſes connoiſſances dans le Droit civil, fut Grand-Pontife, & tué en Aſie en 624.

(*c*) Nous en avons parlé plus haut.

trouvoit

trouvoit dans ſa famille les plus habiles Juriſconſultes de Rome, & il profita de leurs lumieres. Ses Conſultations ne furent pas moins célebres que ſes Plaidoyers.

Je ne dois pas oublier les deux Fannius (*a*), l'un fils de Caius, l'autre de Marcus : le premier, qui fut Conſul avec Domitius, nous a laiſſé une Harangue contre Gracchus, touchant les Alliés du Latium, écrite avec correction & avec nobleſſe.

ATTICUS.

Quoi donc ! Fannius eſt-il véritablement l'Auteur de cette Piece ? on en doutoit dans notre jeuneſſe : les uns l'attribuoient à Perſius, qui (*b*), ſuivant Lucilius, étoit fort éclairé ; & d'autres à pluſieurs Patriciens, qui l'avoient compoſée enſemble.

CICÉRON.

C'eſt ce que j'ai ouï dire à nos vieil-

(*a*) L'un d'eux, C. Fannius Strabon, fut Conſul en 632.

(*b*) C. Perſius Flaccus, le plus ſavant des Romains de ſon temps, fut Préteur en 620.

lards; mais je n'ai jamais pu me le perſuader : on éleva ce doute, parce que Fannius n'avoit pas la réputation d'un grand Orateur, & que ce Diſcours paſſoit alors pour le meilleur de tous ceux qu'on connoiſſoit. Il me paroît clair qu'il n'eſt point l'Ouvrage de pluſieurs perſonnes; c'eſt d'un bout à l'autre la même marche & le même ſtyle. Fannius ayant ſouvent reproché à Gracchus d'employer les talens de Ménélas de Marathon, & des autres Rhéteurs de la Grece, celui-ci n'auroit pas manqué de lui faire à ſon tour le même reproche. D'ailleurs, on n'a jamais refuſé à Fannius le don de la parole; il a ſouvent défendu des cauſes, & ſon Tribunat eut de la célébrité.

L'autre Fannius, fils de Marcus, & gendre de Lælius, avoit un langage & des mœurs plus auſteres : quoiqu'il n'aimât pas ſon beau-pere (*a*), il ſe fit, à

(*a*) Il reprochoit à Lælius d'avoir introduit dans le Collége des Augures, Scevola ſon ſecond gendre, plutôt que Fannius. Lælius répondoit, qu'il n'avoit pas accordé cette préférence à ſon gendre le plus jeune, mais à ſa fille aînée. Cette phraſe eſt une parentheſe dans l'Original, & j'ai cru devoir en faire une note.

ſa priere, diſciple de Panetius. On peut juger de ſon talent par ſon Hiſtoire, qui eſt écrite avec une ſorte d'élégance, & dont le ſtyle offre des beautés.

L'Augure Mucius parloit avec ſuccès de tout ce qui l'intéreſſoit, & il en donna des preuves, lorſqu'Albucius l'accuſa de concuſſion : cependant on ne le mit pas au nombre des Orateurs ; il eut la réputation d'un homme verſé dans le Droit civil, & recommandable par ſa ſageſſe.

Cœlius Antipater (*a*) eſt, comme vous ſavez, un excellent Ecrivain du même temps ; il connoiſſoit la Juriſprudence, & il donna des leçons à Craſſus, ainſi qu'à beaucoup d'autres.

(*a*) Cœlius Antipater fut Queſteur en 617.

CARACTERES de Tib. Gracchus, Tribun du Peuple; de Carbon, & de leurs contemporains.

(Cicéron continue.)

XXVII. POURQUOI Tib. Gracchus (*a*) & Carbon n'eurent-ils pas pour l'Adminiſtration les mêmes talens que pour l'Eloquence ? Perſonne n'eût acquis plus de gloire que ces deux Romains : mais le premier, voulant ſe venger des gens de bien qui déſapprouvoient ſon traité d'alliance avec les Numantins, excita, pendant ſon Tribunat, toutes ſortes de troubles, & il fut aſſaſſiné par la faction des Patriotes; le ſecond, qui ſe rendoit aveuglément aux déſirs de la populace, ſe donna lui-même la mort, afin de ſe ſouſtraire à la rigueur de ſes Juges. La tradition nous apprend qu'ils furent l'un & l'autre de grands Orateurs.

(*a*) Tib. Sempronius Gracchus, ayant voulu établir par une Loi, que perſonne ne poſſéderoit plus de cinq cents arpens de terre, fut tué dans le Capitole.

Leurs Diſcours qui ſont parvenus juſqu'à nous, n'offrent pas ces beautés de ſtyle qu'on a créées depuis; mais leur compoſition eſt pleine d'eſprit & de ſageſſe. Cornélie (*a*), mere de Gracchus, lui donna, dès ſa premiere jeuneſſe, le goût de la Littérature Grecque; elle l'entoura des meilleurs Maîtres, & le mit de bonne heure ſous la conduite de Diophane, le plus éloquent des Athéniens; mais ce Tribun fameux mourut avant d'avoir pu développer tout ſon génie.

Carbon (*b*) plaida & prononça des Harangues tant qu'il vécut. Tous les hommes éclairés qui l'entendirent, & entre autres notre ami Gellius, qui le fréquenta beaucoup pendant ſon Conſulat, vantent ſa voix harmonieuſe, ſon

(*a*) Cornélie, mere des Gracques, me paroît la plus extraordinaire de toutes les femmes de Rome, dont l'Hiſtoire a conſervé le nom; elle avoit un courage héroïque, & des talens diſtingués. On lui éleva une ſtatue. On vouloit la conſoler de la mort de Tib. & C. Gracchus; elle répondit: Je ne me croirai jamais malheureuſe, puiſque j'ai mis au monde les Gracques.

(*a*) C. Papirius Carbon fut Tribun l'an de Rome 623.

ſtyle vif & animé, & ſa marche véhémente, qu'il ſavoit allier avec le badinage & les graces ; ils ajoutent que ſes Diſcours étoient pleins de juſteſſe & d'invention, & qu'il travailloit avec ſoin ce qu'il écrivoit & ce qu'il déclamoit en Public.

Il fut le meilleur Avocat de ſon temps : ſous ſon regne, le Peuple aſſemblé dans le Forum, jugea plus d'affaires qu'il n'en avoit jugé juſqu'alors. Il ſe diſtingua ſur-tout dans la tribune aux Harangues (*a*), où il eut preſque chaque jour des occaſions de monter ; car, pendant ſa jeuneſſe, le Tribun Piſon attribua au Peuple la connoiſſance des crimes de concuſſion (*b*), & de quelques autres délits publics : d'ailleurs, depuis la Loi de Caſſius, qui preſcrivoit

(*a*) La tribune aux Harangues étoit au milieu du *Forum*, ou de la Place publique. Les Orateurs y montoient pour haranguer le Peuple, ou plaider une cauſe portée devant lui.

(*b*) L. Calpurnius Piſon, Tribun du Peuple, fit paſſer la Loi des Concuſſions, l'an de Rome 605, ou plutôt il fit obſerver avec plus de ſévérité l'ancienne Loi de Caton le Cenſeur, publiée cent ans auparavant.

de donner ſes ſuffrages par écrit, le Peuple aſſemblé au Forum avoit plus beſoin d'être guidé par les Orateurs.

Le Tribun Piſon, dont je viens de parler, plaida auſſi pluſieurs cauſes, & parla dans le Forum pour ou contre une multitude de Loix; il a laiſſé des Diſcours qu'on ne lit plus, & des Annales écrites ſéchement.

XXVIII. Le Poëte Accius m'a ſouvent dit que votre parent D. Brutus, fils de Marcus (*a*), dont il étoit l'ami, parloit avec aſſez d'agrément, & qu'il connoiſſoit mieux la Littérature Grecque & Latine (*b*) qu'aucun de ſes contemporains.

Accius attribuoit le même mérite à Fabius Maximus (*c*), petit-fils de L. Paulus, qui fut la cauſe du meurtre de Tiberius Gracchus. Il ajoutoit que ſon ca-

(*a*) D. Brutus, fils de Marcus, fut Conſul en 616.

(*b*) Ces expreſſions, que Cicéron emploie ſouvent, n'ont pas ici toute l'étendue qu'on leur a donnée depuis.

(*c*) Q. Fabius Maximus, fils de celui qui fut adopté par Q. Fabius Maximus Labeo, défit les Gaulois ſur la riviere d'Iſere, l'an de Rome 633.

qu'il avoit formés de parvenir, comme ſon pere, au Conſulat.

A l'égard de Flaminius (*a*), que j'ai vu moi-même, il parloit d'une maniere correcte.

(*a*) T. Quintius Flaminius fut Conſul l'an de Rome 629.

CARACTERES de Scaurus, de Rutilius, & de quelques autres; quelle étoit la ſecte de Philoſophie qui nuiſoit le moins aux talens de l'Orateur.

(Cicéron continue.)

XXIX. ON vit, à la même époque, Curion, Scaurus (*a*), Rutilius (*b*), & C. Gracchus. Il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter ici ſur Rutilius & Scaurus, qui ne furent point renommés par leur éloquence; ils plaiderent cependant beaucoup, & jouirent de quelque réputation. Leurs Ouvrages étoient pleins de préciſion, & travaillés avec ſoin, ce qui eſt du moins un mérite: quoiqu'ils ne fuſſent pas abſolument dépourvus d'eſprit, le talent de l'Orateur leur manquoit. Il ne ſuffit pas de

(*a*) M. Æmilius Scaurus fut Conſul en 639, & pour la ſeconde fois en 647. Il étoit très-pauvre; & quoique Patricien, il apprit le métier d'Orfévre; mais il s'éleva par ſes talens.

(*b*) P. Rutilius.

faire un Diſcours bien penſé, il faut de l'agrément & de la fécondité : ce n'eſt pas même encore aſſez, la grace doit accompagner le ſon de la voix, l'air du viſage, & les geſtes.

Eſt-il néceſſaire d'ajouter que l'Orateur a beſoin de connoître les regles de l'Eloquence ? Avec des talens naturels on réuſſit quelquefois ; mais c'eſt un effet du haſard, & l'on ne peut jamais compter ſur un ſuccès conſtant. Les Diſcours de Scaurus reſpiroient la gravité d'un Sage, & d'un homme incorruptible ; &, s'il défendoit un accuſé, il prenoit l'air d'autorité d'un témoin qui dépoſe, & non d'un Orateur qui parle en faveur d'un coupable.

Cette maniere paroiſſoit peu convenable à la fonction d'Avocat ; mais on ne la trouvoit point déplacée dans un Sénateur auſſi diſtingué que lui. Son aſſurance annonçoit de la droiture, & une bonne foi qui devenoit utile à ſa cauſe. Il tenoit de la Nature cet avantage, & on ne l'acquiert pas aiſément, quoi qu'en diſent les préceptes des Rhéteurs, ſur la maniere d'atteindre à cet extérieur grave qui en impoſe aux Auditeurs. Il nous a laiſſé des Harangues,

& l'Hiſtoire de ſa propre vie, qu'il dédie à Fufidius (*a*). Malgré leur utilité, perſonne ne les lit; & comme tout eſt à la merci du haſard, on lit la Cyropédie de Xénophon, qui a du mérite, à la vérité, mais qui n'eſt pas préférable à l'Ouvrage de Scaurus, & qui ne convient point à la forme de notre Gouvernement.

Fufidius eut auſſi un nom parmi ceux qui plaiderent au Barreau.

XXX. On trouvoit dans la compoſition de Rutilius (*b*) quelque choſe de ſombre & d'auſtere : Scaurus & lui avoient naturellement de la violence & de la chaleur; ils ſolliciterent enſemble le Conſulat; & celui qui ne l'obtint pas, accuſa ſon rival de brigue & de cabales. Scaurus, ſur qui l'élection étoit tombée, ſe juſtifia, & traduiſit enſuite Rutilius devant les Tribunaux. Ce dernier étoit laborieux & vigilant;

(*a*) Fufidius fut Queſteur l'an de Rome 631.

(*b*) P. Rutilius Rufus fut Conſul l'an de Rome 649. Il avoit tant de gravité, qu'accuſé de concuſſion, il ordonna à ſon Défenſeur d'expoſer de la maniere la plus ſimple ſes moyens de défenſe.

qualités d'autant plus précieuſes, qu'il rempliſſoit les fonctions pénibles de Juriſconſulte.

Il fut diſciple de Panetius; il connoiſſoit très-bien le Droit, la Littérature Grecque, & ſur-tout les ſyſtêmes des Stoïciens. Ses Ouvrages de Juriſprudence ſont excellens; mais il y a de la ſéchereſſe dans ſes Diſcours; & ſa maniere, d'ailleurs ingénieuſe & remplie d'art, eſt peu propre à toucher un Auditoire.

Diſciple fidele des Stoïciens qui font conſiſter le bonheur dans leur propre vertu, il vouloit qu'on dît la vérité, ſans aucun ornement. Dans un temps de trouble, il fut cité en Juſtice, malgré ſon innocence: il pouvoit charger de ſa cauſe L. Craſſus, & M. Antoine, deux Conſulaires très-éloquens; mais il prit le parti de plaider lui-même; il fit ſeulement ajouter quelques preuves par C. Cotta, ſon neveu, qui étoit jeune, & qui annonçoit des diſpoſitions. Q. Mucius, ſon accuſateur, plaida nettement & avec élégance, ſuivant ſa coutume; mais on ne retrouva pas dans ſon Diſcours la force & la richeſſe qu'exigeoit l'affaire.

On peut donc placer Rutilius parmi les Orateurs de la ſecte Stoïcienne, & Scaurus parmi les Orateurs qui ont un caractère antique : ils méritent l'un & l'autre des éloges, puiſqu'ils ont revêtu d'une ſorte d'Eloquence des ſujets qui n'en paroiſſent pas ſuſceptibles. Je veux qu'au Barreau, comme au Théatre, on applaudiſſe les Acteurs qui reſtent immobiles, mais qui ſavent rendre aimable la vérité, en l'exprimant d'une maniere ſimple, je veux que le Public leur témoigne ſa ſatisfaction, ainſi qu'à ceux dont l'action a du mouvement & de la chaleur.

XXXI. A propos des Stoïciens, n'oublions pas Ælius Tuberon (*a*), petit-fils de Paul Æmile, quoiqu'il ne mérite pas le nom d'*Orateur*. Il avoit toute la ſévérité des principes de ſa ſecte ; il alloit même au delà. Pendant qu'il exerçoit l'emploi de Triumvir, il décida contre ſon oncle le ſecond Africain, que les Augures n'étoient point affranchis de la fonction de juger. Sa diction & ſon langage étoient durs & auſ-

(*a*) Ælius Tuberon fut Queſteur l'an de Rome 616.

teres, comme ſes mœurs, ce qui l'écarta des charges poſſédées autrefois par ſes ancêtres. Il eſt digne cependant des éloges dus à un Citoyen ferme & courageux; il réſiſta plus que perſonne aux entrepriſes de Gracchus, qui publia une Oraiſon contre lui. Il nous en a laiſſé quelques-unes contre Gracchus; & s'il manqua de talens pour la parole, il diſcutoit habilement une affaire.

BRUTUS.

Il eſt donc arrivé parmi nous ce qu'on vit autrefois chez les Grecs. Les Stoïciens ſont adroits & profonds dans la diſpute; ils emploient avec art de nouveaux termes; mais on voit leur ſtérilité, dès qu'ils veulent entrer dans le domaine de la Rhétorique. J'en excepte Caton d'Utique, dont l'éloquence me paroît admirable. Fannius & Rutilius avoient bien peu de talent oratoire, & Tuberon en manquoit abſolument.

CICÉRON.

Il ne faut pas s'en étonner: ils ſe livrent tout entiers à la Dialectique; ils dédaignent la richeſſe, la variété, &

les graces du ſtyle. Vous ſavez que votre oncle (*a*) ne prit des Stoïciens que ce qu'ils avoient de bon; il étudia l'Eloquence ſous les Rhéteurs, & il mit en pratique les regles de l'Art. Si les Philoſophes devoient être les ſeuls Maîtres des Orateurs, les préceptes des Péripatéticiens contribueroient, plus que ceux des autres ſectes, à la perfection du langage.

J'eſtimois votre bon goût, Brutus, & j'en fais encore plus de cas, dès que vous préférez la ſecte des premiers Académiciens, qui traitent les matieres philoſophiques dans un ſtyle abondant & agréable. Cependant leur doctrine, non plus que celle des Péripatéticiens, ne peut former par elle-même un bon Orateur; mais elle ſert à le perfectionner. Enfin le ſtyle des Stoïciens eſt trop ſerré & trop concis pour le commun des hommes; & celui des Péripatéticiens & des Académiciens eſt trop diffus pour le Barreau.

Qui jamais a mis dans ſes Diſcours plus de richeſſe que Platon? Les Phi-

(*a*) M. Caton étoit frere de Servilia, mere de Brutus.

loſophes diſent que Jupiter parleroit comme lui, s'il vouloit parler en Grec. Où trouve-t-on des penſées plus ſolides que dans Ariſtote, & plus de graces que dans Théophraſte ? On dit que Démoſthenes liſoit ſouvent Platon, & même qu'il l'avoit entendu ; il paroît en avertir dans quelques-unes de ſes Lettres, & on s'en apperçoit à la grandeur & à la ſublimité de ſes expreſſions. Le ſtyle de cet Orateur, appliqué à des matieres philoſophiques, ſeroit, ce me ſemble, trop véhément ; & celui de Platon, employé au Barreau, ne le ſeroit pas aſſez.

De Curion; de Caius Gracchus, Tribun du Peuple; du Pontife Caius Galba; du Tribun Beſtia. Caracteres du Tribun Nerva, & de cinq ou ſix autres Orateurs doués de quelque talent.

(Cicéron continue.)

XXXII. CONTINUONS, ſi vous le ſouhaitez, de parler du caractere des différens Orateurs, & de l'époque où ils ont paru.

ATTICUS.

Nous le déſirons vivement, & je vous en réponds au nom de Brutus.

CICÉRON.

Nous en ſommes à Curion (*a*), qui eut de la célébrité. On peut juger de

(*a*) Il y a eu dans la famille des Curions trois hommes qui ſe ſont un peu diſtingués dans l'Art Oratoire. Celui-ci, C. Scribonius Curion, fut Queſteur, Edile, & enſuite Préteur l'an de Rome 632.

ſon talent par ſes Diſcours; il nous en reſte pluſieurs. Son Plaidoyer en faveur de S. Fulvius (*a*), touchant l'inceſte, a du mérite, & nous le trouvions admirable dans notre jeuneſſe; mais nous avons une ſi grande multitude de nouvelles Pieces, qu'il eſt preſque oublié.

BRUTUS.

Cela eſt vrai, & je ſais qui nous a fait préſent de tous ces Ouvrages modernes.

CICÉRON.

Je vous devine, & je conviens que les jeunes gens profiteront de mes Ecrits; je leur ai donné l'exemple d'une diction plus ornée & plus majeſtueuſe: peut-être auſſi leur ferai-je tort; car, depuis cette époque, on ne lit plus guere les anciens Diſcours. Pour moi, je ne ceſſe pas de les étudier, & je les mets fort au deſſus des miens.

BRUTUS.

Je ſuis du nombre de ceux qui né-

(*a*) Servius Fulvius fut Queſteur l'an de Rome 617.

gligent les anciens Orateurs, pour ne lire que vous; mais vous m'apprenez que je dois lire beaucoup d'Ouvrages que je mépriſois.

CICÉRON.

Ce Plaidoyer ſur l'inceſte, qu'on a tant loué, eſt puéril en bien des endroits; on y trouve tous les lieux communs ſur l'amour, la torture, & les rumeurs publiques : l'oreille des Romains n'étoit pas alors auſſi difficile qu'aujourd'hui. Curion a laiſſé d'autres Oraiſons; il plaidoit ſouvent, & il occupoit une place diſtinguée parmi les Avocats. Je m'étonne qu'ayant vécu ſi long-temps, & avec gloire, il ne ſoit point parvenu au Conſulat.

XXXIII. Je vais vous parler de C. Gracchus, cet homme d'un génie ſupérieur, infatigable au travail, & ſavant dès ſa premiere jeuneſſe. Ne vous attendez pas, Brutus, à trouver jamais une éloquence plus riche & plus féconde que la ſienne.

BRUTUS.

Je n'en imagine point, & c'eſt preſque le ſeul des Orateurs morts que je liſe.

CICÉRON.

C'eſt ce que vous pouvez lire de meilleur. La République & les Lettres ont fait en lui une perte conſidérable. Pourquoi n'aima-t-il pas la Patrie plus que ſon frere ! avec des talens ſi diſtingués, il auroit acquis facilement la gloire de ſon pere & de ſon aïeul (*a*), & je penſe qu'il auroit ſurpaſſé tous les Orateurs. Son ſtyle eſt ſublime ; ſa penſée eſt toujours juſte, & il ne manque jamais de nobleſſe. Il n'a pas mis la derniere main à ſes Ouvrages. Le deſſein de pluſieurs de ſes Diſcours eſt admirable ; mais ils ne ſont pas achevés. C'eſt l'Orateur que les jeunes gens doivent étudier le plus ; il eſt propre à échauffer & à former leur eſprit.

On vit après lui C. Galba (*b*), fils de l'éloquent Servius, & gendre de Craſſus, ſi verſé dans l'Art Oratoire & la Juriſprudence. Ses contemporains

(*a*) Son pere & ſon aïeul porterent l'un & l'autre le nom de *T. Sempronius Gracchus.*

(*b*) C. Sulpicius Galba fut Queſteur l'an de Rome 634. Il étoit Pontife.

applaudirent à ſes Plaidoyers & à ſes Harangues, par attachement pour ſon pere ; mais une mort funeſte le ſurprit au milieu de ſa carriere. Ayant été compris dans l'accuſation qu'intenta Manilius (*a*) contre les fauteurs de la conjuration de Jugurtha, il ſe défendit lui-même ; &, malgré ſon éloquence, il fut jugé coupable. Il nous reſte la péroraiſon de ce Diſcours, & nous l'apprenions par cœur dans notre jeuneſſe, tant elle nous paroiſſoit belle. Il fut le premier Pontife condamné par un Jugement public, depuis la fondation de Rome.

XXXIV. P. Scipion (*b*), qui mourut au milieu de ſon Conſulat, parloit rarement en Public, & toujours d'une maniere très-conciſe. Son ſtyle égaloit celui des plus habiles Orateurs, & il les ſurpaſſoit tous par le ſel & la fineſſe

(*a*) C. Manilius, Tribun du Peuple, fit ordonner par une Loi, des informations contre ceux qui avoient conſeillé à Jugurtha de mépriſer les Décrets du Sénat.

(*b*) P. Cornelius Scipion Naſica, fils de celui qui contribua à la mort de Gracchus, fut Conſul avec L. Calpurnius Beſtia, en 643.

de ſes bons mots. L. Beſtia, ſon Collègue, homme vif, & dont le langage étoit aſſez pur, eut des ſuccès pendant ſon Tribunat ; car il obtint le retour de P. Popilius, que C. Gracchus avoit fait chaſſer de Rome ; mais il perdit enſuite ſon crédit, & ſa fin fut tragique : il voulut haranguer contre le Peuple en faveur du Sénat ; & la faction des Graques, qui avoit condamné le Pontife Galba, en vertu de la Loi de Manilius, le condamna auſſi, avec trois autres Conſulaires, C. Caton, Sp. Albinus, & l'illuſtre L. Opimius, que le Peuple venoit de renvoyer abſous ſur l'accuſation du meurtre de C. Gracchus.

On dit que le Tribun Nerva (*a*) étoit aſſez éloquent ; mais on lui reprocha tous les vices d'un mauvais Citoyen, & des mœurs déréglées.

Fimbria (*b*), qui étoit un peu plus âgé, eut la réputation d'un habile Avocat ; mais il ſe livroit aux ſarcaſmes, & ſes Diſcours avoient trop de chaleur

(*a*) Licinius Nerva fut Tribun du Peuple l'an de Rome 633.

(*b*) C. Flavius Fimbria fut Conſul en 650.

&

& d'emportement ; malgré ſes défauts, il obſervoit avec ſoin ; & comme il étoit d'un caractere ferme, il propoſoit de bons avis dans le Sénat : d'ailleurs il plaidoit aſſez bien, & il connoiſſoit le Droit ; il mettoit dans ſes Oraiſons la franchiſe de ſa conduite. Nous les liſions étant jeunes : on auroit de la peine à les trouver aujourd'hui.

Calvinus (*a*) avoit des graces dans l'eſprit, & parloit d'une maniere élégante ; il étoit preſque toujours malade de la goutte ; mais dès qu'elle lui laiſſoit un moment de relâche, ce qui n'arrivoit pas ſouvent, il alloit plaider : il ne refuſoit ſes conſeils à perſonne, même lorſqu'il étoit tourmenté par la douleur.

Votre famille, Brutus, eut, dans le même temps, le chagrin de voir M. Brutus (*b*), fils d'un pere ſi honnête,

(*a*) C. Sextius Calvinus fut Queſteur en 644.

(*b*) Brutus, à qui parle Cicéron, étoit parent de Brutus le délateur. Les délateurs publics n'étoient odieux que lorſqu'ils en faiſoient métier ; car Cicéron lui-même, & les plus grands hommes de la République, ont quelquefois dénoncé des coupables.

faire le métier public de délateur, comme autrefois Lycurgue dans Athenes; il ne ſollicita point les charges, il ſe contenta de parler en public, pour accuſer indiſtinctement tout le monde. Un cœur auſſi dépravé que le ſien, étoit indigne de vos ancêtres.

L. Cæſulenus (*a*), né parmi le Peuple, ſe mêloit auſſi d'être dénonciateur à la même époque; il étoit fort vieux lorſque je l'entendis plaider; il demandoit à L. Sabellius la réparation que fixoit la Loi Aquilia (*b*). Je cite cet homme obſcur, parce que je n'ai jamais connu perſonne qui ſût mieux que lui inſpirer & fortifier des ſoupçons.

XXXV. T. Albucius (*c*) étoit verſé dans la Littérature Grecque, ou plutôt il étoit preſque Grec, comme l'annoncent ſes Diſcours. Il paſſa ſa jeuneſſe à Athenes, d'où il revint un Epicurien

(*a*) L. Cæſulenus vivoit vers l'an 650.

(*b*) La Loi Aquilia, portée en 573, ordonnoit des réparations envers ceux qui avoient ſouffert des injuſtices.

(*c*) T. Albucius, Chevalier Romain, fut Préteur en Sardaigne l'an de Rome 649.

parfait ; & vous ſavez que l'Eloquence fuit (*a*) les diſciples de cette ſecte.

Nous arrivons à Q. Catulus (*b*), homme très-inſtruit, non à la maniere des Anciens, mais à la nôtre. Son langage avoit toute la politeſſe de ſa conduite & de ſon caractere : on peut juger de ſa Latinité pure & ſans défaut, par ſes Diſcours, & ſur-tout par l'Hiſtoire de ſon Conſulat & de ſa vie, adreſſée au Poëte Furius (*c*) ſon ami. Cet Ouvrage, écrit d'un ſtyle plein de douceur & de graces, comme celui de Xénophon, n'eſt guere plus connu que les trois Livres de Scaurus, dont j'ai déjà parlé.

BRUTUS.

Je ne connois ni cette Hiſtoire, ni les Ouvrages de Scaurus, & ils ne me ſont jamais tombés entre les mains ; je vous prierai de me les prêter : d'après ce que vous venez de dire, je les lirai avec intérêt.

(*a*) Epicure négligeoit ſon ſtyle à deſſein.

(*b*) Q. Lutatius Catulus fut Conſul l'an 652.

(*c*) Le Poëte Aulus Furius vivoit cent ans avant J. C.

CICÉRON.

Le Latin de Catulus eſt donc d'une correction parfaite ; qualité bien importante, quoiqu'un grand nombre d'Orateurs la négligent. Je ne vous parlerai pas du ſon de ſa voix, ni de ſa belle prononciation : vous avez connu ſon fils, qui lui reſſembloit en cela. On ne met pas ce fils dans la claſſe des Orateurs ; mais il expoſoit ſon avis au Sénat avec une extrême ſageſſe, & d'une maniere élégante.

Catulus le pere n'étoit pas compté parmi les célebres Avocats ; il paroiſſoit médiocre, quand il parloit après d'autres Orateurs ; mais on lui trouvoit du talent, lorſqu'on n'avoit pas lieu de faire cette comparaiſon.

Metellus Numidicus (*a*), & ſon Collegue M. Silanus, haranguoient ſur les intérêts de la République, avec la dignité qui convient à des Conſulaires. Aurelius Scaurus (*b*) plaidoit rarement,

(*a*) Q. Cæcilius Numidicus, & M. Silanus, furent Conſuls en 645.

(*b*) M. Aurelius Scaurus fut Conſul en 646.

mais d'une maniere agréable, & ſurtout en ſtyle élégant. Le Pontife Albinus (*a*) mérite les mêmes éloges. Pour Cæpion, il avoit de la chaleur & de l'énergie : ſa témérité à la guerre le rendit criminel, & la haine du Peuple ſon malheur (*b*).

XXXVI. Les deux Memmius (*c*) furent des Orateurs médiocres, mais des accuſateurs ardens ; ils citerent devant les Juges un grand nombre de Citoyens, pour crime capital, & parlerent quelquefois en faveur des accuſés.

Sp. Thorius (*d*), qui fit cette Loi ſi défectueuſe ſur l'impôt des terres, réuſ-

(*a*) A. Poſthumius Albinus fut Flamine en 655.

(*b*) Q. Servilius Cæpion fut Préteur, Conſul, & Grand-Pontife. Les Cimbres & les Teutons ayant défait l'armée Romaine par ſa témérité, C. Junius Norbanus, Tribun du Peuple, le dénonça dix ans après, & le fit condamner.

(*c*) C. Memmius fut Tribun du Peuple l'an 643, & L. Memmius quatre ans après.

(*d*) Sp. Thorius Balbus fut Tribun du Peuple l'an 643.

ſiſſoit aſſez bien dans l'Eloquence populaire.

Marcellus (*a*), pere d'Æſerninus, n'eut pas la réputation d'un habile Avocat; mais il avoit de la vivacité, & l'aiſance que donne l'habitude de parler en Public : il faut dire la même choſe de ſon fils P. Lentulus.

(*a*) M. Claudius Marcellus eut de longues diſputes avec le célebre Orateur Craſſus.

DÉFAUTS des Orateurs précédens. Supériorité d'Antoine & de Craſſus. Scævola. Parallele de Craſſus & de Scævola ; de Sergius Sulpicius & de Cicéron.

(Cicéron continue.)

L. Cotta (*a*) fut un Orateur aſſez commun, & il ne jouit pas d'une grande réputation ; zélé partiſan des Anciens, il employoit leurs expreſſions, & il tâchoit de les imiter par un ſon de voix particulier. Je m'apperçois ici que j'ai mis, & que je mettrai ſans doute encore au nombre des Orateurs, des hommes qui ne le ſont guere ; n'oubliez pas que je raſſemble tous ceux qui, dans Rome, ſe ſont livrés à l'Eloquence : ſi un petit nombre ſeulement s'eſt véritablement diſtingué, jugez combien l'Art Oratoire eſt difficile.

Dans cette longue liſte que je viens de faire, il y a peu de talens ſupérieurs :

(*a*) L. Aurelius Cotta fut Queſteur l'an 644, & Préteur huit ans après.

en parlant des Grecs, il a fallu citer une foule d'Orateurs médiocres, avant d'arriver à Démosthenes & à Hypérides, & j'ai de même perdu beaucoup de temps à nommer ceux qui précéderent Antoine (*a*) & Crassus (*b*). Rome n'a

(*a*) M. Antoine fut surnommé *l'Orateur*; il illustra sa famille, qui, jusqu'alors, n'avoit pas rempli les grandes charges; il fut Consul en 655, & ensuite Proconsul en Cilicie, où ses belles actions lui mériterent l'honneur du triomphe. Il s'étoit élevé contre Marius, & il fut, comme tant d'autres, la victime de son talent & de son courage. Voyant approcher les satellites qui venoient l'égorger, il leur parla d'une maniere si pathétique & si intéressante, que leur premier mouvement fut de remettre leurs épées dans le fourreau; mais le Tribun qui les commandoit, & qui se tenoit éloigné, se précipita sur lui, & le perça de coups, l'an 667.

(*b*) L. Licinius Crassus, qui naquit en 614, eut aussi le surnom d'*Orateur*; il se distingua par son éloquence, dès l'âge de dix-neuf ans. Lorsqu'il fut Questeur en Asie, il reçut des leçons de Metrodore. Il fut nommé Consul, sans avoir jamais sollicité cette place. Malgré ses talens, il se déconcertoit au commencement de ses Discours. A l'âge de vingt-sept ans, il défendit d'une maniere admirable la Vestale Licinia. Il ne tarda pas à obtenir le premier rang au Barreau. Le Consul Philippe ayant parlé d'une maniere désobligeante pour le Sénat,

pas eu de plus grands Orateurs que ces deux-ci, & juſqu'à eux, nous ne pouvions pas le diſputer aux Grecs en fait d'Eloquence.

XXXVII. Rien n'échappoit au génie d'Antoine; il claſſoit enſuite ſes idées d'une maniere admirable : ſemblable à un Général qui diſpoſe habilement ſa cavalerie, ſon infanterie, & ſes troupes armées à la légere, l'ordonnance de ſon Diſcours ſurprenoit tout le monde. Sa mémoire étoit merveilleuſe. On ne ſoupçonnoit jamais qu'il eût médité ce qu'il alloit dire, & il ſembloit toujours qu'il prenoit la parole ſans être préparé; il l'étoit cependant, & les Juges ſe laiſſoient prendre à ſes piéges.

Son ſtyle n'étoit point remarquable par l'élégance; ſans commettre des fautes bien ſenſibles, il manquoit pourtant de cette pureté de langage qu'on eſtime dans un Orateur. La correction eſt précieuſe, non pas en elle-même, mais parce qu'on ne craint point aſſez d'éviter cette tâche. Il y a moins de gloire

---

Craſſus lui répondit avec tant de chaleur, qu'il prit une fievre dont il mourut le cinquieme jour, à l'âge de quarante-neuf ans.

à parler d'une maniere exacte, que de honte à manquer aux regles de la proſodie ; & ce foible mérite appartient à l'urbanité Romaine, plutôt qu'au talent. Antoine mettoit beaucoup d'art dans le choix de ſes expreſſions, & la forme & l'arrangement de ſes périodes ; mais alors il recherchoit l'effet, & non pas l'agrément du ſtyle : d'après ce principe, il s'appliquoit davantage à orner ſa penſée que ſa diction ; & à donner de l'énergie & de la force à ſon raiſonnement, qu'à l'énoncer en termes harmonieux. C'eſt en ſuivant à peu près la même route, que Démoſthenes a mérité le nom de *Prince des Orateurs*. Ces ornemens, que les Grecs ont appelés *figures*, & qui jetent de l'éclat ſur le Diſcours, ne conſiſtent pas tant à embellir le ſtyle, qu'à produire de l'effet.

XXXVIII. Antoine excelloit par l'action ; ſon geſte exprimoit la penſée, plutôt que les paroles ; le mouvement de ſes mains, de ſes bras, de ſon corps, de ſes pieds, ſa poſition, & ſa démarche, tout en lui rendoit ſon idée d'une maniere naturelle : ſa voix étoit égale & bien ſoutenue ; & quoiqu'elle fût un peu enrouée, il ſavoit profiter de ce

défaut ; car il produiſoit dans les cauſes pathétiques, des ſons triſtes & étouffés, qui excitoient la compaſſion & ébranloient l'auditoire ; enfin, il juſtifioit le propos de Démoſthenes, qui, interrogé ſur ce qu'il y a de plus eſſentiel dans l'éloquence, répondit que l'action eſt la premiere, la ſeconde, & la troiſieme qualité de l'Orateur. Rien ne frappe plus que des accens vrais, accompagnés d'un geſte touchant ou énergique ; ils font croire d'ailleurs, que celui qui parle eſt pénétré de ſon ſujet.

Ceux-ci comparoient Antoine à Craſſus, & ceux-là le mettoient au deſſous ; tout le monde convenoit qu'il ne falloit pas chercher un défenſeur plus habile que l'un ou l'autre. Malgré tous les éloges que je viens de donner à Antoine, je ſuis perſuadé que l'éloquence de Craſſus étoit la plus parfaite. Il avoit une gravité majeſtueuſe, mêlée d'enjouement ; mais ſon badinage ne franchiſſoit pas les bornes du goût ; un ſtyle élégant & pur, ſans recherche ; une netteté admirable dans ſes diſcuſſions ; & s'il parloit du Droit civil ou naturel, il accumuloit les preuves & les exemples.

XXXIX. Antoine avoit un talent ſingulier pour exciter ou détruire des ſoupçons, & Craſſus une fécondité merveilleuſe pour éclaircir ou développer un fait, & découvrir la juſtice ou la turpitude d'une action : c'eſt ce qu'on vit ſur-tout, lorſqu'il plaida devant les Centumvirs (*a*), dans la cauſe de M. Curius ; il fit ſi bien valoir l'équité naturelle contre une piece du procès, que Scævola (*b*), le Juriſconſulte le plus habile de ſon temps dans ces queſtions de Droit civil, fut accablé par la multitude de ſes raiſons & de ſes exemples.

Ces deux Conſulaires ayant plaidé avec ſuccès dans cette affaire, on dit de Craſſus, qu'il connoiſſoit mieux la Juriſprudence que les autres Orateurs ; & de Scævola, qu'il étoit le plus grand Orateur de tous les Juriſconſultes. Ce dernier découvroit avec une ſagacité

(*a*) Les Centumvirs connoiſſoient des affaires particulieres & peu importantes ; ils ſervoient d'Aſſeſſeurs au Préteur.

(*b*) La Science du Droit civil étoit héréditaire dans la famille des Scævola. Q. Mucius Scævola, dont il eſt ici parlé, ſurnommé *le Pontife*, fut Conſul en 659.

admirable le vrai & le faux dans une queſtion de Droit, & il expoſoit une affaire en ſi peu de mots, qu'il étoit impoſſible d'atteindre à ſa préciſion; enfin il avoit des talens ſupérieurs pour diſcuter; mais s'il s'agiſſoit de réfuter des preuves, ou d'amplifier & d'embellir les ſiennes, il étoit meilleur Critique que bon Orateur. Revenons à Craſſus.

BRUTUS.

XL. Je croyois connoître Scævola, par tout ce que m'avoit dit ſon ami Rutilius; mais je ne lui rendois pas aſſez de juſtice; & j'apprends avec plaiſir que la République a produit un homme d'un mérite auſſi diſtingué.

CICÉRON.

Ne penſez pas qu'aucun de nos Romains ſe ſoit élevé au deſſus de Craſſus & de Scævola; je vous ai déjà dit que l'un étoit le premier Juriſconſulte de tous les Orateurs, & l'autre le premier Orateur de tous les Juriſconſultes; j'ajouterai, que malgré la différence de leur eſprit & de leur talent, on ne ſait auquel des deux on voudroit reſſembler. De tous ceux qui viſoient à l'élégance,

Craſſus avoit le plus de préciſion ; & de tous ceux qui recherchoient la préciſion, Scævola avoit le plus d'élégance. Le premier ne manque pas de dignité dans les morceaux où il eſt le plus agréable ; & Scævola ne manque pas d'agrément dans les momens où il déploie plus de gravité.

Tel eſt le caractere de leurs Ecrits ; on auroit tort de prendre ces détails pour des fictions : ſuivant les principes de votre Académie (*a*), Brutus, qui fait conſiſter les bonnes qualités dans un juſte milieu, chacun d'eux s'efforçoit de garder ce point ; & s'il arrivoit à l'un de s'en écarter, au lieu de commettre une faute, il ſe rapprochoit de la maniere de ſon rival.

BRUTUS.

Maintenant que je puis apprécier Craſſus & Scævola, il me ſemble que Servius Sulpicius (*b*) & vous, Cicéron,

(*a*) On diſtingue trois ſortes de Philoſophes Académiciens : la premiere Académie eut Platon pour Chef ; la ſeconde, Arcéſilas, & la troiſieme, Carnéades.

(*b*) Servius Sulpicius Rufus fut Conſul l'an 703.

avez beaucoup de reſſemblance avec eux.

CICÉRON.

En quoi donc ?

BRUTUS.

Vous avez ſeulement appris du Droit ce qu'un Orateur en doit ſavoir ; & ſi Sulpicius s'eſt livré à l'Eloquence, c'eſt parce qu'il en avoit beſoin pour traiter avec ſuccès des queſtions de Droit : d'ailleurs, le rapport de votre âge ſe trouve à peu près le même que celui de Craſſus & de Scævola.

CICÉRON.

XLI. Il n'eſt pas néceſſaire de parler de moi. Ce que vous dites de Sulpicius eſt juſte ; & voici de mon côté ce que j'en penſe. Il ſeroit difficile d'apporter plus d'attention & de ſoins à l'étude de l'Eloquence & des autres parties de la Littérature. Dans notre jeuneſſe, nous prîmes les mêmes leçons ; enſuite nous allâmes enſemble à Rhodes, où il étudia ſans relâche. Il me parut, à ſon retour, qu'il aimoit mieux occuper le premier rang parmi les Juriſconſultes, que le

ſecond parmi les Orateurs. J'ignore s'il auroit pu égaler les grands modeles; mais, s'il eut les vûes que je lui prête, il a réuſſi; car il eſt devenu le Juriſconſulte le plus habile de ſon ſiecle, & même de tous les ſiecles qui l'ont précédé.

BRUTUS.

Dans ce cas, vous mettez notre ami Sulpicius au deſſus de Scævola.

CICÉRON.

Oui : Scævola poſſédoit la Science des Loix, & cette qualité lui eſt commune avec beaucoup d'autres; mais Sulpicius entend de plus l'art de diſtribuer habilement ſes matieres (*a*); d'éclaircir des ſujets obſcurs par des définitions exactes; de bien déterminer les points ambigus; de les expliquer enſuite; de poſer enfin une regle ſûre pour juger du vrai & du faux, & découvrir les conſéquences juſtes, &

(*a*) Cet endroit, rapproché des éloges que Cicéron a donnés plus haut à Scævola, ſemble renfermer une légere contradiction. S'il vouloit dire que Sulpicius poſſédoit plus éminemment ces qualités que Scævola, il auroit peut-être dû s'énoncer d'une maniere plus préciſe,

celles qui ne le ſont pas. Il montra le premier l'importance de cet Art, qui, ſemblable au Soleil, jette ſur tout de la lumiere.

BRUTUS.

XLII. Vous parlez, je crois, de la Dialectique.

CICÉRON.

Sans doute : il connoît en outre les principes & les ſecrets de notre Langue; ſon ſtyle a une élégance ſinguliere; & vous pouvez en juger par ſes Ecrits (*a*), auxquels on ne doit rien comparer du côté de la diction.

Il étudia l'Eloquence ſous Lucilius Balbus (*b*) & Aquilius Gallus (*c*). Il ne tarda pas à ſurpaſſer celui-ci, qui, par la ſagacité de ſon eſprit, & par une grande habitude, étoit toujours prêt à

(*a*) Tous les Ecrits de Sulpicius ſont perdus, excepté deux Lettres très-élégantes, qui ſe trouvent dans le quatrieme Livre des Epîtres Familieres de Cicéron.

(*b*) L. Lucilius Balbus vivoit quatre-vingts ans avant J. C.

(*c*) C. Aquilius Gallus fut Préteur l'an 687.

diſcourir : il l'emporta également ſur Balbus, ſon autre maître, dont la ſcience profonde débrouilloit les difficultés les plus épineuſes, mais avec lenteur; il s'appropria les bonnes qualités de ceux qui lui donnerent des leçons, & il acquit ſeul ce qui leur manquoit. Servius a d'ailleurs toute la prudence de Craſſus, qui ne luttoit point contre Scævola dans les conſultations, tandis que Scævola s'empreſſoit de plaider des cauſes où Craſſus avoit ſur lui l'avantage. Comme l'Art Oratoire & la Juriſprudence menent également à la gloire, il a cherché ſur-tout à exceller dans la Science du Droit, & il n'a étudié l'Eloquence que pour plaider avec plus de ſuccès, & parvenir à la dignité de Conſul.

BRUTUS.

Cela eſt vrai, & je le juge de la même maniere; je le vis beaucoup à Samos, lorſqu'il m'inſtruiſoit ſur ce que notre Droit augural a de commun avec le Droit civil; & je perſiſte dans mon opinion, puiſque c'eſt auſſi la vôtre. Malgré l'égalité de l'âge, la concur-

rence des mêmes honneurs (*a*), la conformité de vos études & de vos profeſſions, la jalouſie, qui, pour l'ordinaire, déſunit les talens, n'a aucune priſe ſur vous; elle ſemble même avoir accru votre amitié, au lieu de la diminuer; car il vous rend l'eſtime & les ſentimens que vous avez à ſon égard.

Ainſi je m'afflige que le Peuple Romain ſoit privé depuis ſi long-temps (*b*) de ſes conſeils & de vos Diſcours; & c'eſt une nouvelle douleur, de voir quels hommes rempliſſent aujourd'hui les fonctions exercées jadis par des Juriſconſultes & des Orateurs (*c*).

(*a*) Ils avoient été tous deux Queſteurs, Ediles, Préteurs, & Conſuls.

(*b*) Il y avoit quatre ans que la domination de Céſar empêchoit Cicéron de parler en public.

(*c*) Comme on n'écoutoit plus les Loix, les Orateurs n'alloient plus au Barreau, & les Juriſconſultes ne donnoient plus d'avis. Céſar & ſes ſuppôts décidoient toutes les cauſes, ſans examen; & dans les affaires ambiguës, leur volonté & leur caprice tranchoient les difficultés.

ATTICUS.

Je vous ai averti, dès le commencement de cet entretien, d'oublier les calamités de l'Etat : nos plaintes & nos regrets ne finiront point, ſi nous voulons ainſi gémir ſur tout ce qui doit nous affliger.

CICÉRON.

XLIII. Reprenons donc l'Hiſtoire des Orateurs. Craſſus venoit au Barreau bien préparé, & on l'y attendoit avec impatience. Dès ſon exorde, qu'il travailloit extrêmement, il répondoit à l'idée qu'on ſe formoit de lui. Son corps demeuroit preſque immobile, & il donnoit peu d'inflexion à ſa voix ; il ne marchoit point, & frappoit rarement du pied : quelquefois il avoit de la véhémence, & ſe livroit à l'indignation & à la pitié : il railloit ſouvent, mais toujours avec gravité ; &, ce qu'il eſt difficile de réunir, ſa préciſion ne nuiſoit point à l'ornement.

Perſonne ne ſut attaquer & ſe défendre comme lui ; il plaida des cauſes de toute eſpece, & fut mis de bonne heure au nombre des grands Orateurs.

Quoique fort jeune, il intenta contre l'éloquent Carbon (*a*) une accuſation, où il fit admirer ſon eſprit & ſon courage.

A vingt-ſept ans, il défendit la Veſtale Licinia (*b*) avec beaucoup d'éloquence : il nous reſte des morceaux de ſon Diſcours. Lorſque Rome voulut fonder la Colonie de Narbonne, il monta ſur la tribune, pour combattre des réglemens que propoſoit le Sénat, au déſavantage des Colons. Son but ayant été de plaire au Peuple, il y réuſſit ; il demanda enſuite de conduire la Colonie, & il la conduiſit en effet. Il étoit jeune alors, & la Harangue qu'il prononça dans cette occaſion, annonce une maturité au deſſus de ſon âge. Depuis cette époque, on le chargea d'une multitude

---

(*a*) Carbon venoit de faire condamner C. Papirius Gracchus, pour avoir trempé dans la conjuration de Gracchus, l'an de Rome 635.

(*b*) Ce fut en 641, qu'il plaida pour la Veſtale Licinia ſa parente, accuſée d'inceſte ; il la juſtifia d'abord ; mais le Préteur Caſſius Longinus, ayant ordonné la réviſion du procès, elle fut condamnée à mort, ainſi que pluſieurs autres, qu'elle avoit, dit-on, débauchées.

de cauſes. Cependant ſon Tribunat fut très-obſcur; &, ſans Lucilius, qui nous apprend que, durant cette Magiſtrature, il ſoupa une fois chez Granius, Crieur des encheres, on ne ſauroit pas qu'il a été Tribun du Peuple.

BRUTUS.

Vous avez raiſon, & je ne me ſouviens pas non plus d'avoir jamais entendu parler du Tribunat de Scævola, qui, je crois, fut le Collegue de Craſſus.

CICÉRON.

Il fut ſon Collegue dans toutes les autres Magiſtratures; mais Craſſus fut Tribun du Peuple une année après lui, & il fit paſſer la Loi Servilia, tandis que Scævola préſidoit à la tribune (*a*); de plus, il exerça ſous lui la Cenſure, dignité dont perſonne de la famille des Mucius n'a été revêtu: lorſqu'il prononça, en faveur de la Loi Servilia, ce Diſcours, que vous avez ſûrement lu pluſieurs fois,

(*a*) Lorſqu'on haranguoit le peuple dans le Forum, il paroît qu'un des Tribuns préſidoit ſur la tribune où parloient les Orateurs.

il avoit trente-quatre ans, & c'eſt l'année de ma naiſſance (*a*). Il étoit né ſous le Conſulat de Q. Cæpion & de C. Lælius, trois ans après Antoine. Je rapproche ces dates, afin qu'on voie à quel temps l'Eloquence Latine atteignit un degré de perfection auquel on ne peut rien ajouter, ſinon plus de connoiſſances dans la Philoſophie, le Droit civil, & l'Hiſtoire.

BRUTUS.

XLIV. N'attendez plus cet homme qui doit porter l'Eloquence à ſon dernier période, il eſt déjà venu (*b*).

CICÉRON.

C'eſt ce que j'ignore. Quoi qu'il en ſoit, il nous reſte de Craſſus une Oraiſon en forme d'apologie pour Q. Cæpion, qu'il fit pendant ſon Conſulat; elle n'eſt pas trop courte comme éloge,

(*a*) Sous le Conſulat de C. Attilius Seranus & Q. Servilius Cæpion.

(*b*) Il veut parler de Cicéron, qui fait ſemblant de ne pas comprendre, & répond: *C'eſt ce que j'ignore.*

mais elle l'eſt trop comme Diſcours. Il avoit quarante-huit ans la derniere fois qu'il parla en public. Il régnoit dans tous ſes Ouvrages un air de vérité frappant ; il donnoit peu d'étendue à ſes périodes ; mais, ſi elles ne formoient pas un grand cercle, il avoit coutume d'y placer du moins pluſieurs membres, ainſi que les appellent les Grecs.

BRUTUS.

Comme vous donnez de ſi grands éloges à ces Orateurs, je voudrois qu'Antoine eût publié d'autres Ouvrages que ſon Traité ſur l'Eloquence, où la matiere n'eſt pas approfondie, & que Craſſus eût écrit davantage ; en nous laiſſant le ſouvenir de leurs talens, ils devoient bien auſſi nous laiſſer des modeles. Quant à Scævola, les Pieces que nous avons de lui montrent aſſez les graces de ſon ſtyle.

CICÉRON.

Cette Oraiſon de Craſſus, touchant la Loi Servilia, m'a ſervi de modele dès mon enfance. Comme il parloit alors en faveur du Sénat, il en releva la gloire ;

gloire ; & pour gagner les bonnes graces du Peuple, il excita la haine contre la faction des accuſateurs & des Juges. Ce Diſcours offre tour à tour de la force & de la douceur, des reproches véhémens & des plaiſanteries : l'Orateur ne l'a pas publié en entier, car il y a des articles ſimplement énoncés. Ce qui nous reſte du Diſcours qu'il prononça en qualité de Cenſeur contre Cn. Domitius ſon Collegue, n'eſt pas une véritable Harangue ; on n'y trouve que des idées générales, & c'eſt proprement un ſommaire étendu de toute la Piece. Jamais on ne parla avec plus de chaleur ; cependant le ſtyle eſt d'une grande ſimplicité.

Pour Antoine, il avoit une éloquence plus propre aux Plaidoyers du Barreau, qu'aux Harangues de la Tribune.

De quelques Orateurs plus obſcurs. Caractere de l'éloquence des Orateurs Latins qui n'étoient pas de Rome.

(Cicéron continue.)

XLV. Je n'oublierai point ici Domitius (*a*) : quoiqu'on ne le mette pas au nombre des Orateurs, il eut cependant aſſez d'éloquence & de génie pour ſoutenir dignement le perſonnage d'un Conſulaire.

J'en puis dire autant de C. Cælius (*b*), qui avoit d'ailleurs beaucoup d'application pour le travail & les plus ſolides vertus.

M. Herennius fut placé dans le même temps parmi les Orateurs de la ſeconde

(*a*) C. Domitius Ænobarbus fut Conſul avec C. Caſſius Longinus, l'an de Rome 658; il fit paſſer une Loi, qui transféroit au Peuple le droit de nommer les Pontifes, Juſqu'alors les Pontifes avoient été nommés par leurs Collegues. Cicéron en parle au ſecond Livre de l'Orateur.

(*b*) C. Cælius Caldus fut Conſul l'an 660. Cicéron en parle au premier Livre de l'Orateur.

claſſe qui ſoignoient le plus leur ſtyle : il obtint le Conſulat (*a*), malgré L. Philippus ſon rival, célebre par ſa nobleſſe, ſes alliances, ſes liaiſons, par le Collége dont il étoit Membre, & par ſon éloquence.

Clodius (*b*), ſon contemporain, jouit d'une réputation éclatante, quoique ſes talens fuſſent très-médiocres ; mais il avoit de la naiſſance & du crédit.

Titius, Chevalier Romain, qui vivoit à peu près à cette époque, obtint tous les ſuccès que peut eſpérer un Orateur Latin, ſans ſavoir le Grec, & ſans avoir une grande habitude de la Tribune ou du Barreau. Ses Diſcours, pleins de fineſſe, de délicateſſe, & de graces, ſemblent approcher de l'élégance du ſtyle Attique ; il a mis dans ſes Tragédies la même fineſſe de penſées ; mais, malgré tout ſon art, ce genre de beauté ne s'y trouve pas à ſa place. L. Afranius, Poëte ingénieux, & dont les Pieces, comme vous ſavez,

(*a*) En 661.

(*b*) C. Clodius Pulcher fut Conſul l'an 652.

ne manquoient pas d'éloquence, s'efforçoit de l'imiter.

Rubrius Varron (*a*), que le Sénat condamna comme ennemi de la Patrie, avec C. Marius, mettoit de la chaleur & de la véhémence dans ſes accuſations. Gratidius, mon parent, ami d'Antoine, qui le fit ſon Lieutenant en Cilicie, où il fut tué, & pere de M. Marius Gratidianus, l'accuſateur de Fimbria, eut le même mérite ; il étoit de plus verſé dans la Littérature Grecque, & il ſembloit né pour parler en public.

XLVI. Je ne dois pas omettre les Orateurs qu'on a vus parmi nos Alliés & les Peuples du Latium ; je commencerai par Vectius Vertianus, du pays des Marſes, que j'ai connu ; ſes Ouvrages offroient de la ſageſſe & de la préciſion : les deux Valerius Soranus (*b*) étoient moins éloquens, qu'inſtruits dans

(*a*) Q. Rubrius Varron fut Tribun du Peuple l'an 663. Il fut déclaré coupable de haute trahiſon avec C. Marius & onze Sénateurs.

(*b*) Q. & D. Valerius prirent le nom de *Seranus*, parce qu'ils étoient de la ville de Sora. Le premier étoit très-ſavant, &, ſelon Plutarque, un grand Philoſophe.

la Littérature Grecque & Latine. Ruſticellus, de Bologne, avoit l'habitude du Barreau, & de la facilité : mais le plus éloquent de tous les Orateurs qui ne demeuroient point à Rome, fut Betucius Barrus (*a*), de la petite ville d'Aſcoli, où il prononça quelques Diſcours. La Harangue qu'il fit contre Cæpion eſt aſſez belle : la Réponſe de Cæpion fut compoſée par Ælius (*b*), dont il nous reſte pluſieurs Ouvrages, mais qui ne fut jamais un Orateur.

Plus anciennement L. Papirius, de Fregelles, qui vivoit du temps de Tib. Gracchus, fils de Publius, eut parmi ſes compatriotes la réputation d'un homme éloquent : il nous reſte de lui le Diſcours qu'il prononça au Sénat, en faveur de ſes Concitoyens & des autres Colonies du Latium.

BRUTUS.

Comment caractériſez-vous l'éloquence de ces Orateurs étrangers ?

(*a*) Betucius fut Queſteur l'an 676.

(*b*) Cicéron, Liv. Acad. nous apprend qu'Ælius étoit fort verſé dans la Philoſophie des Stoïciens.

CICÉRON.

Et vous, Brutus, excepté leur ſtyle, qui n'a pas toute l'urbanité Romaine, ne leur croyez-vous pas les mêmes qualités qu'à ceux de Rome ?

BRUTUS.

Quelle eſt donc cette urbanité de ſtyle ſi vantée ?

CICÉRON.

Je ne puis la bien définir ; mais je ſais qu'elle exiſte ; & vous la ſentirez, lorſque vous irez dans la Gaule Ciſalpine (*a*) ; vous y entendrez de plus des termes inuſités à Rome : le langage de nos Orateurs, & même de tous nos Citoyens, offre une élégance & des graces qui annoncent la Capitale.

Je me ſouviens de T. Tincas, de Plaiſance, homme facétieux, qui faiſoit aſſaut de bons mots avec notre ami Granius (*b*).

(*a*) La Lombardie portoit autrefois le nom de *Gaule Ciſalpine.*

(*b*) Lucilius & Cicéron ont rapporté beaucoup de bons mots de Q. Granius.

BRUTUS.

Ce Granius dont Lucilius a tant parlé?

CICÉRON.

Lui même. Les plaiſanteries de Tincas n'étoient pas les moins bonnes; mais il étoit toujours battu, parce qu'il ne pouvoit atteindre, comme Granius, à une fineſſe de prononciation particuliere aux Romains. Je ne ſuis point étonné de ce qu'on raconte de Théophraſte. Ayant demandé ſur la place le prix de quelque choſe, la Marchande lui répondit: » Seigneur étranger, je ne puis le donner à » moins «. Le Philoſophe fut d'autant plus bleſſé, qu'il habitoit Athenes depuis un grand nombre d'années, & qu'il parloit très-bien. Il nous en arriveroit autant, ſi nous nous exprimions en Grec à Athenes. Mais revenons à nos Orateurs.

DE l'Orateur Philippus, & de pluſieurs autres dénués de talent, ou d'un talent médiocre.

(Cicéron continue.)

XLVII. CRASSUS & Antoine ſont à la tête des grands Orateurs; Philippus (*a*) eſt celui qui en approche le plus, quoique de très-loin; je n'oſerois cependant lui donner après eux la ſeconde, ni la troiſieme place; car, dans une courſe de char, accorderoit-on le ſecond ou le troiſieme prix à celui qui eſt à peu de diſtance de la barriere, lorſqu'un autre a déjà touché le but? Il annonçoit cependant des qualités eſtimables, lorſqu'on ne le comparoit point à Antoine & à Craſſus; il avoit de l'aiſance & de la fécondité; il manioit ſa penſée & le badinage avec grace; il

(*a*) L. Marcius Philippus fut Conſul l'an 663. Salluſte rapporte un Diſcours de lui : il vouloit accorder à l'Entreroi Appius Claudius, & Q. Catulus Proconſul, l'autorité de Dictateurs.

lançoit des traits perçans, & il connoiſſoit bien la Littérature Grecque.

En ſuivant l'ordre des temps, je trouve L. Gellius (*a*), qui n'étoit pas un bon Orateur; on ne pouvoit pourtant pas dire ce qui lui manquoit; il avoit de l'inſtruction, de la vivacité dans l'eſprit, une élocution facile; malheureuſement pour lui, il fut le contemporain de pluſieurs grands Orateurs; il rendit des ſervices eſſentiels à ſes amis, en les défendant; il plaida une multitude de cauſes; & ſa longue carriere fut célebre.

D. Brutus (*b*), qui fut Conſul avec Mamercus, connoiſſoit très-bien la Littérature Grecque & Latine; L. Scipion (*c*) ne parloit pas mal. Cn. Pompeius (*d*), fils de Sextus, avoit quelque réputation; ſon frere, né avec des talens, eut l'ambition de devenir le plus

(*a*) L. Gellius Publicola fut Conſul l'an 682.

(*b*) D. Brutus fut Conſul avec Mamercus, l'an 677.

(*c*) L. Cornelius Scipion l'Aſiatique, & C. Junius Norbanus, furent Conſuls l'an 671.

(*d*) Cn. Pompeius Strabon, fils de Sextius, & pere du grand Pompée, fut Conſul l'an 665.

habile des Juriſconſultes, & il donna le reſte de ſon temps à la Géométrie & à la Philoſophie des Stoïciens. M. Brutus (*a*) s'étoit diſtingué auparavant dans la Science des Loix ; C. Bilienus (*b*), un peu après lui, jouit de la même célébrité : la Nature le doua d'un eſprit ſupérieur : il auroit été Conſul, s'il n'eût pas vécu à l'époque de Marius, qui obtint cette dignité tant de fois, & finit par écarter tous les concurrens.

L'éloquence de Cn. Octavius, ignorée juſqu'à ſon Conſulat, fut extrêmement applaudie dans pluſieurs Harangues, par les Rhéteurs, plutôt que par les Orateurs véritables. Revenons à ces hommes qui ont réellement pratiqué l'Art Oratoire.

ATTICUS.

C'eſt mon avis ; car il me ſemble que vous faites l'Hiſtoire des hommes éloquens, & non de ceux qui ont recherché le vain mérite des belles paroles.

(*a*) M. Brutus, fils de M. Junius Brutus le Juriſconſulte.

(*b*) C. Bilienus fut Préteur l'an 648.

CICÉRON.

XLVIII. C. Julius (*a*), fils de Lucius, l'emporta ſur tous ſes prédéceſſeurs & ſes contemporains, par ſon enjouement & ſes bons mots; perſonne n'eut plus d'urbanité, d'agrément, & de douceur; mais il manquoit de véhémence, & il n'étoit pas aſſez nerveux, comme le prouvent ſes Diſcours & ſes Tragédies.

Cethegus (*b*), dans le même temps, parloit aſſez bien des intérêts de la République, qu'il connoiſſoit à fond, & il jouiſſoit au Sénat d'un crédit pareil à celui des Conſulaires; il avoit de la bonne foi & de la droiture, lorſqu'il défendoit une cauſe publique; mais il employoit la tromperie & la ruſe, dès qu'il défendoit des particuliers. Lucretius Viſpillo (*c*), qui connoiſſoit bien

(*a*) Marius condamna ce Julius à mort, parce qu'il ſuivoit le parti de Sylla.

(*b*) P. Cornelius Cethegus fut Préteur l'an 669.

(*c*) P. Lucretius Viſpillo fut Queſteur l'an 652, & Tribun du Peuple cinq ans après.

la Juriſprudence, avoit du talent pour débrouiller un procès; Aphilia haranguoit mieux qu'il ne plaidoit; & la prudence d'Annius Velina avoit quelques ſuccès au Barreau.

Juventius (*a*) plaidoit beaucoup; mais la lenteur de ſon débit le rendoit froid; il ne manquoit cependant pas de fineſſe; il ſurprenoit ſon adverſaire d'une maniere adroite, & il poſſédoit le Droit civil. Orbius (*b*), ſon diſciple, qui étoit à peu près de mon âge, n'avoit pas une grande habitude de parler en public; mais il étoit digne d'enſeigner la Science des Loix. Aufidius (*c*), qui eut une ſi longue vieilleſſe, aſpiroit à leur reſſembler: il avoit de la probité & des mœurs aimables; mais il manquoit de fécondité: on peut faire le même reproche à Virgilius (*d*), ſon frere, qui,

(*a*) T. Juventius Talna fut Queſteur l'an 652.

(*b*) P. Orbius fut Proconſul d'Aſie, par le ſort, l'an 691.

(*c*) T. Aufidius fut Queſteur l'an 670.

(*d*) M. Virgilius fut Tribun du Peuple l'an 667.

lors de ſon Tribunat, appela le célebre Sylla en Juſtice. On trouvoit un peu plus d'abondance dans les Diſcours de P. Magius, ſon Collegue.

Entre les Orateurs, ou plutôt entre tous ces parleurs ignorans, ruſtiques, ou ſans goût, que j'ai connus, il faut diſtinguer le Sénateur Sertorius (*a*), & C. Gorgonius, de l'Ordre des Chevaliers; ils mettoient l'un & l'autre de la vivacité & de l'eſprit dans leurs Diſcours. Junius, fils de Lucius, dont le faſte eſt connu, haranguoit d'une maniere nette & facile, & ne manquoit pas de talent; il accuſa de brigue P. Sextius, déſigné Préteur, & le fit condamner : ſa ſanté foible & languiſſante l'empêcha de parvenir aux premieres charges de la République.

(*a*) C'eſt le célebre Sertorius, qui déploya tant de valeur en Eſpagne, & qui fut aſſaſſiné par Perpenna, en 681, après avoir défait quatre Généraux Romains, en différentes batailles. Il commença par plaider; & lorſque le Barreau lui eut procuré quelques richeſſes, il le quitta, pour ſe livrer à la guerre.

RÉFLEXIONS ſur le peu de talent de la plupart de ces Orateurs. Que le jugement du Public fait la réputation des Orateurs. Que le jugement du Public differe rarement, en cette matiere, de celui des hommes éclairés. Démonſtration de cette vérité, par le récit d'un Plaidoyer de Scævola & de Craſſus.

(Cicéron continue.)

XLIX. JE m'arrête long-temps ſur des hommes qui n'ont jamais paſſé pour Orateurs, & qui ne l'étoient point, parmi les anciens ; j'en ai peut-être ſupprimé pluſieurs dignes d'éloges, ou du moins d'être cités : mais vous ne devez pas me reprocher ce dernier article ; car il eſt impoſſible de ne pas oublier ceux dont il ne reſte aucun monument ; je compte avoir fait mention de tous ceux de mon temps que j'ai vu parler en public.

Dans une République célebre & puiſſante comme la nôtre, où l'Eloquence

obtient de ſi grands honneurs, tout le monde voudroit avoir le talent de la parole; mais il y en a peu qui oſent y aſpirer, & un plus petit nombre encore vient à bout de l'acquérir. A la maniere dont je m'explique ſur chacun, vous obſerverez que je diſtingue les diſcoureurs & les déclamateurs, des Orateurs véritables.

Au temps de Junius (*a*), on vit paroître Cotta, Sulpicius, Q. Varius. Cn. Pompeius, L. Furius, M. Druſus, P. Antiſtius (*b*), quoiqu'il y eût beaucoup de diſproportion dans leur âge : jamais ſiecle ne fut ſi fécond en Orateurs. Cotta & Sulpicius, ſelon moi & ſelon le jugement du Public, tinrent le premier rang.

ATTICUS.

Comment pouvez-vous dire, ſelon

(*a*) L'édition de l'Abbé d'Olivet, & toutes les autres, mettent *Julius*; mais il paroît que c'eſt une faute, & qu'il faut lire *Junius*. C'eſt le nom du dernier Orateur dont il eſt parlé dans le chap. précédent.

(*b*) Nous en parlerons plus bas dans les notes, quand Cicéron dira un mot du caractere de leur éloquence.

moi & ſelon le Public ? Le jugement du vulgaire eſt-il toujours conforme à celui des gens d'eſprit ? ou bien, les uns obtiennent-ils l'approbation du Peuple, & les autres celle des Connoiſſeurs ?

CICÉRON.

Votre queſtion eſt judicieuſe ; & je vais y répondre d'une maniere qui peut-être trouvera des cenſeurs.

ATTICUS.

Que vous importe, ſi Brutus en eſt ſatisfait ?

CICÉRON.

Oui, Atticus, ſi cette diſcuſſion ſur le mérite & les défauts des différens Orateurs, obtient le ſuffrage de Brutus & le vôtre, cela me ſuffit ; mais quand je parle en public, je veux que mon éloquence obtienne le ſuffrage du Peuple ; car il eſt, ainſi que les Savans, le Juge des Orateurs. Avec de l'eſprit & des connoiſſances, je verrai ce qu'il y a de bon ou défectueux dans un Diſcours ; mais on ne peut connoître ſi un

Orateur eſt réellement habile, que par les impreſſions qu'il produit.

Celui qui parle en public doit, ce me ſemble, produire trois effets, inſtruire ſes Auditeurs, leur plaire, & les toucher. Les Maîtres de l'Art remarquent par quels moyens il remplit ces fonctions, ou quels défauts l'empêchent de réuſſir : mais ce ſont les ſuffrages & les applaudiſſemens du Peuple qui annoncent ſa réuſſite ou ſa chute. Ainſi le vulgaire & les gens d'eſprit ne ſont jamais d'une opinion différente ſur les bons & les mauvais Orateurs.

L. Le vulgaire, qui entendit ces anciens Orateurs dont je vous ai parlé, ne les mit-il pas à leur véritable place, de concert avec les gens habiles ? Si l'on eût alors demandé à un homme du Peuple, quel étoit le plus grand Orateur de Rome ; auroit-il manqué de répondre Antoine ou Craſſus ? Perſonne ne leur auroit préféré Philippus, dont les Diſcours étoient ſi ſolides, ſi agréables, & qui, après eux, montra plus de talent. Non, perſonne ; car c'eſt le propre des grands Orateurs, de paroître tels aux yeux du vulgaire.

Le Flûteur Antijenidas pouvoit dire

à ſon diſciple, qui ennuyoit le Peuple: *Joue pour moi & pour les Muſes;* je dirai à Brutus, lorſqu'il va parler en public : Mon ami, parlez pour le Peuple & pour moi. Le commun des Auditeurs ſentira les effets de votre éloquence; & moi je remarquerai de plus par quels moyens vous venez à bout d'émouvoir l'aſſemblée.

Un Diſcours enchante, émeut, & ravit de plaiſir ceux qui l'écoutent; qu'eſt-il beſoin du ſuffrage des gens d'eſprit? l'Auditoire ſe réjouit, s'afflige, rit, pleure, applaudit, ou témoigne ſon indignation, ſon mépris, ou ſa haine; il éprouve le ſentiment de la pitié, de la honte, ou du repentir; il s'irrite, il admire, il eſpere, il craint: ce ſont les penſées, le ſtyle & l'action de l'Orateur qui produiſent ces effets. Faut-il attendre qu'un Maître habile vienne décider qu'il y a de l'éloquence. Ici le ſuffrage de la multitude doit être celui des Savans. Encore une fois, le Peuple juge très-bien; car il s'eſt toujours trouvé d'accord avec les hommes inſtruits.

Parmi cette foule d'Orateurs qui ſe ſont exercés dans les différens genres, qu'on m'en cite un ſeul déclaré excel-

lent par le Public, contre l'avis des Doctes. Héſitoit-on, du temps d'Antoine & de Craſſus, à les prendre pour défenſeurs, quoiqu'il y en eût alors un grand nombre d'autres ? & pendant notre jeuneſſe, ceux qui pouvoient remettre leur cauſe à Hortenſius & Cotta, s'aviſoient-ils d'y manquer ?

BRUTUS.

LI. Sans aller ſi loin, n'avons-nous pas vu que les cliens s'adreſſoient à vous pour les parties les plus importantes du Diſcours ? & qu'Hortenſius, dans les cauſes qu'il plaidoit (*a*) avec vous, vous chargeoit toujours de la péroraiſon ?

CICÉRON.

Cela eſt vrai ; mais s'il me chargeoit toujours du travail le plus honorable, ſon amitié l'aveugloit : j'ignore l'opinion du Public à mon égard : à l'égard des

(*a*) Jadis à Rome pluſieurs Avocats parloient dans le même Diſcours ; l'un diſoit l'exorde, l'autre la péroraiſon, & un troiſieme les preuves & la réfutation. Nous reviendrons plus bas ſur cet uſage ſingulier.

autres, ceux que la multitude reconnoît pour les plus éloquens, obtiennent auſſi le ſuffrage des connoiſſeurs.

Le Poëte Antimaque (*a*), liſant au Peuple ſon gros volume que vous connoiſſez, & voyant que tout le monde l'abandonnoit, excepté Platon, diſoit avec raiſon : *Je n'en lirai pas moins ; Platon vaut ſeul la multitude* : mais Démoſthenes n'auroit pas tenu ce propos. Les beautés d'un Poëme ne ſont pas à la portée de tout le monde, au lieu que le Peuple eſt le Juge d'un Orateur qui lui parle (*b*). Si Démoſthenes

(*a*) Antimaque étoit de Claros, ville des Colophoniens. Il avoit fait un long Poëme ſur la guerre de Thebes : il étoit diffus, & ſa Poéſie pleine d'enflure : l'Empereur Adrien le regardoit cependant comme le premier Poëte, après Homere.

(*b*) Il ne faut pas donner à ces expreſſions un ſens trop étendu. Cicéron parle toujours de l'Eloquence qu'on voyoit de ſon temps, c'eſt-à-dire, de celle des Orateurs qui plaidoient au Barreau, ou qui haranguoient ſur la Tribune & dans le Sénat : on ne connoiſſoit pas alors notre Eloquence Académique, dont la populace de nos Gouvernemens modernes eſt auſſi incapable de juger, que des beautés d'un Poëme.

s'étoit vu abandonné de ſon Auditoire, excepté de Platon, il n'auroit pu dire un mot.

Et vous, Brutus, que feriez-vous, ſi l'aſſemblée entiere vous quittoit, comme elle quitta jadis Curion ?

BRUTUS.

Je vous avoue que je ne pourrois rien dire, même dans une cauſe où il s'agiroit de perſuader les Juges & non le Peuple.

CICÉRON.

Preſque tout le monde ſeroit comme vous : le Muſicien jette loin de lui une flûte qui ne rend point de ſons : les oreilles de ceux qui écoutent, ſont les flûtes de l'Orateur ; ſi le ſouffle n'y entre point, ou ſi l'Auditeur eſt pour lui un cheval indomptable, qu'il ne peut manier, il ne doit pas ſe tourmenter davantage.

LII. Je conviens que le vulgaire accorde quelquefois à un Orateur plus de mérite qu'il n'en a (*a*) ; mais c'eſt faute

(*a*) Il eſt difficile de ne pas voir dans l'Ora-

de le comparer avec un meilleur. Il ſe contente de ce qu'on lui dit ; il ignore qu'il y a quelque choſe de plus parfait. On a vu des Orateurs médiocres ſe faire écouter avec le plus grand intérêt, tant les ornemens du Diſcours ont d'empire ſur les eſprits.

Ainſi, lorſque Scævola plaidoit pour Coponius (*a*), à l'occaſion de ce teſtament dont j'ai déjà parlé ; le Peuple imaginoit-il quelque choſe de plus élégant, de plus achevé, & de plus perſuaſif ? L'Orateur entreprenoit de prouver que Curius, inſtitué héritier, en cas que ſon pupille mourût avant d'être majeur, n'avoit rien à réclamer, puiſque le pupille n'étoit pas né. Que ne dit-il point ſur l'autorité des teſtamens, ſur les anciennes formules, & ſur la

---

ginal une contradiction avec ce qui précede : pour la faire diſparoître, j'ai un peu changé le ſens. Au reſte, le ſyſtême de Cicéron n'eſt pas exactement vrai.

(*a*) Ce Coponius diſoit dans ſon teſtament : J'inſtitue pour héritier l'enfant qui naîtra de ma femme, dans l'eſpace de dix mois ; & j'inſtitue Curius, ſi cet enfant meurt avant l'âge de majorité.

maniere dont celui-ci devroit être conçu, ſi le teſtateur avoit voulu nommer Curius héritier, même dans le cas où il ne naîtroit point de poſthume ? ſur le danger de recourir à l'intention, contre le ſens littéral ; de ne donner à cette intention que des conjectures pour appui, & de ſuppoſer des ſubtilités dans les écrits des perſonnes ſimples ? Il cita pluſieurs des raiſonnemens de ſon pere, qui avoit toujours été de cet avis ; il inſiſta ſur la néceſſité de faire exécuter les Loix telles qu'elles ſont : enfin tout ſon Plaidoyer étoit judicieux & ſavant ; il étoit rempli de préciſion, d'agrément, & de délicateſſe ; & le Peuple pouvoit-il concevoir un autre genre de beautés ?

LIII. Craſſus, défenſeur d'Anius, commença ſon Diſcours par l'Hiſtoire du jeune homme, qui, ſe promenant le long d'un rivage, & appercevant une cheville d'aviron, forma le projet de conſtruire un vaiſſeau ; il ajouta que Scævola ſe conduiſoit de la même maniere, en bâtiſſant ſon Plaidoyer avec auſſi peu de moyens. Cet exorde, & pluſieurs autres penſées du même genre, égayerent les Auditeurs ; il prouva en-

ſuite que le teſtateur avoit voulu faire Curius ſon héritier, ſoit que l'enfant mourût, ſoit qu'il ne vînt pas au monde; qu'on a toujours mis en poſſeſſion les héritiers inſtitués de cette maniere.

Il ſoutint de plus, que l'équité naturelle ordonne d'interpréter les teſtamens, ſelon les vûes du teſtateur, & non pas d'après le ſens littéral; qu'il y auroit du danger à ſuivre les termes d'un écrit, plutôt que l'intention; que Scævola deviendroit trop puiſſant, ſi tous les teſtamens devoient être faits conformément à ſes idées. Il expoſa ſes raiſons avec nobleſſe, il cita des exemples; & ſa variété, ſon enjouement & ſa fécondité enleverent tous les ſuffrages.

Le Peuple, après avoir entendu ce ſecond Orateur, revint de l'opinion qu'il s'étoit formée du premier. Les gens d'eſprit qui d'abord écouterent Scævola, penſerent ſûrement qu'on pouvoit parler d'une maniere encore plus convaincante & plus agréable : mais, lorſque les deux Avocats eurent achevé leur Diſcours, ſi on avoit demandé quel étoit le meilleur, la déciſion du Public

auroit

auroit été la même que celle des hommes inſtruits.

Quel eſt donc l'avantage de l'homme inſtruit ſur celui qui ne l'eſt pas? Il eſt très-grand; car ce n'eſt pas peu de connoître par quels moyens un Diſcours produit ou manque ſon effet : de plus, lorſque différens Orateurs enchantent le Peuple, il juge lequel a plus de talent. Quant à celui qui ne plaît pas à la multitude, il ne peut plaire aux eſprits éclairés. On fixe la meſure de leurs talens par l'émotion qu'ils cauſent, comme on apprécie l'art & la délicateſſe d'un Muſicien, par les ſons que rend un inſtrument.

Un homme qui connoît l'Art Oratoire, évalue ſouvent, dès le premier abord, le mérite de celui qui parle; s'il voit les Juges bâiller, ou cauſer avec leurs voiſins, tourner la tête, regarder quelle heure il eſt, demander au Préſident la fin de la ſéance; il comprend tout de ſuite, que l'Orateur n'a pas le talent de toucher le cœur : s'il voit, au contraire, l'attention des Juges ſuſpendue, pour ainſi dire, à la bouche de l'Orateur; s'il remarque des ſignes d'approbation ſur leurs viſages, & ſur-tout

s'il les voit agités par la colere, la pitié, ou quelque autre paſſion ; il n'a pas beſoin d'écouter, il eſt ſûr qu'il y a dans ce Tribunal un homme qui conſomme l'œuvre de l'Eloquence, & qui regne en Souverain ſur ſon Auditoire.

DE Sulpicius & de Cotta. Parallele de ces deux Orateurs. Caractere d'Ælius. Les différentes parties de la même cauſe plaidées par pluſieurs Orateurs. Origine & inconvéniens de cette coutume. De Curion. Avantages d'une belle élocution. Pureté de langage, naturelle aux illuſtres familles.

(Cicéron continue.)

LV. IL me ſemble, Atticus & Brutus, que vous penſez comme moi, & je vais finir cette digreſſion; je l'avois commencée à l'occaſion de Sulpicius & de Cotta, que le ſuffrage de tout le monde a mis au rang des bons Orateurs : ainſi je reviens à eux, pour parler, ſelon l'ordre des temps, de leurs ſucceſſeurs.

On peut diviſer en deux claſſes les bons Orateurs; l'une, de ceux qui ont un ſtyle ſimple & concis; & l'autre, de ceux qui ont le ſtyle plus élevé & plus abondant. Quoique la magnificence & l'éclat de ces derniers en impoſent davantage, il faut rendre juſtice aux

premiers, dès qu'ils excellent dans leur genre.

L'Orateur concis doit n'être pas ſec & décharné; & celui dont la maniere eſt majeſtueuſe, doit éviter l'enflure & le faux ſublime. Les penſées de Cotta (*a*) étoient ingénieuſes, & ſon langage pur & facile; ſa complexion délicate lui défendoit les éclats de voix, & il proportionnoit d'ailleurs ſon éloquence à la médiocrité de ſes forces. Son ſtyle net & précis n'offroit rien de ſuperflu; &, ce qui eſt un grand mérite, ne pouvant ébranler les eſprits par la véhémence, il les maîtriſoit par des ſecouſſes inſenſibles; ſans recourir aux mouvemens impétueux de Sulpicius, il produiſoit le même effet.

Sulpicius (*b*) fut de tous les Orateurs que j'ai entendus, le plus pompeux, &, pour ainſi dire, le plus tragique:

(*a*) Sulpicius, devenu Tribun du Peuple, fit exiler C. Aurelius Cotta, ſon rival en Eloquence, qui revint à Rome avec Sylla, vainqueur, & fut Conſul l'an 679.

(*b*) Sulpicius Rufus déploya ſur-tout ſon éloquence dans une accuſation contre Norbanus, Citoyen ſéditieux.

il avoit la voix étendue, agréable, & ſonore. La grace accompagnoit ſes geſtes & tous les mouvemens de ſon corps; mais, en recherchant la grace qui convient au Barreau, il fuyoit ces graces factices qu'on emploie au Théatre. Si ſon ſtyle étoit vif & rapide, il ne ſortoit point de ſon plan, & ſon élocution ne ſe répandoit pas au haſard. Il avoit choiſi Craſſus pour modele, & Cotta s'efforçoit d'imiter Antoine; mais la véhémence de celui-ci manquoit à Cotta, & l'agrément de l'autre à Sulpicius.

BRUTUS.

LVI. O que l'Eloquence eſt un Art difficile! Ces deux Orateurs ſont, dites-vous, du premier mérite, quoiqu'ils manquent l'un & l'autre d'une qualité importante.

CICÉRON.

Ces deux grands Orateurs ne ſe reſſembloient point; rien n'étoit plus différent que Cotta & Sulpicius, & cependant ils furent l'un & l'autre ſupérieurs à tous leurs contemporains. C'eſt au diſcernement du maître à étudier le ca-

ractere de ſes diſciples, & à les diriger d'après ce principe. Théopompe avoit un génie ardent, & Ephorus un caractere doux; Iſocrate diſoit avec raiſon, qu'il falloit mettre un frein au premier, & aiguillonner le ſecond.

Les Diſcours qu'on attribue à Sulpicius, ont été faits depuis ſa mort; ils appartiennent, à ce qu'on penſe, à Publius Canneius, du même âge que moi, & l'homme le plus éloquent qu'il y ait hors du Sénat. Sulpicius m'a dit ſouvent qu'il ne laiſſeroit ni Plaidoyer, ni Harangue, qu'il étoit dans l'uſage de ne rien écrire, & qu'il lui ſeroit impoſſible de changer de méthode. Cotta n'a point fait le Diſcours en faveur de la Loi de Varius (*a*); il le demanda à Ælius (*b*), Citoyen diſtingué dans l'Ordre des Chevaliers, qui connoiſſoit parfaitement la Littérature Grecque & Latine, & tout ce qui a rapport aux anciens temps de la République. Le célebre Varron, notre

(*a*) Loi propoſée par Q. Varius, Tribun du Peuple, l'an 663, pour informer contre ceux qui avoient engagé les Alliés à prendre les armes contre le Peuple Romain.

(*b*) L. Ælius Stilo fut le Maître de Varron.

ami, tira de lui la plupart de ſes connoiſſances, & les étendit avec tant de zele, qu'il devint le plus ſavant des Romains.

Cet Ælius s'appliqua à la Philoſophie Stoïcienne, & ne penſa jamais à devenir Orateur; auſſi ne fut-il pas éloquent. Il écrivoit des Diſcours pour les autres; il en fit pour Q. Metellus le fils, pour Q. Cæpion, & pour Q. Pompeius Rufus. Ce dernier compoſa cependant quelques-unes de ſes Harangues, mais avec le ſecours d'Ælius. Je puis atteſter qu'Ælius y a eu beaucoup de part; car je le voyois ſouvent dans ma jeuneſſe, & je m'intéreſſois à tout ce qui venoit de lui. Je m'étonne que Cotta, dont l'eſprit & les talens ſont connus, ait voulu s'approprier ces foibles Ouvrages d'Ælius.

LVII. Ælius & Pompeius Rufus ſont les ſeuls Orateurs du ſecond ordre qu'on ait cités pendant la vie de Sulpicius & de Cotta : Pomponius néanmoins me plaiſoit aſſez, ou plutôt ne me déplaiſoit pas. Peut-être y en avoit-il d'autres; mais ils ne parloient jamais dans les affaires importantes. Antoine, que tout le monde demandoit, ſe chargeoit vo-

lontiers d'une cauſe ; Craſſus, quoique plus difficile, ne réſiſtoit pas toujours. Ceux qui ne pouvoient avoir l'un ou l'autre, s'adreſſoient à Philippus ou à Céſar (*a*). A leur défaut, on recherchoit Cotta & Sulpicius avec empreſſement. Dans toutes les grandes occaſions, on étoit ſûr d'entendre l'un de ces ſix Orateurs. D'ailleurs, il n'y avoit pas alors autant de procès qu'aujourd'hui, & on ne confioit point la même défenſe à pluſieurs Avocats, ainſi qu'on le fait maintenant.

Cet uſage eſt très-mal imaginé ; car il nous oblige de répondre à des Orateurs que nous n'avons pas entendus, & qui ſouvent n'ont pas dit les choſes qu'on nous rapporte : de plus, il eſt eſſentiel de connoître par ſoi-même les aſſertions de l'adverſaire, & l'impreſſion qu'il fait ſur l'Auditoire & ſur les Juges. La défenſe doit former un ſeul tout ; & il eſt abſurde de produire un ſecond Avocat, pour traiter la même affaire, qu'un autre a déjà traitée juſqu'à la fin.

Il y a toujours un exorde & une

(*a*) On ignore de quel Céſar parle ici Cicéron.

péroraiſon naturels à chaque cauſe : la forme des autres parties du Diſcours eſt également indiquée : les détails & les preuves perdent leur force, dès qu'on ne les met plus à leur véritable place ; &, puiſqu'il eſt difficile, dans un long Plaidoyer prononcé par le même Orateur, de bien enchaîner ſes penſées & ſes moyens, combien eſt-il plus mal-aiſé de trouver un parfait accord avec la méthode de défenſe employée par un premier Avocat ? Mais il faut plus de travail pour plaider une cauſe entiere, que pous en plaider une partie ; & comme, en plaidant pour un plus grand nombre de perſonnes, on ſe fait plus de partiſans, on ſuit volontiers cette coutume (*a*).

LVIII. Du temps de Sulpicius & de Cotta, on parla quelquefois de Cu-

(*a*) Cicéron n'explique pas trop les détails de cette coutume ; il paroît que la défenſe d'une cauſe ſe partageoit auſſi entre pluſieurs Orateurs ; l'un faiſoit l'exorde, ou une introduction étendue ; un autre diſcutoit les moyens ; & un troiſieme faiſoit la péroraiſon, & inſiſtoit ſur le parti que devoient prendre les Juges. Il ſemble que les Avocats alloient ſeulement au Barreau le jour qu'ils devoient porter la parole.

rion (*a*). Pluſieurs perſonnes le mettoient au ſecond rang, peut-être parce qu'il ſe ſervoit d'expreſſions brillantes, & qu'il ne parloit pas mal Latin ; ce qui étoit ſûrement un effet de ſon éducation, car il ne connoiſſoit point la Littérature. Le langage de ceux qu'on entend durant ſa jeuneſſe, & ſur-tout des peres, des meres, & des Inſtituteurs, laiſſe après lui de grandes traces. Les Lettres de Cornélie (*b*), mere des Gracques, nous apprennent qu'elle cultivoit l'eſprit de ſes fils avec autant de ſoin qu'elle nourriſſoit leur corps. Nous avons ſouvent entendu Lælia (*c*), fille de Caius. Tout ce qu'elle diſoit, rappeloit l'élégance de ſon pere. On remarquoit la même choſe dans les deux filles de Mucius, & les petites-filles de Lici-

(*a*) C. Scribonius Curion fut Tribun du Peuple l'an 664.

(*b*) On trouve dans les Fragmens de Cornelius Nepos, quelques morceaux des Lettres de Cornélie.

(*c*) Lælia étoit fille de Lælius, & belle-mere du célebre Orateur Craſſus, qui diſoit qu'il croyoit entendre Plaute, lorſqu'il l'entendoit parler.

nius; & vous avez dû faire auſſi cette réflexion, Brutus, lorſque la femme de Scipion parloit devant vous.

BRUTUS.

Oui, je l'ai faite ſouvent; elle étoit fille de Craſſus (*a*), & elle avoit l'éloquence & la grace des Orateurs de ſa famille, & je l'entendois avec plaiſir.

CICÉRON.

Quoi, vous penſez que ce Craſſus, fils de Licinia, eſt celui que Craſſus adopta par ſon teſtament, & vous croyez qu'il avoit du talent pour la parole?

BRUTUS.

J'ai ouï dire qu'il avoit des talens diſtingués; & d'ailleurs Scipion, mon Collegue (*b*), & le mari de cette femme, fait de très-beaux Diſcours, & parle avec élégance dans la converſation.

(*a*) Craſſus dont il eſt ici queſtion, eſt Licinius Craſſus. Ce Scipion étoit fils de Scipion Naſica, & de Licinia, fille de l'Orateur Craſſus.

(*b*) Comme Pontife.

CICÉRON.

Vous avez raiſon : auſſi a-t-il pris naiſſance dans une famille renommée par la ſageſſe : chacun connoît le mérite de ſes deux aïeux, Scipion & Craſſus (*a*) : Metellus, qui eut quatre fils ; P. Scipion (*b*), qui, ſans exercer aucune charge, affranchit la République de la tyrannie ſous laquelle Tib. Gracchus vouloit la réduire ; & enfin l'Augure Q. Scævola, ſi renommé par ſa politeſſe & ſa connoiſſance profonde du Droit, furent ſes biſaïeux. N'avoit-il pas de plus deux triſaïeux illuſtres, P. Scipion (*c*), qui fut deux fois Conſul, & ſurnommé *le Sage*, & Lælius (*d*), le plus raiſonnable des hommes ?

(*a*) Licinius Craſſus Scipion eut pour aïeul paternel P. Scipion Naſica, mort Conſul l'an 693, & pour aïeul maternel, Licinius Craſſus l'Orateur.

(*b*) P. Scipion Naſica Serapio, qui fut Conſul l'an 616.

(*c*) P. Cornelius Scipion Naſica fut ſon triſaïeul paternel.

(*d*) C. Lælius fut ſon triſaïeul maternel.

BRUTUS.

O l'excellente race! Ainſi qu'un arbre enté produit pluſieurs fruits très-bons, quoique d'une eſpece différente, cette famille eſt une tige dont la bonne qualité naturelle produit des hommes admirables.

CICÉRON.

LIX. Pour en revenir à Curion (*a*), quoiqu'il fût orphelin de bonne heure, j'imagine qu'il apprit, dans la maiſon paternelle, à parler purement; & cette conjecture eſt d'autant plus probable, que de tous les Orateurs qu'on a jamais cités, je n'en ſache point qui connût auſſi peu les Lettres & les Beaux-Arts. Il n'avoit point lu d'Orateurs, ni de Poëtes; il étoit d'une profonde ignorance ſur l'Antiquité, ſur le Droit public & particulier, ſur les Loix.

On a vu des Orateurs célebres, tels que Sulpicius & Antoine, qui n'étoient

(*a*) On a retenu pluſieurs traits de ce Curion; c'eſt lui qui, dans une Harangue, dit à Céſar, qu'il étoit le mari de toutes les femmes, & la femme de tous les maris.

pas fort inſtruits; mais ils ſavoient du moins l'art d'ordonner un Diſcours, & ils ſe diſtinguoient au moins dans une des cinq parties qui le compoſent; car il eſt impoſſible d'être Orateur, ſi l'on eſt foible ſur tous ces articles. Antoine avoit du talent pour l'invention & la diſtribution de ſon ſujet; il excelloit dans l'action, & il l'emportoit même ſur Craſſus en quelques points, quoiqu'il ne pût jamais approcher de l'élocution brillante de ſon rival. Le même raiſonnement eſt applicable à Sulpicius, à Cotta, ou à tout autre bon Orateur.

L'exemple de Curion annonce que la richeſſe & l'élévation du ſtyle eſt une des qualités les plus brillantes de l'Orateur; car il n'avoit d'autre mérite; il inventoit d'une maniere pénible, & il ne mettoit aucun ordre dans la diſ-
LX. poſition de ſes preuves. Quant à l'action & à la mémoire, pour peu qu'on fût diſpoſé à rire, il donnoit envie d'éclater. Son geſte étoit ſi mauvais, que C. Julius s'en moqua par un mot qu'on n'a jamais oublié : comme il le voyoit jeter ſon corps en vacillant, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; *Quel eſt cet*

Orateur, demanda-t-il, *qui harangue dans une barque?* Il eſſuya bien d'autres mortifications. Le Tribun Sicinius (*a*), homme très-corrompu, mais très-facétieux, ayant un jour cité devant le Peuple, Octavius & Curion, celui-ci fit une longue Harangue, pendant que ſon Collegue, malade, étoit aſſis, enveloppé de bandages & d'onguens. *Octavius*, lui dit Sicinius, *vous ne ſauriez trop remercier votre Collegue; s'il ne s'agitoit pas d'une maniere violente, comme à ſon ordinaire, vous ſeriez dévoré par les mouches.*

Curion étoit d'ailleurs ſi dépourvu de mémoire, qu'après avoir diviſé ſon Diſcours en trois parties, il lui arrivoit d'oublier la derniere, ou d'en ajouter une nouvelle. Un jour que je plaidois pour Titinia, femme de Cotta, il prit la parole contre moi, en faveur de Servius Nævius; il oublia tout à coup ce qu'il avoit à dire, & ne pouvant y ſuppléer, il avoua que les ſortiléges & les enchantemens de Titinia le rendoient muet. Ces exemples prouveroient aſſez la légéreté de ſa mémoire; mais, ce qui

(*a*) Cn. Sicinius fut Tribun du Peuple en 678.

étoit plus fâcheux encore, il ne se souvenoit pas même de ce qu'il venoit d'écrire. Lisez ce Dialogue où il rend compte des questions que lui firent notre ami Panza & son fils Curion : on lui demande ce qui s'est passé dans l'assemblée du Sénat, convoquée par César, en qualité de Consul ; il s'emporte en invectives contre César, & il finit par lui reprocher des choses qui n'arrivèrent qu'un an après, lorsque le Dictateur eut pris le gouvernement des Gaules.

BRUTUS.

LXI. Est-il possible qu'un homme ait assez peu de mémoire pour ne pas s'appercevoir de cette erreur, en relisant son Dialogue ?

CICÉRON.

Oui. Curion étoit de plus extravagant ; car, s'il vouloit faire ces reproches à César, pourquoi ne plaçoit-il pas plus tard l'époque de son Dialogue ? Ses contradictions sont si grossieres & si multipliées, que dans le même Discours où il déclare qu'il ne venoit point au Sénat sous le Consulat de César,

il raconte néanmoins ce qu'il avoit vu dans une aſſemblée du Sénat, tenue pendant que Céſar étoit Conſul. Avec cette foibleſſe d'eſprit, il n'eſt pas ſurprenant qu'il s'arrêtât au milieu de ſon Diſcours, ſans pouvoir continuer.

Quoiqu'il eût grande envie de parler en public, & qu'il fût toujours diſpoſé à plaider, on le chargeoit de fort peu d'affaires. Cependant il fut regardé de tous ſes contemporains, comme l'Orateur qui approchoit le plus de ceux qui tenoient le premier rang : j'ai déjà dit qu'il eut cette réputation, parce qu'il s'exprimoit purement, & qu'il parloit avec aiſance & avec rapidité. Je crois que ſes Diſcours méritent d'attirer un moment les regards; la marche eſt languiſſante, à la vérité; mais ils peuvent accroître & fortifier le talent de ceux qui ont, comme lui, une élocution facile. Cette qualité eſt d'autant moins à négliger, qu'elle a ſuffi ſeule pour donner à Curion une eſpece de célébrité.

De Carbon. De quelques Orateurs aſſez médiocres, mais zélés protecteurs de la République. Qualités eſtimables de pluſieurs Orateurs du troiſieme ordre.

(Cicéron continue de parler.)

LXII. CARBON, dont le pere ſe diſtingua par ſon éloquence (*a*), fut mis au nombre des Orateurs de ſon temps; quoique ſon eſprit n'eût pas beaucoup de fineſſe, ſon ſtyle étoit noble, il parloit avec facilité, & d'une maniere impoſante.

Varius (*b*) trouvoit des penſées plus ingénieuſes, & ſa diction avoit auſſi de l'aiſance & de l'élévation; il déclamoit avec force & avec énergie, & on pourroit preſque l'appeler un excellent Orateur.

(*a*) Ce C. Carbon étoit fils de C. Papirius Carbon, dont on a parlé plus haut.

(*b*) Q. Varius fut Queſteur l'an 655.

Pour Pomponius (*a*), il attaquoit ſon adverſaire d'une maniere vigoureuſe ; il échauffoit les eſprits, il les aigriſſoit, ou leur donnoit à ſon gré de violens ſoupçons.

Quoique Fuſius (*b*) leur fût inférieur, après l'accuſation d'Aquilius (*c*), on dit qu'il avoit du goût pour ſon Art, & qu'il ne craignoit point le travail.

Je ne placerai pas dans la claſſe des Orateurs proprement dits, mais dans celle des défenſeurs & des protecteurs de la République, Druſus (*d*), votre grand-oncle, Brutus, qui ne parloit avec éloquence que ſur les intérêts de l'Etat ; ni votre pere (*e*), qui étoit très-habile dans le Droit public & particulier ; ni Licinius (*f*), ni Marcus Lu-

(*a*) Cn. Pomponius fut Préteur l'an 668.

(*b*) L. Fuſius fut Queſteur l'an 658.

(*c*) M. Aquilius, qui fut Conſul l'an 653.

(*d*) M. Livius Druſus, frere de l'aïeul maternel de Brutus ; il fut tué l'an 663.

(*e*) M. Junius Brutus. Pompée le ſoupçonnant d'être ſon ennemi, le fit tuer l'an 677.

(*f*) L. Licinius Lucullus fut Queſteur l'an 666.

cullus (*a*), malgré la ſagacité de leur eſprit ; ni Octavius (*b*), fils de Cneius, qui, par ſes Harangues, fit abroger la Loi Sempronia (*c*), touchant les grains ; ni Cneius Octavius (*d*), fils de Marcus ; ni Caton le pere (*e*), ni Catulus le fils (*f*), quoiqu'ils défendiſſent habilement la République au Sénat. Je mettrois au même rang Q. Cæpion, s'il n'avoit pas abandonné les intérêts du Sénat pour ceux de l'Ordre des Chevaliers.

(*a*) M. Lucullus étoit fils du grand Lucullus, vainqueur de Mithridate.

(*b*) M. Octavius fut Tribun du Peuple l'an 634.

(*c*) Il y a eu ſept Loix Sempronia ; celle-ci preſcrivoit de donner à chaque Citoyen pauvre une certaine quantité de bled, qui ſeroit payée par le tréſor public.

(*d*) Cn. Octavius, fils de Marcus, fut Conſul l'an 668.

(*e*) M. Caton, pere de celui qui ſe tua à Utique.

(*f*) Q. Catulus fut Préteur l'an 671.

Cn. Carbon (*a*), M. Marius (*b*), & pluſieurs autres très-peu dignes de parler à des oreilles délicates, me ſembloient fort propres à haranguer dans des aſſemblées tumultueuſes. En changeant l'ordre des temps, je puis leur aſſocier Quintius (*c*), qui a paru depuis peu, & Palicanus (*d*), qui avoit plus qu'eux tous le talent d'entraîner une populace ignorante.

Et, puiſque nous en ſommes à ces Orateurs de la populace, de tous les ſéditieux qui parlerent en public, depuis les Gracques, Apuleius Saturninus (*e*) fut celui qui parut le plus élo-

(*a*) Les Hiſtoriens diſent nettement que Cn. Carbon fut un ſcélérat, qu'il ſe fit élire trois fois Conſul par violence, & qu'il fut tué dans l'exercice de cette charge, en 672.

(*b*) M. Marius fut Queſteur en 656; il étoit parent du grand Marius.

(*c*) L. Quintius fut Tribun l'an de Rome 680.

(*d*) M. Lollius Palicanus fut Queſteur l'an 675.

(*e*) L. Apuleius Saturninus devint Tribun du Peuple par violence, l'an 654; il fut tué, après avoir été déclaré coupable de leſe-Majeſté.

quent ; cependant il captivoit ſon Auditoire par ſa contenance, ſon maintien, & ſes geſtes, plutôt que par la richeſſe de ſon ſtyle, & par ſes penſées.

Servilius Glaucia (*a*), le plus corrompu des hommes, ſe diſtingua par ſa pénétration, ſon adreſſe, & par le talent de la plaiſanterie. Malgré ſon infame conduite pendant ſa Préture, & malgré la noirceur de ſon caractere, il ſeroit parvenu au Conſulat, ſi on l'avoit propoſé aux Comices ; car il maîtriſoit le Peuple à ſon gré ; & les Chevaliers, ſéduits par une Loi qu'il fit paſſer en leur faveur, l'aimoient. Il fut aſſaſſiné le même jour que Saturninus, Tribun du Peuple comme lui, ſous le Conſulat de Marius & de Flaccus. Il reſſembloit parfaitement à l'Athénien Hyperbolus (*b*), ſi fameux dans les anciennes Comédies d'Athenes.

Sextius Titius (*c*), qui vint enſuite,

(*a*) C. Servilius Glaucia fut Tribun du Peuple l'an 650.

(*b*) Ariſtophane le peint dans ſes Comédies comme un ſcélérat & un ſot : c'étoit un faiſeur de lanternes.

(*c*) Sextius Titius fut Tribun du Peuple l'an 655.

étoit grand parleur, & ne manquoit pas d'eſprit ; mais ſa contenance étoit ſi molle & ſi négligée, qu'on imagina une danſe niaiſe, qu'on appela de ſon nom ; tant il faut éviter avec ſoin le ſtyle ou l'action qui prête au ridicule.

LXIII. J'ai fait une petite digreſſion ſur les Orateurs ou les parleurs qu'on a vus à une époque différente de celle dont je vous entretenois ; mais je reviens à l'ordre des temps. Sulpicius eut pour contemporain Antiſtius (*a*), parleur aſſez intéreſſant, qui, après s'être tu pendant pluſieurs années, parce que ſon Auditoire le mépriſoit & ſe moquoit de lui, mérita des applaudiſſemens dans la Harangue qu'il prononça contre Jules Céſar (*b*). Il attaqua vivement celui-ci, qui ſollicitoit le Conſulat, malgré ſon abſence : ſon Diſcours parut d'autant meilleur, que Sulpicius, ſon Collegue, déploya moins d'eſprit & de fécondité, en s'oppoſant auſſi à la demande de

(*a*) P. Antiſtius fut Tribun du Peuple l'an *666* : comme il avoit embraſſé le parti de Sylla, il fut tué en plein Sénat, quelques années après avoir exercé la Préture.

(*b*) Antiſtius étoit alors Tribun du Peuple.

Céſar. Après ce ſuccès, il fut chargé de pluſieurs cauſes, & même on lui en confia d'importantes. Il approfondiſſoit très-bien une affaire : ſa compoſition étoit ſoignée, & il avoit une excellente mémoire. Quoique ſon ſtyle fût dénué d'ornemens, on y trouvoit une ſorte de nobleſſe. Sa diction avoit de l'aiſance & de la rapidité ; ſon maintien ne manquoit pas abſolument de grace ; mais ſa voix avoit quelque choſe de défectueux, & ſon geſte, je ne ſais quoi de ridicule. On le diſtingua ſurtout entre le départ & le retour de Sylla (*a*). Les Loix étoient alors ſans vigueur, & la République ſans majeſté ; on obtenoit plus aiſément l'approbation, parce qu'on ne voyoit plus de véritables Orateurs à la Tribune ou au Barreau. Sulpicius avoit été tué, Cotta & Curion étoient abſens : de tous ceux qui brilloient par le talent de la parole un peu avant cette époque, il ne reſtoit que Carbon & Pomponius ; & il n'étoit pas difficile à Antiſtius de les ſurpaſſer.

(*a*) Cet intervalle fut de quatre ans.

LXIV. Le ſavant Siſenna (*a*), appliqué à l'étude, parlant bien ſa Langue, fort inſtruit des intérêts de la République, & aſſez enjoué, ſe fit remarquer à cette époque : il n'aimoit ni à plaider, ni à prononcer une Harangue ſur la Tribune. Il vécut dans l'intervalle qui ſe trouve entre Sulpicius & Hortenſius, ſans pouvoir égaler le premier, ni approcher du ſecond. On doit juger de ſon talent par l'Hiſtoire qu'il a compoſée ; elle eſt au deſſus de celles qu'on avoit alors ; mais on ſent combien elle eſt éloignée de la perfection, & combien on connoiſſoit peu les regles de ce genre d'écrire.

(*a*) L. Cornelius Siſenna fut Queſteur de Cn. Norbanus, en Sicile, l'an 676.

De l'Eloquence au ſiecle de Cicéron. De la jeuneſſe de Hortenſius. De Craſſus le Riche, de Lentulus, de Marcus Piſon, & de pluſieurs autres Orateurs du ſecond & du troiſieme ordre.

(Cicéron continue de parler.)

LE génie de Hortenſius eut, dès ſa plus tendre jeuneſſe, le même ſuccès que les Ouvrages de Phidias ; on l'applaudit dès qu'il ſe montra. Il prononça ſon premier Diſcours ſous le Conſulat de Craſſus & de Scævola (*a*) ; il charma toute l'aſſemblée, & en particulier les deux Conſuls, qui pouvoient juger de ſes talens mieux encore que le reſte de l'Auditoire. Il avoit alors vingt ans ; &, comme il eſt mort pendant le Conſulat de L. Paulus & de C. Marcellus (*b*), il fut quarante-quatre ans au nombre des Orateurs. Je développerai plus bas ſon mérite ; mais j'ai cru devoir citer

(*a*) L'an de Rome 659.

(*b*) L'an de Rome 704.

ici ſon début, & le rapprocher des Orateurs qui brilloient alors. Il eſt naturel d'examiner, à différentes époques, le talent de ceux dont le regne a été long ; &, dans les Arts, on ne manque guere à cet uſage. Accius dit qu'à trente ans il fit repréſenter des Pieces de Théatre, ſous les mêmes Ediles que Pacuvius, âgé de quatre-vingts ans.

Il convient donc de placer Hortenſius avec les Orateurs de ſon âge, & avec ceux du mien, & même du vôtre, Brutus. Il plaidoit déjà lorſque Craſſus vivoit encore ; & ſon eſprit avoit toute ſa maturité ſous le regne d'Antoine : quand Philippus, dans ſa vieilleſſe, défendit Cn. Pompée, Hortenſius plaida auſſi à cette occaſion ; quoique fort jeune, il tint le premier rang dans cette cauſe importante, & on le plaça tout de ſuite au niveau des contemporains de Sulpicius, dont j'ai parlé ; il ſurpaſſa bientôt les Orateurs du même âge que lui, qui s'adonnerent à l'Eloquence, tels que M. Piſon, M. Craſſus, Cn. Lentulus, P. Lentulus Sura. Comme il avoit huit ans de plus que moi, je cherchai, dans mes premiers eſſais, à l'imiter ; &, peu de temps

avant ſa mort, il défendit, de concert avec vous, Appius Claudius, accuſé de brigue.

LXV. Ainſi, Brutus, nous en ſommes à vous. A la vérité, on a vu paroître un grand nombre d'autres Orateurs, depuis mon premier Diſcours juſqu'à votre début; mais je ne veux nommer aucun de ceux qui ſont encore en vie, de peur que vous ne me demandiez quelle eſt mon opinion ſur leurs talens; je me contenterai de juger les morts.

BRUTUS.

Si vous ne voulez rien dire de ceux qui vivent, vous n'en donnez pas la vraie raiſon.

CICÉRON.

Quelle eſt donc cette vraie raiſon?

BRUTUS.

Vous craignez, je penſe, que cet entretien ne tranſpire dans le Public, & que ceux dont vous n'aurez pas fait mention ſe fâchent contre vous.

CICÉRON.

Quoi, vous ne pourriez pas vous taire?

BRUTUS.

Cela nous ſeroit facile ; mais vous aimez mieux garder le ſilence, que mettre notre diſcrétion à l'épreuve.

CICÉRON.

Je vous avouerai, Brutus, qu'en faiſant l'Hiſtoire abrégée des Orateurs, je ne comptois pas venir juſqu'à nous ; & je ne ſais comment j'y ſuis arrivé.

BRUTUS.

Dites-nous donc un mot de nos contemporains, avec la réſerve que vous voudrez, & parlez-nous enſuite de Hortenſius & de vous.

CICÉRON.

Je parlerai très-volontiers de Hortenſius ; mais c'eſt aux autres à dire ce qu'il leur plaira de moi.

BRUTUS.

Point du tout. Je vous ai écouté juſqu'ici avec le plus grand intérêt ; & j'attends votre article avec impatience. Je connois tous vos talens, tous vos ſuc-

cès, & je déſire beaucoup de ſavoir par quels degrés & par quels moyens votre éloquence s'eſt formée.

CICÉRON.

Puiſque vous n'attendez pas de moi l'éloge de mes talens, mais l'hiſtoire de mes travaux, je vous obéirai; je vous dirai de plus un mot de pluſieurs de nos contemporains, car il faut bien vous obéir; je commencerai par Craſſus (*a*), qui étoit à peu près de l'âge de Hortenſius.

LXVI. La Nature ne donna pas un eſprit ſupérieur à Craſſus, & d'ailleurs il le cultiva très-peu; mais ſon empreſſement à chercher des cauſes, joint à ſon zele, & aux ſoins qu'il y employoit, le mirent quelques années au nombre des premiers Avocats : ſon ſtyle étoit pur & aſſez noble, & il ordonnoit ſon Diſcours d'une maniere exacte; mais il manquoit d'agrément & d'éclat. Sa penſée étoit forte quelquefois; mais il

(*a*) Licinius Craſſus, le plus riche des Romains; il parvint aux premieres dignités de la République.

l'énonçoit d'une voix foible ; il prononçoit tout de la même maniere, & ſur le même ton.

C. Fimbria (*a*), ſon rival & ſon ennemi, ne l'affligea pas long-temps. Celui-ci avoit une voix éclatante, & ſes expreſſions, aſſez juſtes, formoient un torrent impétueux ; mais il s'échauffoit ſans meſure, &, malgré le goût du Peuple, on eſt étonné de voir cet extravagant au nombre des Orateurs.

Le mérite de l'action fit la célébrité de Cn. Lentulus (*b*), plutôt que ſes talens : il n'avoit point l'eſprit qu'annonçoit ſa phyſionomie ; ſon ſtyle manquoit de richeſſe & d'abondance ; mais il ſéduiſoit par des exclamations & des phraſes adroites, par une voix agréable & ſonore ; il plaiſantoit avec tant d'art, & il mettoit une ſi grande chaleur dans ſon débit, qu'il éblouiſſoit ſon Auditoire. Semblable à Curion, qui obtint

(*a*) C. Flavius Fimbria fut Tribun du Peuple l'an de Rome 670 ; c'étoit l'homme le plus emporté de ſon temps ; il ſe tua lui-même, étant fort jeune.

(*b*) Cn. Lentulus fut Conſul avec L. Gellius, l'an 682.

cienne, & les principes de ſa Langue; il avoit de l'activité & du goût pour le travail.

C. Cenſorinus (*a*) étoit inſtruit dans la Littérature Grecque, & développoit d'une maniere aiſée ce qu'il avoit établi: il ne manquoit point d'agrémens; mais il étoit pareſſeux, & le Barreau lui déplaiſoit.

L. Turius ne brilloit pas par ſon eſprit; mais il travailloit beaucoup; &, bien ou mal, il plaidoit ſouvent. Avec le ſuffrage de quelques Centuries de plus, il auroit été nommé Conſul.

Macer (*b*) fut le plus exact de tous les Orateurs, & cependant il ne put jamais obtenir une grande conſidération. Son nom ſeroit devenu célebre, ſi ſa phyſionomie, ſa conduite, & ſes mœurs, n'euſſent pas démenti l'opinion qu'inſpiroit ſon mérite. Sans avoir de l'abondance, on ne pouvoit pas lui reprocher de la ſéchereſſe. Son ſtyle n'é-

(*a*) C. Marcius Cenſorinus fut Queſteur l'an 664; il fut tué au retour de Sylla, l'an 672.

(*b*) C. Licinius Macer fut accuſé de péculat par Cicéron, qui étoit alors Préteur; &, ſuivant Plutarque, il en mourut de chagrin.

toit ni brillant, ni groſſier; ſa voix, ſes geſtes, & les mouvemens de ſon corps, manquoient de graces; mais il inventoit ſes preuves, & il les plaçoit d'une maniere ſi judicieuſe, que je n'ai connu, ſur cela, perſonne de plus habile. Cependant ſes Diſcours offroient moins de véritable éloquence, que d'adreſſe. Il avoit du ſuccès dans les cauſes qui intéreſſoient la République; & il plaiſoit ſur-tout dans celles qui regardoient les particuliers.

LXVIII. Piſon (*a*), ſurnommé l'*Immobile*, à cauſe de l'immobilité de ſon corps, avoit de la richeſſe dans l'expreſſion, & il produiſoit ſes idées ſans peine; le jeu de ſa phyſionomie rehauſſoit encore ſon talent.

Glabrion (*b*), à peu près du même âge, prit des leçons de Scævola, ſon aïeul; mais la froideur & la molleſſe de ſon eſprit empêcherent ſes progrès.

Torquatus (*c*) parloit avec élégance

(*a*) Piſon l'Immobile fut Conſul l'an 687.

(*b*) Manius Acilius Glabrion fut Collegue de Piſon dans le Conſulat.

(*c*) L. Manlius Torquatus, compagnon d'é-

& avec juſteſſe, & il avoit toutes les graces de l'urbanité.

Pompée (*a*), du même âge que moi, ſembloit né pour toutes les grandes choſes : ſon éloquence ſeroit devenue célebre, s'il n'avoit pas préféré la gloire plus éclatante des Guerriers. Il avoit de la fécondité, le coup-d'œil juſte, une voix très-belle, & il déclamoit avec beaucoup de dignité.

Silanus (*b*), votre beau-pere, Brutus, qui étoit auſſi de mon âge, travailloit peu ; mais il avoit une grande pénétration, & il trouvoit aiſément des expreſſions & des tournures heureuſes.

Pompeius (*c*), ſurnommé *le Bythinien*, &, à ce qu'on m'a dit, plus vieux

---

rude de Cicéron & d'Atticus, fut Conſul l'an 689.

(*a*) Cn. Pompée. C'eſt le grand Pompée, ſi célebre par ſes victoires & ſa défaite à Pharſale.

(*b*) D. Julius Silanus fut Conſul l'an 692. Servilie, mere de M. Brutus, l'avoit épouſé en ſecondes noces.

(*c*) Q. Pompeius, fils d'Aulus Pompeius : il réduiſit le Pont & la Bithynie en Province Romaine.

que moi d'environ deux ans, avoit une grande paſſion pour l'Eloquence; il étoit très-ſavant, & il travailloit avec un zele & une ardeur incroyables : il fut l'ami de M. Piſon, & le mien; nous nous livrions tous trois aux mêmes études & aux mêmes exercices. Il avoit de la fécondité ; mais ſon action manquoit d'agrément, & nuiſoit à ſon Diſcours.

Autronius (*a*), qui fut auſſi du même âge, avoit une voix forte & perçante, & rien de plus.

Octavius Reatinus (*b*) mourut jeune ; il plaida cependant un grand nombre de cauſes : il venoit au Barreau moins préparé que ne l'indiquoit ſon aſſurance.

Stalenus (*c*), qui s'étoit adopté lui-même pour porter le nom de *Lælius*, plaidoit avec une chaleur & une violence qui alloient juſqu'à la fureur ; & cette maniere déteſtable plaiſoit telle-

(*a*) P. Autronius Petus fut Queſteur l'an 679.

(*b*) L. Octavius fut appelé *Reatinus*, parce qu'il étoit d'une ville d'Ombrie qui portoit ce nom.

(*c*) C. Aulius Stalenus fut Queſteur l'an 678.

ment à la multitude, qu'il ſeroit parvenu aux premiers honneurs, s'il n'eût été ſurpris dans un crime qui le fit condamner à mort (*a*).

LXIX. Les deux freres Cæpaſius (*b*), quoique d'une famille obſcure & nouvelle, devinrent Queſteurs par adreſſe & par intrigue. La groſſiéreté de leur déclamation annonçoit leur origine.

De peur qu'on ne me reproche d'oublier quelqu'un de ces petits Orateurs, dont la voix formoit tout le mérite, je citerai Coſconius Calidianus (*c*). Son eſprit manquoit abſolument de ſagacité; mais ſon verbiage & ſes cris aſſembloient autour de lui un Auditoire nombreux, & il produiſoit de l'effet.

Arrius (*d*), qui fut le complaiſant de Craſſus, obtint une ſorte de ſuccès par les mêmes moyens. Son exemple doit

(*a*) On l'entendit à travers un mur, excitant une révolte.

(*b*) C. & L. Cæpaſius furent Queſteurs l'an 676.

(*c*) C. Coſconius Calidianus fut Queſteur l'an 670.

(*d*) Q. Arrius fut Queſteur l'an 674.

prouver à tout le monde, combien il eſt utile à Rome de s'attacher à ceux qui ont du crédit, & de rendre ſervice à beaucoup de monde. Cet homme, quoique d'une naiſſance très-ignoble, acquit ainſi des richeſſes, des honneurs, & de la conſidération; &, ſans lumieres & ſans talens, il eut un nom parmi les Orateurs : mais comme les Athletes mal exercés ſuccombent ſous l'ardeur du ſoleil, après avoir réſiſté aux coups de leurs rivaux, dans les Jeux Olympiques, Arrius, qui avoit juſqu'alors affronté les critiques, vit ſa réputation s'éclipſer, après la Loi qui fixoit à une certaine meſure la durée d'un Plaidoyer (*a*).

ATTICUS.

Il y a long-temps que vous puiſez dans un bourbier; je ne vous en ai pas averti; mais je ne croyois point que

(*a*) Pompée, durant ſon troiſieme Conſulat, l'an 702, fit paſſer une Loi, qui fixoit la durée d'un Plaidoyer à deux heures pour l'accuſateur, & à trois pour le défendeur. Le verbiage des Avocats fit recourir à cette précaution; & il ſeroit à déſirer que les Nations modernes imitaſſent cet exemple.

vous parleriez des Stalenus & des Autronius.

CICÉRON.

Je ne penſe pas que vous m'accuſiez de me faire des créatures, puiſque ceux dont je parle ſont morts : d'après le plan que je me ſuis formé, je dois parler de tous les Orateurs, bons ou mauvais, qu'on a connus de notre temps. De tous ceux qui ont eu le courage de parler en public, il y en a peu dont les titres de gloire paſſent à la poſtérité ; mais il n'y en a pas non plus un très-grand nombre qui ſoient dignes d'un entier oubli.

LXX. Je reviens à mon ſujet. Lucius Torquatus, fils de T. Torquatus, homme ſavant, & inſtruit à Rhodes dans l'Ecole de Molon (*a*), reçut de la Nature des diſpoſitions heureuſes : s'il eût vécu plus long-temps, il auroit été Conſul, ſans employer la brigue. Il avoit plus de talent que d'inclination pour parler en public : il prononça peu

(*a*) Molon portoit auſſi le nom d'*Apollonius* ; c'eſt celui qui donna des leçons, à Rome & enſuite à Rhodes, à Cicéron.

de Diſcours; mais il ſurmonta ſa pareſſe, toutes les fois qu'il fallut obliger ſes amis, ou donner ſon avis au Sénat.

M. Pontidius, mon compatriote (*a*), plaida pluſieurs cauſes particulieres; il avoit de la volubilité dans la voix, & ſes Ouvrages ne manquoient pas d'eſprit; mais il s'échauffoit trop; il s'irritoit contre ſon adverſaire; &, ce qui eſt encore plus ſurprenant, il prenoit un ton querelleur en parlant aux Juges.

Meſſala (*b*), un peu plus jeune que moi, avoit de la fécondité & de l'imagination; mais il ne répandoit pas aſſez d'ornemens ſur ſon ſtyle. Ses Plaidoyers annonçoient de la juſteſſe, de la ſagacité, & de la pénétration; il étudioit ſoigneuſement une affaire, & il l'expoſoit avec méthode; il étoit très-laborieux, & il fut beaucoup employé.

Les deux Metellus, Celer & Nepos (*c*), qui avoient peu d'habitude de

(*a*) M. Pontidius étoit d'Arpinum, ainſi que Cicéron.

(*b*) M. Valerius Meſſala fut Conſul deux ans après Cicéron, l'an 693.

(*c*) Q. Metellus Celer défit les troupes de Catilina, & fut Conſul l'an 694. Q. Cæcilius

parler en public, & qui ne manquoient ni de connoiſſances, ni d'eſprit, réuſſirent dans le genre d'éloquence agréable au Peuple.

Lentulus Marcellinus (*a*), dont tous les Diſcours eurent une ſorte de ſuccès, ſe montra fort éloquent pendant ſon Conſulat; il produiſoit ſa penſée ſans effort; ſon ſtyle avoit de la richeſſe, & ſa voix de l'harmonie. Il ſe diſtingua par ſes plaiſanteries & ſon enjouement.

C. Memmius (*b*), fils de Lucius, qui connoiſſoit parfaitement la Littérature Grecque, n'aimoit point nos Auteurs Latins. Son éloquence étoit ingénieuſe, & ſon ſtyle agréable; mais il évitoit les peines qu'on ſe donne pour parler en public, & même pour penſer, & ſa pareſſe diminua ſon talent.

Metellus Nepos fut Tribun du Peuple l'an 692, & Conſul l'an 697.

(*a*) Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus fut Conſul l'an 698.

(*b*) C. Memmius Gemellus fut Préteur dans la Bithynie & dans le Pont, l'an 697.

BRUTUS & Atticus parlent de l'éloquence de Marcellus & de Céſar. Le mérite des Orateurs comparé à celui des Généraux. Cauſes de la corruption du Langage dans Athenes & à Rome. Eloge de l'eſprit & des Ouvrages de Céſar.

BRUTUS.

LXXI. J'AUROIS bien envie de connoître votre opinion ſur nos Orateurs qui vivent encore ; ou, ſi vous ne voulez pas les juger tous, dites-nous du moins votre façon de penſer ſur Céſar (*a*) & Marcellus (*b*), que vous avez coutume de louer beaucoup ; vos

(*a*) Ce même Jules Céſar qui avoit fait tous les maux de la République, dont il eſt parlé au commencement de ce Dialogue. Cicéron parloit avec peine des talens de l'oppreſſeur de ſa Patrie ; voilà pourquoi il emploie tous ces détours.

(*b*) M. Claudius Marcellus fut Conſul l'an 703.

réflexions ne me cauſeront pas moins de plaiſir que les précédentes.

CICÉRON.

Croyez-vous donc que je vais juger deux hommes qui vous ſont auſſi connus qu'à moi ?

BRUTUS.

J'avoue que je connois beaucoup les talens de Marcellus ; je l'ai ſouvent entendu ; il n'en eſt pas de même de Céſar, il a toujours été hors de Rome, dès le moment où ma raiſon formée pouvoit apprécier ſon éloquence.

CICÉRON.

Voyons ; que penſez-vous de Marcellus ?

BRUTUS.

Mais, vous-même, qu'en penſez-vous ? Ne croyez-vous pas que ſes talens égaleront les vôtres ?

CICÉRON.

Dans ce cas, je ſouhaite qu'il vous plaiſe extrêmement.

BRUTUS.

Oui, ſans doute, il me plaît extrêmement, & ce n'eſt pas ſans raiſon; car il a pris grand ſoin de s'inſtruire, & il a négligé tous les autres travaux pour ſe livrer à l'Eloquence: auſſi n'emploie-t-il que des expreſſions choiſies, & la beauté de ſa voix & la nobleſſe de ſon action ajoutent un nouvel éclat à ſes Diſcours; ſuivant moi, il réunit toutes les qualités qui forment l'Orateur. Au lieu de profiter du loiſir que lui accordent les calamités de la République, & de jouir paiſiblement du repos de ſa conſcience, il emploie ſon temps à l'étude; & ce zele mérite les plus grands éloges. Je l'ai vu depuis peu à Mytilene, & je me ſuis dit: Voilà un homme vraiment digne d'en porter le nom. Avant cette époque, ſon éloquence me paroiſſoit déjà approcher de la vôtre; mais, depuis qu'il a perfectionné ſon talent à l'Ecole du célebre Cratippe (*a*), dont vous avez pris les leçons,

(*a*) Le Philoſophe Cratippe étoit alors à Mytilene.

je trouve qu'il vous reſſemble encore davantage.

CICÉRON.

Je ſuis bien aiſe d'entendre l'éloge d'un homme ſi diſtingué, & qui nous eſt ſi cher à tous : mais vous me rappelez les maux affreux qui affligent Rome ; & cependant nous n'avons commencé cet entretien que pour les oublier. Je veux chercher à diſſiper ces triſtes idées, & je prie Atticus de dire ce qu'il penſe de Céſar.

ATTICUS.

LXXII. Vous êtes donc abſolument décidé à ne point parler des Orateurs qui ſont encore en vie : ſi vous n'en ſupprimiez aucun, comme je vous l'ai reproché touchant les morts, vous trouveriez ſur votre chemin bien des Stalenus & des Autronius. Je vois que vous dédaignez cette foule obſcure, & que vous voulez échapper aux plaintes que ne manqueroient pas de vous faire ceux dont vous ne citeriez pas les noms, ou que vous critiqueriez. Vous pouviez cependant parler de Céſar, puiſque votre

opinion ſur ſon génie eſt auſſi connue que la ſienne ſur le vôtre.

Voici, Brutus, ce que je penſe de Céſar, & ce que m'en a dit ſouvent Cicéron, juge, comme vous ſavez, très-habile en pareille matiere. Céſar eſt de tous les Orateurs celui qui parle Latin avec plus d'élégance; & il ne doit pas cet avantage uniquement à ſon éducation, ainſi qu'on l'obſervoit, il n'y a pas long-temps, au ſujet de la famille des Lælius & des Mucius; il s'eſt toujours occupé de l'Art du ſtyle. Vous vous ſouvenez, Cicéron, que, malgré ſes occupations importantes, il vous adreſſa un Ouvrage ſur la maniere de bien écrire en Latin. Il ſoutient, dans le premier Livre, que le choix des termes eſt le fondement de l'Eloquence. Je vous avertis, Brutus, qu'il y donne de grands éloges à notre ami (*a*), qui aime mieux m'en entendre parler que d'en parler lui-même. Voici une de ſes apoſtrophes: *Quelques Orateurs, après beaucoup de travail & d'exercice, ſont venus à bout de donner une ſorte d'éclat à leur ſtyle; mais vous, qui avez*

(*a*) A Cicéron.

découvert & épuiſé le premier les richeſſes du Langage, quelle gloire n'avez-vous pas répandu ſur la République & ſur le nom Romain ! Puiſqu'il entendoit ſi bien la théorie de la belle Latinité, il n'eſt pas beſoin de dire que ſon langage ordinaire étoit d'une pureté admirable.

BRUTUS.

En vérité, Cicéron, dire que vous avez découvert le premier & épuiſé toutes les richeſſes du Langage, & que vous avez couvert de gloire le nom Romain, c'eſt vous traiter en ami, & vous donner les plus grands éloges. La Grece, ſubjuguée par nos armes, triomphoit de nous par ſon éloquence ; & vous lui enlevez cette ſupériorité, ou du moins vous l'obligez de la partager avec nous. Ce témoignage de Céſar eſt préférable, non pas aux remercîmens (*a*) qu'on vous adreſſa, après que vous eûtes ſauvé la République, mais aux triomphes de pluſieurs de nos Héros.

(*a*) Après la conjuration de Catilina, le Sénat ordonna des Sacrifices publics & des remercîmens en l'honneur de Cicéron.

CICÉRON.

Vous auriez raiſon, Brutus, ſi l'amitié que Céſar avoit pour moi ne lui eût pas dicté cet éloge. Si réellement un de nos Citoyens, quel qu'il ſoit, a découvert & épuiſé les richeſſes de l'Eloquence, il a rendu Rome plus illuſtre que les Conquérans des places de la Ligurie (*a*), dont on a récompenſé les exploits par tant de triomphes.

En mettant à l'écart ceux de nos Généraux qui ont ſauvé l'Etat, dans la paix ou dans la guerre, par une inſpiration de leur génie, il eſt ſûr qu'un grand Orateur eſt fort au deſſus de tous nos autres Capitaines. Un Général eſt plus utile, tout le monde en convient; mais enfin (car il eſt permis de dire ici

(*a*) La Ligurie eſt aujourd'hui la côte de Gênes : c'eſt un pays de montagnes, que les Romains eurent beaucoup de peine à conquérir : il y avoit une multitude de places fortes, dont la priſe entraîna un grand nombre de triomphes. Je ne citerai que ceux de Fabius Maximus, en 521 ; de Furius, en 531 ; de Q. Minutius, en 537 ; de L. Paulus Æmilius, en 573 ; de C. Claudius Pulcher, en 577 ; de Mutius Scævola, deux ans après.

ce qu'on penſe), j'aimerois mieux avoir fait un ſeul des Diſcours de Craſſus en faveur de Curion, qu'obtenir deux triomphes pour deux Places conquiſes.

Vous me direz peut-être, que prendre une Place aux Liguriens, c'eſt rendre à la République un ſervice plus eſſentiel que de bien défendre Curion. Oui, ſans doute; mais n'étoit-il pas plus important pour les Athéniens, d'avoir ſur leurs maiſons des toits bien ſolides, qu'une belle ſtatue de Minerve? Je préférerois néanmoins Phydias au meilleur des Charpentiers. Les talens d'un homme ne ſe meſurent pas ſur l'utilité qu'ils procurent. Les grands Peintres & les excellens Statuaires ſeront toujours en petit nombre, tandis qu'on ne manquera jamais de manœuvres & d'artiſans. Continuez, Atticus, ce que vous avez à nous dire de Céſar.

ATTICUS.

LXXIV. Il nous apprend qu'un ſtyle pur & choiſi eſt le fondement de l'Eloquence, & il ne s'eſt pas écarté de ce principe. Avant lui, ou plutôt avant vous, Cicéron, ceux qui avoient le mérite de l'élocution, le durent aux

ſoins qu'on prit de leur jeuneſſe, plutôt qu'à leurs propres recherches. Je ne parle point de Lælius & de Scipion, dont le ſiecle fut celui de la pureté du Langage, comme celui de l'innocence des mœurs. Cette belle Latinité ne ſe trouve pas cependant dans tous leurs contemporains; car Cæcilius (*a*) & Pacuvius (*b*) ſont incorrects; mais le plus grand nombre de ceux qui habitoient Rome, ou qui n'avoient pas été mal élevés, s'énonçoient d'une maniere élégante & pure. La Langue dégénéra parmi nous, comme dans Athenes: ces deux Capitales attirerent de divers endroits une foule d'hommes, qui corrompirent le ſtyle: on ne peut trop s'efforcer aujourd'hui de le purifier: le bon goût & la raiſon, qui ne changent jamais, doivent ſervir de pierre de

(*a*) Statius Cæcilius, Poëte Comique, vivoit vers l'an 577.

(*b*) M. Pacuvius publia différentes Pieces de Théatre, dont la plus applaudie fut celle d'Oreſte. Il nous reſte de lui quelques fragmens dans le *Corpus Poëtarum Latinorum*. Il mourut l'an 604, âgé de plus de 90 ans.

touche & réformer la coutume, qui eſt la plus mauvaiſe des regles.

Je connus pendant ma jeuneſſe le Conſul Flaminius (*a*) : on croyoit qu'il ſavoit bien ſa Langue, & on ſe trompoit. Catulus en connoiſſoit les principes, comme vous le diſiez il n'y a pas long-temps ; mais il dut ſa réputation de bien parler, à la douceur de ſa voix, & à l'agrément de ſa prononciation. Cotta, pour ne point reſſembler aux Grecs, appuyoit beaucoup ſur chaque lettre, & prononçoit d'une maniere toute contraire à celle de Catulus ; ſa déclamation étoit ruſtique & groſſiere ; & par cette route nouvelle, il obtint la même gloire.

Siſenna, qui vouloit raffiner ſur le ſtyle, aimoit tellement les expreſſions inuſitées, qu'il en mit juſque dans ſes réponſes à l'accuſation de C. Ruſius.

BRUTUS.

Quelle eſt cette anecdote, & quel eſt ce Ruſius ?

ATTICUS.

C'étoit un vieux délateur, qui accuſa

(*a*) T. Flaminius fut Conſul l'an 639.

Critilius : Siſenna répondit que l'accuſateur avoit lui-même commis des crimes *ſputatilica* (ce qui ſignifie, à peu près, *à cracher deſſus*). A ce mot, Ruſius s'écria : Juges, mon Adverſaire me tend des piéges ; il me trompera, ſi vous ne venez à mon ſecours : j'ignore, Siſenna, ce que vous voulez dire ; je crains la ſurpriſe ; je ſais bien la ſignification du mot de *ſputa* ; mais je ne ſais pas celle de *tilica*. Tout le monde éclata de rire. Cette leçon ne corrigea point notre ami Siſenna, il perſiſta toujours à choiſir des termes qui n'étoient pas en uſage.

LXXV. Pour revenir à Céſar, comme il avoit un goût ſûr, il évitoit les expreſſions vicieuſes, introduites mal à propos dans le ſtyle ; il ne manquoit jamais d'employer celles que preſcrivent l'urbanité & le génie de la Langue ; &, je le dis en paſſant, tout Citoyen Romain doit, ainſi que l'Orateur, parler avec cette pureté ; il y ajoute de plus les ornemens de l'Eloquence, & ſon diſcours reſſemble à un tableau d'un deſſin pur & correct, expoſé dans un beau jour. Puiſque tout le monde lui accorde ce genre de mérite, je ne vois

pas qui pourroit être au deſſus de lui. Sa voix, ſon geſte, ſa phyſionomie, tout annonce la grandeur de ſon caractere, & ſon mépris pour les ſubtilités & les fineſſes.

BRUTUS.

Ses Diſcours me plaiſent beaucoup; j'en ai lu pluſieurs, ainſi que ſes Commentaires, où je trouve un mérite infini : la narration eſt naturelle, ſimple, agréable ; il a fui les ornemens, pour s'y montrer tel qu'il eſt, &, ſi vous me permettez cette expreſſion, pour s'y peindre en déshabillé (*a*). Ces Mémoires, deſtinés aux Hiſtoriens, feront grand plaiſir aux ignorans qui voudront les charger de fauſſes parures : mais les Sages craindront d'y rien ajouter; car rien ne plaît tant dans l'Hiſtoire, que cette narration ſimple, préciſe, & brillante : je vous prie, Cicéron, d'achever ce qui regarde les Orateurs morts.

(*a*) Il y a dans l'Original, *omni ornatu Orationis, tanquam veſte detracto.*

DE pluſieurs Orateurs contemporains de Cicéron, & morts à l'époque de ce Dialogue. Eloge de Caius Piſon, gendre de Cicéron. Détails ſur les talens de Cœlius & de Calidius.

CICÉRON.

LXXVI. SICINIUS (*a*), petit-fils du Cenſeur Pomponius (*b*), & qui mourut après ſa Queſture, fut un Orateur aſſez eſtimé, & même on l'eſtime encore. Il étudia ſous Hermagoras (*c*), qui n'apprenoit pas comment il faut orner un Diſcours, mais qui donnoit des moyens faciles de parvenir au mérite de l'invention. Ses regles, chargées de peu d'appareil, ſont ſimples, & ſi

(*a*) C. Sicinius fut Queſteur l'an 677.

(*b*) Q. Pomponius fut Cenſeur l'an 623.

(*c*) Hermagoras vécut après Ariſtote & Théophraſte ; il étendit & perfectionna la théorie de l'Art Oratoire, & il donna des regles particulieres, que pluſieurs perſonnes ſuivirent.

juſtes, qu'elles conduiſent toujours à leur but. Sicinius, qui les mit en pratique, étudioit avec ſoin toutes les cauſes qu'il plaidoit ; &, ſans avoir une belle élocution, on le mit au nombre des Avocats diſtingués.

Viſellius Varron (*a*), mon couſin-germain, & du même âge que Sicinius, étoit un des plus ſavans hommes de notre ſiecle. Il mourut, après avoir exercé la charge d'Ædile Curule ; il rempliſſoit alors les fonctions du Magiſtrat qui fait donner la torture aux criminels. Le Peuple ne le goûtoit pas ; & j'avoue que j'ai ſur ſon éloquence une autre idée que le vulgaire. Son élocution étoit trop rapide & trop bruyante ; & la ſubtilité qu'il y mettoit, achevoit de le rendre obſcur ; mais il ſeroit difficile de citer un Orateur plus exact dans le choix des expreſſions, & plus riche de penſées. D'ailleurs il connoiſſoit très-bien la Littérature & le Droit civil, qu'il avoit appris de ſon pere.

En parcourant la liſte des morts, je

(*a*) C. Viſellius Varron fut Queſteur l'an de Rome 677.

trouve Torquatus (*a*), qui, avec des qualités oratoires, fut moins Orateur qu'homme d'Etat & habile Politique. Il avoit ſur la Littérature les connoiſſances les plus profondes, une mémoire admirable ; ſon ſtyle étoit élégant & noble ; & l'intégrité de ſes mœurs ajoutoit un nouveau luſtre à ſes talens.

Les Diſcours de Triarius (*b*), qui avoit l'éloquence d'un vieillard éclairé, me faiſoient auſſi un extrême plaiſir. Que de gravité & de nobleſſe dans ſa phyſionomie ! que ſon langage étoit impoſant, & combien ſes expreſſions étoient meſurées !

Ce ſouvenir de Torquatus & de Triarius, que vous chériſſiez, vous émeut, Brutus.

BRUTUS.

Oui, ſans doute ; ils me rappellent tous nos malheurs ; en penſant à ces deux hommes, je m'afflige qu'on ait dédaigné vos conſeils ſur la paix ; ſi on

(*a*) L. Manlius Torquatus fut Ædile Curule l'an 703, & Préteur deux ans après.

(*b*) C. Valerius Triarius fut Tribun du Peuple l'an 703.

vous avoit écouté, la République n'auroit pas perdu ces deux excellens Citoyens, ni beaucoup d'autres d'un grand mérite.

CICÉRON.

Changeons de matiere, Brutus, pour ne pas accroître votre douleur; car, ſi le ſouvenir du paſſé eſt amer, l'avenir qui nous attend ne l'eſt pas moins; laiſſons là nos regrets, & ne nous occupons que des différens caracteres & du mérite de nos Orateurs.

LXXVII. Parmi ceux qui périrent dans la guerre civile, je ne dois pas oublier Bibulus (*a*): quoiqu'il n'eût pas une éloquence diſtinguée, il écrivoit d'une maniere correcte, & il ne démentit jamais la fermeté de ſon caractere.

Appius Claudius (*b*), votre beau-pere, Brutus, mon Collegue & mon ami, aimoit l'étude, & connoiſſoit très-

(*a*) M. Calpurnius Bibulus fut Collegue de Céſar dans le Conſulat, l'an 695.

(*b*) Appius Claudius Pulcher fut Conſul l'an 700. La premiere femme de Brutus étoit ſa fille.

bien le Barreau ; il étoit d'ailleurs verſé dans le Droit augural, le Droit civil, & l'Hiſtoire ancienne de la République.

L. Domitius (*a*) n'avoit pas étudié l'Art Oratoire ; mais il parloit ſa Langue avec une grande facilité.

Citons auſſi les deux Lentulus, perſonnages Conſulaires ; Publius Cornelius (*b*), qui fut mon libérateur après mon exil, dut tous ſes talens à l'étude : la Nature ne fut pas libérale à ſon égard du côté de l'eſprit ; mais il avoit une ame ſi grande & ſi noble, qu'il aſpira, ſans héſiter, aux dignités où parvenoient les Citoyens les plus habiles, & les obtint avec des diſtinctions honorables.

Lucius Lentulus (*c*) fut un Orateur aſſez nerveux, ſi toutefois on peut lui donner le nom d'Orateur ; mais l'application étoit un tourment pour lui : il avoit la voix ſonore, un ſtyle qui ne manquoit

(*a*) L. Domitius Ænobarbus fut Collegue d'Appius dans le Conſulat, & tué à la bataille de Pharſale.

(*b*) P. Cornelius Lentulus Spinther fut Conſul l'an 697.

(*c*) L. Cornelius Lentulus fut Conſul l'an 705.

pas de mélodie ; & on trouvoit dans ſon éloquence je ne ſais quoi d'effrayant par ſa vigueur. Peut-être ſes Plaidoyers laiſſoient-ils déſirer quelque choſe ; mais, lorſqu'il parloit au Sénat & ſur la Tribune, on étoit ſatisfait.

Le talent de Poſthumius (*a*) n'eſt pas à mépriſer : il parloit à Rome des intérêts de la République, avec la même véhémence qu'il les défendoit à la guerre. Son ardeur l'emportoit trop loin ; mais il connoiſſoit bien les Loix civiles & le Droit public.

ATTICUS.

Je vous accuſerois de vouloir captiver les ſuffrages de tous ces Orateurs obſcurs, s'ils vivoient encore ; car vous faites mention de tous ceux qui ont eu autrefois la hardieſſe de parler en public : vous n'avez rien dit de Servilius (*b*) ; c'eſt ſûrement parce que vous l'avez oublié.

(*a*) T. Poſthumius fut Préteur l'an 698.

(*b*) M. Servilius Geminus fut Tribun du Peuple l'an 694.

CICÉRON.

LXXVIII. Je ſais bien, Atticus, qu'il y a parmi nous une foule de Citoyens qui parleroient avec plus d'éloquence que ces Orateurs obſcurs dont je vous entretiens; mais, encore une fois, ſi je les cite tous, c'eſt afin de vous apprendre que le nombre de ceux qui ont oſé élever la voix en public, n'eſt pas fort grand, & que celui des véritables Orateurs eſt encore moindre.

Ainſi je n'oublierai pas deux Chevaliers Romains, nos amis, morts depuis peu; Cominius, de Spolette (*a*), dont la compoſition étoit preſſante & facile, & contre qui je défendis Cornelius (*b*); ni Attius (*c*), de Pezaro, qui avoit de l'exactitude & de l'abondance, & qui parloit au nom de l'accuſateur, lorſque je défendis Cluentius: il fut diſciple

(*a*) P. Cominius de Spolette avoit été Tribun.

(*b*) C. Cornelius, qui avoit été Queſteur de Pompée.

(*c*) T. Attius, de Pezaro. Cicéron lui adreſſe ſouvent la parole dans ſon Plaidoyer pour Cluentius.

d'Hermagoras, qui, ſans inſtruire ſes éleves des véritables beautés de l'Eloquence, leur donnoit, pour toutes les cauſes, des traits de raiſonnement qui produiſent ſur l'adverſaire l'effet d'un javelot.

Piſon (*a*), mon gendre, fut le plus ſtudieux & le plus appliqué des hommes que j'ai connus; & il n'étoit guere poſſible d'avoir plus d'eſprit. Il employoit tous ſes momens à plaider, ou à travailler chez lui à des Conſultations, à écrire ou à méditer. Ses progrès étoient ſi rapides, qu'il ſembloit voler plutôt que marcher dans la carriere. Ses expreſſions offroient toujours une élégance exquiſe, & il en compoſoit une période agréable : il vous accabloit d'une multitude de preuves ſolides, & il tournoit ſes penſées d'une maniere très-délicate & très-fine : ſon geſte avoit naturellement tant de grace, qu'on le croyoit fort exercé dans cette partie de l'Art Oratoire. Je crains qu'on accuſe mon attachement pour lui d'exagérer ſon mérite; je dis cependant la vérité; &

(*a*) C. Calpurnius Piſon, l'Homme de bien, gendre de Cicéron. Il fut Queſteur l'an 697.

même on pourroit lui donner bien d'autres éloges ſur des points plus eſſentiels; car il étoit bon parent, bon ami, bon patriote; il avoit de la modération en tout; &, du côté des vertus, il ne faut lui comparer aucun des Romains de ſon âge.

Il n'eſt pas poſſible d'oublier Cælius (*a*), malgré les crimes qu'il commit vers la fin de ſes jours: tant qu'il ſuivit mes conſeils, il remplit avec exactitude ſes devoirs de Tribun; & perſonne, dans le Sénat & parmi les gens de bien, ne s'éleva auſſi hardiment que lui contre les Citoyens pervers (*b*) qui troubloient la République, afin de plaire à la populace. Il parloit d'une maniere noble & brillante, & ſes Diſcours reſpiroient l'enjouement & la politeſſe. Il prononça, ſur les affaires de l'Etat, quelques Harangues très-judicieuſes, & il fit trois

(*a*) M. Cælius fut Tribun du Peuple l'an 702. On le chaſſa de la République, par un décret du Sénat: il fut arraché de force de la Tribune, où il vouloit haranguer, & tué enſuite par des cavaliers Gaulois.

(*b*) Cicéron parle ici de Clodius & de ſa faction.

dénonciations fort vives. Ses Plaidoyers, quoique d'un mérite inférieur à ſes Harangues, méritent cependant des éloges. Tous les honnêtes gens furent charmés de le voir Edile Curule : je ne ſais comment il changea tout à coup, lors de mon départ pour la Cilicie ; il perdit ſa conſidération, dès qu'il voulut imiter les factieux qu'il avoit combattus.

Calidius (*a*) ne fut pas non plus un Orateur ordinaire : ſes penſées étoient profondes & judicieuſes, & il les énonçoit en termes délicats & brillans ; il donnoit à ſes périodes de la flexibilité & de la grace, & une aiſance ſinguliere. Sa phraſe étoit pure & nette ; elle couloit librement & ſans ſe heurter nulle part : chaque mot cependant étoit ſi bien à ſa place, que, ſuivant l'expreſſion de Lucilius, ils ſembloient former des compartimens de marqueterie : on n'y voyoit jamais de termes durs, inuſités, bas, ou traînans ; il employoit beaucoup de métaphores ; mais elles pa-

(*a*) M. Calidius étoit Préteur lorſque Cicéron fut rappelé d'exil, & l'Orateur Romain fit devant lui ſa Harangue de remercîment, l'an 697.

roiſſoient toujours naturelles; il avoit l'art de varier à propos le nombre & la cadence, & l'harmonie ſe trouvoit dans ſes Diſcours d'un bout à l'autre : des figures de mots, & des figures de penſées, y répandoient un éclat admirable : il ſaiſiſſoit le point précis de la queſtion, & il diſtribuoit ſes matieres avec art; il avoit des geſtes nobles, & toute ſa maniere de déclamer étoit d'un goût parfait (*a*).

LXXX. Si l'élocution embraſſoit toutes les autres qualités de l'Art Oratoire, Calidius eût été le plus éloquent des Romains; mais, comme je l'ai dit ailleurs, l'Orateur doit inſtruire, plaire, & émouvoir. Calidius ſavoit éclairer les eſprits, & il ne manquoit jamais de leur plaire; mais il ne ſavoit ni toucher, ni remuer les cœurs : cependant cette partie de l'Art mérite plus d'éloges que les deux autres. Il manquoit de vigueur & de véhémence : peut-être ceux dont le Diſcours & l'action avoient plus de

(*a*) Il y a dans le texte : *totumque dicendi placidum & ſanum genus.* GENUS DICENDI peut s'entendre de la maniere de déclamer, ou de l'Eloquence en général.

chaleur & d'impétuoſité, lui paroiſſoient-ils des furieux & des frénétiques; peut-être étoit-il d'une complexion foible; peut-être étoit-il incapable de ſe livrer aux grands mouvemens de l'Eloquence; ou peut-être enfin n'en avoit-il pas l'habitude.

Lorſqu'il accuſa Q. Gallius d'avoir voulu l'empoiſonner, il dit qu'il prouveroit le crime par des lettres, des témoins, des indices, & par les aveux des eſclaves mis à la torture. Il plaida avec exactitude & avec juſteſſe: je défendis enſuite l'accuſé; & j'expoſai mes moyens; je ſoutins que le délit étoit imaginaire, puiſque, dans une affaire qui intéreſſoit ſa vie, & où il ſe vantoit de donner des preuves évidentes, il parloit avec tant de molleſſe & de nonchalance. *Calidius*, m'écriai-je, *ſi vous diſiez la vérité, ſeriez-vous auſſi froid? Vous qui défendez ſi vivement les intérêts des autres, parleriez-vous des vôtres avec tant de nonchalance? Où eſt donc cette vive émotion, qui arrache des cris & des plaintes des enfans eux-mêmes? Votre ame n'eſt point agitée; votre corps eſt ſans mouvement; votre geſte meſuré ne frappe jamais ni*

votre cuiſſe, ni votre front; juſqu'à vos pieds, tout eſt immobile : loin d'exciter nos tranſports contre le crime que vous dénoncez, vous nous avez preſque endormis. C'eſt ainſi que je ſus tirer parti du ſyſtême défectueux, ou de la mauvaiſe habitude qu'il avoit adoptée.

BRUTUS.

Peut-on douter que ce ne fût un défaut eſſentiel ? Chacun ne convient-il pas que de toutes les fonctions de l'Orateur, la plus importante eſt celle d'émouvoir les hommes, & de les diriger à ſon gré ? que, ſi l'on n'a pas ce talent, on manque d'une qualité eſſentielle.

CICÉRON.

LXXXI. Cela eſt ſûr; mais je reprends mon ſujet : nous en ſerons bientôt à Hortenſius; enſuite, puiſque Brutus le ſouhaite, je dirai quelques mots de ce qui me regarde.

De Caius Curion, & de Licinius Calvus. Du ſtyle Attique ; du vrai & du faux Atticiſme. Jugement de Cicéron ſur Thucydide. Objections d'Atticus ſur les jugemens de Cicéron.

(Cicéron continue.)

AVANT de paſſer à Hortenſius, je ne dois pas oublier deux jeunes Romains, dont l'éloquence ſeroit devenue célebre, s'ils avoient vécu plus long-temps.

BRUTUS.

Vous voulez ſans doute parler de Caius Curion (*a*), & de Licinius Calvus ?

CICÉRON.

D'eux-mêmes. Le premier énonçoit ſes idées, toujours fécondes, & quelquefois ingénieuſes, en termes naturels & faciles ; ſa marche avoit de l'aiſance, & ſa diction étoit très-ornée :

(*a*) C. Scribonius Curion, Tribun du Peuple l'an 704.

il prit peu de leçons des Maîtres de l'Art ; mais la Nature lui avoit donné les plus grandes diſpoſitions. J'ignore s'il s'appliquoit beaucoup dans ſes études ; mais il aimoit fort le travail ; &, s'il eût toujours ſuivi mes conſeils, comme il les ſuivit d'abord, il auroit préféré les véritables honneurs à ceux que donne le pouvoir.

BRUTUS.

Quelle eſt donc cette diſtinction ?

CICÉRON.

La voici. Les véritables honneurs ſont le prix de la vertu, décernés par la reconnoiſſance & l'amour des peuples : ceux qui les obtiennent, méritent réellement de la conſidération ; mais celui qui, par un effet du haſard, & malgré ſes concitoyens, arrive à la domination qu'il ambitionnoit (*a*), n'acquiert pas réellement de l'honneur. Curion ne ſentit pas cette vérité. Les ſuf-

(*a*) Cicéron fait ici alluſion à Céſar & à cette foule d'ambitieux, qui ſacrifioient tout alors pour acquérir du pouvoir. Curion fut ſans doute du nombre.

frages du Public l'auroient appelé aux différens degrés de la Magiſtrature, & il ſeroit parvenu, ainſi que ſon pere & tant d'illuſtres perſonnages, à la premiere dignité de la République; mais il aima mieux flatter les vainqueurs, & partager leur pouvoir. Je donnai les mêmes avis à Craſſus, fils de Craſſus le Riche (*a*), lorſque, tout jeune encore, il rechercha mon amitié; je l'exhortai vivement à ſuivre la route de ſes ancêtres, s'il vouloit jouir d'une réputation ſans tache. Ce Craſſus avoit eu d'excellens Maîtres, & il étoit fort inſtruit. Il montroit une ſorte de ſagacité, & ſon ſtyle ne manquoit pas de mélodie. Ses Diſcours offroient d'ailleurs de la ſévérité ſans arrogance, & de la modeſtie ſans baſſeſſe; mais l'amour déſordonné de la gloire, paſſion ſi commune aux jeunes gens, détruiſit toutes ſes bonnes qualités. Dès qu'il eut fait deux ou trois campagnes, il voulut devenir Général, quoique l'ancienne diſcipline fixât un certain âge (*b*) pour le commandement

(*a*) P. Craſſus, dont Plutarque a écrit la Vie.

(*b*) Il falloit avoir trente ans pour être Général d'armée ou Préteur.

militaire. Avec la fantaiſie de reſſembler à Alexandre & à Cyrus, il n'a point approché de la gloire de L. Craſſus, & de beaucoup d'autres Romains célebres de ſa famille.

LXXXII. Licinius Calvus (*a*), que cette digreſſion nous a fait perdre un moment de vue, étoit plus inſtruit que Curion dans la Littérature, & ſes Diſcours annonçoient plus de juſteſſe & de méditation : il traitoit ſon ſujet avec élégance & d'une maniere ſavante ; mais il poliſſoit trop ſes penſées & ſon ſtyle ; & parce qu'il craignoit de rien dire de défectueux, il gâtoit les beautés naturelles, & affoibliſſoit ainſi ſon élocution : elle avoit de l'éclat & du fini pour des Auditeurs attentifs & éclairés ; mais la multitude ne le goûtoit pas, & ſa maniere ne convenoit point au Barreau.

BRUTUS.

Notre ami Calvus vouloit paſſer pour un Orateur Attique (*b*) ; de là cette

(*a*) C. Licinius Macer Calvus fut Queſteur l'an 699.

(*b*) Les Orateurs Attiques travailloient extrê-

maigreur de ſtyle qu'il recherchoit à deſſein.

CICÉRON.

C'étoit-là ſon ſyſtême ; mais il ſe trompoit, & il induiſoit les autres en erreur. Si l'on penſe que l'Atticiſme conſiſte à ne rien dire d'abſurde, d'ennuyeux, ou de rebutant, on a raiſon de vouloir que tous les Orateurs ſoient Attiques ; car c'eſt exiger qu'ils aient du bon ſens, de la délicateſſe, & de la juſteſſe. Mais ſi l'on met au nombre des Ouvrages Attiques, un Diſcours d'une ſimplicité aride, & ſtérile d'idées, dès qu'il eſt élégant & poli ; je remarquerai que l'Atticiſme offre différens degrés & différens modeles ; qu'il faut examiner avec ſoin toutes les variétés de ce genre. Je veux, dit un jeune homme, imiter les Orateurs Attiques : mais leſquels ? car on en trouve de plus d'une ſorte. N'y a-t-il pas une extrême différence entre Démoſthenes & Lyſias ! entre Démoſthenes & Hypérides ? entre Eſchines & Démoſthenes, Lyſias &

---

ment leur ſtyle, & ils n'y ſouffroient rien d'inutile ou de ſuperflu.

Hypérides ?

Hypérides ? Celui d'entre eux que vous choiſirez pour modele, n'empêchera pas les autres de reſter Attiques : & vous devez prendre garde de n'imiter que leurs défauts, & non leurs bonnes qualités. Je demanderai ſi Demetrius de Phalere étoit Attique : ſes Diſcours annoncent le bon goût d'Athenes ; il eſt plus fleuri qu'Hypérides & Lyſias.

LXXXIII. N'a-t-on pas vu, à la même époque, deux Orateurs dans le genre Attique, & très-différens l'un de l'autre ? Le premier étoit Chariſius, qui compoſoit des Ouvrages pour ſes amis, & qui cherchoit à imiter Lyſias ; & le ſecond, Démocharès (*a*), fils d'une ſœur de Démoſthenes. Celui-ci prononça quelques Diſcours, & écrivit, plus en Orateur qu'en Hiſtorien, ce qui ſe paſſa dans Athenes pendant qu'il vécut.

Hégézias (*b*) vouloit reſſembler à Chariſius ; & il croyoit avoir ſi bien

(*a*) Plutarque fait l'éloge de ſon mérite militaire, & de ſon éloquence.

(*b*) Ce mauvais Orateur vivoit trois cents ans avant J. C.

ſaiſi le genre Attique, qu'il traitoit preſque de Barbares les autres Orateurs, même les plus diſtingués ; & cependant y a-t-il rien de plus découſu, de plus frivole, & de plus puéril, que ſes diſcours ?

Si tous ces Orateurs ſont Attiques, & s'il faut les imiter ; comment ſuivre leur maniere, puiſqu'elle eſt ſi différente ? C'eſt au goût à décider le modele que nous devons choiſir. Si un jeune homme me dit qu'il veut imiter Thucydide, je lui répondrai qu'il fera bien, s'il s'agit d'écrire une Hiſtoire & non de plaider une cauſe. Sa narration eſt noble, & porte le caractere de la vérité ; mais ſa diction n'eſt point propre au Barreau : ſes Ouvrages hiſtoriques ſont remplis d'une foule de Harangues, dont j'ai coutume de faire l'éloge ; mais je ne pourrois les imiter, quand je le voudrois ; & je ne le voudrois peut-être pas, quand j'en aurois le talent. Je reſſemble à un gourmet qui aime le vin de Falerne, pourvu qu'il ne ſoit pas trop nouveau, ni recueilli ſous le Conſulat d'Opimius ou d'Anicius (*a*).

(*a*) Anicius Gallus fut Conſul l'an 594.

crois que le vin fut très-bon ces
nées-là ; mais la vétuſté lui ôte ce
rfum que nous cherchons : les buveurs
licats choiſiſſent donc un vin qui ſoit
ne maturité convenable ; & je penſe
même, qu'on auroit tort de prendre
ur modele cette Eloquence encore
uillante, qui reſſemble, ſi vous me
ſez l'expreſſion, à un vin nouvelle-
nt tiré de la cuve ; ou la maniere trop
tique de Thucydide, qu'on peut com-
rer au vin du temps d'Anicius. Si cet
rivain Grec fût venu plus tard, ſon
le ſeroit plus mûr & plus doux.

LXXXIV. Le véritable modele, c'eſt
émoſthenes ; & ne nous propoſons-
us pas tous d'atteindre le même degré
perfection ? Nous déſirons de lui reſ-
nbler, ſans pouvoir en venir à bout :
contraire, ces Orateurs qui prennent
nom d'*Attiques*, parviennent à la ma-
ère qu'ils recherchent. L'Hiſtoire nous
prend, & cela devoit être, qu'on
rivoit des villes les plus éloignées de
Grece, pour aſſiſter à ſes Harangues.
uand tous ces Attiques modernes par-
nt en public, l'ennui chaſſe leur Au-
toire, & ſouvent les amis qui les ac-
mpagnent. S'il ſuffit d'employer une

diction ſtérile & ſeche, pour avoir de l'Atticiſme, qu'ils ſoient Attiques, je le veux bien ; mais qu'ils ſe contentent de paroître dans ces petites aſſemblées, où le Juge ſe tient debout (*a*) : il faut une éloquence plus majeſtueuſe & plus riche, pour parlér devant des Juges ou des Sénateurs aſſis.

Lorſqu'un véritable Orateur doit parler, je veux que la place publique ou la ſalle ſoit remplie de bonne heure ; que les Scribes (*b*) ſoient obligés de céder leurs ſiéges ; que le concours des

---

(*a*) C'étoient de petits Tribunaux, où l'on jugeoit des diſputes ou des querelles peu importantes. Dans les aſſemblées populaires, au milieu du Forum ou de la place publique, les Magiſtrats & les Juges qui avoient la chaiſe Curule, la portoient avec eux ; & ceux qui n'avoient point ce privilége, montoient ſur des bancs de pierre. Comme le lieu de l'aſſemblée n'étoit pas toujours couvert, le mauvais temps interrompoit la ſéance.

(*b*) Tous les Magiſtrats Romains avoient des Scribes ou des Secrétaires, qui tenoient une note de tout ce qui ſe diſoit ou ſe faiſoit : ils avoient un banc particulier dans toutes les aſſemblées. Voyez dans le Dictionnaire Encyclopédique, quelles étoient leurs fonctions.

Auditeurs ſoit nombreux, & les Juges attentifs : au moment où il ſe leve pour commencer, je veux que le Peuple avertiſſe par ſignes de ſe taire ; je veux que cet Orateur faſſe naître des acclamations & des tranſports, qu'il excite à ſon gré le rire ou les pleurs ; qu'en le voyant de loin, ſans pouvoir l'entendre, on s'apperçoive qu'il poſſede le talent d'intéreſſer, & qu'il y a ſur la ſcene un Roſcius (*a*). Tel eſt l'effet que produiſoient Périclès, Hypérides, Eſchines, & ſur-tout Démoſthenes ; & ce ſont-là les véritables Attiques.

Si l'on néglige la magnificence & les grands mouvemens de l'Art Oratoire ; ſi l'on donne le nom de *ſtyle Attique* à une diction ſubtile, pure & exacte, mais deſſéchée & froide, je répondrai que c'eſt un des genres de l'Atticiſme ; que l'Orateur doit prendre une variété infinie de manieres, & qu'il y a des occaſions où il peut employer celle-ci.

(*a*) Roſcius fut un Comédien ſi habile, qu'on donna enſuite le nom de *Roſcius* à tous ceux qui avoient le talent de remuer ou d'agiter les hommes.

Il faut convenir alors que tous les Ouvrages du genre Attique n'offrent pas une véritable Eloquence, & que dans la véritable Eloquence, on retrouve par intervalle les graces, la pureté, & la fineſſe de l'Atticiſme. Mais revenons à Hortenſius, & parlons de ſes talens en détail.

BRUTUS.

LXXXV. Volontiers, quoique votre digreſſion m'ait fait un grand plaiſir.

ATTICUS.

Je me ſuis fait violence bien des fois, pour ne pas vous interrompre; maintenant, qu'il vous reſte peu de choſe à nous dire, je vous avouerai ce que je penſe.

CICÉRON.

Atticus, je vous écoute.

ATTICUS.

Je trouve de l'élégance & de la grace dans la maniere ironique qu'on attribue à Socrate, & qu'on retrouve dans Platon, Xénophon, & Eſchines.

Lorſqu'on diſpute ſur la ſageſſe, il y a de l'adreſſe & du mérite à s'en dépouiller ſoi-même, pour l'attribuer à des foux qui ont la préſomption de ſe croire des Sages. C'eſt ainſi que Socrate éleve juſqu'aux nues, par ſes louanges, Protagoras, Hippias, Prodicus, Gorgias, & les autres Sophiſtes, tandis qu'il a l'air d'être ignorant ſur tout, & de manquer tout-à-fait d'expérience. Cela lui ſied, je ne ſais pourquoi; & je ne ſuis point du ſentiment d'Epicure, qui blâme cette tournure. Mais dites-moi ſi l'ironie n'eſt pas répréhenſible dans un tableau hiſtorique, où il s'agit d'expoſer le talent de chaque Orateur, & où vous devez vous énoncer avec la gravité d'un témoin ?

CICÉRON.

Où voulez-vous en venir ? je ne le comprends pas bien.

ATTICUS.

Je veux vous avertir que vos éloges, donnés à certains Orateurs, pourroient tromper des ignorans. J'avois peine, par exemple, à m'empêcher de rire,

lorſque vous compariez à Lyſias notre Caton le Cenſeur : tout le monde conviendra, ſans doute, qu'il eut un mérite très-diſtingué ; mais étoit-il Orateur ? & approche-t-il de Lyſias ? L'ironie ſeroit à ſa place, ſi nous plaiſantions ; mais nous parlons ſérieuſement : réfléchiſſez-y, & voyez ſi vous ne deviez pas dire la vérité avec autant de ſcrupule, que ſi vous dépoſiez devant un Tribunal. Ce Caton que vous louez ſans ceſſe, je l'eſtime comme Citoyen, comme Sénateur, comme Général, comme un Romain illuſtre, recommandable par ſa ſageſſe, ſa vigilance, & beaucoup d'autres vertus : ſes Diſcours, relativement à ſon ſiecle, méritent des éloges ; ils annoncent du talent ; mais un talent qui n'eſt ni cultivé, ni poli : quant à ſon Livre des Origines, oſez-vous ſoutenir qu'on y trouve toutes les beautés de l'Art Oratoire ? Oſez-vous le mettre à côté de Philiſtus & de Thucydide ? Avez-vous cru nous perſuader Brutus & moi ? Vous comparez à des Ecrivains diſtingués, dont les Grecs eux-mêmes ne peuvent approcher, un habitant de Tuſcule devenu Citoyen de Rome, qui

n'avoit pas la moindre idée de ce qu'on appelle *ornemens* & *richeſſes du ſtyle.*

LXXXVI. Vous louez auſſi Galba : ſi c'eſt comme l'homme de ſon temps qui parloit le mieux, ſoit ; car on nous l'a donné pour tel : ſi c'eſt comme Orateur, ouvrons ſes Diſcours, car ils exiſtent, & dites-moi ſi vous voudriez que notre ami Brutus eût une pareille éloquence.

Vous trouvez bonnes les Pieces de Lepidus ; je ſuis à peu près du même avis, ſi vous convenez qu'elles ſont bonnes dans l'ancien genre.

Vous vantez le ſecond Africain, & vous nous citez une Harangue de Lælius, qui, ſelon vous, a des charmes qu'on ne peut ſurpaſſer : vous ajoutez à vos éloges quelque choſe de plus impoſant encore ; & vous voulez ſurprendre notre admiration par le nom de ce grand homme & les belles actions de ſa vie. Mettons à part les qualités étrangeres à l'Art Oratoire : cet Ouvrage, où vous trouvez tant d'agrément, eſt ſi pitoyable, qu'on ne daigne pas aujourd'hui y jeter les yeux.

Je ſais qu'on a mis Carbon au nombre des habiles Orateurs ; mais, dans

l'Eloquence, comme dans tous les Arts, on loue toujours le meilleur Ouvrage du moment, quelque médiocre qu'il ſoit en lui-même.

J'en dis autant des Gracques, quoiqu'à certains égards je penſe d'eux comme vous. Je ne m'arrêterai pas ſur une multitude d'autres, pour venir à ceux que j'ai entendus, & à qui vous accordez une éloquence parfaite; Craſſus & Antoine étoient d'excellens Orateurs, j'en conviens; mais, ſi l'on vous croit, vous avez pris pour modele la Harangue de Craſſus en faveur de la Loi Servilia, ainſi que Lyſippe prenoit pour modele le Doryphore de Polyclete (*a*). C'eſt une franche ironie; je ne vous dirai pas pourquoi je penſe de la ſorte, vous me ſoupçonneriez peut-être de vouloir vous flatter.

Je ſupprime les éloges que vous accordez à Cotta, à Sulpicius, & à Cœlius: ſans doute ils eurent du talent

(*a*) Polyclete fit la ſtatue d'un jeune homme appelé *Doryphore*, dont les traits étoient ſi reſſemblans & les proportions ſi parfaites, qu'elle ſervit de modele à tous les Statuaires. On l'appela *la Regle*.

pour l'Eloquence ; mais déterminez de bonne foi juſqu'où s'étendoit ce talent : je ne vous chicanerai point ſur cet article ; mais je ſuis fâché de vous voir ramaſſer tous ces parleurs ignorans, dont pluſieurs, je crois, ont été bien aiſes de mourir, afin que vous les miſſiez au nombre des Orateurs.

CICÉRON.

Vos objections, Atticus, demanderoient de longues réponſes, & vous avez entamé une matiere qui mérite une nouvelle diſcuſſion ; nous la réſerverons pour un autre moment ; il faut auparavant feuilleter les Livres de tous ces Auteurs, & en particulier ceux de Caton ; vous verrez qu'il ne manque à ſon pinceau que ce coloris brillant, inconnu alors. Quant à la Harangue de Craſſus, je penſe qu'il étoit capable de faire encore mieux ; mais que lui ſeul a pu la compoſer : ne croyez pas que j'aye badiné, en diſant que cet Ouvrage m'a ſervi de modele ; ſi vous avez meilleure opinion du talent que j'ai peut-être aujourd'hui ; dans ma jeuneſſe, je

ne voyois rien parmi les Orateurs Latins qui méritât davantage d'être imité.

Si j'ai cité une multitude d'Orateurs médiocres, je vous en ai déjà donné la raiſon ; je voulois vous prouver qu'il y a eu peu d'hommes véritablement illuſtres dans l'Art de l'Eloquence, cultivé par tant de monde. Quant à l'ironie que vous me ſuppoſez ; Fannius (*a*) dit, je le ſais, que le ſecond Africain faiſoit un grand uſage de cette figure ; mais ne m'accuſez pas de parler autrement que je ne penſe.

ATTICUS.

Comme il vous plaira : je ne croyois pas qu'il fût indigne de vous d'imiter Socrate & Scipion.

BRUTUS.

Nous diſcuterons cette matiere une autre fois ; & vous, Cicéron, vous nous donnerez des éclairciſſemens ſur tous ces anciens morceaux d'Eloquence.

(*a*) Dans ſon Hiſtoire.

Volontiers ; mais un jour où nous nous réunirons à Cumes ou à Tuſculum ; & cela ſera d'autant plus facile, que vous avez, dans ces campagnes, des maiſons voiſines des miennes.

Revenons à Hortenſius, dont il me reſte à parler.

DÉTAILS ſur le caractere d'éloquence de Hortenſius (*a*).

(Cicéron continue.).

LXXXVIII. HORTENSIUS parut fort jeune au Barreau, & il ne tarda pas à être chargé des cauſes les plus importantes ; il débuta néanmoins à l'époque où Sulpicius & Cotta, plus âgés que lui de dix ans, brilloient de tout leur éclat ; où Craſſus & Antoine jouiſſoient d'une grande réputation, & où Philippus & Jules Céſar partageoient avec eux la gloire prodiguée aux habiles Orateurs. D'abord, ſa mémoire étoit ſi prodigieuſe, que je ne croïs pas en avoir jamais vu de pareille ; il n'avoit pas beſoin de rien écrire, pour prononcer mot à mot un Diſcours qu'il avoit préparé de tête ; il n'oublioit rien non plus de ce qu'il écrivoit, & il ſe

(*a*) Cicéron a déjà parlé de Hortenſius, & de l'éloquence que cet Orateur avoit dans ſa jeuneſſe.

rappeloit avec une exactitude étonnante toutes les aſſertions de ſes adverſaires.

Il avoit d'ailleurs pour l'Eloquence la paſſion la plus vive (*a*); il ne laiſſoit paſſer aucun jour ſans parler en public, ou ſans s'occuper chez lui de l'Art Oratoire; &, dès qu'il avoit prononcé un Plaidoyer ou une Harangue, il alloit s'enfermer dans ſon cabinet. Sa maniere étoit neuve; il réuniſſoit ſeul deux qualités très-précieuſes; l'art de bien diſtribuer les parties de ſon Diſcours, & celui de réſumer à la fin tout ce qu'on avoit dit contre lui, & tout ce qu'il avoit dit lui-même.

Son ſtyle avoit de l'élégance & de l'éclat; ſa compoſition, de la juſteſſe, & ſon imagination lui préſentoit ſur toutes les cauſes une foule de moyens. Il dut ces avantages à un exercice continuel, autant qu'à la ſupériorité de ſon génie; ſa tête embraſſoit les dé-

(*a*) Il aimoit mieux la gloire du Barreau que celle des armes. Pendant ſon Conſulat, le ſort le nomma pour aller faire la guerre en Crete; mais les ſuccès de ſon éloquence à Rome l'empêcherent de partir, & il chargea ſon Collegue, qui, depuis, fut nommé *le Crétois*, de le remplacer.

tails de l'affaire la plus étendue ; il diviſoit habilement ſon ſujet, & il ne laiſſoit échapper aucun article ſans le prouver, ou ſans le réfuter. Sa voix étoit ſonore & agréable ; mais il étudioit ſes geſtes avec un peu trop d'art (*a*) pour un Orateur. A l'époque de ſes plus grands ſuccès, Craſſus mourut (*b*) ; Cotta fut exilé ; la guerre interrompit les procès (*c*) ; & je parus au Barreau.

(*a*) On dit qu'il compoſoit ſon viſage & arrangeoit les plis de ſa robe devant un miroir : les célebres Comédiens, Eſope & Roſcius, venoient étudier ſa déclamation lorſqu'il parloit en public, & ils s'efforçoient enſuite de l'imiter.

(*b*) Craſſus mourut l'an 663.

(*c*) Un Décret du Sénat interrompit les ſéances des Tribunaux pendant les troubles de la guerre ; on ne connoiſſoit que des cauſes preſcrites par la Loi Varia.

DISPOSITIONS de Cicéron pour l'Eloquence ; ſes progrès dans cet Art ; moyens qu'il employa pour ſe perfectionner. Etat de l'Eloquence quand il commença à parler en public. Diſette des bons Orateurs lorſque ce Dialogue fut compoſé. Deux ſortes d'Eloquence Aſiatique. Apoſtrophe à Brutus. Récapitulation du petit nombre de bons Orateurs qui avoient paru dans Rome, depuis l'origine de l'Art.

(Cicéron continue.)

LXXXIX. HORTENSIUS ſervoit à l'armée la premiere année de la guerre ſociale (*a*), & la ſeconde il fut Tribun Militaire : Sulpicius & Antoine, Lieutenans-Généraux des Légions, étoient abſens (*b*). On n'agitoit alors au Barreau

(*a*) La premiere victoire de cette guerre fut remportée ſur les Marſes, par Pompée, en *665*.

(*b*) Sulpicius étoit dans le pays des Maruccens, auprès de la mer Adriatique.

que les cauſes preſcrites par la Loi Varia (*a*) ; toutes les autres étoient ſuſpendues. L. Nummius & Q. Pompeius parloient très-ſouvent, mais ſans ſe diſtinguer par leur éloquence; ils avoient néanmoins, ſelon Philippus, quelques-unes des qualités de l'Orateur. La plupart de ceux qui paſſoient pour Orateurs, exerçoient les différentes Magiſtratures, & preſque tous les jours j'aſſiſtois à leurs Harangues. Curion (*b*) étoit Tribun du Peuple; mais il ne parloit plus en public, depuis qu'un jour ſon Auditoire l'abandonna. Le talent de Q. Metellus Celer n'étoit pas encore mûr, mais il annonçoit des diſpoſitions : Q. Varius, C. Carbon, & Cn. Pomponius avoient une ſorte d'éloquence, & montoient fréquemment ſur la Tribune. Caius Julius, qui rempliſſoit alors les fonctions d'Edile, prononçoit preſque tous les jours des

(*a*) La Loi Varia ordonnoit d'informer contre ceux qui avoient conſeillé aux Alliés de faire la guerre, ou qui leur avoient donné des ſecours.

(*b*) C. Curion étoit Tribun du Peuple l'an 664.

Diſcours travaillés avec ſoin : je prenois un plaiſir extrême à les entendre.

L'exil de Cotta ſuſpendit un inſtant mon ardeur. Entraîné bientôt par mon goût, je continuai à ſuivre les autres Orateurs avec l'empreſſement le plus vif; je faiſois continuellement des notes, des réflexions, & des lectures ſur l'Art de l'Eloquence, & ſur ce que j'entendois, & je me reprochois de n'avoir pas aſſez de zele. L'année d'après l'exil de Cotta, Q. Varius fut condamné en vertu de ſa propre Loi, & il ſortit de Rome.

J'employois une grande partie de mon temps à l'étude du Droit civil ſous Scævola (*a*), fils de Publius, qui, ſans donner des leçons de Juriſprudence, répondoit néanmoins à tous ceux qui le conſultoient, & inſtruiſoit volontiers ceux qui déſiroient de l'écouter.

L'année du Conſulat de Sylla & de Pompeius Rufus (*b*), j'étudiai ſoigneu-

(*a*) Q. Scævola, fils de Publius, étoit Conſul & Augure l'an 637.

(*b*) L'an de Rome 666.

ſement la maniere de Sulpicius, qui étoit alors Tribun, & qui haranguoit tous les jours. La guerre de Mithridate ayant obligé, à la même époque, Philon (*a*), célebre Académicien, de ſe réfugier à Rome, avec les Citoyens les plus célebres d'Athenes, ſa Patrie, je m'abandonnai tout entier à ſes conſeils; je pris un goût très-vif pour la Philoſophie, parce qu'elle traite des objets les plus variés & les plus importans à l'homme, & que la carriere du Barreau me ſembloit fermée pour jamais.

Sulpicius mourut la même année (*b*); & trois autres Orateurs, Catulus, Antoine, & Caius Julius (*c*), furent maſſacrés l'année ſuivante. Je crus alors devoir reprendre l'étude de l'Eloquence; je me mis, à Rome, ſous la conduite de Molon le Rhodien, Déclamateur habile, & qui avoit des talens diſtingués pour enſeigner ſon Art.

(*a*) Philon, de la Secte des Académiciens, fut diſciple de Clitomaque.

(*b*) L'an 667.

(*c*) Q. Catulus ſe tua lui-même; M. Antoine fut tué par les ſoldats de Marius, & C. Julius, par ordre de Cinna.

XC. Ces préliminaires ſemblent étrangers à notre ſujet; mais je veux, Brutus, que vous connoiſſiez tous mes pas dans la carriere de l'Eloquence, auſſi bien qu'Atticus; je veux auſſi vous apprendre par-là, que j'ai toujours ſuivi les traces de Hortenſius.

Rome eut environ trois ans de paix; la mort, l'exil, ou la fuite, avoient diſſipé les bons Orateurs; les jeunes gens eux-mêmes, tels que M. Craſſus & les deux Lentulus, avoient abandonné la Capitale de l'Empire. Hortenſius occupoit le premier rang au Barreau, & recevoit chaque jour de nouveaux applaudiſſemens. Antiſtius & Piſon parloient ſouvent en public; Pomponius & Carbon, par intervalles; & Philippus venoit de prononcer un ou deux Plaidoyers. Je conſacrois alors les jours & les nuits au travail.

J'avois près de moi Diodote le Stoïcien, qui a paſſé une partie de ſa vie dans ma maiſon, & qui eſt mort depuis peu (*a*); il me donnoit des leçons ſur beaucoup de choſes, & particuliére-

(*a*) Diodote le Stoïcien mourut ſous le Conſulat de Céſar & de Bibulus.

ment ſur la Dialectique, ſans laquelle vous dites, avec raiſon, Brutus, qu'on ne ſauroit parvenir à la véritable Eloquence. L'Eloquence n'eſt, en effet, qu'une Dialectique plus étendue & plus ornée. Diodote m'inſpiroit une extrême confiance, & chaque jour je m'exerçois devant lui à la pratique de l'Art Oratoire.

Je compoſois auſſi des Déclamations (car c'eſt le nom qu'on donne aujourd'hui à ces eſſais), avec M. Piſon, ou Q. Pomponius, ou quelque autre; j'employois de temps à autre l'idiome latin, mais plus ordinairement le grec. Comme il fournit plus d'ornemens à l'Orateur, il m'accoutumoit à trouver des richeſſes dans ma Langue naturelle; d'ailleurs, ſi je n'avois pas écrit ou parlé en Grec, je n'aurois pu faire corriger mes Ouvrages par les plus habiles Maîtres d'Athenes.

Il y eut, ſur ces entrefaites, quelques mouvemens, pour rendre à la République ſa liberté & on mit cruellement à mort trois Orateurs, Scævola, Carbon, & Antiſtius (*a*). Cotta, Curion,

(*a*) Comme favoriſant le parti de Marius.

Craſſus, les deux Lentulus, & Pompée, revinrent à Rome. On créa des Loix, on rouvrit les Tribunaux, & la Conſtitution parut ſe rétablir (*a*); mais Pomponius, Cenſorinus, & Murena abandonnerent la carriere oratoire (*b*). Je parus alors au Barreau. Comme j'avois plus étudié ma profeſſion que les autres jeunes gens de mon âge, je me chargeai, dès ce moment, de toutes les cauſes publiques ou particulieres qu'on voulut me confier. Je continuois à prendre des leçons de Molon, qui, pendant la Dictature de Sylla, étoit venu traiter avec le Sénat, de la récompenſe due aux Rhodiens (*c*).

(*a*) Pendant que le parti de Marius & de Cinna aſſiégeoit l'Italie, Sylla revint aux environs de Rome, après avoir rétabli la paix en Orient. On crut un moment que Sylla alloit rendre à la République ſon ancienne forme de gouvernement.

(*b*) Comme ils étoient partiſans de Marius, ils ſe ſauverent.

(*c*) Parce qu'ils avoient reſté ſeuls fideles aux Romains, quand Mithridate ſouleva toute l'Aſie.

La premiere cauſe publique que je plaidai, fut celle de Sextius Roſcius (*a*), & mon diſcours fut ſi goûté, qu'on me chargea enſuite des affaires les plus importantes & les plus épineuſes. Je ne tardai pas à prononcer un grand nombre de plaidoyers, que je travaillai le mieux qu'il me fut poſſible.

XCI. Vous ſemblez déſirer que je vous dépeigne auſſi ma perſonne, &, pour vous contenter, je vais entrer dans des détails un peu minutieux. J'étois alors très-maigre, & ma ſanté étoit fort délicate ; j'avois le cou long & menu : conformation qu'on dit dangereuſe, ſi on ſe livre trop au travail, & ſi on ne ménage pas ſes poumons. Mes parens & mes amis s'alarmoient de me voir déclamer avec véhémence, & avec une agitation violente

Les Médecins m'exhortoient à interrompre l'exercice du Barreau ; mais j'aimai mieux m'expoſer à tout, que de ne pas m'illuſtrer par l'éloquence. Je crus enſuite que j'échapperois aux dan-

(*a*) Nous parlerons plus bas de ce Plaidoyer, lorſque nous le traduirons.

gers

gers dont j'étois menacé en parlant avec moins de feu, en affoibliſſant ma voix, & changeant de méthode. J'allai en Aſie pour y prendre une nouvelle maniere de déclamer; je partis de Rome après avoir ſuivi deux ans le Barreau, où mon nom commençoit à être célebre.

Je paſſai ſix mois à Athenes auprès d'Antiochus, l'un des plus illuſtres & des plus ſages Philoſophes de l'ancienne Académie, & je repris ſous cet excellent Maître l'étude de la Philoſophie, que l'Art Oratoire ne m'avoit pourtant pas empêché de cultiver depuis ma jeuneſſe. Dans le même temps, Demetrius de Syrie, Rhéteur habile qui habitoit alors Athenes, me donnoit des leçons d'Eloquence. Je parcourus enſuite toute l'Aſie, accompagné de pluſieurs grands Orateurs qui me permirent d'aſſiſter à leurs exercices. Je profitai ſur-tout des conſeils de Menippus de Stratonice, qui me parut le plus éloquent des Aſiatiques; & ſi l'atticiſme conſiſte à ne rien dire que de juſte & d'agréable, on peut aſſurer qu'il avoit autant d'atticiſme qu'un Athénien.

Denis de Magnéſie ne me quittoit

point; je fréquentai auſſi Æſchile de Gnide, & Xénoclès d'Adramite, qui paſſoient pour les premiers Orateurs de l'Aſie; mais je n'en fus pas content, & je vins à Rhodes, où j'étudiai ſous Molon, qui m'avoit déjà donné des leçons à Rome. Il défendoit une cauſe dans une aſſemblée publique, & il compoſoit un diſcours dans ſon cabinet avec le même ſuccès : il avoit une ſagacité admirable pour remarquer les défauts & les relever. Il s'appliqua ſur-tout (je ne ſais s'il a réuſſi) à contenir cette ſurabondance d'expreſſions & ce débordement de paroles que m'inſpiroit le premier feu de la jeuneſſe. Après une abſence de deux ans, je revins à Rome, plus exercé & changé d'une maniere avantageuſe; je déclamois avec moins d'effort; mon ſtyle étoit moins bouillant, ma complexion plus robuſte, & ma poitrine ne ſe fatiguoit pas autant.

XCII. Cotta & Hortenſius s'élevoient au deſſus de tous leurs rivaux, & je brûlois de les imiter. Le premier, tranquille & calme, énonçoit ſa penſée en termes juſtes & faciles; le ſecond étoit plus orné & plus véhément; il reſſembloit plus à cet Hortenſius que

vous avez connu, Brutus, lorſqu'il commençoit à déchoir; vous n'avez pu juger de la chaleur de ſon ſtyle & de ſon action. J'avois avec lui des rapports d'âge & de caractere; &, ſans m'en appercevoir, je préférois ſa maniere. Dans les cauſes où ils plaidoient enſemble, telles que celles de M. Canuleius & du Conſulaire Cn. Dolabella, Hortenſius réuſſiſſoit davantage, quoique Cotta, à qui on ſuppoſoit plus d'expérience, fût choiſi le premier; tant il eſt vrai que le fracas du Barreau demande un Orateur ardent & impétueux qui déclame d'une voix forte & élevée.

L'année qui ſuivit mon retour d'Aſie, on me chargea des cauſes les plus importantes: dans cet intervalle, je ſollicitois la Queſture, Hortenſius demandoit l'Edilité, & Cotta le Conſulat. J'allai faire en Sicile la fonction de Queſteur (*a*), Cotta prit le chemin des Gaules à la fin de ſon Edilité, & Hortenſius demeura à Rome, tenant toujours le premier rang parmi les Orateurs. Quand je revins de Sicile, on

(*a*) Il paſſa en Sicile l'an 679.

s'apperçut que mon foible talent avoit pris toute ſa maturité. Ce que je viens de dire vous paroîtra peut-être préſomptueux : mon intention n'eſt pas de vous vanter mon génie ni mon éloquence ; mais de vous faire connoître la ſuite de mes travaux & la vivacité de mon zele.

Je plaidois ou je haranguois dans les plus grandes affaires depuis cinq ans, & l'on me mettoit au nombre des meilleurs Orateurs, lorſque je fus choiſi par les Siciliens (*a*) pour ſoutenir leurs intérêts contre Verrès. J'étois Edile déſigné, & j'eus pour adverſaire Hortenſius, déſigné Conſul.

XCIII. Comme vous voulez que j'ajoute au dénombrement des Orateurs des réflexions ſur l'Art, je vais m'en permettre quelques-unes ſur l'éloquence de Hortenſius. Après ſon Conſulat, ne voyant aucun des Conſulaires qui pût lui être comparé, il parut dédaigner ceux qui n'avoient point été Conſuls ; l'ardeur qu'il montroit dans ſa premiere jeuneſſe pour le travail, diminua ; il avoit beaucoup de fortune, il voulut

(*a*) L'an 684.

jouir de ſon opulence, & il crut qu'il ſeroit plus heureux en menant une vie plus oiſive. La premiere, la ſeconde & la troiſieme année qui ſuivirent cette époque, ſon talent reſſembloit à une ancienne peinture dont le coloris s'efface peu à peu ; non pas aſſez pour que cette dégradation fût apperçue du vulgaire : mais ce déclin frappoit les habiles Connoiſſeurs. Il s'affoiblit enſuite de jour en jour, & ſur-tout il n'eut plus cette abondance & cette richeſſe d'expreſſions qui le diſtinguoient jadis.

Pour moi, je redoublois d'efforts & je travaillois extrêmement mon ſtyle, afin de perfectionner les moyens que je pouvois avoir. Après mon Édilité, les ſuffrages unanimes du Peuple me nommerent Préteur (*a*). Mon aſſiduité au Barreau, mon zele, & par-deſſus tout une élocution plus ſoignée que celle des autres, & qu'on goûtoit davantage parce qu'elle étoit nouvelle, prévenoit tous les eſprits en ma faveur.

Voici dans quel état ſe trouvoit l'Art.

(*a*) Il fut nommé le premier des dix-huit Préteurs qu'il y avoit alors, en 688.

Je vous prie de croire qu'en traçant ce tableau, je n'ai eu aucune vûe d'amour-propre. Les Orateurs ſembloient ignorer, comme le vulgaire, les ſecrets de l'élocution, ſource de la parfaite éloquence; il n'y avoit perſonne qui eût fait une étude profonde de la Philoſophie, d'où viennent toutes les connoiſſances utiles; qui ſût bien le Droit civil, ſi néceſſaire pour parler avec juſteſſe; qui poſſédât l'Hiſtoire Romaine, & qui pût dans l'occaſion faire ſortir des témoins ou des arbitres fideles du milieu des tombeaux; qui, après avoir enchaîné ſon adverſaire, ſût égayer les Juges, & changer leur gravité en enjouement; qui eût le talent de généraliſer une cauſe particuliere, & de la rendre d'un intérêt capable de toucher tous les hommes; qui, pour amuſer ſes auditeurs, fût inſtruit dans l'Art des digreſſions: enfin, ce qui eſt le plus important & le plus difficile, il n'y avoit perſonne qui connût les moyens d'exciter l'indignation ou la pitié des Juges, & d'entraîner leur eſprit.

Le talent de Hortenſius ſembloit éteint, lorſque, ſix ans après ſon Con-

ſulat, je fus nommé Conſul (*a*). A cette époque, il reprit le goût du travail : il voulut que, tous deux égaux en dignité, nous obtinſſions tous deux la ſupériorité dans l'Eloquence. Les douze années qui ſuivirent mon Conſulat, il fut, ainſi que moi, chargé des plus grandes affaires; nous vivions l'un & l'autre dans une intimité parfaite ; je le mettois au deſſus de moi comme Orateur, & il diſoit de ſon côté que je l'emportois ſur lui. Mon Conſulat l'avoit d'abord un peu indiſpoſé contre moi ; mais par les ſervices que je rendis à la République je recouvrai ſon amitié & ſon eſtime.

On remarquoit notre émulation, lorſque la guerre civile a jeté par-tout l'épouvante; il a fallu ſe taire, Brutus, & notre éloquence eſt devenue muette. Vous ſavez que la Loi Pompeia précéda cette époque malheureuſe : comme elle réduiſoit à trois heures les plaidoyers, nous allions au Barreau plaider chaque jour de nouvelles cauſes, ou plutôt nous allions diſcuter à différentes repriſes la

(*a*) Cicéron fut Conſul l'an 690 ou 91 ; il avoit quarante-quatre ans.

même affaire. Vous plaidiez auſſi, Brutus, ſeul ou avec nous. Hortenſius parut au Barreau dix ans avant votre naiſſance, & cependant peu de jours avant ſa mort, à l'âge de ſoixante-quatre ans, il défendit avec vous votre beau-pere Appius. Je laiſſe à la Poſtérité le ſoin de comparer vos diſcours.

Si l'on demande pourquoi Hortenſius eut moins de ſuccès dans ſa vieilleſſe, que lorſqu'il étoit jeune, en voici deux raiſons; d'abord le ſtyle Aſiatique convient plus aux jeunes gens qu'aux vieillards. Il y a deux ſortes de ſtyles Aſiatiques; l'un, ſentencieux & ſubtil, où les penſées ſont fines & délicates plutôt que grandes & nobles; tel eſt celui de Timée dans ſon Hiſtoire (*a*); tel fut celui de Hieroclès, d'Alabandée & de Ménecles, ſon frere, que j'aï connu jadis. Il n'y a rien dans ce premier genre au deſſus de leurs diſcours. Le ſtyle Aſiatique du ſecond genre eſt moins

(*a*) Timée fut un Rhéteur de Tauromine en Sicile. Il fit une Hiſtoire générale de Sicile, & une Hiſtoire particuliere de la guerre de Pyrrhus: il compoſa auſſi des Traités ſur la Rhétorique; mais tous ces Ouvrages ſont perdus.

ſentencieux, l'expreſſion en eſt vive & légere, & à la rapidité il joint la grace; tel eſt le ſtyle des Orateurs actuels de l'Aſie; telle fut l'élocution qui a rendu célebres Æſchile de Gnide & Æſchines de Milet, mon contemporain. Leurs phraſes marchoient avec une aiſance & une facilité ſinguliere; mais ils ne ſavoient pas donner à leurs penſées une forme piquante.

J'ai déjà dit que ces deux manieres d'écrire conviennent aux jeunes gens; mais que les vieillards doivent prendre un ton plus grave & plus ſolide. Hortenſius, qui poſſédoit cette élocution Aſiatique, reçut de grands éloges durant ſa jeuneſſe. Il aimoit, ainſi que Ménecles, à entaſſer des maximes ingénieuſes; il leur imprimoit une forme agréable & délicate, mais elles n'offroient rien d'important ou d'utile; ſes diſcours étoient vifs, légers, & parſemés de fleurs, ce qui ne plaît point aux vieillards. Je voyois ſouvent Philippus ſourire d'indignation ou de mépris, pendant que les jeunes gens applaudiſſoient, & que le vulgaire étoit ému.

Hortenſius excelloit alors dans ſon Art, au jugement du vulgaire, & il lui

fut aiſé de ſe maintenir au premier rang. Quoique cette maniere n'eût rien d'impoſant, elle convenoit à ſa jeuneſſe; il excitoit l'admiration par le feu de ſon génie, la coupe heureuſe de ſes périodes, & l'adreſſe que lui donnoit l'habitude de parler en public: l'âge & les dignités exigerent enſuite un ton plus grave & plus majeſtueux; & comme il ne changea point ſon élocution, on lui reprocha de manquer de bienſéance. Quoique ſon zele pour l'étude ſe fût ralenti, il conſervoit toujours cette délicateſſe & cette richeſſe de penſées qu'il avoit eues; mais elles ne ſe préſentoient plus avec cette parure de ſtyle dont il les embelliſſoit auparavant. C'eſt peut-être pour cela, Brutus, que vous ne l'avez point goûté; il vous auroit plu davantage, ſi vous l'aviez entendu lorſqu'il travailloit beaucoup ſes ouvrages & que ſon talent avoit toute ſa vigueur.

BRUTUS.

XCVI. Je comprends tout ce que vous venez de nous expliquer. Hortenſius a toujours paſſé dans mon eſprit pour un grand Orateur, & il me plut beaucoup

lorſqu'il défendit Meſſala pendant votre abſence.

CICÉRON.

On dit en effet qu'il plaida très-bien ; & ce qui prouve l'excellence de ſon diſcours, c'eſt qu'il n'y fit aucune correction en le publiant. Il fut très-célebre depuis le Conſulat de Craſſus & de Scævola, juſqu'à celui de Paulus & de Marcellus (*a*). Je courus avec lui la carriere Oratoire depuis la Dictature de Sylla, juſqu'aux derniers Conſuls dont je viens de parler : ainſi la mort a fait taire ſon éloquence, en même temps que la deſtinée de l'Etat a impoſé pour jamais ſilence à la mienne.

BRUTUS.

Formez de plus heureux préſages ſur l'avenir (*b*).

(*a*) Depuis 659 juſqu'à 704, c'eſt-à-dire, pendant quarante-quatre ans. Cicéron plaida avec Hortenſius pendant trente ans.

(*b*) Deux ans après, Brutus aſſaſſina Céſar ; & cette courte phraſe ſemble annoncer qu'il méditoit alors ce grand projet.

CICÉRON.

Puiſſent vos eſpérances ſe réaliſer, moins pour ma ſatisfaction que pour la vôtre ! Encore une fois, Hortenſius eſt heureux d'avoir quitté ce monde, ſans être témoin des malheurs qu'il prévoyoit : combien nous déplorions enſemble les calamités qui nous menaçoient, lorſque nous voyions l'ambition de quelques Citoyens anéantir les délibérations du Sénat, & ramener la guerre civile ! Il ne ſouffrira point les maux qu'on nous prépare.

L'Eloquence, Brutus, eſt devenue orpheline à ſa mort; il nous en a nommé, pour ainſi dire, les tuteurs : qu'elle trouve un aſile dans nos retraites; environnons-la d'une garde digne de ſa nobleſſe : éloignons ces Diſcoureurs obſcurs qui ont l'audace d'y aſpirer; veillons ſur ſon honneur, comme ſur celui d'une jeune vierge, & défendons-la, s'il eſt poſſible, contre les outrages des hommes armés. Quoique je m'afflige d'avoir commencé ſi tard ma courſe dans ce monde, & de n'avoir pu l'achever avant cette nuit déſaſtreuſe qui couvre aujourd'hui la République, vous

me conſolez néanmoins, en me rappelant que j'ai rendu à l'Etat des ſervices qui parlent en ma faveur lors même qu'on n'entend plus ma voix, qui ſurvivront à mon exiſtence, & qui atteſteront mon zele, ſi Rome perd ſa liberté.

XCVII. Mais je ſens renaître ma douleur, en jetant les yeux ſur vous, Brutus. Que je regrette de vous voir arrêté au milieu de votre carriere! Voilà ce qui me déſole, ainſi qu'Atticus: nous avons tous les deux la même tendreſſe pour vous, & la même inquiétude ſur l'avenir; nous formons les mêmes vœux pour votre bonheur & pour votre réputation: puiſſe le rétabliſſement de la République vous permettre d'ajouter encore à la ſplendeur des deux illuſtres familles dont vous deſcendez! vous vous diſtinguiez ſur la Tribune, au Barreau, dans le Sénat; vous jouiſſiez ſeul de la gloire d'avoir, dès votre jeuneſſe, enrichi votre Langue, donné de la vigueur au ſtyle, ennobli l'Eloquence par de grandes vûes; & vous rehauſſiez les talens de l'Orateur par l'éclat de vos vertus.

Vous nous cauſez un double chagrin; nous ſommes affligés de voir la Républi-

que privée de vos talens, & vos talens languir dans l'oiſiveté par les troubles de la République. Quoique le renverſement de la conſtitution empêche votre génie de ſe développer, perſévérez, Brutus, dans l'étude & le travail, & continuez, comme vous l'avez fait juſqu'ici, à vous élever au deſſus de cette multitude de défenſeurs publics dont j'ai parlé dans ce Diſcours. Il ne vous ſiéroit pas d'être confondu dans la foule des Orateurs vulgaires, après avoir étudié tout ce que les grands hommes de Rome & d'Athenes ont produit de plus achevé. N'avez-vous pas pris les leçons de Pammenes, l'homme le plus éloquent de la Grece? Que dira l'ancienne Académie, que dira Ariſtus, mon hôte (*a*) & mon ami, ſi votre talent ne parvient pas à la hauteur qu'il promet?

Chaque âge montre à peine deux Orateurs qui méritent des éloges: Galba fut de tous ſes contemporains le ſeul qui eut de l'éloquence: ſes jeunes rivaux & le vieux Caton s'éclipſerent devant lui.

(*a*) Cicéron avoit logé chez Ariſtus, dans un de ſes voyages d'Aſie.

Après eux, il faut paſſer à Lepidus, & enſuite à Carbon, ſi l'on cherche de véritables talens. A une autre époque, on trouve les Gracques, dont la maniere avoit quelque choſe de plus facile & de plus net, quoique l'Art Oratoire ne fût pas encore à ſa perfection. A l'époque d'Antoine & Craſſus, on ne compte qu'eux. Cotta, Sulpicius, & Hortenſius, ſont les ſeuls qu'ait produits la derniere génération. Je ne dirai rien de plus; j'ajoute ſeulement, que ſi je n'avois pas dû être compté dans le petit nombre. . . . . (*a*).

(*a*) Il manque quelques mots à la fin du Texte, pour rendre le ſens parfait.

Fin du Dialogue ſur les Orateurs illuſtres, & du Tome premier.

TABLE
DES
MATIERES
Contenues dans ce premier Volume.

DE LA RHÉTORIQUE A HERENNIUS.

INTRODUCTION, page 1
LIVRE I, 9
Fonctions de l'Orateur, 10
Trois genres de cauſes, ibid.
Qualités requiſes dans un Orateur, 11
Six parties d'oraiſon, ibid.
Cauſes de différentes eſpeces, 12
Deux ſortes d'exordes, 13
De la docilité, & de l'attention, 14
Moyens de captiver la bienveillance, ibid.
Exorde par inſinuation, 15

Différence entre les deux eſpeces d'exordes, 17
Des exordes vicieux, 18
Trois ſortes de narrations, ibid.
Qualités de la narration, 19
De la briéveté, 20
De la clarté, ibid.
De la vraiſemblance, 21
De la diviſion, 22
Enumération, ibid.
Expoſition, ibid.
La confirmation, ou les preuves, ibid.
De l'état de la queſtion, 23
Queſtion de Droit, 24
Six eſpeces, ibid.
Récuſation, 26
Queſtion juridiciaire, 29
Aveu du crime, ibid.
Déprécation, 30
Récrimination, 31
Recours, ibid.
Néceſſité de l'alternative, ibid.
Du point eſſentiel, 32
Maniere de le découvrir, ibid.

LIVRE II. Objet du Livre précédent, 34
Celui-ci ne traite que du genre judiciaire, ibid.

Maniere de traiter les cauſes de conjecture, 35
Probabilité, 36
Raiſons tirées des rapports, 38
Des indices, ibid.
Preuves, 40
Des ſignes, 41
De la confirmation, ibid.
Des témoins, 42
De la torture, ibid.
Argumens particuliers, 44
Bruits publics, ibid.
Du ſens des Loix, 45
De l'intention, 46
Des Loix contraires, 47
De l'ambiguité, 48
De la définition, 49
Récuſation, 50
Analogie, ibid.
De la queſtion juridiciaire abſolue, 51
Récrimination, 53
Aveu du crime, 54
Néceſſité, ibid.
Imprudence, ibid.
Fortune, 55
Déprécation, ibid.
Recours, 56
De l'ordre, & des ornemens du diſcours, 58

Des preuves défectueuſes, 61
Des défauts d'expoſition, ibid.
Suite des vices de l'expoſition, 63
Des raiſons défectueuſes, 64
Des confirmations défectueuſes, 67
Des définitions défectueuſes, 70
Des défauts dans les ornemens du diſcours, 74
Comparaiſons défectueuſes, 75
Exemples défectueux, ibid.
Jugemens antérieurs, ibid.
Des concluſions défectueuſes, ibid.
De l'épilogue, 76
Amplification, ibid.
Lieux communs, ibid.
Moyens d'exciter la compaſſion, 78

LIVRE III, 80
Regles du genre délibératif, 81
Des motifs d'utilité, 82
De la prudence, comme moyen de perſuader, 83
De la juſtice, ibid.
De la force, 84
De la tempérance, ibid.
Des actions glorieuſes, 85
Lieux communs tirés de la ſûreté perſonnelle, 87
Des motifs de gloire, ibid.

Regles du genre démonſtratif, 88
Avantages étrangers, ibid.
Avantages du corps, ibid.
Exorde du genre démonſtratif, ibid.
Narration, 90
Diviſion, ibid.
Des concluſions, 92
Regles de la diſtribution, 93
De la prononciation, 95
Déclamation, 97
Moyens de conſerver ſa voix, ibid.
Effets d'une voix bien ménagée, 98
De l'inflexion de la voix, 99
Ton du diſcours ordinaire, 100
Ton de la diſpute, ibid.
Ton des grands mouvemens, ibid.
Des regles de la déclamation, ibid.
Des mouvemens du corps, 102
Regles ſur le geſte & le jeu de la phyſionomie, ibid.
De la mémoire, 104
Moyens de perfectionner la mémoire, 106
Maniere de graver des ſouvenirs dans la mémoire, ibid.
Maniere de graver des images dans la mémoire, 109
Images qu'on doit graver dans la mémoire, 112

Utilité de la mémoire de mots, 115

LIVRE IV. Faut-il tirer ſes exemples des autres Ecrivains ? 117
Trois ſortes de ſtyles, 128
Du ſtyle ſimple, 131
Défauts voiſins du ſtyle élevé. 132
Défauts à éviter dans le ſtyle tempéré, 133
Défauts voiſins du ſtyle ſimple, 134
Des qualités de l'élocution, 135
De la correction, ibid.
De l'élégance, 136
Des figures, 137
Répétition, 138
Converſion, 139
Complexion, 140
Répétition des mêmes mots, ibid.
L'antitheſe, 142
Exclamation, ibid.
L'interrogation, 143
La figure de raiſonnement, 144
Des ſentences, 146
Des contraires, 147
La coupe des périodes, 148
Continuation, en Latin continuatio, 150
Iſocolon, ou période à membres égaux, en Latin compar, 151

Cadence, *en Latin* similiter cadens, 152
Déſinence égale, *en Latin* similiter desinens, ibid.
Paranomaſie, *en Latin* annominatio, 153
Subjection, 157
Gradation, 160
Définition, ibid.
Tranſition, 161
Correction ou l'épanorthoſe, ibid.
Prétérition, 162
Disjunctio, 163
De la conjonction, 164
Adjonction, ibid.
Redoublement, *en Latin* conduplicatio, 165
Autre conduplication, ibid.
Regreſſion, 166
Abandon, *en Latin* permiſſio, ibid.
Doute, 167
Enumération, ibid.
Diſſolution, *en Latin* diſſolutio, 168
Interruption, *ou paralipſe*, 169
Concluſion, ibid.
L'onomotapée, 170
Antonomaſe, *en Latin* pronominatio, 171
Métonymie, *en Latin* denominatio, ibid.

Périphraſe, 173
Hyperbate, en Latin tranſgreſſio, ibid.
Hyperbole, 174
Synecdoque, ibid.
Catachreſe, ou abus, en Latin abuſio, 175
Métaphore, 176
Allégorie, 177
Ironie, ibid.
Diſtribution, 178
De la licence, en Latin licentia, 179
Diminution, ou litote, 182
Hypotypoſe, en Latin deſcriptio, 183
Diviſion, 185
Congeries, 186
Amplification, dans l'Original expoſitio, 188
Commoration, en Latin commoratio, 193
L'antitheſe de penſées, ibid.
La comparaiſon, 194
Exemple, 198
Hypotypoſe qui forme une image, dans l'Original imago, 199
Le portrait, en Latin effictio, 200
Peinture du caractere, ou éthopée, en Latin notatio, 201
Dialogue, ou dialogiſme, en Latin ſermocinatio, 205
Proſopopée,

Profopopée, en Latin conformatio, 207
Signification, en Latin significatio, 209
La préciſion, en Latin brevitas, 210
Démonſtration, en Latin demonſtratio, 211
Concluſion de l'Ouvrage. 213

LES DEUX LIVRES DE L'INVENTION.

INTRODUCTION, 215
COMMENCEMENT DU PREMIER LIVRE DE L'INVENTION, 223
PRÉAMBULE DU SECOND LIVRE DE L'INVENTION, 229

LES PARTITIONS ORATOIRES.

INTRODUCTION, 235
DIALOGUE ENTRE CICÉRON ET SON FILS, 241
Diviſion de l'Art Oratoire, 242
Des quatre parties d'oraiſon, 243
De l'invention, 244
Témoignages, 246
Argumens, ibid.

De la diſpoſition des preuves, 247
But de l'Orateur, 250
Maniere de diſpoſer ſes moyens, 251
Ordre à obſerver dans les différens genres, 252
De l'élocution, 254
De la compoſition du diſcours, 260
De l'exorde, 261
De la narration, 263
De la péroraiſon, 275
De l'amplification, ibid.
Dans quels cas on fait uſage de l'amplification, 277
De la récapitulation, 278
De la theſe, & de l'hypotheſe, 280
De la maniere de traiter les theſes générales, 283
Des cauſes particulieres, 284
Du genre démonſtratif, 285
Du genre délibératif, 292
De la péroraiſon du genre délibératif, 299
De l'exorde du genre délibératif, ibid.
Du genre judiciaire, 300
Moyens généraux de défenſe, 302
Des lieux communs propres aux queſtions de conjectures, 307
Lieux communs des indices, 313

Lieux communs ſur les cauſes où l'on doit commencer par une définition, 315
Lieux communs des queſtions ſur la qualité d'une choſe, 318
Concluſion, 324

LES TOPIQUES.

INTRODUCTION, 327
Objet de cet Ouvrage, 333
Ce que c'eſt que la topique, 337
Lieux communs de tous les raiſonnemens, ibid.
Lieux communs relatifs à l'étymologie, 351
Des lieux communs acceſſoires, 370

BRUTUS, ou DIALOGUE SUR LES ORATEURS ILLUSTRES.

INTRODUCTION, 383
Réflexions ſur la mort de l'Orateur Hortenſius. Converſation de Cicéron, Atticus & Brutus, ſur les calamités publiques, 389
Eloge & difficultés de l'Eloquence. Son origine dans Athenes. Carac-

tere des premiers Orateurs Grecs ; 404
Abus de l'Eloquence. Progrès d'Iſocrate & de Lyſias. Perfection de Démoſthenes. Demetrius corrompt l'Eloquence. Epoque où elle fut réduite en Art chez les Grecs. Hommes éloquens qu'on vit avant ce temps-là. Caractere de Thémiſtocle & de Coriolan, de Périclès, & des Orateurs Aſiatiques, 408
Des Romains qui ont montré de l'éloquence avant qu'elle fût réduite en Art, 422
Cethegus eſt le premier des Romains qui eut de l'éloquence ſelon les regles, 427
De Caton le Cenſeur ; du caractere de ſon éloquence, & de ſes Ouvrages, 431
Caracteres des différens Orateurs contemporains de Caton, 440
De Lælius & de Scipion. Effet de l'Eloquence pathétique, & caractere de Galba. Réflexions ſur les Diſcours qu'on laiſſe par écrit, 445
Caracteres de différens Orateurs plus obſcurs & moins diſtingués que ceux

dont on vient de parler, 453
Caractères de Tib. Gracchus, Tribun du Peuple; de Carbon, & de leurs contemporains, 460
Caractères de Scaurus, de Rutilius, & de quelques autres; quelle étoit la secte de Philosophie qui nuisoit le moins aux talens de l'Orateur, 467
De Curion; de Caïus Gracchus, Tribun du Peuple; du Pontife Caïus Galba; du Tribun Bestia. Caracteres du Tribun Nerva, & de cinq ou six autres Orateurs doués de quelque talent, 475
Défauts des Orateurs précédens. Supériorité d'Antoine & de Crassus. Scævola. Parallele de Crassus & de Scævola; de Sergius Sulpicius & de Cicéron, 487
De quelques Orateurs plus obscurs. Caractere de l'éloquence des Orateurs Latins qui n'étoient pas de Rome, 506
De l'Orateur Philippus, & de plusieurs autres dénués de talent, ou d'un talent médiocre, 512
Réflexions sur le peu de talent de la

plupart de ces Orateurs. Que le jugement du Public fait la réputation des Orateurs. Que le jugement du Public differe rarement, en cette matiere, de celui des hommes éclairés. Démonſtration de cette vérité, par le récit d'un Plaidoyer de Scævola & de Craſſus, 518

De Sulpicius & de Cotta. Parallele de ces deux Orateurs. Caractere d'Ælius. Les différentes parties de la même cauſe plaidées par pluſieurs Orateurs. Origine & inconvéniens de cette coutume. De Curion. Avantages d'une belle élocution. Pureté de langage, naturelle aux illuſtres familles, 531

De Carbon. De quelques Orateurs aſſez médiocres, mais zélés protecteurs de la République. Qualités eſtimables de pluſieurs Orateurs du troiſieme ordre, 546

De l'Eloquence au ſiecle de Cicéron. De la jeuneſſe de Hortenſius. De Craſſus le Riche, de Lentulus, de Marcus Piſon, & de pluſieurs autres Orateurs du ſecond & du troiſieme ordre, 554

Brutus & Atticus parlent de l'éloquence de Marcellus & de Céſar. Le mérite des Orateurs comparé à celui des Généraux. Cauſes de la corruption du Langage dans Athenes & à Rome. Eloge de l'eſprit & des Ouvrages de Céſar, 571

De pluſieurs Orateurs contemporains de Cicéron, & morts à l'époque de ce Dialogue. Eloge de Caïus Piſon, gendre de Cicéron. Détails ſur les talens de Cœlius & de Calidius, 583

De Caïus Curion, & de Licinius Calvus. Du ſtyle Attique; du vrai & du faux Atticiſme. Jugement de Cicéron ſur Thucydide. Objections d'Atticus ſur les jugemens de Cicéron, 596

Détails ſur le caractere d'éloquence de Hortenſius, 614

Diſpoſitions de Cicéron pour l'Eloquence; ſes progrès dans cet Art; moyens qu'il employa pour ſe perfectionner. Etat de l'Eloquence quand il commença à parler en public. Diſette des bons Orateurs lorſque ce Dialogue fut compoſé. Deux ſortes